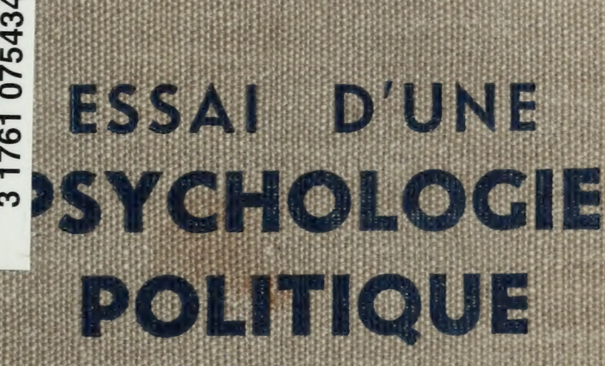

ÉMILE BOUTMY


ESSAI D'UNE
PSYCHOLOGIE
POLITIQUE
DU PEUPLE ANGLAIS
AU XIXE SIÈCLE

Essai

d'une

Psychologie politique du Peuple anglais

au XIXe siècle

A LA MÊME LIBRAIRIE

DU MÊME AUTEUR

Éléments d'une Psychologie politique du Peuple Américain (*la Nation, la Patrie, l'État, la Religion*). Un vol. in-18 jésus, broché . . . . **4 fr.**

Le Développement de la Constitution et de la Société politique en Angleterre. Un vol. in-18 jésus, broché. (2ᵉ édition) . . . . **3 fr. 50**

Études de Droit constitutionnel. Un vol. in-18 jésus, broché. (3ᵉ édition) . . . . **3 fr. 50**

Le Parthénon et le Génie Grec. Un volume in-18 jésus broché . . . . **3 fr. 50**

Le Baccalauréat et l'Enseignement secondaire. Brochure in-16 (*Questions du Temps présent*) . . . . **1 fr.**

Le Recrutement des administrateurs coloniaux. Un vol. in-18 jésus, broché . . . . **1 fr. 50**

1336-02. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 1-03.

ÉMILE BOUTMY
Membre de l'Institut

Essai d'une Psychologie politique du Peuple anglais au XIXe siècle

DEUXIÈME ÉDITION



Librairie Armand Colin
Paris, 5, rue de Mézières
1903

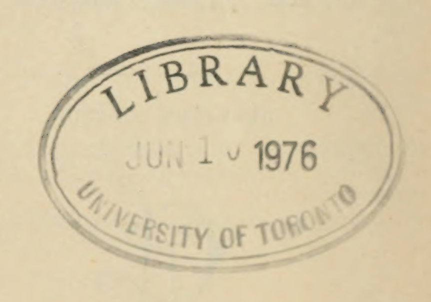




TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME EN GÉNÉRAL

CHAPITRE I

LE MILIEU PHYSIQUE

CHAPITRE II

L'IDÉAL EN LUI-MÊME

CHAPITRE III

L'IDÉAL DANS SES APPLICATIONS

DEUXIÈME PARTIE

LE MILIEU HUMAIN

CHAPITRE I

LES RACES VENUES DU DEHORS

CHAPITRE II

LES RACES DÉVELOPPÉES SUR LE SOL

TROISIÈME PARTIE

L'HOMME MORAL ET SOCIAL

CHAPITRE UNIQUE

LE SOLITAIRE ET LE SUBJECTIF

QUATRIÈME PARTIE

L'HOMME POLITIQUE

CHAPITRE I

LE CITOYEN

CHAPITRE II

L'HOMME DE PARTI

CHAPITRE III

L'HOMME D'ÉTAT

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CINQUIÈME PARTIE

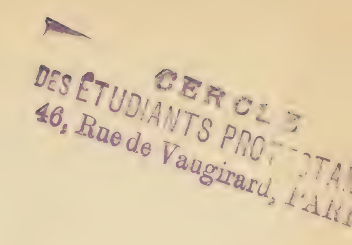
L'INDIVIDU ET L'ÉTAT

CHAPITRE I

L'INDIVIDU ET SA FONCTION DANS L'ÉTAT

CHAPITRE II

CHAPITRE III



PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME EN GÉNÉRAL

CHAPITRE I

LE MILIEU PHYSIQUE

I. — La volonté

Parmi les causes qui façonnent un peuple, les forces naturelles sont celles qui ont le plus de poids et d'efficacité. Ces forces sont, par exemple, la configuration du sol, la disposition des montagnes et des fleuves, du continent et de la mer, la clémence ou la rigueur du climat, l'abondance ou la rareté des fruits de la terre. Leur influence est aussi ancienne que l'homme; on ne peut, en remontant les siècles, découvrir une période où elles n'aient pas existé; elles n'ont pas varié notablement, et si un changement s'est fait, c'est dans l'homme, qui est devenu sensible à une infinité d'autres causes. Au commencement, elles agissaient presque seules sur un être neuf et souple

aux impressions; elles ont produit alors des effets que nous jugeons aujourd'hui invraisemblables. Ces causes sont ce que Taine, dans sa mémorable théorie de 1863, appelait le *milieu*. Mais la race, qu'il en distinguait, doit leur être restituée; elle n'est que le produit antéhistorique de ces mêmes forces naturelles agissant à une époque où les premières idées et les premiers sentiments d'un peuple ne s'étaient encore fixés et extériorisés dans aucun monument digne de mémoire. Ces monuments : coutumes, lois gravées sur la pierre, rites religieux, poèmes épiques, etc., ont même été en premier lieu les produits du milieu physique, et ce n'est qu'à la longue qu'ayant acquis une consistance et une vie propres, ils sont devenus capables d'engendrer eux-mêmes des impressions et d'intercepter les effets des grandes causes naturelles. Mais ces grandes causes subsistent toujours; elles enveloppent de toutes parts cette société humaine dont elles ont été les premiers moteurs. Même aujourd'hui, par leur masse et par leur constance, elles perpétuent, elles font renaître, après un effacement passager, les caractères invétérés et les plis héréditaires qu'elles ont imprimés dès le principe aux premières générations.

L'Angleterre est un pays du Nord; mais, parmi les pays du Nord, elle occupe une place à part. La première particularité qui la distingue est son cli-

mat. Il n'en est pas qui soit plus sensiblement égal. Le Royaume-Uni jouit de cette température presque constante qui est propre aux climats maritimes. L'Angleterre, plus que l'Écosse et l'Irlande, participe du climat continental; elle a cependant 28 comtés contre 24 qui sont baignés par la mer. La proportion est encore plus forte pour l'Écosse et l'Irlande. Les lignes isothermes septentrionales se relèvent d'un mouvement continu en approchant des Iles Britanniques. La courbe qui passe par New-York et Terre-Neuve remonte de façon à ne pas toucher l'Irlande et se dirige vers la Norvège en laissant de côté tout le massif du Royaume-Uni. La température au 52e degré de latitude est la même que celle du 32e de latitude aux États-Unis, avec 1540 kilomètres d'écart. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la température hivernale de la totalité de l'Irlande et de l'Écosse et de la partie occidentale de l'Angleterre. Les lignes isothermes, au lieu d'être parallèles à l'équateur, deviennent parallèles au méridien. La température moyenne de 4 degrés remonte de Bristol jusqu'à Thurso et aux Orcades. Sur un espace de 900 kilomètres du sud au nord, le climat d'hiver ne change point. Les habitants des Iles Britanniques peuvent donc se transporter d'un bout à l'autre du pays sans souffrir de ces déplacements; et, d'autre part, l'Angleterre justifie à beaucoup d'égards le mot de Charles II, que « le climat anglais, climat

presque sans hiver, est celui qui permet de rester dehors le plus de jours dans l'année et le plus d'heures dans le jour. »

La deuxième particularité qui oppose l'Angleterre à la plupart des pays du Nord est la découpure de ses côtes et la fertilité de son sol. Tout autre, par exemple, est la Prusse septentrionale, avec ses longs déserts de sable qui n'ont d'issue que sur la Baltique. Encore plus différents sont les froids districts de la Russie centrale. M. A. Leroy-Beaulieu a montré que l'extrême rigueur du climat dans les plaines moscovites, et surtout l'écart entre les deux températures maxima et minima, énervent et abattent l'homme au lieu de l'exciter. Il a fait voir, en outre, que la sécheresse et la stérilité d'une grande partie du sol, l'espèce d'internement de tous ces petits groupes au centre d'un continent démesurément étendu, l'impossibilité d'amener de loin, par la voie de terre, les choses nécessaires à la vie et au progrès, découragent tout esprit d'entreprise. Le Russe n'est donc pas tenté de se dépenser en œuvres de longue haleine; le profit en serait trop incertain. Il se livre de préférence à un travail intérieur, dont le but est de se rompre à la résignation, au renoncement et à la patience. L'un des jeux en usage dans les campagnes russes est une espèce de pugilat où le vainqueur n'est pas celui qui donne le plus de coups, mais celui qui en a enduré le plus sans se

plaindre. La volonté n'a pas besoin de moins d'énergie pour se concentrer dans ce stoïcisme passif que pour se répandre largement au dehors.

La condition de l'Anglais est l'opposé et comme le contre-pied de celle du Russe. La nature extérieure lui tient à peu près ce langage : « Tu vas périr si tu te relâches, mais tu seras comblé si tu prends de la peine ». Voilà certes le plus pressant des dilemmes. L'air est humide et lourd au point d'être parfois à peine respirable. Le corps y languit s'il n'entretient sa température par beaucoup de mouvement. Mais, à cette seule condition, le climat est remarquablement salubre. L'Angleterre abonde en hommes grands et vigoureux; elle compte autant et plus de vieillards que les pays les plus favorisés du continent. — Le sol, humecté par des brouillards ou noyé par des averses, a besoin d'être incessamment drainé et défriché pour n'être pas repris par le marécage ou par la forêt; mais il répond admirablement à la peine qu'on s'est donnée pour l'amender et le rendre fertile. Une nourriture copieuse et principalement animale est indispensable; mais ce même sol se prête merveilleusement à l'élève des troupeaux, et la mer poissonneuse pénètre et s'insinue par des golfes dans tout le territoire de la Grande-Bretagne. — La présence constante de l'humidité dans l'air, la pâleur du soleil, dont le brouillard tamise les rayons, l'obscurité qui règne parfois pendant une

partie du jour, font du soin de se vêtir et de se loger, de se chauffer et de s'éclairer des tâches particulièrement laborieuses pour l'Anglais. Il lui faut un drap résistant pour ses habits, des murs épais pour sa maison. Il passera une grande partie de son temps à tisser, à distiller, à extraire du charbon ou de la tourbe. Quelle différence avec l'homme du Midi, qui se suffit à la rigueur avec un carré de toile pour couvrir sa nudité, un autre carré de toile pour s'abriter contre le soleil! Ces commodités, d'ailleurs, si l'Anglais ne les trouve pas toutes en Angleterre même, il a la ressource de se procurer le reste par des échanges dont les prodigieuses richesses minières de son sous-sol lui fournissent une ample contre-partie. En outre, elles lui arrivent par grandes masses, grâce à la voie de mer, qui se prête à d'énormes chargements et à des transports presque sans frais. — En résumé, une production à peu près illimitée, un écoulement et une importation extrêmement rapides, fournissant aux besoins pressants d'une consommation qui est ici plus active et plus étendue qu'ailleurs : voilà les conditions de la vie économique dans le Royaume-Uni. Cela nous ramène à la promesse et à la menace adressées par la nature à l'homme ; promesse d'un énergique développement s'il persévère dans son effort, menace d'un dépérissement inévitable s'il l'interrompt. On imaginerait difficilement un ultimatum plus impé-

rieux et en même temps une invitation plus engageante adressés à la volonté humaine.

On voit que la nature extérieure a été pour la nation anglaise une école d'initiative, d'activité, de prévoyance, de *self-control*. Comme il arrive toujours, ces vertus ont fini par se dégager et *se poser* indépendamment des raisons de conservation et d'utilité qui les avaient suscitées. Par une opération facile à comprendre, elles ont acquis graduellement une valeur propre et un caractère désintéressé. Premièrement, chacun ayant besoin que les autres les pratiquent, il y a eu conspiration instinctive de tous pour les faire entrer et les placer très haut dans l'idéal moral de la race. Secondement, le combat pour la vie, combat plus rude ici qu'ailleurs, a tendu à éliminer, par une sorte de sélection naturelle, tous ceux qui n'étaient pas doués de ces vertus nécessaires, les infirmes, les inertes, les timides, les oisifs. Il n'a subsisté pour faire souche que les forts, les prudents, les laborieux; seuls ils ont pu transmettre leurs qualités. C'est ainsi que le goût de l'action énergique, persévérante, efficace a pris la ténacité d'un instinct héréditaire, l'étendue d'un caractère national, la qualification et l'autorité de la première et de la plus impérative des obligations morales. On a coutume de dire que la race anglaise est avant tout utilitaire. Cela est exact, mais sans portée, si l'on entend que les motifs de nécessité et d'intérêt

se sont produits avant les autres, et que les autres en procèdent : il en est ainsi de toutes les formes de l'obligation morale : toutes, historiquement, ont leur source dans une considération d'utilité. Cela est inexact, si l'on entend que les considérations de cet ordre ont continué à être en Angleterre le mobile prépondérant, la dernière raison de la conduite de tout homme. Un autre mobile s'en est distingué, qui est aujourd'hui le premier et le plus puissant, le moteur et le générateur de toute action, celui auquel il faut tout rapporter : c'est le goût spontané, la passion gratuite de l'effort pour l'effort. Le coup d'œil le plus sommaire suffit pour confirmer cette conclusion.

En Angleterre, la tendance qui se fait sentir dans toute la vie politique de la nation, et d'où émane toute impulsion et toute direction originale, est la passion d'exercer sa force, de se dépenser avec ou sans résultat. Un observateur non prévenu qui traverse d'un bout à l'autre le pays rencontre à chaque pas des exemples du besoin d'activité physique : c'est comme un prurit spécial qui habite les muscles de la race. Sur toutes les routes de l'Angleterre il croise des vélocipèdes ; le cyclisme est si répandu, au dire d'un Anglais, que le plus court serait de signaler ceux qui n'en font pas. A Oxford, une foule considérable s'amasse autour des parties de cricket et des *boat-races* ; c'est là ce qui passionne l'étudiant, bien plus que l'ambi-

tion d'obtenir les *honours*. Le voyageur aura la chance de rencontrer sur les bords de l'Isis un *archery-meeting* féminin; il verra pendant toute une matinée cent dames tirer de l'arc, avec un sérieux parfait, sur des buts ménagés en face d'elles, puis traverser le champ pour ramasser leurs flèches, et se retourner pour tirer encore, sans laisser paraître ni fatigue ni satiété. Dans le Northumberland, les ouvriers se livrent au jeu du *quoit* dès qu'ils ont un instant de loisir; ils y sont devenus fort habiles. Dans le Lancashire, c'est la boxe qui a les préférences de la multitude. On raconte à ce propos qu'un boxeur américain ayant passé la mer pour lutter contre un Anglais, un certain Sawyer accepta le défi; il l'emporta. Mandé à Liverpool, le vainqueur, véritable héros national, fut reçu par une foule immense qui alla à sa rencontre en jouant des instruments. Un fait analogue s'est passé à Florence au XIVe siècle : le peuple en liesse sortit de la ville et se porta jusqu'à un petit village qui prit de cette aventure le nom de Borgho-Allegri; mais c'était pour recevoir un chef-d'œuvre de l'art du temps : une vierge de Cimabué. — En un mot, notre témoin reviendra de son tour d'Angleterre avec l'impression que le sport est ici plus qu'un divertissement, qu'il répond à une nécessité physique aussi impérieuse que la soif et la faim.

Dans les occupations qui ont le caractère d'un

travail, l'Anglais s'emploie et se dépense avec non moins d'effort et de contention. Qui ne se rappelle avoir rencontré dans les rues de la cité de Londres ce personnage au pas rapide et compté qui, au dire d'Hamilton, a toujours l'air d'aller chercher un accoucheur? Il va droit son chemin, sans que rien puisse le distraire, sans voir autre chose que le but pratique qui est au bout de sa course. C'est bien là le *business-man*, ce que nous appelons l'homme d'affaires; — et remarquez que le mot *business* contient, à la différence de notre mot « affaires », l'idée et la sensation d'un travail pressé, qui prend tous les instants du travailleur. Le mot *busy* veut dire affairé ou très occupé. — Suivons l'homme que nous avons rencontré, et pénétrons avec lui dans son *office*. A peine entré, il se met au travail avec une attention sans partage; il ne relève pas la tête, comme ferait un Français, pour regarder une mouche qui vole ou suivre une pensée qui l'enlève un instant à son labeur. Il n'y a pas la plus petite interruption dans son assiduité, le moindre relâche dans son application à une tâche déterminée. On sait que l'un des arguments qu'on a fait valoir pour expliquer les hauts salaires de l'ouvrier anglais est que cet ouvrier est un admirable instrument de travail; il fournit dans le même temps une somme d'activité beaucoup plus forte et une production plus considérable qu'un Irlandais ou un Allemand, par exemple. Cela tient

à ce que les moments de cette activité sont beaucoup plus rapprochés et serrés, et qu'il n'y a pas, pour ainsi dire, entre eux d'espaces vides, de demi-secondes occupées par une sorte de détente ou par un alibi de la pensée. C'est là le fond même de l'Anglais, tel que j'ai pu l'observer plus d'une fois dans mes visites à Londres.

Ce tempérament particulier engendre dans toutes les branches, et de la part des personnes qui semblent le moins faites pour justifier cette attente, une prodigieuse activité. Nos jeunes filles en France considéreraient comme contraire à leur rang et à la réserve de leur sexe d'aller chercher au dehors des occupations ingrates ou viriles. En Angleterre, elles ne sont nullement rebutées ni par la difficulté de fonder, d'organiser une mission de charité ou d'assistance, ni par ce qu'exige de temps et de persévérance une œuvre de relèvement social alimentée par une enquête permanente, ni par les devoirs répugnants qui s'imposent à une *nurse* d'hôpital. C'est leur façon d'échapper à l'ennui d'une existence sans but. Il y a près de 50 000 femmes en Angleterre qui ont répondu à l'appel du parti libéral et comptent comme membres d'associations constituées. Elles font figure en regard des femmes de la *Primrose League*, qui ont donné le premier exemple de ces sortes de sociétés. Ni les unes ni les autres ne paraissent craindre le ridicule qui, en France, atteindrait trop sûrement

ce genre de démonstration. De même, l'extrême dévotion qui, en France, désarme le fidèle et le jette nu aux pieds de son Dieu, dans le silence de la contemplation et de la prière, ne fait qu'armer les missionnaires anglais pour leur difficile combat. Chez nous, cette dévotion est accompagnée d'une ferveur intense, de visions de l'autre monde et, dans celui-ci, d'une sorte de quiétisme qui altère les principes moraux de la conduite. Chez nos voisins, elle est accompagnée de joie, d'entrain, d'une incessante activité de corps et d'esprit qui affronte aisément la solitude, d'une largeur de doctrine qui lui permet de se faire l'instrument de visées politiques tout humaines. Il est remarquable que l'Angleterre ne présente presque aucun spécimen de ces congrégations vouées à la prière, à la retraite, au commerce avec Dieu seul, et qu'elle admet toujours en tiers quelque chose du monde, quelque élément de la vie commune, sur lequel elle agit pour le transformer.

En un mot, l'activité est ici plus serrée et plus continue qu'ailleurs, puisqu'elle répugne à admettre, comme chez nous, des instants de repos; elle est plus générale, puisqu'elle embrasse des classes de personnes qui, en France, ne manqueraient pas de s'abstenir. Le goût et l'habitude de l'effort doivent être considérés comme l'attribut essentiel, la qualité profonde et spontanée de la race; ils accompagnent l'Anglais partout où il va.

comptent parmi les causes cachées de ses résolutions, donnent en partie la clé de ses démarches et remplissent en toute circonstance l'office d'un premier moteur toujours présent, toujours tendu, aussi universel que l'est l'Anglais lui-même disséminé sur toute la surface du monde.

Les causes qui ont introduit le besoin d'activité dans ce type de la race ont perdu aujourd'hui de leur intensité. La multiplication des capitaux intellectuels et matériels a augmenté le nombre des personnes très riches, et affaibli graduellement, dans une partie de la masse nationale, l'instinct héréditaire par lequel l'homme reconnaît et accepte la loi du travail. En outre, dans ce milieu nouveau, les indolents et les faibles ont plus de chance de subsister, de se perpétuer et de constituer un élément ethnique permanent; car, d'abord, l'État et les pouvoirs locaux leur offrent des avantages de jour en jour plus abondants sous la forme de services publics gratuits; ensuite, les favorisés de la fortune leur font plus aisément une part dans leur superflu. L'observateur doit tenir compte de cette évolution et de ses effets probables, mais non pas au point de méconnaître la pesanteur prépondérante des instincts séculaires qui se sont formés sous l'action des causes primitives.

II. — La sensation et la perception.

Les conditions de la perception extérieure ne sont pas ici moins caractérisées et de moindre conséquence.

Le climat a en Angleterre une influence notable sur la sensibilité et sur la sensation. Dans les pays où l'air sec et électrique tend la fibre, resserre les tissus, les impressions pénètrent plus vite. La réaction qu'elles provoquent est presque instantanée. La solennité lente du chef arabe cache un feu qui couve, qui éclatera en une suite de mouvements rapides et sûrs, d'actions fortes et passionnées. Dans la vivacité du Français méridional se trahit une sensibilité à fleur de peau, pour laquelle tout est aiguillon, et qui s'épanouit ou rebondit au simple toucher d'un mot. En Angleterre, la sensibilité est moins éveillée et moins prompte à la réponse. Dans ces grands corps blancs perpétuellement baignés d'air humide, la sensation s'enfonce plus lentement, le *circulus* des actions réflexes est plus long à parcourir. Les impressions et les perceptions sont certainement moins nombreuses dans le même temps, et la pointe en est moins aiguë.

Tout comme la sensibilité, l'imagination physique — j'entends la faculté de se représenter des sensations — est demeurée tardive et obtuse. C'est

une des raisons pour lesquelles les opérations chirurgicales réussissent mieux sur l'Anglais que sur l'Italien, par exemple; le premier s'inquiète et s'agite moins que l'autre. L'impassibilité des grenadiers anglais sous le feu, en Espagne, à Waterloo, à Inkermann, a été signalée avec admiration par leurs adversaires, témoins non suspects. Ils n'ont pas besoin, comme le Français, d'obscurcir par l'agitation du pas accéléré, par la « fuite en avant », les vives images de la balle qui siffle, de l'os brisé, de l'agonie tétanique. Quiconque a passé une semaine à Londres n'a pu manquer d'observer l'expédient de publicité qui consiste dans la répétition brute et indéfinie du même mot, du même nom de candidat, par exemple, affiché par centaines sur des surfaces énormes. Notre esprit plus alerte en éprouve étourdissement et satiété. Là, ces milliers de coups répétés ne sont que juste ce qu'il faut pour percer la couche épaisse qui enveloppe chez les Anglais les organes de la perception. Notre tact littéraire souffre de rencontrer dans leurs auteurs les plus goûtés des types excessifs ou déformés, des images trop colorées, une ironie trop forte et trop corrosive. S'il n'y en avait pas assez pour nous blesser, il n'y en aurait sans doute pas assez pour les émouvoir. Leur « humour » a été parfois une fantaisie, la plus exquise, la plus ailée, la plus libre; encore faut-il

remarquer que cet humour-là n'est pas autre chose que l'esprit qui se sépare un instant de la raison, de la vraisemblance et de la mesure, et se donne l'air de ne tenir à rien pour être mieux aperçu et distingué dans le vide apparent où il s'agite. D'autres fois, c'est une bouffonnerie triste et prolongée, qui chemine pesamment et infatigablement sous son bât, entre le sérieux sincère du fond et la gravité jouée de la forme. Notre esprit à nous est bien différent; il n'est ni l'oiseau qui vole, ni la bête de somme qui se traîne, mais il est comparable à une plante qui tient au sol, plante au calice svelte, aérien et balancé, qui rejoint par sa tige le bon sens et le bon goût, dont elle donne le suc le plus délicat dans sa fleur. En somme, il faut ici frapper fort ou au moins redoubler pour être entendu. On dirait d'un métal dont le son plus grave et moins clair résulte de vibrations plus amples et plus lentes.

III. — L'imagination créatrice.

Que l'on suppose un groupe d'hommes primitifs jetés dans un pays sec et tempéré, sur une des côtes italiennes ou grecques, par exemple. La limpidité de l'air qui enveloppe les objets, la beauté de la lumière qui les baigne, la riche gradation des reliefs, la délicatesse des contours

l'éclat et la variété des teintes sont une fête pour les yeux. Des sensations extrêmement distinctes et infiniment diversifiées occupent et délectent l'esprit; elles le tiennent tourné vers les choses extérieures.

De toutes ces oppositions si nettes et si nuancées naissent en foule des idées claires, qui se classent d'elles-mêmes dans le cerveau. L'esprit se plaît à en passer la revue, à les faire manœuvrer devant lui. La bouche aime à les rendre par de beaux mots polysyllabiques, joyeux et sonores, prononcés lentement dans l'air tiède qui les rapporte lentement à l'oreille. La pensée et la parole sont ici naturellement analytiques; toutes deux sont une représentation et un enchantement; elles s'ouvrent, comme une scène, au défilé successif, au déploiement ordonné des idées et des images; elles font en quelque sorte partie du monde extérieur. Promené à travers tant d'impressions variées et délicates, l'homme ne s'en distrait qu'à regret pour agir; il a hâte de retourner au spectacle animé que la nature et sa propre intelligence lui donnent à toute heure. Une sorte de dilettantisme passif et raffiné devient la source où il va chercher ses joies les plus vives.

Le développement intellectuel s'est produit tout autrement sous le ciel britannique. Dans cette atmosphère brumeuse ou noyée de pluies, les contours s'effacent, les reliefs rentrent, les teintes

fines se confondent dans un gris uniforme. Seules, les fanfares bruyantes du rouge et du vert résistent à l'assourdissement; ce seront les couleurs anglaises. Une sensation habituellement morne, sans variété et sans intérêt, perd vite ses prises sur l'âme humaine et la laisse se retourner vers des objets plus captivants. Le monde intérieur la recueille; elle s'y absorbe; et si elle en ressort ensuite à la faveur de quelque éclaircie, à l'appel inattendu de quelque impression plus définie et plus attrayante, c'est avec une capacité accumulée d'en jouir, qui se trahit par l'énergie et la profondeur de l'accent; c'est souvent, c'est surtout avec un accompagnement d'images et d'idées élaborées dans sa longue retraite : elle les tire de sa propre substance et les épanche profusément sur les choses. Jamais sensibilité n'a moins reçu du dehors, ni savouré plus vivement, à sa manière, le peu qui lui était donné par exception. Jamais il n'a été ajouté davantage à l'impression directe par une imagination longtemps repliée sur elle-même et trempée dans le fonds moral de l'homme. Wordsworth a des vers sur un lever de soleil, où tous les traits se rapportent à des impressions spirituelles, presque aucun à des formes ou à des couleurs visibles. Shelley n'a jamais vu dans la nature que ses rêves. Le peintre peint avec des intentions de poète, le poète décrit ou chante avec des arrière-pensées de psycho-

logue ou de moraliste. Toute la littérature d'imagination en Angleterre nous montre ainsi l'intérieur qui réagit et déborde incessamment sur l'extérieur, avec une puissance de transfiguration et d'interprétation singulière. Ainsi, point de dilettantisme léger et souriant; les joies sont tragiques et profondes, les souffrances enracinées et farouches. L'imagination ne se contente pas de copier, en les groupant dans un autre ordre, les éléments apportés par la sensation : une invention puissante et originale développe dans le crépuscule cérébral toute une efflorescence de formes, qui se répandent au dehors, entraînant avec elles les pauvres impressions de la réalité qui leur ont donné l'éveil. Rien de plus opposé à la réceptivité facile de l'homme du Midi, à cette bande de papier photographique qui se déroule, lente et fidèle, devant le monde physique, et en reproduit l'image.

Cette fécondité poétique interne, qui a produit tant d'œuvres incomparables, est particulière à une élite d'esprits bien doués ou très cultivés. Pour le vulgaire, les représentations mentales restent rares et troubles, vagues et brouillées comme les perceptions qui en fournissent la substance. L'imagination, sans patrons ni modèles extérieurs, sans riches écheveaux de couleur, ne tisse pas son voile éclatant : elle oublie même parfois l'art de filer. La parole, hâtive et frileuse,

demeure inhabile à décrire la nature en l'analysant. L'Anglais lance rapidement ses sourds monosyllabes dans l'air froid, et rentre dans son silence. La parole, comme la sensation et la pensée, se développera et s'éclaircira avec le bien-être, avec la facilité de vivre; elle suivra les progrès de la richesse générale et du loisir. Une sorte de seconde nature humaine, œuvre de l'art et de la volonté, nourrira de son terreau remué ces semences délicates, qui auraient trop rarement germé dans la glèbe compacte et lourde du premier fonds. Pour le gros de la race, même aujourd'hui, elles ne donnent pas toutes leurs fleurs Le « euh », le « hum » et l'empâtement, a dit un homme d'esprit, sont les trois grâces du parler anglais. Chez aucun peuple ne se rencontrent à ce degré le contraste et le paradoxe d'un génie et d'une sensibilité poétiques incomparables dans une élite, et d'une stupeur, d'une aridité cérébrale plus marquées qu'ailleurs dans la masse du peuple.

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucun idéal propre à cette masse disgraciée de la nature? Il y a un idéal, un souverain bien; c'est celui que nous avons déjà signalé. Peu importe que le monde de la perception extérieure et celui de la pensée pure soient pour le commun des Anglais deux mondes pauvres, sans attrait, sans bonheur. Cette indigence originelle ne peut en effet que rejeter

l'homme vers les joies intimes de l'action, vers la poésie de la volonté. Le *tonos* est devenu l'idéal de ce stoïcien utilitaire. A défaut de la lumière subtile qui rend sensible la belle ordonnance des choses, l'Anglais s'est ranimé pendant des siècles à la chaleur obscure développée par l'acte volontaire. On dirait que la tension des muscles est ce qui fait le mieux sentir la vie à ces nerfs apathiques, que la tension de tout l'être moral, au moment d'agir, paraît la plus vive et la plus pénétrante des jouissances à cette race refoulée par la nature extérieure et privée de son épanouissement. Et ce qu'elle glorifie, ce n'est pas seulement la volonté qui agit sur les choses, les façonne, les transforme et y laisse son empreinte; c'est la volonté qui, par un effort certes non moindre et non moins méritoire, se commande à elle-même et met son sceau sur l'être spirituel. On se rappelle le mot admirable emprunté par Taine à *Tom Brown's School Days* : « Le plaisir silencieux, si cher à tout Anglais, de lutter contre quelque chose, d'*endurer* quelque chose et de *ne pas céder* ». C'est vraiment l'épigraphe du caractère britannique. Tennyson a exprimé la même pensée en vers magnifiques dans son poème « Ulysses ». Il y montre l'infatigable circumnavigateur, las d'Ithaque et de Pénélope, cédant à la nostalgie des voyages, entraînant ses compagnons en de nouveaux hasards, malgré ses forces diminuées.

How dull it is to pause, to make an end;
To rust, unburnish'd, not to shine in use!
As tho' to breathe were life.....
...... That which we are, we are :
One equal temper of heroic hearts,
Made weak by time and fate, but strong in will
To strive, to seek, to find and not to yield.

« Qu'il est triste de s'arrêter, de faire une fin, de se rouiller comme une épée au mur, au lieu de briller dans une main et de se lustrer par l'usage. Respirer, est-ce donc vivre? Si nous avons beaucoup perdu, beaucoup nous reste. Ce que nous étions, nous le sommes demeurés : des cœurs héroïques toujours égaux à eux-mêmes, rendus plus faibles par le temps et le destin, mais armés d'une aussi robuste volonté de faire effort, de chercher, de trouver et de ne jamais céder. »

IV. — L'abstraction.

Mais ce n'est pas seulement dans ces développements extérieurs, c'est au sein même de l'intelligence qu'il faut suivre l'opération de la cause maîtresse, afin de saisir dans son fond l'inaptitude relative de la race britannique à concevoir les idées générales, sa répugnance pour la théorie et les systèmes. Les conditions qui gênent ou facilitent la production des idées générales sont évidentes. Toute généralisation a pour base un caractère abstrait bien déterminé, qui se reconnait

d'autant plus aisément et se détache avec d'autant plus de relief que les hommes sont plus libres de s'abandonner longuement et sans distraction aux impressions qui le contiennent. Or, cette première condition manque en Angleterre. L'homme y est sans cesse absorbé ou rappelé d'ailleurs par la nécessité de l'action. Toute généralisation implique une extension plus ou moins arbitraire, toute abstraction suppose une simplification plus ou moins inexacte. Généralisation et abstraction, c'est tout un, ne peuvent donc avoir leur libre jeu que si l'esprit n'est pas sans cesse ramené, par cette même nécessité de l'action, vers les réalités concrètes; car ces réalités lui font faire une épreuve perpétuelle et décourageante de ce qu'il y a de faussement simple et de pratiquement faux dans toute affirmation un peu compréhensive.

Les races qui excellent à produire des idées générales ou à édifier des théories sont celles à qui l'abondance et la netteté de leurs sensations ont permis de se donner sans effort le spectacle de perceptions fortes et nombreuses, claires et variées. Chez les anciens Grecs, il est admirable de voir comme la confrontation libre, incessante et multiple des représentations de l'esprit, la réaction continue des unes sur les autres, engendrent sans relâche des abstractions dans l'intelligence toujours présente. C'est comme un essaim ou une volée qui, s'enlevant dans une région plus haute,

y construit une sorte de cité indépendante, une ville des oiseaux, pour ainsi dire, où l'esprit prend goût à voir les propositions générales se distribuer, s'opposer, se grouper selon leurs propres lois d'équilibre, et poursuivre une sorte d'eurythmie abstraite. Elles s'étagent en constructions, s'alignent en façades, s'espacent en nobles architectures. Les nécessités du monde de l'action restent étrangères à cet arrangement purement spéculatif. C'est seulement quand l'ordonnance des parties a été fixée et a reçu le sceau inviolable de l'harmonie, que l'homme revient aux réalités de la vie, et qu'il entreprend de plier leur infinie diversité à toutes ces dispositions savantes, uniformes et rigides.

Chez l'Anglais, la rareté et le vague originel des représentations de l'esprit, leur lourde et incertaine gravitation ne se prêtaient pas aux rapprochements répétés et variés d'où les abstractions auraient pu se dégager en abondance. Naissant çà et là, obscurément, isolément, elles ne formaient pas un groupe organisé, capable de mouvements assez bien ordonnés et concertés pour s'enlever ensemble dans une région supérieure et pour s'y livrer à de larges constructions spéculatives. D'ailleurs, la nécessité impérieuse de l'effort, la préoccupation d'en assurer l'intensité, la continuité, l'efficacité, possédaient tout l'homme et fermaient, pour ainsi dire, l'horizon autour de lui.

L'idée générale, captive et parasite de l'action, ne trouvait d'espace pour s'étendre et de sève pour es développer que jusqu'aux parois d'une enceinte étroite. Elle s'arrêtait d'elle-même dès que l'esprit pouvait pressentir que, se développant davantage, elle affaiblirait le ressort ou gènerait l'expansion de l'activité humaine. Toutes les tendances naturelles de l'idée générale étaient donc comprimées et refoulées. Elle tend à être universelle et éternelle ; or une action n'occupe qu'un lieu de l'espace, un point du temps. Elle procède d'une abstraction, d'une simplification ; or une action est un ensemble complexe, mélangé, hétérogène. L'idée générale ne s'élevait donc que pour retomber, elle ne s'élançait que pour se heurter à une barrière. Rien de surprenant que des intelligences qui ont, pendant des siècles, pensé sous cette discipline soient devenues malhabiles à généraliser, et, à plus forte raison, que les principes absolus, les théories, les systèmes, s'il vient à s'en produire, leur causent une sorte de défiance machinale, de malaise instinctif et profond.

L'esprit pénétrant et froid d'un Royer-Collard se complaisait en cette formule : « Je méprise un fait ». Le génie enflammé d'un Burke ne cache pas son dégoût des abstractions : « Je hais, disait-il, jusqu'au son des mots qui les expriment ». Ces deux jugements résument admirablement l'opposition des deux races.

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs; nous n'entendons pas qu'il y ait en Angleterre une infirmité organique de la faculté généralisatrice, mais plutôt une dépendance acceptée, une subordination étroite de la faculté d'abstraire à un but limité, qui fait que cette faculté ne se met en mouvement que pour des fins bien déterminées, et reste habituellement passive [1]. L'esprit pratique consiste en ce que les idées, au lieu de se classer librement d'après tout l'ensemble de leurs rapports possibles — classement délicat, laborieux et lent — s'enchaînent d'après leur rapport simple avec un certain but, avec un certain type de vie qui est comme un *postulatum* accepté. La puissance de généralisation n'est pas nécessairement faible, mais elle se limite et se contient; elle attend un signal pour s'exercer; et, dans ce cas, elle s'exerce parfois avec une propriété, une sûreté et une efficacité singulières. Elle ressemble, non au général qui commande toute l'armée, conçoit un plan d'attaque et engage la bataille, mais à un officier qui commanderait, loin de la mêlée, un corps de réserve et d'appui. Cet officier est impropre aux

1. Et ce ne sont pas seulement les idées abstraites qui répugnent aux Anglais; c'est aussi tout ce qui represente un ensemble. Dès qu'ils en rencontrent un, ils le fractionnent, ils le decoupent en petits morceaux. Ils sentent instinctivement, dit un grand observateur, que s'ils voyaient tous les rapports varies qui se rattachent à leur pensée, cela diminuerait la sûreté, la rigidité, la continuité en ligne droite de leur effort pour atteindre un but pratique.

exploits d'avant-garde, mais il excelle à prendre fortement position sur les points dépassés par l'armée d'attaque, et à y organiser la résistance. En de telles conditions, il peut y avoir quand même une métaphysique, mais seulement une métaphysique intéressée, destinée à fonder une règle de vie, comme c'est le cas d'une religion; il peut y avoir une idéologie politique, mais seulement une idéologie subalterne, chargée de rédiger après coup des justifications et des apologies.

CHAPITRE II

L'IDÉAL EN LUI-MÊME

I. — L'au-delà.

Exaltation de la volonté, rareté et pâleur de la sensation et, chez les esprits bien doués, jaillissement spontané de l'image intérieure qui déborde et se répand au dehors, enfin faiblesse et subordination de la faculté d'abstraire, — autant de caractères qui, par le poids des grands nombres ou par le prestige de l'élite, déterminent pour une grande part l'idée que ce peuple se formera de l'au-delà, du vrai, du beau et du bien. Il faut suivre cette opération dans l'intérieur de l'esprit; nous la verrons ensuite d'un œil plus sûr se répercuter dans la politique.

Lorsque la sensation est habituellement riche et variée, l'homme, attiré et promené hors de soi, ne

se sépare pas sans effort de la nature qui se réfléchit dans ses sens. Il se conçoit comme un des personnages de la procession sans fin, comme une goutte de plus dans l'écoulement des apparences, comme un miroir où le *cosmos* se reconnaît et s'admire. Il « pose » l'univers, et se cherche à lui-même un rang dans le plan général des choses. Une conception naturaliste lui est en quelque sorte suggérée par tout ce qui l'entoure. En Angleterre, les sensations faibles et vagues, espacées et rompues, ne font pas sortir l'homme de lui-même; au contraire, il se retire en soi; de bonne heure, il se « pose » indépendamment de la nature; il se saisit, sans être distrait, dans sa conscience individuelle. Il s'y confine longtemps ou, s'il franchit de nouveau l'enceinte, il ne daigne reconnaître que ses alentours immédiats. Il n'y a rien de plus étranger à l'esprit anglais que le naturalisme; il n'y a rien non plus qui lui soit plus contraire que la spéculation métaphysique. L'un et l'autre supposent une sorte d'impersonnalité prolongée du penseur, un oubli et un détachement, un alibi. Il faut sortir de soi pour poursuivre, pour achever sur terre ou dans les nuages une construction ample et continue. Cette construction, si l'Anglais l'essaie, sera incessamment troublée ou interrompue par le vif sentiment que la personne humaine doit occuper le premier plan, par l'idée persistante qu'elle doit être mêlée à tout, par la

question cent fois posée : qu'ai-je à tirer de toutes ces recherches? Chez l'Anglais, les ailes de l'esprit n'ont pas fini de croître ; elles ne se prêtent point aux grands essors ; elles l'aident seulement à marcher : s'il s'élève un instant, c'est pour reprendre terre l'instant d'après, dans la conscience d'une personnalité qui ne se laisse pas oublier. Cette personnalité puise une force considérable dans les intérêts puissants que nous avons montrés l'attirant à eux, la dominant par le prestige d'un succès immense et sûr, l'occupant sans relâche, la retenant près de terre. L'intensité de ses besoins matériels, les riches promesses de son sol, les facilités de sa position géographique, toutes les sensations de la richesse et de la puissance lui composent un idéal à portée de ses yeux et de ses mains, le courbent dans une activité sans détente. Il n'a pas le loisir de poursuivre de vains fantômes : ils sont trop loin de la terre, trop étrangers à la vie d'ici-bas, à ses conditions et à ses nécessités. Le naturalisme, la métaphysique, tenus à distance ou limités à ce qu'il en faut pour faire fond derrière le mouvement perpétuel du microcosme humain, en voilà assez pour les réduire à la religion, et pour réduire la religion au rôle de conseillère avisée, recommandable surtout pour son sens pratique : *magistra vitæ*. Même dans les choses de la foi, l'Anglais ne perce guère l'horizon du psychologue minutieux et du moraliste terre

à terre. Il n'est à aucun degré panthéiste, mystique ou sceptique.

Cette croissance à part du monde intérieur, — imagination et volonté, — et la forte consistance qu'il oppose aux impressions du dehors, déterminent un équilibre mental et moral très différent de celui qu'on observe chez les peuples dont l'âme et l'esprit, largement ouverts sur le dehors, ont fait leur éducation par les sens. Chez ces derniers, l'idée prévaut que les choses apparentes — j'entends tout l'ensemble des objets qui tombent sous les sens, les actes humains, les conceptions abstraites — ont par elles-mêmes et à elles seules une valeur considérable, une haute signification, une vertu propre et une force immanente, et qu'il y a une certaine correspondance entre l'ordre où elles se présentent et l'ordre plus mystérieux des lois divines. Chez les Anglais, au contraire, il semble qu'elles ne soient rien que par leur lien avec les énergies intérieures, ou plus exactement avec un certain équilibre spirituel, un état de conscience total d'où leur vient toute leur vertu, d'où descend en elles une vie empruntée. Veut-on des exemples? Que les cérémonies puissent avoir un mérite sans la piété, les indulgences sans la pureté du cœur, les œuvres sans la foi, l'absolution sans le repentir, la rime sans la poésie, des articles de loi sans le secours des mœurs, autant de croyances qui procèdent d'une même cause : l'occupation prématurée

de l'âme humaine par une immense armée de perceptions — sons articulés, images d'objets ou d'actes défilant dans un ordre parfait, avant que l'esprit ait pu prendre possession de lui-même, disposer ses moyens de résistance et s'abriter contre un si puissant prestige. Pour l'Anglais, toute force a sa source dans la vie morale intérieure; tout dépend d'une inspiration et d'une impulsion générales qui se sont préparées dans cette obscure enceinte. Là où elles se rencontrent, il n'y a pas lieu de s'arrêter longtemps au détail des actions, à la forme, aux mots, aux règles positives par lesquelles elles vont à leur accomplissement; elles adapteront aisément les moyens à leur fin. Que la foi soit donnée, on aura aussi les œuvres; s'il y manque quelque chose, elle y suppléera. En politique, le sûr gardien des libertés du sujet ne sera pas le texte précis d'une constitution où l'on aurait tout prévu et pourvu à tout : c'est, derrière le vague d'une tradition, sous les formules insuffisantes et surannées des vieux parchemins, la présence constante d'une volonté qui veille, prompte à se mettre en défense dès que quelque bruit se fait entendre aux approches de ses antiques franchises.

II. — Le vrai. Le beau. Le bien.

Chez l'homme du Midi, la perception extérieure aboutit à une série d'images, qui sont à la fois très distinctes et très nombreuses. Elles sont distinctes, ce qui veut dire que leurs limites sont nettement tracées et bien apparentes ; elles sont nombreuses, ce qui veut dire que, dans l'unité de temps, une longue série d'images se succèdent dans l'esprit, s'offrant au travail de la faculté d'abstraire. Nous avons vu que cette faculté est, dans les pays de lumière, plus active qu'ailleurs. L'esprit contemple, sans être dérangé, cette infinité de perceptions. Elles se superposent un grand nombre de fois, si bien qu'une partie commune, à la fin, se dégage, et qu'un seul mot, un substantif ou un verbe, est appelé à la désigner. En se superposant, elles se retranchent l'une de l'autre, et d'autres mots, adjectifs, adverbes, locutions adverbiales, sont appelés à désigner la partie différentielle. Tout autre est chez l'Anglais le mécanisme de la perception ; les images y sont troubles et rares. Elles sont troubles, ce qui veut dire que leurs limites s'effacent dans la brume et qu'on ne sait pas bien où l'une finit, où l'autre commence ; elles sont rares, ce qui signifie que, dans l'unité de temps, il ne s'en produit qu'un petit nombre. La faculté d'abstraire rencontre, lorsqu'elle s'ap-

plique à ces perceptions intermittentes, des difficultés qui gênent son opération. Ces perceptions ne se prêtent pas à des superpositions répétées. Elles se produisent d'abord individuellement, elles s'emparent profondément de l'âme humaine, elles provoquent de la part de l'imagination une réaction puissante, qui ajoute encore à la particularité de l'impression et la rend moins propre à se confondre avec d'autres. Enfin, en admettant que la superposition ait pu se faire, une autre difficulté se rencontre : l'absence de limites précises, d'un contour défini, ne permet pas de distinguer et de nommer à part ces parties différentielles que l'homme des pays de lumière désignait par des adjectifs ou des adverbes. Ces parties restent liées à la partie commune ; il faut garder un mot séparé — un substantif ou un verbe — pour désigner chaque ensemble.

Un exemple suffira pour rendre apparentes et opposer entre elles les opérations des deux esprits. Prenons, en français, le mot *regarder*. Ce mot n'est dans notre langue qu'un résidu ; il est ce qui a subsisté après de nombreuses superpositions où s'est accusée, entre plusieurs sensations différentes, une partie commune qu'on a désignée précisément par ce mot. Les parties différentielles, ou bien ont subi une déchéance péjorative, comme dans les mots « guigner », « reluquer », « toiser », qui sont devenus ou familiers, ou rares et hors

d'usage; ou bien elles ont disparu tout à fait, et, dans ce cas, elles ont été remplacées par des adjectifs, des adverbes ou des locutions adverbiales, comme dans : « regarder fixement », ou « par œillades », ou « avec hauteur », ou « en tapinois », etc. Considérez, au contraire, le mot anglais *to look*. J'observe, à ce propos, deux ordres de faits : 1° Les variétés les plus simples de l'action de regarder sont exprimées par des post-positions qui correspondent à peu près aux prépositions incluses dans le verbe latin; seulement, elles sont loin de modifier le sens d'une façon aussi profonde. Les mots *respicere*, *despicere*, *suspicere*, *introspicere*, embrassent, par leur signification au figuré, un champ très étendu, tandis que les mots *to look up*, *down*, *away*, *round*, etc., sont presque toujours limités au sens propre. 2° Ces composés du verbe *to look* n'excluent pas d'autres synonymes destinés à exprimer des particularités plus spéciales, des variations plus *étendues* dans l'action de regarder :

to stare — regarder fixement.
to glance — regarder par œillades.
to gaze — regarder avec ébahissement ou admiration.
to glare — regarder d'un air farouche.
to gloat — dévorer des yeux.
to wink — regarder du coin de l'œil.
to survey — dominer du regard.
o peep — regarder en tapinois.

Il est aisé de voir que ces synonymes ont retenu, et gardent indissolublement mêlées au sens prin-

cipal, des parties différentielles que le français avait d'abord isolées du verbe, et qu'il en a ensuite rapprochées pour en compléter le sens.

Au reste, on peut, en notant dans les deux langues l'état actuel d'une idée et des mots qui l'expriment, se rendre compte que la décomposition de cette idée par l'analyse et l'effacement ou le déclassement de certains mots par l'abstraction sont beaucoup plus avancés en français qu'en anglais. Prenons, par exemple, les synonymes du mot briller : *to shine*. En français, nous n'en trouvons que neuf, dont six ont un sens très général qui s'applique, pour ainsi dire, à tout ; ce sont : luire — étinceler — flamboyer — rayonner — resplendir — scintiller ; — trois, au contraire, se sont plus ou moins particularisés, et, pour certains d'entre eux, la désuétude a, pour ainsi dire, commencé ; ce sont : chatoyer — miroiter — papilloter. En anglais, on ne compte pas moins de seize synonymes du mot *to shine*. Ces mots ont presque tous gardé une certaine spécialité, qui fait qu'ils ont un sens à part et ne peuvent pas se dire de tous les objets qui brillent. *To glow* indique une lumière accompagnée de chaleur, et ne peut s'appliquer ni à l'eau, ni à un diamant, ni à une étoile. Il en est de même du mot *to glare*, qui ne convient qu'au soleil ou à des yeux de fauve qu'on voit briller dans l'ombre. Le mot *to gloom* a un sens très particulier : celui d'émettre une

lumière terne, etc. On peut à ces observations ajouter cette simple remarque : que, des seize mots employés comme synonymes de *to shine*, il y en a neuf : *to glint* — *to glitter* — *to glisten* — *to glimmer* — *to glimpse* — *to gleam* — *to glare* — *to glow* — *to gloom* — qui paraissent avoir la même racine et n'être au fond que le même mot. Mais l'abstraction s'est trouvée impuissante à réduire ces différentes expressions de façon à n'en laisser que deux ou trois, comme cela aurait eu lieu en français, par exemple.

Que si du vocabulaire nous passons à la phrase construite, nous ne trouvons pas moins de différences notables. Je n'en retiendrai qu'une, qui concerne les conjonctions. Il est impossible de ne pas remarquer qu'en français la plupart des conjonctions comprennent le mot *que* ou en sont suivies, en sorte qu'on ne peut avoir de doute sur ce qu'elles viennent faire dans la phrase : elles viennent y introduire, à côté de la proposition principale, une proposition subordonnée. Les mots : lorsque — après que — depuis que — puisque — pourvu que — vu que — attendu que — tant que — jusqu'à ce que, etc., sont tous dans ce cas. Rien de semblable en anglais : à l'exception du mot *why*, qui est l'instrumental de *who*, toutes les autres conjonctions : *when* — *while* — *since* — *after* — *till* — *though* — *if*, se passent du relatif « que ». Il suffit à l'Anglais qu'un mot exprime une

limite, qu'un autre exprime un temps de repos pour qu'il en tire aussitôt les mots *till*, « jusqu'à ce que », et *while*, « pendant que » ; il se garde bien d'y ajouter quoi que ce soit qui mette en lumière le caractère conjonctif de ces termes. Que si vous ajoutez à cela que le français a évidemment beaucoup plus de conjonctions que l'anglais, il faudra bien se soumettre à cette double conclusion que l'Anglais sent bien moins la nécessité de lier ses phrases entre elles, bien moins le besoin de rendre apparent le lien qui les unit.

On ne saurait donc s'étonner que la prose ait eu en Angleterre un développement si tardif. La langue simple, alerte, vive, qui convient pour le conte, par exemple, et que nous possédions dès le XIIIe siècle, les Anglais n'en étaient pas maîtres encore au XVIIe siècle[1]. Il y faut des expressions précises, d'un sens bien exactement fixé, des termes un peu décolorés qui parlent plus à l'intelligence qu'à la passion. La langue anglaise était loin de satisfaire à ces conditions ; elle n'avait que des mots très chargés en couleur, longtemps rebelles au travail de l'abstraction, et d'autant moins maniables que, à peine prononcés, ils donnaient l'essor, non à des vols d'idées légères traversant le ciel, mais à un essaim d'émotions intenses tourbillonnant autour d'une image concrète. Il

1. « Un Froissart anglais eût, à cette époque (XIVe s.), écrit en latin » (Jusserand, *Hist. de la litt. angl.*, p. 417).

leur manquait les qualités du genre, le pas dégagé et parfois les ailes du conteur; leurs qualités, qui étaient ici des défauts, alourdissaient l'allure de leur style et le rendaient incohérent comme une hallucination. Nous remarquerons de même avec Taine que Bacon, qui passe pour le premier prosateur anglais, n'est pas encore maître de sa langue et qu'il trahit à tout instant le poète et le visionnaire; il n'est pas à l'aise dans le vocabulaire abstrait, et ce philosophe n'est rien moins qu'un dialecticien. En somme, la pensée anglaise n'est pas entièrement sortie de son indivision native : les idées montent du fond de l'esprit comme une épaisse touffe d'herbes, encore toutes attachées à la motte où elles ont poussé; ce n'est pas notre gerbe fauchée, que nous avons pu dénouer, étaler, battre et refaire proprement après un triage.

Telles sont les tendances élémentaires qui apparaissent uniformément dans toute œuvre d'art. L'Anglais en est possédé plutôt qu'il ne les possède, car elles agissent en lui et le mènent comme des instincts. Mais, plus haut que la tyrannie des instincts, se dégage la liberté de l'esprit. Entre tous les éléments dont se compose un sujet, l'intelligence en choisit un avec une volonté consciente; elle l'embrasse avec ferveur, le développe avec prédilection : c'est là son idéal. La beauté est l'expression sensible des causes et des

conditions d'où naît le bonheur. La notion de beauté est donc liée à celle du souverain bien. Mis en demeure de suppléer à l'indigence, à l'uniformité et à l'incohérence de la perception extérieure, l'Anglais n'a pas manqué de grands artistes qui ont créé pour lui, de leur propre fonds, tout un monde artificiel. Ils ont tiré d'eux-mêmes et déroulé une ample suite de visions magnifiques. Mais, en général, la réalité ne fournit ici qu'un point de départ ou d'attache, non un modèle, pas davantage une règle ou un frein. L'ordre, la proportion, la convenance n'ont pas pu être des attributs prisés et recherchés, faute d'exemplaires extérieurs propres à rendre sensible la valeur de la sobriété et du bon goût. D'un côté, l'intensité de la vie et du mouvement, de l'autre la majesté et la puissance de la volonté imprimant l'impulsion avec force ou la retenant avec aisance, voilà ce que l'homme contemplait avec intérêt en lui-même et se plaisait à retrouver ailleurs. Voilà le double idéal que ses poètes n'ont cessé de poursuivre. Ils ont exprimé le premier, au temps de la *Merry England*, par une richesse qui se déploie sans limite, une profusion qui s'étale sans mesure, une fantaisie qui crée comme au hasard et sans norme. Mais, comme il est naturel, ni l'opulence des accumulations, ni l'imprévu des caprices d'imagination n'ont réussi finalement à satisfaire ce qu'il y a de plus profond dans l'homme, à dissiper la tris-

tesse qui, de ce ciel pesant et bas, se répand sur l'âme et l'opprime. L'Anglais a trouvé une jouissance plus sûre et plus intime à étudier et à représenter le jeu des ressorts moraux. Mais là encore le sens de l'ordonnance et de la discrétion lui a manqué. L'Anglais est plus un poète que le Latin, parce qu'il est plus créateur ; il est moins un artiste ; il est rarement un virtuose. Moins engagé à copier la nature sensible sous les voiles dont elle se couvre, il invente davantage ; moins habitué à goûter l'harmonie et la justesse des rapports, faute de spectacles habituels qui les manifestent ou faute de loisir pour les analyser, il ne prend pas grand souci de les faire régner dans ses inventions. De là une liberté et un arbitraire dans le procédé d'exposition, dans l'ordre de succession des parties, dans le choix des formes, un dédain de la clarté, de l'eurythmie, de la vraisemblance, qui, à des esprits classiques, font l'effet d'être le contraire de l'art. Il y a pourtant de l'art, puisqu'il y a désir et recherche de l'unité. Mais le poète la poursuit et la trouve à des profondeurs où elle nous échappe, tandis qu'il ne se fait pas scrupule de rompre et de brouiller de mille manières l'unité plus extérieure qui nous captive. Tout sort ici du dedans. L'imagination — une imagination sans maître ni modèle — a dû projeter au dehors un monde tout de sa création, où elle n'a voulu voir et montrer que l'homme, où elle n'a poursuivi

d'autre idéal que l'expression tumultueuse de la force et de la vie, où elle a cherché et goûté le calme encore frémissant des vagues apaisées, de la mer pacifiée sur un signe de la volonté souveraine.

L'histoire des genres littéraires et de tous les autres départements de la pensée humaine, — beaux arts, sciences exactes, sciences morales, philosophie, religion, — nous permet une contre-épreuve particulièrement concluante de cette théorie. La sensibilité et la pensée qui s'y déploient ont grandi sous la discipline austère de l'action. Certes, presque tous les genres où peuvent s'exercer et s'épanouir l'entendement et l'imagination ont été représentés en Angleterre par de nobles exemplaires; mais on distingue aisément ce qui résulte d'une heureuse rencontre ou d'une application énergique du génie individuel, et ce qui est le produit naturel et spontané du génie national. Envisagée dans toute la suite de son histoire, la littérature anglaise est certes l'une des plus admirables, des plus riches et des plus variées qu'il y ait en Europe; mais il ne peut y avoir de doute sur l'espèce d'œuvres où elle excelle, sur le genre de sujets auxquels elle est sans cesse ramenée par un secret instinct. Sa vocation est de peindre ou la tension concentrée du ressort volontaire, ou le déploiement vigoureux de l'activité humaine. Elle ne demande qu'une arène

vaste et ornée au monde extérieur et sensible. Shakespeare s'empare du vouloir humain : il le représente à l'état de spontanéité orgueilleuse et abrupte, ou troublé par des visions, ou aux prises avec des résolutions trop fortes, ou dompté par une fatalité aveugle. Milton dresse contre Dieu l' « *unconquerable will* » de son Satan. C'est le pathétique concentré des luttes morales qu'un Currer Bell, une George Eliot, une Mrs Gaskell envelopperont d'une réalité puissamment moulée sur le vif. Dans toutes ces créations, on rencontre au premier plan la volonté, considérée dans son principe passionné ou rationnel, dans son évolution et ses phases, ses stimulants et ses ressorts, ses perturbations et ses écarts, ses qualifications et ses résultats. Il y a en chimie une loi récemment découverte, d'après laquelle, plusieurs corps étant mis en présence et plusieurs combinaisons différentes étant possibles, la combinaison qui se forme est celle qui doit entraîner la plus grande dépense de chaleur. On pourrait appliquer une formule analogue aux Anglais, et dire que, dans chaque cas, la création de l'esprit — ou la manière d'en juger — qui rencontrera en eux l'affinité la plus énergique, est celle qui est la plus propre à développer, à stimuler, à rendre efficace l'activité humaine.

CHAPITRE III

L'IDÉAL DANS SES APPLICATIONS

I. — La critique et l'histoire. Le drame et le roman.

Un autre caractère, émané d'une autre cause psychologique, se montre particulièrement dans la critique et dans l'histoire. La faiblesse et la timidité de la faculté d'abstraire ont fait que les Anglais y apportent un esprit singulièrement étroit et partial. Voyez l'ouvrage de Buckle, et le contraste de cette immense érudition, de cette prodigieuse lecture, avec la thèse unique et préconçue qu'elles servent à établir. En général, les historiens anglais voient toujours l'image des intérêts contemporains au delà du tableau qu'ils peignent et, trop souvent, ils apprécient les choses comme s'ils étaient d'un parti. C'est, à divers titres, le cas de Grote, de Macaulay, de

Freeman, de Froude. Sortir de son pays, sortir de son temps pour le pur plaisir de contempler et de connaître, ils n'en sont ni tentés ni très capables. Ils ne savent pas se créer l'alibi qui fait le véritable historien. Ils restent plus ou moins enchaînés à leur sol et captifs du présent.

Que si l'on veut un exemple plus frappant et plus complet des dons supérieurs et des infirmités propres au génie anglais, il faut considérer les deux parties les plus incontestablement originales de la littérature anglaise : le théâtre de Shakespeare au XVI[e] siècle, le roman au XIX[e] siècle. Ces deux groupes d'œuvres présentent ce contraste avec les littératures issues du latin, que la bonne distribution des matières, l'exactitude des rapports, l'enchaînement méthodique, l'unité aisément saisissable y sont des mérites moins prisés que la vigueur et l'élan, la vie et l'ampleur. Une pièce de Shakespeare est tout un monde, et c'est aussi un chaos au premier aspect. Ce sont des tranches taillées dans une réalité complexe. Ce que les caractères des protagonistes y introduisent d'unité est plus ou moins brouillé par le nombre des personnages secondaires, les changements de lieu répétés, les disparates déconcertantes du ton et du style. Il n'existe pas de drame qui compte davantage sur l'imagination du public, qui le mette avec moins de préparation en présence de situations infiniment variées. Le public

n'était ni troublé, ni choqué par l'incessant effort qu'on lui demandait. Comme le poète lui-même, il voyait le miracle de l'art dans l'intensité de la vie, la force des passions, la vérité intime des caractères; comme lui, il se jouait du temps et de l'espace. On n'est pas à la fois plus réaliste que Shakespeare dans la peinture des âmes et moins soucieux de la vraisemblance dans les circonstances extérieures, plus éloigné des types abstraits et cependant plus idéaliste et même visionnaire. Remarquons que la tendance du poète, à mesure qu'il prend possession de son génie, est de secouer toute règle. Cela est visible jusque dans sa prosodie. Dans sa seconde manière, il adopte le vers blanc de Marlowe : il n'emploie plus la rime, sinon pour produire un effet déterminé; il brise le rythme et le diversifie au point que la poésie a toutes les variétés de ton d'une prose harmonieuse; il introduit les enjambements de vers à vers, coupe le vers là où les personnages s'interrompent, et ne le finit pas, ajoute à la fin une syllabe atone, et prend ses aises avec les formes acceptées. En même temps, la phrase analytique, le beau développement du tour, imités du latin, se contractent et se brisent. Les prédécesseurs du poète en usaient sans mesure et jusqu'à satiété; il y renonce. Les élans et les brusques retours de la passion, la concision impérieuse de la volonté ne peuvent s'en accommoder : ils compriment le langage

en expressions synthétiques. « Si l'on parle avec le dernier des Lacédémoniens, disait Socrate, il paraît d'abord peu habile dans la parole; mais soudain il jette dans la conversation un mot remarquable, rapide, et en se ramassant sur lui-même, comme un guerrier qui lance son javelot. » Les deux races nées et façonnées pour l'action, l'anglaise et la spartiate, peuvent se reconnaître dans ce portrait[1].

Après la mort de Shakespeare, nous sommes témoins d'un phénomène dont il n'y a pas d'autre exemple dans l'histoire. L'art dramatique, qui s'était montré jusque-là si vivace, si libre dans le choix des sujets, si fécond dans l'invention des formes poétiques, va se corrompant et se desséchant, perd par degrés toutes ses forces vives, ses prises sur l'esprit public; il n'est plus capable à la fin que d'imitations gauches, d'adaptations mal conçues, d'après nos pièces en vogue; il y montre à nu sa stérilité. Et pendant le même temps, un autre genre littéraire, le roman, s'est merveilleusement développé, comme, à côté d'une branche morte, une autre branche qui se couvre de

1. Autre analogie : la tendance littéraire dont j'ai parlé s'est trouvée fortifiée par l'immense diffusion de l'Ancien Testament, par l'éducation biblique de tous les esprits. Mais la Bible n'a été si populaire que parce que l'imagination hébraïque, avec la profusion de ses figures, la profondeur de ses pensées, la faiblesse de sa dialectique, ses brusques éjaculations, était de même famille que l'imagination anglaise. Il y avait conformité congénitale, en quelque sorte, entre les deux génies.

fleurs et de fruits; l'immense quantité de sève qui s'est retirée de la littérature théâtrale reflue là pour s'y épanouir en une riche frondaison.

A ne considérer que les formes de l'œuvre d'art, le roman est vraiment l'héritier des pièces de Shakespeare : il en reproduit les dispositions générales et l'appareil extérieur. Dans les spécimens les plus accomplis du genre, un Français est frappé du grand nombre de personnages qu'il rencontre. Il ne l'est pas moins de la fréquence et de la netteté des interruptions et des coupures, qui le transportent brusquement d'un lieu à un autre et le mettent en commerce avec d'autres figures, qu'un changement à vue fera bientôt disparaître pour introduire de nouveaux caractères, entourés de circonstances différentes. Le romancier anglais se meut à l'aise au milieu de cette extraordinaire variété de types et d'événements; il est comme Shakespeare en face de son public : il n'a pas le sentiment qu'il demande un trop grand effort au lecteur qu'il entraîne à sa suite.

Voilà pour ce qui concerne le dehors, la structure générale et apparente de l'œuvre d'art. Que si l'on pénètre plus avant, on reconnaîtra que l'idéal du roman anglais est de représenter la vie réelle dans toute son ampleur, dans son infinie diversité. En cela, nos romans français s'opposent d'une manière frappante aux romans anglais. En France, nos meilleurs romans se bornent

à mettre en relief deux ou trois grandes figures, autour desquelles les autres se hiérarchisent avec des degrés d'importance qui vont diminuant, si bien que certains personnages ont à peine un mot à dire et que ce serait trop s'ils en disaient deux. Cela nous semble la condition fondamentale, la marque d'une œuvre d'art. Ces deux ou trois figures essentielles, nous les faisons mouvoir, se rencontrer, se heurter jusqu'à une crise finale, que tout l'art du romancier consiste à amener le plus naturellement du monde ; et le dénoûment de cette crise nous laissera précisément sous l'impression que nous fait éprouver le cinquième acte d'une de nos pièces de théâtre. Les caractères que nous développons dans chaque personnage se réduisent plus ou moins, soit à ce qui est nécessaire pour amener la crise, soit à ce qui sert à la rendre plus émouvante, plus décidément pathétique. La crise met donc une limite au développement des caractères. Presque tous nos romans sont uniformément construits sur ce plan, que Taine avait qualifié de classique ; la vie y est simplifiée au point d'y être appauvrie, et le suprême besoin de clarté et de belle ordonnance qui nous possède fait de nous des spectateurs indulgents, presque complices de cette noble conception d'art, si forte dans son unité.

En Angleterre, on n'a pas le souci de mettre une sorte de hiérarchie entre les personnages, de

faire saillir les uns, d'effacer les autres dans une grisaille. L'Anglais peint tous les caractères, sinon avec la même ampleur, du moins avec un soin, une attention et une insistance qui ne conviennent pas à des figures de second plan. Tous paraissent avoir un titre égal à l'intérêt du lecteur, parce que tous ont part égale à la vie puissante dont l'œuvre est profondément pénétrée. De plus, il n'y a pas dans les romans anglais de crise unique, vers laquelle s'acheminent et à laquelle se plient tous les personnages. Au fond, l'Anglais ne tient pas à l'unité dramatique dans le roman; il tient surtout à ce que des tranches de la vie réelle lui soient présentées successivement, dans leur vérité et leur profondeur. Quand l'auteur a fini de dérouler ses tableaux, le lecteur ne songe pas à lui reprocher d'avoir fait une œuvre qui a plusieurs centres de figures, en quelque sorte; il s'accuserait de pédantisme s'il se marchandait son propre plaisir. De là, chez le romancier anglais, une manière de peindre très dégagée, très indépendante. Il ne subit pas les contraintes d'une certaine unité de style, d'une certaine conformité à un dessein déterminé; cela le gênerait, l'enchaînerait dans sa conception du sujet, appauvrirait sa manière. Il n'est pas hanté par la préoccupation d'une crise qui ne se produira pas. Il ne se croit pas obligé de proportionner l'importance de chaque figure et ses droits à l'attention du lecteur,

au rôle qu'elle est appelée à jouer dans cette crise. Il n'y a guère de peintures sommaires dans les romans anglais : tout y est nourri et substantiel, parce que tout y est aussi vivant qu'il peut l'être.

II. — Les beaux arts.

Il est remarquable que ni la peinture, où les Hollandais ont excellé sous la même latitude que les Anglais, ni la musique, où les Allemands, leurs congénères, ont une maîtrise si incontestée, ni l'architecture, malgré les admirables modèles qu'en ont laissés les conquérants normands, ni la sculpture, enfin, n'ont eu, en Angleterre, de floraison originale. Cela s'explique par le fait que tous ces arts ont grandi sous la discipline jalouse de l'action, qui d'abord a contrarié ou arrêté leur développement, et qui ensuite n'a fourni à l'artiste qu'un public esclave du même besoin d'agir et incapable de s'en dégager pour admirer librement. Mais ici intervenait une cause plus particulière et plus profonde, qui a pour ainsi dire frappé de stérilité tous les arts du dessin. La nature, en Angleterre, ne présente aucune des conditions qui engendrent un grand art. Elle ne ménage pas autour de l'homme un milieu atmosphérique où tous les objets sont visibles, chacun à son rang, où les nuances sont infinies, les dégradations insensibles,

où toute l'échelle chromatique est illustrée par une lumière abondante, qui colore et baigne jusqu'au lointain. L'Anglais voit la nature presque toujours à travers un brouillard ou une brume; les objets disparaissent sous cette ouate, ou bien ils ne montrent que des contours voilés ou rompus; leur coloration est sourde, les teintes délicates n'ont pas assez de vibration et d'éclat pour sortir du nuage et parler aux yeux. Seules, des couleurs criardes, le rouge et le vert par exemple, peuvent triompher sous l'épaisseur des voiles. L'Anglais est donc préparé par les circonstances mêmes à mal entendre l'art, ou du moins à l'entendre tout autrement qu'un Italien, par exemple. Il est desservi par la nature ingrate qu'il a sous les yeux, et alors, ou bien il s'affranchit de ce modèle imparfait et supplée par des créations de son cru aux parties neutres et aux lacunes qu'une simple copie introduirait dans son tableau, ou bien il se propose une imitation littérale, qui n'est pas moins éloignée de la nature que les types qu'il a puisés dans son imagination; car cette imitation est purement abstraite et scientifique; elle ne reproduit à aucun degré les caractères d'une vision naturelle et normale. Le dessinateur d'une planche pour un manuel de botanique, détaillant les cinq pétales, les trois étamines à deux anthères, etc., n'est-il pas aussi loin de la réalité pittoresque que l'homme qui rêve d'une

plante chimérique, dont le modèle n'existe que dans son imagination?

La liberté dans la fantaisie ou la servilité dans l'imitation sont les deux caractères entre lesquels oscille l'art aux mains des peintres qui ont illustré cette fin de siècle. Reynolds, Gainsborough n'avaient été que des personnalités isolées, sans maîtres et sans élèves; Rossetti, Watts, Burne-Jones sont les chefs d'une école puissante et convaincue, dont Ruskin a rédigé la profession de foi. C'est la seule école véritablement anglaise dont l'histoire fasse mention, la première en date où le génie national se soit retrouvé et ressaisi. Madox, qui fut le précurseur du style préraphaélite et réaliste, avait visité Paris en 1844. Il disait bien haut que tout ce qu'il avait vu là lui avait inspiré une profonde répugnance; c'est ce sentiment tout négatif qui le détermina à constituer un art nouveau. Madox savait assurément ce qu'il ne voulait pas : c'étaient les poses convenues, les mélanges de couleurs traditionnelles, tout ce qui caractérise l'art académique; il croyait savoir ce qu'il voulait : c'était le retour à la nature. Mais que pouvaient signifier ces mots pour un œil habitué depuis des siècles à voir s'effacer, se décolorer dans la brume des images sans consistance et sans relief, pour une imagination découragée de chercher dans la réalité trop pauvre qui l'entourait les richesses naturelles d'un tableau,

pour un goût qui, saisi tout d'abord par une seule sensation, ne s'était point accoutumé à en accueillir plusieurs à la fois, à les ordonner, à les fondre en une unité heureuse et plastique, pour un art qui n'avait pas trouvé le secret de distinguer les parties par des nuances infiniment nombreuses et délicates et de leur faire à chacune une place dans son œuvre? Les paroles de Madox n'étaient, au fond, qu'une formule abstraite et sentencieuse; sa peinture le fit bien voir : elle hésite sans cesse entre une copie superstitieuse du modèle vivant et une interprétation entièrement spéculative des objets; elle ne cherche la nature que pour la manquer; elle rejette toutes les chaînes traditionnelles afin de la mieux poursuivre; et il se trouve, en fin de compte, qu'au lieu de cette nature qu'elle cherchait, elle n'embrasse qu'une simple fiction.

C'est encore un signe de la même incapacité, que presque tous les peintres de l'école préraphaélite aient été des poètes, des savants, des écrivains, et qu'ils le soient restés en maniant le pinceau. Ils n'ont pas pu être tout bonnement et tout simplement des artistes; il a fallu, pour que l'art germât, qu'il trouvât un terrain différent du sien et qu'il y grandit en étranger avant de rentrer dans sa vraie patrie. L'art anglais a été tout d'abord un art littéraire, une poésie qui emploie, pour se satisfaire, la forme et la couleur, mais

qui use aussi plus ou moins librement des autres moyens propres à la poésie.

Veut-on des preuves? La peinture anglaise est essentiellement intentionniste, c'est-à-dire qu'elle poursuit un but en dehors de la peinture. Il faut que les procédés pittoresques s'efforcent d'atteindre ce but, de rendre cette intention. L'art n'a donc pas ici l'aisance et l'heureuse liberté qui le caractérisent lorsqu'il est maître chez lui et n'a que lui-même à satisfaire : voilà un premier et sensible défaut. Bien plus, tous les moyens sont bons pour arriver à cette fin. Cela veut dire qu'on ne la rendra pas présente uniquement par l'effet général d'un paysage ou par les physionomies des différentes figures ; on la suggérera par des objets matériels auxquels est liée habituellement l'idée de la fin, autrement dit par des symboles. La peinture ne sera pas seulement intentionniste, elle sera symbolique. « Tout grand art est didactique », s'écrie Ruskin, le prophète de la nouvelle foi. Il entend par là qu'un tableau bien fait ne doit pas seulement montrer, mais démontrer quelque chose, qu'il doit non seulement avoir un sujet, mais un objet, et que cet objet, au lieu de se fondre avec les formes et les couleurs, doit s'en dégager et les dominer de toute la hauteur d'une conception philosophique.

C'est ce que prouvent encore les autres caractères de l'œuvre d'art. Par exemple, nul équilibre

des masses, rien qui ressemble dans la peinture anglaise contemporaine à la centralisation des effets. Les personnages peuvent être groupés dans un coin, laissant le reste de la toile vide. Si l'idée que le peintre a eue en tête apparaît ainsi plus clairement, de quoi se plaindrait le spectateur? Pareillement, l'Anglais n'hésite pas à juxtaposer des couleurs voyantes; il les étale et les oppose par grandes touches, sans se préoccuper de la hiérarchie et du fuyant des teintes. Cette bataille de couleurs, dont se réjouit un œil habituellement sevré de ces tons éclatants, peut détruire l'unité du tableau; elle ne détruit pas l'unité de la pensée que le tableau est destiné à traduire. De même, les toiles sont ordinairement barlongues; l'Anglais ne se préoccupe pas de reproduire le milieu naturel dont le personnage est le centre, de le mettre en proportion avec la salle où il se meut, avec le paysage où il est parfois comme perdu; il supprime ce milieu, il coupe très peu au-dessus de la tête de ses figures le ciel nuageux ou le plafond orné qui donnerait à la scène un accompagnement sentimental ou magnifique; il multiplie ses figures elles-mêmes, isolées de leur cadre naturel; il les ramasse, les presse les unes contre les autres et les étouffe en quelque sorte dans un étroit espace; toutes les figures sont animées, toutes les physionomies parlent; chacune joue son rôle dans l'une des trois ou quatre actions

séparées qui se partagent l'attention du spectateur, car l'Anglais compose librement son tableau d'autant de morceaux détachés qu'il lui plaît; il ne leur demande que d'être intéressants; il ne se croit nullement obligé de faire un choix entre eux.

Faut-il ajouter un dernier trait? Ruskin, sans s'inquiéter de l'effet d'ensemble, donne pour règle de copier exactement une fleur, un papillon, de manière que nul ne puisse avoir de doute sur le genre ou même l'espèce particulière à laquelle appartiennent ces deux objets. « C'est, dit-il magnifiquement, un hommage que l'on doit au Créateur. » Mais qui ne voit à quel point cette règle fait tort au peintre? Celui-ci peut avoir intérêt à masquer l'individualité de la plante ou de la bestiole, à en élaguer, à en effacer certaines parties afin qu'elles ne produisent dans l'ensemble que l'impression qu'il leur a mesurée.

Je n'en dis pas plus sur cette école, qui est l'une des gloires de l'Angleterre au XIX[e] siècle. Les grands artistes qui l'ont illustrée se sont fait remarquer par la profondeur de leurs conceptions, la nouveauté du geste, la beauté singulièrement originale de la forme humaine dans les figures qu'ils ont multipliées. A tous ces éléments d'un grand art, il a manqué l'attraction et le magnétisme qui les font s'attirer, se grouper, se fondre dans la nature qui les enveloppe. La hauteur de leurs conceptions a rendu ces poètes dédaigneux

de faire le départ entre les idées proprement pittoresques, qui sont naturellement rendues par la forme et la couleur, et les autres idées, qui ne peuvent figurer dans un tableau que par des symboles ou de délicates allusions. L'unité profonde de la matière et de l'idée leur a manqué. Ils les ont conçues d'abord à part l'une de l'autre, et les ont ensuite rapprochées avec un talent supérieur, sans parvenir à les faire paraître étroitement unies[1].

III. — La philosophie. La science. La religion.

La philosophie anglaise se distingue tout d'abord par un trait qui lui est particulier : le goût et l'aptitude pour la métaphysique y font défaut. Il n'y a pas en deux siècles et demi plus de trois métaphysiciens anglais sérieux : ce sont Hobbes, Locke[2] et Spencer. Aucun philosophe ne s'est contenté de la pure spéculation. Presque tous, — Hobbes, Locke, les deux Mill, Spencer, — ont trouvé intéressant de suivre leurs principes dans la politique et d'en tirer des conséquences pour le gouvernement de leur pays; ils ont entendu se faire pardonner leur voyage d'aventures dans l'abstrait en montrant qu'il sert à quelque chose d'être allé chercher ses postulats

1. R. de la Sizeranne, *La peinture anglaise contemporaine.*
2. Berkeley appartient à l'Irlande, et Hume à l'Écosse.

plus haut que le sens commun. On peut y être allé et n'y pas rester : ces grands penseurs l'ont bien fait voir par leur souci ou leur hâte d'en redescendre vers des objets qui intéressent plus sûrement leurs contemporains. Il est remarquable, d'ailleurs, que le seul grand enthousiasme philosophique qui ait possédé l'Angleterre au cours de ce siècle ait eu pour objet précisément l'homme qui s'est le plus complètement affranchi de la préoccupation métaphysique, Auguste Comte. C'est en Angleterre, bien plus que dans son pays, qu'Auguste Comte a trouvé des disciples convaincus, des admirateurs fervents au point de le pensionner dans sa détresse. Même aujourd'hui, la doctrine positiviste, à peu près oubliée en France, éveille dans plus d'une âme anglaise une foi vivante et comme un enthousiasme religieux. Le soin que John Stuart Mill a mis à se séparer sur certains points d'Auguste Comte nous permet de conjecturer qu'à une certaine époque il recevait en élève docile presque toutes les inspirations du maître; sa correspondance, récemment publiée, a confirmé cette supposition. Herbert Spencer et Bain ont puisé largement à la même source. Une philosophie comme le positivisme qui, différente en cela de toutes les autres, faisait profession de se passer de métaphysique, a été pour les Anglais comme une révélation : elle répondait si parfaitement, si complètement à leurs

secrets et profonds désirs, à ces aveugles instincts qui fournissent à l'homme les raisons cachées de ses préférences! L'adoption posthume des idées de Comte par l'Angleterre, l'immense influence qu'elles exercent encore dans ce pays sont le signe certain du peu d'aptitude des Anglais pour les spéculations métaphysiques et de leur joie d'en être délivrés par l'autorité même de la philosophie.

Dans la psychologie expérimentale, l'Anglais a une maîtrise incontestée. La psychologie expérimentale manque en Italie; la race est trop légère, trop imaginative. Tournée vers le dehors, elle n'a pas le loisir d'analyser et de connaître le dedans. En France, la même psychologie reste pour les trois quarts une logique; les faits accumulés qui la renouvellent entièrement nous répugnent; ils comportent trop d'indéfini et prêtent à trop d'exceptions. Il nous faut des compartiments tranchés, des formules brèves et nettes. « L'Allemagne, propre à tout, même à la psychologie expérimentale, s'oriente et décline cependant vers la métaphysique [1]. » La psychologie expérimentale est au contraire chez elle en Angleterre; elle procède de la même tendance fondamentale que le roman et la poésie intime, j'entends cette disposition à la vie intérieure, ce fréquent reploiement

1. Th. Ribot, *Psychologie anglaise*.

sur soi-même qui est l'un des traits les plus marqués du caractère britannique.

Voilà pour le développement, visiblement inégal, des différentes parties de la philosophie. Envisageons maintenant les idées elles-mêmes, dans ce qu'elles ont de plus significatif. A ce propos, n'est-il pas singulier que quatre des plus grands penseurs de l'Angleterre se soient rencontrés en ceci, que tous ont contesté le caractère transcendant soit des idées innées, soit des jugements synthétiques *a priori*? Le contingent et le relatif ont seuls trouvé accès dans leur cité philosophique. Locke a combattu en son temps avec une vivacité singulière la doctrine des idées innées professée par Leibnitz; James Mill, pur logicien, a l'air de ne pas soupçonner l'importance de la question. Il se borne à un court chapitre intitulé : « De quelques noms qui méritent une application particulière; le temps, l'espace, etc. » John Stuart Mill entend que tout dans son système sorte de l'expérience. Notre croyance à l'absolu est une illusion; c'est l'extrême fréquence et la continuelle répétition de deux faits qui se suivent qui nous font attendre, avec une sorte de certitude, le second après le premier et nous donnent l'impression d'une nécessité qui les lie. Herbert Spencer explique avec le même sans-façon les idées de temps et d'espace. Les deux derniers philosophes, plus Bentham, se rapprochent les uns des autres

par leur système de morale. On peut les caractériser par un même mot : ce sont tous des utilitaires. L'origine de toute idée morale est, suivant eux, une conception fondée sur l'intérêt. Cette conception, dans le système de notre dernier philosophe, peut être assimilée à un lent dépôt transmis héréditairement et qu'entoure le prestige de la coutume et de la tradition. On peut dire que ni l'absolu ni le transcendant n'ont jamais véritablement trouvé accueil dans cette philosophie toute contingente.

Veut-on un dernier caractère où se montre la tendance naturelle de l'esprit anglais? Il suffira d'examiner la façon dont les penseurs les plus déniaisés se sont comportés à l'égard d'un Dieu, d'un Créateur, d'une Providence. Huxley a dit quelque part que si l'athéisme injurieux et grossier fait horreur aux Anglais, l'agnosticisme, athéisme d'humeur douce et qui garde les formes, ne les indigne pas plus qu'il ne les persuade. Une seule et très simple fin de non-recevoir ferme l'accès à cette doctrine et à ses arguments : « Cela n'est pas pratique, cela n'est pas d'application présente; nous sommes engagés, les nécessités de la vie nous cernent et nous pressent; nous n'avons pas le loisir de changer les habitudes de notre esprit, de déplacer les fondements de nos instincts moraux ». La plupart des Anglais n'ont pas même conscience de ce petit monologue inté-

rieur; leur foi est protégée par une sorte de *cant* qui refuse de se laisser analyser et s'oppose à tout brusque déplacement. Aussi les deux penseurs qui, en France, auraient été des athées déclarés, ont-ils pris un singulier souci de ne pas troubler dans ses positions traditionnelles le public auquel ils s'adressaient avec l'ambition d'être lus jusqu'au bout. John Stuart Mill a entendu son positivisme de telle sorte que la question de l'au-delà est retranchée de la science, mais qu'elle reste pour ceux qui en ont le goût un sujet de spéculation légitime. Stuart Mill reproche à Auguste Comte de ne pas laisser de question ouverte; il ne supprime pas la métaphysique, il la livre au sentiment intime et ne chicane pas les procédés qui pourront y être appliqués librement, à la volonté d'un chacun. Il croit se concilier par cette concession la majorité de ses compatriotes, et elle a suffi, en effet, pour prévenir la mise à l'index qui aurait nécessairement frappé ses volumes s'il avait plus franchement dévoilé sa pensée de fond. Plus caractéristique encore a été la façon dont Herbert Spencer a traité l'idée de Dieu, lorsqu'il l'a rencontrée au sommet de sa métaphysique. Il s'est efforcé, avec une insistance toute particulière, de montrer que le Dieu de l'évolution est infiniment supérieur au Dieu mécanique de Paley. Bien plus, ne l'a-t-on pas vu s'efforcer de faire de son inconnaissable quelque chose de substantiel, d'actif, de

créateur, dont on ne peut pas dire qu'il n'ait pas les attributs intellectuels et sensibles de Dieu, puisqu'on n'en peut rien dire, et dont le philosophe lui-même ose dire pourtant que ce qu'on trouve en lui, ce n'est pas moins que la personnalité, mais plus que la personnalité? Étrange besoin de retrouver et de fournir aux autres un absolu substantiel et plus ou moins individualisé, se prêtant à l'adoration, et tel qu'un peuple religieux puisse lui élever un temple et des autels.

L'attitude des Anglais à l'égard des sciences mathématiques, physiques et biologiques s'est caractérisée jusqu'en 1860 par l'indifférence et même par une sorte de dédain hostile. Les sciences physiques et biologiques étaient en général considérées comme susceptibles d'amener l'esprit à des conclusions antireligieuses; on ne les abordait pas sans tremblement. Il est remarquable que, jusqu'au milieu du siècle, il n'existât, pour ainsi dire, pas de cours dans les universités sur ces matières qui étaient cultivées avec succès en Allemagne et en France. Lorsque l'État ou des particuliers jugèrent à propos de constituer les enseignements qui manquaient, ceux-ci ne réunirent en général pas plus de trois ou quatre assistants. Que si l'on passe en revue tous les hommes qui, pendant les cent dernières années, ont marqué dans les sciences, on sera surpris de voir qu'ils se sont formés presque tous en dehors des écoles, et

qu'aucun n'a suivi un cours régulier d'études sur la science qu'il devait illustrer. Où eussent-ils rencontré ce cours? Rien de pareil n'existait en Angleterre. Ce sont les hasards de la vie qui, secondés par un génie naturel, leur ont indiqué la partie de la science où ils devaient exceller. Cette partie leur est apparue de bonne heure par un côté spécial, original et même un peu étroit, qu'ils ont par la suite élargi à force d'études et de recherches; ils n'ont pas abordé la science dans son ampleur un peu banale, comme font nos élèves lorsqu'on leur met dans les mains un traité classique ou un manuel. Leur intelligence n'avait point à son service cette information superficielle et encyclopédique qui est une force par les multiples rapports dont elle nous donne l'idée, une faiblesse par l'idée vague et incomplète qu'elle donne de ces rapports. Ils groupaient fortement, à mesure de leurs besoins, d'autres sciences ou parties de sciences autour de l'étude préférée, et ils trouvaient, pour rattacher entre eux ces fragments de connaissances, des liens singuliers et inattendus dans une expérience approfondie qui n'était point gênée par la parole du maître. Ni Faraday, ni Huxley, ni Tyndall, ni Darwin, ni Spencer n'ont commencé autrement, et les conditions dans lesquelles la science leur est apparue ont imprimé à toute leur œuvre un caractère profondément original.

J'ai prononcé le mot « dédain ». Pour la majorité de la nation, la science, considérée comme telle, n'existait pas; elle ne valait que par le secours qu'elle prêtait à l'ingénieur, au médecin, etc., dans l'ordre des applications pratiques : c'est par là seulement qu'elle se recommandait à des esprits positifs. On eût considéré comme un défaut grave, comme une cause de discrédit, de laisser s'introduire dans le titre d'une institution pratique quoi que ce soit qui ressemblât à de la science désintéressée. Quand on réorganisa l'École des Mines de Jermyn Street, on fut avant tout préoccupé de ne rien admettre, dans le nom nouveau que prit l'institution, d'où l'on pût induire que l'enseignement cesserait d'être terre à terre. En Angleterre, on ne rencontrait pas cette division de la science en science pure et science appliquée qui, en France, forme la base de deux enseignements distincts et successifs, d'abord à l'École Polytechnique, puis dans les Écoles spéciales qui lui font suite. Science pure et science appliquée, c'est tout un. Le savant anglais se découpe un domaine à lui dans cet ensemble, le creuse en profondeur et y demeure clos sans se préoccuper des alentours. Huxley me racontait un jour qu'un professeur de Cambridge, connu pour de bons travaux sur la physique, n'avait jamais de sa vie vu un prisme. On trouve des physiciens n'ayant aucune connaissance de la chimie ou de l'histoire naturelle; des naturalistes

qui n'ont aucune notion de la médecine. Ce n'est pas seulement dans une branche voisine de la sienne que l'homme de science est en défaut. On peut même ajouter qu'il n'y a pas entre les savants anglais ce commerce élevé, ces échanges d'idées générales que la possession d'une sorte de langue commune rend seule possible et facile. Un grand nombre de savants manquent de ce qu'on peut appeler les lumières d'une éducation générale : ce sont de purs spécialistes. Un homme curieux se fera en vain présenter aux savants les plus éminents de l'Angleterre; s'il essaie d'engager une conversation sur la science pure, il ne trouvera pas à qui parler; ses interlocuteurs ne lui répondront pas.

Il est intéressant d'observer comment l'Anglais construit la théorie d'un ordre de faits dans une science particulière. Pour nous autres Français, cette théorie est une explication, c'est-à-dire un rattachement des principes et des hypothèses sur lesquels repose cet ordre de faits aux principes et aux hypothèses sur lesquels repose la science en son entier. Cette opération se fait au moyen d'abstractions liées l'une à l'autre par une logique subtile et transcendante. Cela revient à dire qu'elles ne s'adressent en nous qu'à la raison, et nous ne sommes satisfaits que lorsque nous pouvons aller ainsi d'un bout à l'autre de la science sans rencontrer de contradiction ni de lacunes.

La théorie d'un ordre de faits quelconque n'a en Angleterre ni la même apparence, ni la même nature, ni le même but; ce n'est pas une explication, mais une représentation; et cette représentation n'est pas destinée à rendre saisissable le lien qui unit cet ordre de faits aux autres; elle ne tend qu'à le rendre intelligible en lui-même et, pour cela, *imaginable* au moyen de ce que les physiciens anglais appellent un *modèle*. « Là où le physicien français ou allemand conçoit une famille de lignes de force, le physicien anglais va imaginer un paquet de fils élastiques, collés par les deux extrémités aux divers points des surfaces conductrices, distendus, cherchant à la fois à se raccourcir et à grossir. » Dans le livre de O. Lodge, où sont exposées les théories modernes de l'électricité, « il n'est question que de cordes qui se meuvent sur des poulies, qui s'enroulent autour de tambours, de tubes qui pompent l'eau, d'autres qui s'enflent et se contractent.... » « Il me semble, a dit le grand physicien W. Thompson, que le vrai sens de la question : Comprenez-vous ou ne comprenez-vous pas un sujet particulier en physique? est : Pouvez-vous faire un modèle mécanique correspondant? Je ne suis jamais satisfait tant que je n'ai pu faire un modèle mécanique de l'objet : si je puis faire un modèle mécanique, je comprends; tant que je ne puis pas faire un modèle mécanique, je ne comprends pas ». C'est se

figurer, et non comprendre, que Thompson entend dans ce passage, et l'espèce de candeur brutale avec laquelle il répète à satiété le mot « comprendre » indique bien qu'il n'a pas l'idée du sens plus raffiné, plus spiritualisé que nous lui donnons[1].

Il y a un autre caractère par lequel l'Anglais montre plus clairement encore qu'il ne conçoit pas comme nous la science en général. L'unité de chaque science en particulier, l'unité de la science considérée dans son ensemble sont, à nos yeux, des attributs essentiels sans lesquels nous ne concevons pas l'ordre scientifique. Ces attributs font partie de sa substance même. C'est vers l'unité que tendent incessamment les théories de nos savants, et cette unité, qui est le dernier mot de leurs recherches, est le premier mot de la métaphysique ; les deux ordres de spéculation se rencontrent en ce point. Rien de semblable en Angleterre. Les représentations au moyen desquelles les savants rendent compte d'une partie quelconque de la science sont des sortes de tableaux destinés uniquement à l'imagination et n'ayant d'autre objet que de la satisfaire : or il n'y a pas pour l'imagination d'unité scientifique ; elle conçoit isolément chaque ordre de faits. Lorsqu'elle en a expliqué un au moyen de figurations fondées sur

1. Max Leclerc, *L'éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre.*

certains principes ou sur certaines hypothèses, elle passe à un autre sans se croire engagée le moins du monde par le travail qu'elle vient d'accomplir, et elle pose, pour l'expliquer, d'autres principes et d'autres hypothèses; il ne lui est pas du tout nécessaire qu'aucun lien existe entre les deux ordres de spéculation; l'incohérence est ici la règle. Bien plus, la spéculation qui était fondée tout à l'heure sur une certaine conception de la matière fait place, sans aucun effort, à une spéculation fondée sur une conception toute différente, incompatible avec la première. Cette incompatibilité choque en nous la raison, dont le constant effort est de combiner les lois et d'en réduire le nombre; elle apparaît comme une contradiction dans la science elle-même. Elle n'est au contraire qu'une variété innocente aux yeux de l'imagination anglaise, dont le propre est de concevoir fortement chaque ensemble concret et de s'en donner une vision intense qui efface pour un moment tout le reste. De là vient que, dans les œuvres de Thompson et de Maxwell, chaque chapitre peut et même doit être lu séparément, car il arrivera souvent que si le premier est fondé sur une conception de la matière qui admet l'immobilité de particules inertes, le second supposera au contraire l'extrême mobilité et la perpétuelle circulation des atomes. L'imagination, en passant de l'une à l'autre, se renouvelle entièrement chaque fois;

c'est comme lorsque, dans une serinette, le cylindre a été avancé d'un cran : l'instrument chante alors le nouvel air sans y mêler quoi que ce soit des airs antérieurs.

Un autre indice nous avertit que l'imagination se sent libre et maîtresse dans la science, et que, bien loin de s'incliner devant l'esprit d'unité et de synthèse, c'est elle qui lui impose silence. Les sujets que Thompson, Maxwell, etc., traitent avec le plus de complaisance sont ceux qui sont placés aux confins de la science et se confondent presque avec l'insoluble question des origines. La constitution moléculaire de la matière, la distance entre les particules impondérables, la nature de la lumière et de l'électricité ont été traitées par eux avec une hardiesse qui manie sans trembler des milliards d'atomes et se joue en quelque sorte du temps et de l'espace. C'est que ces questions ont un côté qui donne sur l'infini, c'est-à-dire sur un domaine où l'imagination est seule souveraine. Bien plus, certains savants, tels que Lodge et Tait, sont restés accessibles à des hypothèses comme celles du spiritisme, de la magie, etc., qu'une conception plus rationnelle de la méthode aurait dû leur faire écarter[1]. Ils prennent, avec une parfaite tranquillité d'esprit, leur point de départ hors de la science; ils franchissent, sans s'en apercevoir, la

1. Duhem, *l'École anglaise et les théories physiques.*

limite qui sépare le certain du probable, le probable de l'imaginaire et du chimérique.

Mais c'est surtout en matière de foi positive que s'accuse profondément ce pli du caractère britannique. Michelet a distingué les peuples de la nature et les peuples du livre. Cette distinction coïncide d'une manière générale avec une autre plus significative. Il y a des peuples amoureux de la beauté répandue sur le monde, et ne concevant l'idée d'une règle que par l'ordre et l'harmonie qui se dégagent des choses. Il y a des peuples épris d'action et d'efficacité, et qui ont besoin tout d'abord d'une force intérieure afin de se posséder pleinement, de rallier toutes leurs énergies et de maîtriser la réalité. Les Anglais sont de ceux-là. Race active plutôt que contemplative, ils étaient prédestinés à secouer le joug de Rome et à rejeter la foi catholique.

Le catholicisme n'est pas simplement une religion du cœur et de la conscience ; pouvoir spirituel fortement organisé, il présente, à l'extérieur, les caractères d'un imposant établissement politique, qui réclame et obtient l'obéissance. Par ses sanctuaires locaux qui ont leur culte particulier et leurs vertus spéciales, par ses types variés, à demi divinisés, qui rappellent les héros et les demi-dieux de la Grèce et de Rome, il se relie à la tradition historique, et forme comme une suite naturelle au paganisme qu'il a détruit. D'autre

part, le mysticisme qui se mêle aisément à sa foi, la sensualité et la molle poésie de son culte, ses talismans et ses joujoux sacrés, ses formules magiques, ses sacrements multipliés, par lesquels le Dieu terrible semble se familiariser et s'apprivoiser en se mêlant à la vie de chaque jour, répondent chez l'homme à un sens esthétique un peu mièvre, à une conception délicatement féminine des choses. Par sa théorie semi-pélagienne sur la grâce, par sa répugnance à humilier profondément la liberté et les œuvres devant la foi, il se rapproche de la mâle et simple doctrine du rationalisme. C'est la religion vraiment humaine, en ce sens qu'elle accepte le tout de l'homme, réconcilie ses antinomies, respecte ses habitudes, se prête à ses faiblesses, montre des égards pour les lumières naturelles. Tant de qualités contradictoires ne vont pas sans une certaine infirmité. Le catholicisme fournit à la volonté moins une règle large et souple qu'une série de recettes particulières qui s'adaptent aux différents besoins de la vie. Tantôt il aide l'homme à échapper aux devoirs trop lourds ou trop vulgaires que la société lui impose : il conduit le fort et l'inspiré jusqu'aux vertus sublimes du renoncement et de la sainteté ; il offre au faible un refuge dans la vie diminuée et l'idéalisme paresseux du cloître. Tantôt il se fait le médecin trop indulgent de l'infirmité humaine, et réconcilie par d'ingénieux

accommodements la loi chrétienne et la mondanité. La charité est son triomphe. Mais la charité comme il l'entend n'est-elle pas à son tour un encouragement à l'imprévoyance et à l'abandon de soi? Au lieu de mettre l'âme en face d'elle-même et aux prises avec la réalité totale, il fausse le problème moral en le simplifiant, il l'élude, le masque et le dénature en interposant le prêtre et le sacrement; il le résout mécaniquement en quelque sorte. Éclectisme ingénieux, fait pour parler à l'imagination, aux sens et au cœur sans trop rebuter la raison, le catholicisme ne fournit pas l'atmosphère fortifiante qu'il faut pour tremper le caractère et l'adapter aux usages de l'existence présente.

Une règle pour la volonté, c'est tout le protestantisme considéré dans son type le plus vivace, dans ses dénominations les plus populaires. L'anglicanisme n'est qu'une combinaison d'hommes d'État, une Église plutôt qu'une religion, et l'Église d'une caste. C'est chez les dissidents qu'il faut chercher l'âme de la nation. Elle s'épanouit dans le puritanisme, le presbytérianisme, la doctrine de Wesley. Tout lien est rompu entre ces croyances et la religion ou la philosophie classiques. Il ne reçoit pas de cette tradition le caractère historique et universel qui imprime une marque romaine à la religion du Vatican. C'est plutôt une sorte de judaïsme retrouvé à quinze siècles de distance,

épuré d'ailleurs et transfiguré. Loin de s'adresser à tout l'homme, sa sécheresse, son austérité, sa haine ou son dédain des formes, ses tendances iconoclastes en font une géhenne pour l'imagination et la sensibilité. Son honneur est de prendre ou de laisser l'homme dans les conditions normales et accoutumées et de lui fournir un fonds de force naturellement réglée à dépenser dans la vie pratique. La doctrine de la justification par les œuvres permettait à l'homme de se reposer sur le mérite d'actions extérieures et intermittentes qui en compensent d'autres moins louables, et dont il fait le compte à ses heures. La justification par la foi le met aux prises avec un ultimatum rigide, un « tout ou rien » moral. A ceux qui croient, Dieu donne tout, et nul ne croit vraiment s'il ne se donne tout entier en retour. Par la foi, les mêmes choses sont autres et changent de signification et de prix; sans la foi, rien ne compte, parce que sans elle rien ne vaut. La qualification des actes tombe donc pour laisser la place à une qualification générale de la volonté et de la conscience. Le sens profond d'une nouvelle vie intérieure rend oiseux et sans intérêt les témoignages que l'homme s'accorde au nom de la raison commune, et supprime la vaine balance qu'il établit entre ses mérites et ses fautes. La justification par la foi est une glorification : c'est comme une nouvelle naissance qui crée un droit d'aînesse pour ses élus,

et c'est par là qu'elle est une école de force et de liberté morales. Elle recèle l'orgueil sous l'humilité. Tel catholique, pour gagner plus sûrement le ciel, se borne à fuir les occasions de péché; s'il agit, il se croit d'autant plus près de la sainteté que ses œuvres sont plus pénibles, plus inutiles, qu'elles ont moins d'éclat et de fruit. L'idéal de vie préféré dans le catholicisme a toujours été l'ascétisme. Le calviniste a conquis d'emblée sa volonté par la grâce, qui la met d'accord avec la volonté de Dieu. C'est un victorieux, il entre dans l'action sans crainte, s'étant ménagé l'alliance d'une force infinie. Il aborde le combat en homme qui porte une armure divine et impénétrable; il multiplie ses œuvres sans être arrêté par la perspective de chances de péché plus nombreuses, d'un décompte moral qui peut le constituer débiteur. Il est d'avance racheté et libéré; il est sûr.

En somme, le catholicisme est la religion d'un puissant pouvoir spirituel qui légifère, prohibe et punit. Il a une raison d'Etat, devant laquelle l'individu s'incline. Le protestantisme est la religion du *self-government* intérieur. L'un est éminemment créateur d'ordre et de règle; l'autre est éminemment conservateur et rénovateur de l'énergie : c'est la religion qui convient à un peuple né pour l'action.

DEUXIÈME PARTIE

LE MILIEU HUMAIN

CHAPITRE I

LES RACES VENUES DU DEHORS

Observations générales.

Après le milieu naturel, formé par les causes physiques, vient le milieu humain, formé par la masse du peuple autour de chaque homme. Voici une race qui apparaît pour la première fois, sortant des ténèbres préhistoriques : elle est déjà constituée en peuplades, qui ont des rudiments d'institutions, un commandement suprême, des rangs, une autorité familiale, des croyances religieuses et des superstitions. Ces caractères, que nous comprenons dans l'idée vague de race, sont au fond l'effet des milieux physiques successifs traversés par les migrations, et aussi des circonstances fortuites que les hommes y ont rencontrées. La fertilité du sol, la forme des continents, la

qualité de la lumière, le voisinage de tribus belliqueuses ou d'une nation policée, etc., voilà apparemment les causes qui ont amené le peuple au degré de développement exprimé par ces caractères. Ces causes ont agi avec d'autant plus d'intensité que l'homme était plus neuf; la fraîcheur de sa sensibilité, la souplesse de son organisme le rendaient aisément pénétrable. Les sensations du dehors ne rencontraient pas encore en lui une masse ample et durcie d'habitudes acquises capables de résister à la pression et de se refuser à l'empreinte. Le climat et les autres agents matériels ont donc façonné souverainement la nature humaine : ils y ont imprimé des traces profondes, qu'on n'attendrait pas aujourd'hui de ces causes devenues presque impuissantes : leurs effets se sont fixés dans les individus; ils ont triomphé par le poids des grands nombres ou le prestige de l'élite. C'est à ce degré de civilisation que se présentent les Germains de César et de Tacite, premier noyau de la race anglo-saxonne.

Maintenant, la race entre et s'avance dans l'histoire; elle a fait sa dernière étape et s'est établie dans le pays où ses destinées s'accompliront. Là, nous voyons grossir sans fin, sous la forme d'institutions, de traditions et de coutumes, cet acquis dont il n'existait auparavant que les commencements et les amorces. Le pouvoir suprême s'est constitué en gouvernement, la religion en Église;

la littérature a ses monuments, dont le nombre augmente de siècle en siècle; l'éducation publique se développe conformément à un type convenu. En un mot, tous les germes qui apparaissaient autrefois comme séparés et incohérents se sont rejoints et forment ensemble une masse résistante et compacte, rebelle à l'action des causes matérielles. — Parmi les causes qui peuvent encore transformer le milieu humain, je ne vois plus guère que les invasions, qui le mettent en contact étroit avec un autre peuple, en rapport intime avec une civilisation qui s'est épanouie ailleurs dans des conditions toutes différentes. Nous aurons à noter cette influence, qui ne s'est jamais fait sentir avec plus de force que par la conquête de 1066. Cette conquête est la dernière en date, et après cela le milieu humain se modifie encore par des changements sans bruit, comme lorsque, d'agricole qu'elle était, la nation devient commerçante et colonisatrice, et plus tard, au XVIIIe siècle, quand, sans cesser d'être commerçante et colonisatrice, elle devient industrielle. Plus efficace encore a été la Réforme, qui, en agissant profondément sur l'individu, a fait apparaître les qualités viriles d'une race endormie. On peut encore ranger parmi les influences décisives les deux actes d'union, après lesquels l'Écosse, puis l'Irlande, ont commencé une sorte d'invasion de l'Angleterre, qui a abouti à la pénétration des trois races l'une par l'autre et à

l'enrichissement progressif du type anglais. — Tous ces faits et les causes d'où ils dérivent méritent d'être étudiés en eux-mêmes et dans leurs conséquences, car tous ont eu pour effet de modifier largement et profondément la race, autrement dit, le milieu humain. Tantôt ils ont, en facilitant, en multipliant certaines relations et certaines affaires, suscité des habitudes, encouragé des penchants, éveillé des qualités qui pouvaient s'y donner carrière, tantôt ils ont, en semant dans quelques hommes une doctrine capable de se propager par le prestige de l'exemple, par la contagion des sacrifices à faire, renouvelé, rajeuni, transformé l'âme de la nation.

I. — Les Germains.

Considérons d'abord ce qu'étaient dans leur pays d'origine les anciens Germains, tels que les ont représentés César et Tacite. Les Germains ont quelque chose de sauvage et de bestial. Ce caractère est en partie l'effet d'un état de civilisation peu avancé ; il correspond en partie à un fond de nature qui se retrouvera encore après des siècles de culture et d'adoucissement. A défaut de la guerre, le vin, le jeu et le sommeil occupent tout le temps de ces brutes. C'est dans les banquets qu'ils prennent leurs grandes résolutions, décident

de la paix et de la guerre : ils ont besoin, pour se déterminer, de l'excitation de la nourriture et des fumées du vin. Mais au lieu de discuter, ils se querellent. Point de paroles : ils commencent par les coups, et lorsqu'ils se réveillent de leur ivresse, ils ont plus d'une fois tué ou blessé leurs contradicteurs.

La puberté est tardive parmi les Germains ; elle est d'autant plus vigoureuse et féconde qu'elle a été moins précipitée. La femme est chaste, la famille sacrée. Les bonnes mœurs y suppléent aux bonnes lois absentes. Chaque maison est isolée : l'attrait d'un bois ou la proximité d'une source en ont déterminé la place ; et toujours de larges espaces la séparent des maisons voisines. Même dans les banquets, chacun dîne à sa table. — L'horreur du repos possède cette nation. En cela, ils s'opposent aux Gaulois, auxquels Tacite reproche leur mollesse. Les Germains aiment ombrageusement leur liberté. C'est à cause de cela qu'ils mettent deux ou trois jours à se rendre aux réunions politiques ; ils ne veulent pas avoir l'air d'y venir par ordre. Ils font faire par leurs prêtres la police de leurs assemblées, et dans la bataille ils n'acceptent d'être réprimandés et frappés que par eux, afin que le châtiment semble venir de Dieu seul. C'est aux chefs qu'appartient l'initiative des résolutions. Ils sont entendus suivant leur âge, leur noblesse, leur éloquence ; ils parlent sur le ton de l'orateur qui

essaie de convaincre, non sur le ton du maître qui commande. Les soldats gardent le droit de ne pas se laisser persuader. Cachés derrière leur bouclier, ils témoignent par un long frémissement ou par un cliquetis d'armes leur refus ou leur assentiment.

Leur constitution politique était, au temps de Tacite, absolument rudimentaire, et Fustel a pu dire que c'était celle de tous les peuples arrivés au même degré de civilisation. L'État y est inconnu; le représentant de l'État, le fonctionnaire, n'y a aucun rôle. Grande différence avec les Gaulois qui, à ce moment même, en Gaule et en Italie, briguent et obtiennent de nombreux emplois publics en usage chez les Romains. Quelques peuplades se passent de roi; d'autres entourent la royauté du respect dû à la naissance, qui est le seul titre à cette dignité. Au reste, le roi n'a point chez les Germains de pouvoir arbitraire; son autorité est strictement limitée; limitée est aussi l'autorité des *principes*, que les soldats choisissent pour leur courage. Ils ne dirigent pas la bataille : ils sont simplement les premiers dans le combat par l'exemple, par les hauts faits qu'ils accomplissent sur le front de l'armée. C'est l'admiration qui les fait chefs. Chacun de ces personnages groupe autour de lui un certain nombre de soldats qui l'ont choisi. Ceux-ci ne rougissent pas d'être de sa suite et de former autour de lui son *comitatus*. Ils se considè-

rent comme liés à lui par un serment d'allégeance et s'honorent d'être tués ou blessés pour le défendre. Ce n'est pas à l'individu seulement, c'est à sa postérité qu'ils ont engagé leur foi, et les obligations qu'ils ont contractées s'étendent à ses enfants en bas âge. Enfin la religion tient une grande place dans leur vie et dans leur pensée. Mais cette religion n'emprunte rien aux formes plastiques. Dieu est le souverain. Il règne derrière ceux qui commandent, et l'excommunication de l'impur achève de donner un caractère tout moral à cette religion sans beauté.

Je ne me porte garant de la signification et de la valeur d'aucune de ces particularités prises à part, mais je ne puis me dérober à l'effet saisissant qui résulte de l'ensemble, et cet effet se tourne en étonnement, quand je retrouve chacun de ces traits de mœurs, plus ou moins transformés, dans la civilisation anglaise contemporaine. Quel homme ayant longtemps vécu en Angleterre pourrait contester la bestialité du gros de la race? Aujourd'hui, comme autrefois, le sport, les paris, l'ivrognerie, comptent parmi les plaisirs les plus appréciés des Anglais; aujourd'hui, comme autrefois, il faut la plénitude d'un estomac rassasié pour exalter leur génie, et si l'on en croit un homme d'État du commencement du siècle, les grandes résolutions, comme les combinaisons les plus ingénieuses, ont pris naissance

dans la demi-heure que les Anglais consacrent après dîner à boire abondamment et à causer entre hommes. La puberté tardive des jeunes gens, la chasteté des femmes, les nombreuses familles sont des caractères de l'Anglais moderne, comme ils l'étaient autrefois des Germains. Quel observateur n'a devant les yeux ces petites maisons distinctes qui, même dans les villes, s'espacent à raison de une par famille, ces clubs où la table d'hôte est inconnue? Le goût de la contention et de l'effort anime encore cette race. On les voit dépenser leur activité sur tous les points du globe. Mais ce qu'on peut suivre dans l'Angleterre historique, ce qu'on reconnaît jusque dans l'Angleterre actuelle, c'est l'antinomie saisissante que présentaient chez le Germain le profond dévoûment, la stricte obéissance à un chef et à sa famille, et l'instinct de révolte, l'impatience à plier le col sous la discipline plus savante dont l'État est le centre et le principal ressort. Les sentiments de fidélité personnelle à un homme et à sa postérité, qui accompagnaient la recommandation germanique du compagnon au chef, ont passé plus ou moins dans le loyalisme profond des sujets anglais pour la race et le sang de leurs princes. Et quel peuple toutefois a plus souvent résisté à ses rois, les a plus souvent molestés, violentés, emprisonnés, déposés ou mis à mort? L'orgueil irritable de l'homme libre s'est fait tragiquement sa

part à côté de tant de preuves d'un extraordinaire attachement à la dynastie.

Pareillement, la fierté du Germain, impatiente de toute autorité empruntée, improvisée, précaire, et, d'un autre côté, sa déférence innée pour toute supériorité qui a un fondement stable dans un ordre social traditionnel, comptent parmi les causes qui ont arrêté en Angleterre le développement de la monarchie administrative et institué en son lieu une puissante aristocratie politique. De là est issu ce *self-government* local où, jusqu'à ces derniers temps, la bureaucratie était inconnue, où le fonctionnaire paraissait à peine, où toute protection spéciale était refusée à ce personnage, tandis que le sujet anglais acceptait sans répugnance, pendant des siècles, une hiérarchie bien plus suspecte, ce semble, et se soumettait doucement au pouvoir quasi paternel de son voisin, grand propriétaire, un particulier comme lui. L'Anglais est anti-égalitaire, en ce sens qu'il veut des classes bien distinctes dans la société, et même plusieurs degrés dans sa propre classe; il admet la transmission héréditaire des honneurs, mais il ne les souffre pas fermés; il entend que le mérite soit de temps à autre appelé au partage. Nul n'a plus que lui le respect du rang; nul n'est plus étranger à l'esprit de caste. Ces privilèges ne l'irritent point, mais il ne les tolère pas à l'état de simples immunités; il y joint des devoirs et des

charges qui les rachètent. Tous ces caractères sont contenus en substance dans la description que Tacite nous a laissée de la Germanie. La même double et contraire tendance reparaît dans tout le reste de l'ordre politique : c'est elle qui a limité étroitement le pouvoir royal en se gardant de le détruire ou de le déconsidérer, qui a institué le gouvernement parlementaire, c'est-à-dire le gouvernement par la discussion et la persuasion, non plus par le commandement d'un seul. C'est elle encore qui, dans l'ordre religieux, a secoué le joug du sacerdoce lui-même, autrefois si puissant, lui a retiré l'autorité du confessionnal et le prestige de la présence réelle, et l'a fait redescendre au niveau du simple fidèle, en sorte que le clergé a cessé absolument d'être un médiateur, et que le croyant ne tolère plus rien qu'un texte sacré entre lui et son seul maître, qui est Dieu.

II. — Anglo-Saxons et Celtes. Danois, Normands.

La nation anglaise, dont cette race forme le premier fonds, présente cette particularité qu'elle est de toutes les nations celle qui s'est le moins mélangée, qui est restée le plus homogène. Les Anglais sont des Germains du Nord. Parmi les Germains, ils ont pour ancêtres les Angles, les Jutes,

les Saxons, qui appartiennent tous au même fonds bas-allemand. Les derniers venus, les Danois et les Normands, sont des rameaux détachés du même tronc, longtemps nourris de la même sève ; les événements n'ont pas eu de peine à les enter les uns sur les autres. Les premiers ont trouvé la Grande-Bretagne occupée par des populations celtiques ; mais la lenteur et la brutalité de la conquête, l'énergie de la résistance ont abouti à l'extermination ou au cantonnement rigoureux des vaincus, en sorte qu'aucune fusion n'a pu se faire de longtemps entre les envahisseurs et les premiers occupants. C'est l'inverse de ce qui s'est produit dans les invasions germaniques continentales. Les Francs, par exemple, se sont fondus rapidement dans la population subjuguée, ont adopté son idiome et sa religion, et ont formé une race mixte. Ce qui s'est passé à l'origine dans la Grande-Bretagne est d'ailleurs ce qui s'est répété plus tard dans les établissements coloniaux anglais. Les races inférieures ne s'y sont jamais croisées avec leurs vainqueurs et ont disparu sans leur rien laisser d'elles-mêmes.

Des érudits fort recommandables se sont plu à démontrer que les Celtes n'ont pas été détruits, que beaucoup ont continué à vivre sans bruit, cultivant la terre pour les Germains devenus leurs maîtres, et que, surtout par les femmes serves, les deux races ont dû se mélanger profondément-

Ils vont plus loin : ils donnent à entendre que le génie des Celtes a passé avec leur sang dans les veines du peuple anglo-saxon, et ils classent notamment dans leur apport la curiosité insatiable, la riche invention et jusqu'à l'art du dialogue et de la mise en scène, déjà manifestes dans les premiers monuments de leur littérature. Je ne conteste pas que les germes plutôt que l'épanouissement de ces qualités ne se rencontrent dans les récits irlandais rédigés au VIIe et au VIIIe siècle, d'après un original plus ancien que le transcripteur a pu se croire tenu d'enrichir des agréments et des finesses propres à son temps; je ne conteste pas davantage l'absence des mêmes dons dans les vieux poèmes anglo-saxons, la plupart originaires d'Islande (le plus important pour les Anglais, *Beowulf*, rédigé au VIIIe siècle). Il faut toute la témérité d'un érudit pour asseoir des conclusions sur une base aussi fragile. Mais ce contraste — pris pour ce qu'il vaut — ne peut-il pas tenir simplement à ce que les Anglo-Saxons sont restés longtemps de purs barbares, en retard de deux ou trois siècles peut-être sur la civilisation de l'Irlande, dont l'admirable expansion religieuse, on le sait, a balancé un moment celle de Rome? La richesse de l'invention, l'art du dialogue et de la mise en scène ne seraient, dans ce cas, chez les Irlandais, que les effets d'une culture et d'un développement en avance de trois

siècles environ sur ceux des conquérants de la Grande-Bretagne.

J'admets volontiers que les populations celtiques, restées indépendantes, aient pu exercer sur les envahisseurs une action à la circonférence, en quelque sorte, celle-là tardive et peu profonde; mais j'ai peine à croire que les Anglo-Saxons aient rien dû de leur génie aux Bretons, devenus leurs esclaves en Angleterre même. Le type intellectuel d'une race est, au point de départ, le produit du milieu naturel; il est ensuite et surtout le produit du milieu humain lentement progressif; c'est un composé d'habitudes mentales qui se fixent, s'entretiennent, s'invétèrent, par la circulation continue de certaines manières de penser, de raisonner et de sentir. Les mêmes habitudes s'émoussent, s'atténuent, s'effacent, si la circulation est entravée ou s'interrompt. La langue et la littérature sont les dépositaires de ce capital spirituel, les véhicules de cette communication. Là où elles ont été violemment et totalement abolies pour une race subjuguée, c'est comme si l'on avait détruit le musée de modèles incessamment copiés qui façonnaient les hommes à la ressemblance d'une même image; l'ancien moule social a péri. Les individus épars et opprimés de la race vaincue subissent, comme par le passé, l'action du milieu naturel. Mais le milieu moral s'est entièrement transformé; c'est celui de la société

conquérante dans sa pleine, libre et vigoureuse expansion. La race vaincue se fond rapidement dans la masse sous cette puissante influence ; elle ne compte plus, au moins à titre de cause ou d'élément scientifiquement saisissable.

C'est précisément ce qui est advenu des Celtes en Angleterre. Tous les indices sont contraires à l'hypothèse d'une survivance fécondante de leur type intellectuel. Quand les vaincus ont une religion supérieure, il est rare qu'ils n'y gagnent pas leurs maîtres. Les Anglo-Saxons, mis depuis 449 en contact avec une population chrétienne plus civilisée qu'eux-mêmes, sont restés païens jusqu'au milieu du VII[e] siecle (579-681). Ils ont dû leur conversion tardive à une mission venue du continent. Souvent les vaincus, avant de se fondre avec les vainqueurs, chantent longtemps à voix basse les exploits, la gloire et les infortunes de leur race ; l'histoire garde l'écho de ces profonds et sourds murmures : ici, pas un vers celtique n'a survécu à la conquête. La langue est la gardienne des traditions nationales, le miroir où apprend à se connaître le type ethnique. Les Bretons subjugués ont tout de suite et complètement désappris la leur ; ils n'en ont rien fait passer, rien non plus de leur seconde langue, le latin — sauf un peu de jargon d'église ! — dans l'idiome des conquérants. M. Jusserand estime que pas un trait de leur génie ne transparaît dans

la littérature anglo-saxonne jusqu'au XIe siècle. Celle-ci reste, d'inspiration comme de ton, entièrement germanique. Ainsi, rien d'extérieur et de perceptible n'a subsisté; on est réduit à tout inférer de la rencontre — assurément probable — de quelques gouttes de sang dans des fornications ignorées. Que ces véhicules obscurs et muets aient transporté avec eux une portion du génie celtique, c'est possible; ce n'est en tout cas qu'une hypothèse, une hypothèse sans grand intérêt, ce me semble, et, en outre, une hypothèse non susceptible de preuve scientifique, absolument comme ces étymologies spécieuses dont le linguiste n'a pu retrouver les formes intermédiaires dans l'évolution de la langue. Que le mélange ait traversé cinq siècles sans que l'un des éléments se soit trahi au dehors par aucun signe, cela est apparemment peu croyable; et la conjecture est d'autant moins à retenir, que la première manifestation supposée du génie celtique devrait être reportée après l'invasion normande, c'est-à-dire à une époque où survient une cause nouvelle, ample et féconde, rendant raison à elle seule de tout ce que nous avons besoin d'expliquer.

Avant d'en venir là, je dois faire encore une double remarque. La première, c'est que tous les occupants successifs, issus de la même souche, qui ont formé le peuple anglais, étaient sans exception des aventuriers, pirates, coureurs de

fortune, qui pouvaient avoir des motifs différents pour quitter leur pays d'origine, mais qui tous avaient eu l'énergie nécessaire pour le quitter. Parmi ces éléments disparates, et remarquables par une vigueur physique et morale exceptionnelle, la lutte s'est engagée sur place entre les premiers arrivés et les survenants successifs. Cette lutte a présenté un caractère de barbarie et d'inhumanité extrêmes. A la fin, une large et favorable élimination a été accomplie : les faibles ont été moissonnés ; il n'est resté pour faire souche que les plus résistants, les plus hardis et les plus forts. Un peuple s'est formé qui, malgré les différences ethniques et l'écart des latitudes, offre de frappantes analogies avec l'ancienne Rome, d'abord refuge de bandits et de rebelles, disciplinant peu à peu leurs énergies, et, à la fin, dominant tout un monde grâce à ces forces brutes déposées dans son berceau. Il y a là-dessus un mot frappant d'Emerson : « La nature dit : mes Romains ne sont plus ; pour édifier un nouvel empire, je choisirai une race rude, toute masculine, toute en force brutale. Je ne m'oppose pas à une compétition des mâles les plus grossiers. Que le buffle fonce la corne en avant sur le buffle et que le pâturage reste au plus fort. Car j'ai un ouvrage à faire qui demande de la volonté et des muscles. »

La seconde remarque est que, par deux fois,

l'éducation latine de la Grande-Bretagne avait été commencée, — d'abord du temps des Bretons, puis dans la période de Bède et d'Alcuin, — et que, les deux fois, elle a été interrompue, et tous ses effets mis à néant, par de terribles immersions dans la barbarie. Elle n'a été vraiment reprise, pour se continuer jusqu'à nos jours, que vers le XIe siècle. C'est dans le court intervalle entre la dernière invasion danoise, celle de Harold Hardrada, et l'expédition de Guillaume le Bâtard, que se place le coup de dés où s'est joué l'avenir de la civilisation anglaise. Le germanisme pur a perdu la partie. La latinité l'a emporté. Le cadre a été tracé pour une civilisation mixte, pour une riche et originale combinaison de traditions et d'aptitudes. Il n'en demeure pas moins que la race anglo-saxonne, longtemps étrangère au christianisme, est entrée plus tard que les autres en commerce suivi avec cette civilisation latine, qui a été comme le trésor accumulé où l'Italie, la France ont puisé des idées toutes faites et trouvé de bonne heure des règles de vie, des principes d'organisation très supérieurs à leur état social. Sa première éducation — qui serait mieux appelée un apprentissage — s'est faite brutalement par les choses, et sans le secours continu de ce patrimoine commun. Elle s'est trouvée dans le cas de ces jeunes hommes qui, empêchés par des revers de fortune de poursuivre régulièrement leurs études

libérales, et jetés de bonne heure dans la vie pratique, sur des rivages lointains, parmi des aventuriers, s'y sont formés en tirant d'abord tout d'eux-mêmes et des circonstances. La race anglo-saxonne était, à beaucoup d'égards, presque adulte lorsqu'elle a recueilli définitivement sa part de l'héritage gréco-latin. Les conséquences de ce retard se font encore sentir aujourd'hui. Comme les hommes auxquels je la compare, elle a acquis une originalité puissante. Comme à ces hommes, il lui a manqué, il lui manquera peut-être toujours, ce que la France et l'Italie ont dû à leur communication ininterrompue avec l'antiquité : cette manière simplifiée de penser, cette norme classique, cette sobriété, cet atticisme, ce raffinement de goût, empruntés par ces peuples à une sorte d'existence antérieure dont l'Angleterre s'est trouvée coupée, ou dont la conscience lui est venue trop tard. Par contre, elle a échappé à ce qu'il y a d'artificiel et de convenu, et aussi de trop émondé, purgé, clarifié, et par là même appauvri, dans les littératures issues du latin et du grec. Si toute l'œuvre de l'Angleterre donne l'impression d'une virilité débordante, d'une vigueur inépuisable, sans donner celle de la perfection ; si la force se montre plus souvent que l'exacte mesure et la belle ordonnance chez les grands écrivains d'outre-Manche ; si notre distinction des genres et des styles n'a jamais été fine-

ment sentie en Angleterre, si elle disparaît dans le réalisme large, robuste et sain, dans l'opulente confusion qui distinguent leurs créations les plus originales, cela tient en grande partie à l'avortement réitéré de l'éducation latine, et à cette première formation positive par la vie et par les choses, qui n'a livré que des esprits déjà faits et résistants à l'action des modèles antiques.

Si l'on peut avoir de bonnes raisons de contester la survivance silencieuse du génie celtique sur le sol de l'Angleterre, comment méconnaître l'immense et bruyante effusion de l'esprit normand et son action sur la masse à demi-barbare dont il a fait la nation anglaise? La conquête de 1066 a simplement creusé le lit où s'est précipité du continent un large courant humain, et ce courant s'est continué durant plusieurs siècles. Le nom de Normands n'est que l'expression abrégée et localisée d'un ensemble qui comprend, outre les compagnons francisés de Rollon, des aventuriers de toutes les provinces adjacentes, Anjou, Bretagne, Maine, Poitou et, plus tard, de régions aussi éloignées que la Provence et la Savoie. Le nom de Français, usité d'ailleurs dès l'époque de Guillaume pour désigner les vainqueurs, est le seul qui soit d'une justesse approximative. Encore faut-il l'entendre comme signifiant moins un groupe ethnique qu'un certain type de civilisation, un certain mode d'imagination et de sensibilité,

extrêmement différents de ceux qui avaient déjà pris figure chez les Anglo-Saxons.

Parallèlement à l'invasion des hommes, commence et se poursuit en effet une curieuse invasion d'un grand nombre de *genres* littéraires : épopée chevaleresque, où l'amour tient désormais une grande place, romans, allégories et moralités, satires, chansons, fabliaux, biographies, traités philosophiques et juridiques.... C'est comme une seconde armée d'aventuriers qui débarque, agile et joyeuse, pareille à ces archers dont la flèche légère a vaincu la lourde hache des compagnons d'Harold; elle se dissémine gaiement à la surface des esprits germaniques, refoulant et renfonçant leur épais lyrisme. Ces genres nouveaux resteront en vue, le tour d'esprit qui s'y exprime restera dominant pendant trois siècles, et quand se fera le retour au type primitif, ce ne sera pas sans entraîner et fixer un grand nombre de plis et de reliefs de ce masque, longtemps appliqué et finalement comme incorporé au visage.

De toute cette période, où foisonnent les écrits français et latins, tandis que la langue indigène disparaît presque, je serais tenté de dire, ne trouvant pas mieux pour la caractériser, qu'elle est en quelque sorte *prélittéraire*, et que, littérairement, elle n'est pas nationale. On a très justement signalé l'internationalité « de ce pays libre et de ce monde religieux » qui sont, au moyen

âge, le cadre et l'instrument de presque toute la grande production intellectuelle; ils n'ont, en vérité, pas de frontières. Presque tous les auteurs de marque nés sur le sol britannique ont étudié ou professé à Paris, voyagé en Italie, séjourné à Rome, passé des années de leur vie ou leur vie tout entière sur le continent. Ils n'épousent qu'avec tiédeur les passions de leurs compatriotes. Ils sont comme à demi dénationalisés. Ce sont moins des Anglais que des Européens, des citoyens de la grande république religieuse et littéraire dont la cour de Rome et l'université de Paris sont les capitales. Tout ce qui écrit en Europe est en correspondance d'un pays à l'autre : les écrivains puisent largement aux mêmes sources, traitent sans satiété les mêmes sujets, se copient entre eux ou copient un modèle commun. A part quelques nuances, rien ne nous aide à pressentir la grande littérature nationale qui suivra.

Ajoutez que l'Angleterre, destinée à exceller plus tard par la puissante originalité de ses œuvres, se montre particulièrement servile et maladroite dans ces continuels emprunts ou plagiats. A peine peut-on qualifier de « littérature » un ensemble d'ouvrages où l'invention, le talent, le style font généralement défaut. Comment, en effet, les dons littéraires auraient-ils pu se développer entre les trois langues qui se partageaient la future nation, séparant la haute classe de la masse du peuple,

les clercs et les lettrés de l'une et de l'autre? Chacune de ces langues restait nécessairement spéciale et incomplète; aucune ne donnait à l'imagination créatrice le sentiment d'une communion un peu large avec une puissante masse d'hommes ayant les mêmes et glorieuses destinées. Il y a trois choses qui naissent ensemble et dont chacune est la condition, l'annonce et tour à tour la cause et l'effet des autres : une langue nationale, une littérature nationale, et, autour d'elles, une vie commune, une conscience collective, qui les suscitent, leur fournissent des sujets, leur ouvrent un champ d'expansion riche en échos prolongés. Une langue nationale ne prend consistance littéraire que sous la pression d'idées et d'émotions neuves, qui cherchent passionnément une forme, devinant qu'il existe un grand public à demi inconscient disposé à les accueillir, préparé à s'y reconnaître et à s'en pénétrer, à sentir par elles son unité profonde, qu'elles étendront et enracineront encore davantage. Le signe que l'évolution est achevée et qu'une nation consciente s'est définitivement dégagée des groupes ethniques, c'est l'avènement de la prose à la dignité littéraire; et, presque toujours, cet avènement coïncide avec une vigoureuse efflorescence poétique. Or, jusqu'à Wiclef, il n'y a pas vraiment de prose anglaise, et c'est à peine si sa prose peut prétendre à être littéraire. Jusqu'à

la même époque, il n'y a pas non plus de poésie. La grande majorité des auteurs se servent, tant en français qu'en anglais, de vers rythmés ou rimés qui ne sont proprement ni prose ni poésie. Intervalles, échos, consonances ne nous rendent rien de cette musique que nous connaissons, destinée à éveiller des sensations concordantes autour de chaque pensée; ce sont de simples points de repère mnémoniques, scandant pour l'oreille le bavardage uniforme et interminable qu'on verse sur tous les sujets. C'est seulement après 1350 que le fleuve grossi de la pensée anglaise se divisera en deux bras, pour faire place à l'abondance et à l'impétuosité des eaux qu'un seul lit ne peut plus contenir.

Rien n'est plus intéressant que l'évolution d'où sont sorties cette nation et cette langue nouvelles. Peu à peu, des vainqueurs et des vaincus mélangés, une seule masse s'est formée, où ils ne se distinguent plus les uns des autres. La puissance énorme du prince après l'invasion, son inclination à se conduire en despote à l'égard de ses propres vassaux normands, ont rapproché ceux-ci des Saxons : ils s'unissent tous dans un commun intérêt de défense, dont le Parlement devient l'organe. D'autre part, l'isolement insulaire de la population, devenue très sédentaire, l'a portée à se concevoir comme homogène et à s'opposer en bloc aux peuples continentaux.

Enfin les prétentions de ses rois au trône de France lui sont une occasion de se sentir une dans sa fière individualité : c'est ainsi qu'elle proteste, par la voix des Communes, contre telle union de deux couronnes qui ferait de l'Angleterre une dépendance de sa voisine (1340). C'est la même année que disparaît le *présentement d'Englescherie*, la plus frappante des inégalités légales subsistant entre le *Francigena* et l'*Anglicus*. Il est probable que cette procédure était depuis assez longtemps tombée en désuétude : car l'abrogation par la loi suit généralement d'un peu loin l'abrogation par les mœurs.

La langue manifeste curieusement la fusion accomplie des deux races. Pendant plus de deux siècles, le français n'a cessé de gagner du terrain. C'est lui qui a fourni et qui gardera, le latin aidant, tout le vocabulaire de la haute culture : politique, droit, finances, théologie. En outre, il est descendu de tout le poids de son prestige jusque dans des couches assez profondes, refoulant les dialectes anglo-saxons, à ce point que c'est lui qu'on qualifie de « langue commune ». On put croire un instant que le fonds germain disparaîtrait comme avait disparu le fonds celtique. Il n'en fut rien. Mais cela même explique la formation si particulière de la langue qui va naître au XIVe siècle. La classe des gens incultes n'était pas restée close dans l'usage de son idiome

originel. Elle s'était essayée à parler le français; elle l'avait déformé en le parlant; elle en avait fait tomber des morceaux, en quelque sorte, par ses prises maladroites, et les avait mêlés indissolublement à son jargon. Lorsque, par degrés, l'anglo-saxon, resté solide sous la compression, remonte, à la façon d'une strate géologique qu'exhausse une poussée interne, le français n'est pas comme une croûte superficielle que la langue inférieure soulève, détache et rejette en bloc; il remonte avec elle à l'état de noyaux, débris ou miettes, que déjà elle s'est incorporés, de larges veines qu'elle a encastrées dans sa propre masse. Elle-même a subi des écrasements, des érosions. Chacun des deux idiomes sort, ayant perdu partie de ses formes grammaticales et prosodiques. C'est ainsi que, désorientés par les genres de noms de choses qui ne sont pas les mêmes en anglo-saxon et en français, le nouveau peuple désespère de s'y reconnaître et, au lieu d'opter, les confond tous dans le neutre. De tout ce soulèvement émerge enfin la langue anglaise, avec sa grammaire simplifiée, sa structure longtemps incertaine et inhabile à la prose, mais aussi avec son triple et abondant vocabulaire : français, latin, germanique, chacun encore aujourd'hui distinct et reconnaissable. Cette formation composite est ce qui rend possible à l'écrivain, et surtout au poète, de donner à son style, rien que par le choix des

mots, une couleur si particulière. Les mélanges et proportions variées des trois éléments fournissent en effet une longue et riche gamme de teintes. On reconnaît et l'on savoure la langue d'un Tennyson ou d'une Miss Martineau avant de goûter la force de leurs pensées et la beauté de leurs images.

Après la première efflorescence littéraire où se sont épanouis, encore bien près du sol et des racines, le bleu léger d'un Chaucer, le violet foncé de Langland, le rouge sombre de Wiclef, toutes ces corolles se flétrissent et tombent sans être remplacées. Un triste automne commence, prolongé par un stérile hiver, où toute végétation et toute vie semblent arrêtées : c'est le XIVe siècle. Mais soudain, sur la tige grandie, éclate en un corymbe magnifique le génie d'un Shakespeare, et toute la littérature née du même afflux de sève. L'esprit national a pris définitivement possession de lui-même dans ce long recueillement; il enfantera désormais des œuvres qui n'appartiennent qu'à lui seul.

CHAPITRE II

LES RACES DÉVELOPPÉES SUR LE SOL

I. — L'Angleterre agricole.

La nation anglaise n'a plus à redouter d'invasion; elle a sa langue et ses institutions; elle est en possession de son génie. Il est temps de marquer les caractères les plus importants par lesquels elle se distingue.

A partir de 1066, la nation perd de plus en plus les mœurs militaires, contracte de plus en plus les habitudes d'une population agricole. Les Normands, une fois établis dans leur territoire insulaire, se mêlent aux Saxons. Au bout d'un siècle et demi, la fusion est faite; on ne les distingue plus les uns des autres. Les guerres continentales, qui commencent alors, n'entraînent au dehors que la partie la plus turbulente du baron-

nage; le reste demeure confondu dans la masse du peuple et mène comme lui une existence toute rurale. Ce caractère s'imprègne de plus en plus dans les mœurs. Au XVe siècle, l'étranger en est frappé. Le Pogge écrit : « Après les Français viennent les habitants de la Bretagne, qu'on appelle aujourd'hui Anglais; ils jugent honteux pour un noble d'habiter la ville; tous vivent renfermés dans leurs champs, leurs forêts, leurs pâturages; ils mesurent la noblesse à la fortune, donnent tous leurs soins à la culture des terres; ils trafiquent de la laine et du croît de leurs troupeaux, ils ne voient rien de déshonorant à prendre leur part des profits de l'agriculture. » Ce qui survivait de l'ancienne noblesse périt dans la guerre des Deux Roses, et le premier rôle appartient désormais au *gentleman farmer*. Aucun rudiment d'industrie manufacturière n'existait alors dans l'île. Les Anglais vendaient la toison de leurs troupeaux aux Flamands et recevaient en échange des draps pour leur usage. Ce n'est qu'en 1589 que des réfugiés des Flandres commencent à enseigner aux travailleurs insulaires l'art de manufacturer la laine. C'est la période de Norwich qui commence; elle durera tout le XVIIe siècle. Il est à remarquer que cette industrie a pour matière première un des produits naturels du sol britannique, et n'est au fond qu'un prolongement de l'industrie agricole : les Anglais n'en restent pas

moins un peuple de laboureurs et de pasteurs. Ce peuple, fixé en grande partie dans le sud de l'Angleterre, est remarquable par sa gaîté : c'est la *Merry England* des chroniqueurs. Des documents du xve siècle nous le représentent comme ayant perdu l'habitude d'un travail pratique intense et menant une vie toute « spirituelle et raffinée ». Rien de ce qu'on peut observer alors ne donne l'idée de l'effort continu et tenace, de l'activité infatigable qui distinguent les Anglais de notre temps.

On s'est plu à dire que les Anglais se sont montrés à toutes les époques la digne postérité des Wikings de Norvège, et que les rares qualités qu'ils déploient aujourd'hui dans le commerce et la navigation sont l'héritage, transmis de siècle en siècle, de cette race de héros. Rien n'est moins exact. Les Angles et les Saxons, qui portaient dans leurs veines le sang inquiet de ces coureurs d'aventures, sont devenus les possesseurs d'une terre extraordinairement fertile; ils ont fini par succomber à la tentation d'une vie calme et d'une richesse facile. Quelques siècles plus tard, on ne peut trop s'étonner de la gaucherie et de l'incuriosité qui accompagnent leurs premières tentatives en haute mer. On n'y sent pas plus l'atavisme de pirates exercés que la conscience d'un grand rôle à venir. Au milieu du xve siècle, Henry V emprunte des vaisseaux à la Hollande pour ses expéditions

en France. Le pays ne dispose pas avant cette époque d'une marine militaire pour protéger ses côtes; les villes maritimes sont invitées à se garder elles-mêmes du mieux qu'elles peuvent. Tout le commerce extérieur de la Grande-Bretagne est aux mains des Hollandais, des Lombards, des Hanséates. On les attire par l'appât d'immunités et d'avantages que les marchands anglais se voient refuser sur le sol anglais, sans être dédommagés par la réciprocité dans le pays d'origine de ces étrangers privilégiés. Ce n'est que sous Richard II que commence à paraître la préoccupation de protéger le pavillon britannique; encore les mesures prises à cette fin n'ont-elles guère d'effet pratique avant le règne de Henry VII. Jusqu'aux dernières années d'Élisabeth, les Anglais ne sont pas colonisateurs. Le XVII[e] siècle qui s'ouvre les trouve sans aucune possession hors d'Europe; ils se sont laissés devancer par les autres puissances qui bordent l'Atlantique. Voici, à la fin du XVI[e] siècle, l'aveu très explicite que faisait l'un des rares hommes de mer que le pays possédât à cette époque, Sir Walter Raleigh : « La marine anglaise, écrit-il, ne peut pas entrer en comparaison avec celle des Hollandais. A l'exemple de l'antique cité de Tyr et de la plus moderne Venise, la Hollande est devenue l'entrepôt d'innombrables marchandises, dont la centième partie à peine est consommée dans le pays... Ils vien-

nent trafiquer chez nous-mêmes avec 500 ou 600 vaisseaux tous les ans, et nous en envoyons à peine 30 ou 40 chez eux. Les Hollandais trafiquent avec toutes les places de France, et nous avec 5 ou 6 seulement... Ils ont à eux seuls autant de vaisseaux que tous les royaumes de la chrétienté ensemble. Ils construisent mille navires par an, et cependant il n'y a pas un arbre dans tout le pays et leurs produits ne rempliraient pas 100 vaisseaux ».

Le passage est d'autant plus significatif qu'il émane de l'un des destructeurs de l'invincible Armada. La dispersion de la flotte espagnole a été considérée par plus d'un écrivain comme le commencement de la puissance anglaise sur mer. C'est une grave erreur. C'est la tempête, bien plus que des vaisseaux anglais ou hollandais, qui vint à bout de l'Armada. *The Lord sent his wind and scattered them*. Drake n'était qu'un boucanier qui abandonna la poursuite dès que les vents se furent élevés; et quand il ne resta plus rien de l'expédition, l'Angleterre se retrouva avec le sentiment d'une heureuse fortune plutôt qu'avec la conscience d'une véritable grandeur maritime.

II. — L'Angleterre commerçante et colonisatrice. Les Puritains.

Deux événements considérables allaient changer le caractère et les destinées de l'Angleterre. Le

premier est la découverte de l'Amérique, qui date de 1492. Jusqu'à cette époque, c'était à Gènes, à Pise, à Florence, à Venise, à Augsbourg, à Troyes, dans les villes de la Hanse, que s'était concentré le commerce européen : il était essentiellement méditerranéen et continental. La découverte de Colomb lui ouvre de nouveaux débouchés : le voilà qui devient océanique; il passe aux cinq puissances qui s'étendent le long de l'Atlantique. Ce déplacement est tout naturel; mais ici se produit un fait qui a de quoi nous surprendre. C'est le Portugal qui entre en scène le premier, puis l'Espagne, puis la Hollande. Ces trois puissances ont atteint le plus haut point de leur fortune coloniale dans la seconde moitié du XVIe siècle. La France se met en mouvement un peu plus tard, mais elle devance encore l'Angleterre. Celle-ci paraît la dernière et il ne lui faut pas moins d'un siècle pour regagner le temps perdu. C'est seulement à la paix d'Utrecht, en 1713, qu'elle se fera reconnaître comme grande puissance navale aspirant à la domination des mers.

Ce retard est d'autant plus étonnant que l'Angleterre était admirablement située pour profiter du commerce américain. Des cinq puissances dont les ports s'ouvrent dans l'Atlantique, elle est la plus rapprochée du Nouveau-Monde. Ses côtes se développent sur une étendue de 7 900 kilomètres — le double des côtes de France. Un

Anglais placé où l'on voudra sur le continent britannique n'a jamais plus de 25 lieues à faire pour gagner le littoral. Les ports sont nombreux; l'embouchure des fleuves forme des rades profondes. La marée y remonte jusqu'à une très grande distance du rivage, amenant les vaisseaux, dans la capitale jusqu'au pont de Londres, à Bristol jusqu'à 3 lieues au delà du point de jonction de la Severn et de l'Avon. A ces faveurs de la nature s'ajoutent d'autres circonstances qui devaient à la longue donner à l'Angleterre l'avantage dans une lutte pour les possessions d'outre-mer. Le Portugal et la Hollande ont des bases continentales trop étroites pour y asseoir un grand empire colonial. L'Espagne et la France sont partagées et tiraillées entre deux intérêts : l'intérêt continental, qui est le grand ressort de leur politique; l'intérêt colonial, qui ne sert qu'à leur fournir des compensations. Il importe bien plus à l'Espagne de conserver ses possessions italiennes que d'augmenter ses possessions en Amérique. Il importe bien moins à la France de se créer un empire sur le Saint-Laurent que d'atteindre en Europe la limite du Rhin ou celle des Pyrénées, et de remplir intégralement le cadre qui lui a été tracé par la nature. A tous ces points de vue, l'Angleterre a des avantages évidents. Elle a l'étendue et l'âme d'une grande puissance. Il y a des siècles qu'elle occupe toute son île; elle n'a plus rien à y con-

voiter, car elle a déjà ses limites naturelles. Elle ne peut plus s'arrondir, mais s'agrandir, et comment l'idée lui viendrait-elle de réclamer des compensations sur le continent, dans la sphère d'influence d'un des grands États européens? Lorsque l'heure est venue de faire les parts, force est donc qu'elle jette plutôt ses regards sur quelque possession coloniale. On la lui cède sans regret et, une fois cédée, elle est trop loin des yeux pour qu'on songe à la lui reprendre. L'Angleterre est, pour ainsi dire, condamnée à voir croître sans fin ses possessions d'outre-mer; elle est poussée bon gré mal gré dans le rôle de grande puissance coloniale.

Il y a donc lieu d'être surpris que le XVIIe siècle s'accomplisse avant que l'Angleterre soit installée et reconnue dans sa position d'aspirante à la domination des mers. Nous avons dit qu'en 1600 elle n'avait aucune possession hors d'Europe. Pendant la première moitié du siècle, l'occupation de la Nouvelle-Angleterre et l'accroissement de la Virginie sont dus principalement aux persécutions qui, tour à tour, ont rendu l'Angleterre inhabitable pour les Puritains et pour les Cavaliers. On peut à peine compter parmi les œuvres marquées d'un véritable esprit colonial l'octroi d'un fief fait à Lord Baltimore dans le Maryland. L'agitation des esprits pressait en général les résolutions et les actes. Aux environs de l'année 1625, le nombre et

la variété des publications sur le commerce sont extraordinaires. L'effet ne s'en fait pas attendre et, de 1590 à 1641, les droits de douanes passent de 14 000 à 500 000 livres. L'Acte de navigation commence une ère nouvelle. Malgré plus d'une dérogation et plus d'un adoucissement, cet acte a eu pour effet certain de supprimer le monopole fructueux de cabotage que les Pays-Bas exerçaient avec les ports anglais, et de chasser les bandes hardies de pêcheurs Hollandais qui venaient jeter leurs filets jusque sur les côtes de la Grande-Bretagne et y vendre la marée que les habitants de ce pays n'arrivaient pas à leur disputer. La prise de la Jamaïque illustre les dernières années de Cromwell; elle est rendue définitive sous Charles II, en 1670. Au temps des deux Stuarts, presque toute la ligne de côtes entre le Massachusetts et la Virginie est conquise par les Anglais, qui s'établissent à New-York, dans le Delaware, le New-Jersey, la Pennsylvanie. Les autres voies de la colonisation ne s'ouvrent pas encore. Bombay, cédée en 1661 à Charles II, demeure presque le seul établissement de la Compagnie des Indes; c'est à peine si le Fort William, en 1688, présage l'immense développement de Calcutta. On ne saurait méconnaître la lenteur de ces progrès de la part d'un peuple qui est censé avoir une vocation spéciale.

Toutefois, d'autres faits significatifs expliquent

pourquoi l'œuvre de la colonisation a été retardée. Le régime légal des fonds de terre, par exemple, était adapté aux besoins d'un peuple agricole. Tandis que le Hollandais, à court d'argent, hypothèque aisément son domaine, les *mortgages* sont très difficiles ou presque impossibles chez leurs voisins. En Hollande, on emprunte à 3 p. 100 et même à moins. En Angleterre, l'intérêt en droit et en fait est de 8 p. 100. Les rois n'ont de prêteurs que les orfèvres, et ce ne sera qu'en 1694 que, par la fondation de la Banque d'Angleterre, ils seront en mesure de se procurer un capital supérieur au revenu d'une année. Il faut que l'Angleterre, rompant la chaîne d'habitudes séculaires, ait fait pour ainsi dire un passé à ces traditions nouvelles. La transformation peut être considérée comme accomplie en 1700. Pendant une assez longue période, les Anglais ont le même souverain que la Hollande. Ils ont pu étudier de près et imiter dans ses institutions la nation commerçante par excellence. Quand le lien se dénoue, Amsterdam a cessé d'être la capitale commerciale du monde ; Londres ne tardera pas à lui succéder. La Hollande ira désormais en déclinant, et on ne la voit plus guère se mêler à la lutte engagée entre la France et la Grande-Bretagne. La France est vaincue et dépossédée à son tour : elle cède successivement l'Acadie, le Canada, l'Empire des Indes ; elle ne compte plus guère

comme puissance coloniale de premier rang. L'Angleterre demeure seule et sans rivale. En 1713, elle a fait reconnaître sa suprématie, mais elle n'a encore que sa part virile dans les possessions d'outre-mer. En 1763, l'équilibre est rompu : il n'y a plus hors d'Europe que les colonies espagnoles dont la grandeur balance celle de l'Empire britannique. Et ce n'est pas seulement par des traités succédant à des guerres mémorables que ce résultat se trouve atteint : dans l'intervalle, l'Angleterre parcourt des mers jusque-là ignorées et y fonde des établissements fructueux qui rapprochent ses étapes et consolident sa domination.

Une race s'est formée, composée de hardis marins, de colons intrépides, de marchands âpres au gain, honnêtes dans le trafic parce que la bonne foi est la condition du commerce, malhonnêtes en toute autre chose; ils sont peu soucieux de leurs engagements avec d'autres puissances, inhumains et cruels au delà de toute expression. Sous Cromwell, ils préparent une expédition dans le but avoué de saisir par surprise des galions espagnols, et ils n'échouent que par fortune. En même temps que la paix d'Utrecht, ils concluent avec l'Espagne le traité de l'Assiento, qui leur livre le commerce des esclaves avec les colonies espagnoles. Ce commerce sera la base de toute leur politique pendant le XVIIIe siècle. Cette race,

inconnue au siècle précédent, s'est lancée dans la carrière avec un orgueil effréné et une avidité insatiable; l'âme qui l'anime et la soutient, après avoir un certain temps douté d'elle-même, s'est retrouvée et ressaisie de nos jours dans ce qu'on a appelé l'impérialisme. Le sentiment de sa vocation à l'empire des mers s'est révélé à elle et s'est exprimé avec une arrogance à la fois naïve et brutale; elle a pu professer sincèrement que passer sous la domination anglaise était pour tout pays barbare un événement normal, le plus heureux que ce pays pût rencontrer. Elle a mis quelque chose plus haut que la lettre et l'esprit des traités : c'est la nécessité, constatée et affirmée par elle, de la prépondérance anglaise dans une région déterminée. Le but le plus élevé de ses missionnaires n'a pas été de convertir les païens, mais d'en faire avant tout les clients d'un peuple élu de Dieu. La brusque explosion de ces sentiments est le résultat d'une préparation de deux siècles, qui a porté à leur plus haut degré d'intensité des passions auxquelles l'Angleterre d'avant 1500 était absolument étrangère.

Mais ce ne sont pas seulement les conditions extérieures qui ont façonné les hommes et fourni le moule d'une nouvelle race. Ici intervient une autre cause qui a son siège dans les profondeurs intimes de la conscience. Cette cause, qui change la façon de voir les choses, de se prêter aux pas-

sions humaines, d'accueillir la vie et de regarder la mort, est la Réforme. Elle fait, elle aussi, un nouveau peuple, composé de tous ceux qu'elle a une fois touchés. Ce n'est pas à l'anglicanisme qu'est due cette création extraordinaire ; il n'a pas tant de vertu. A l'origine, l'anglicanisme n'était qu'un expédient pour faire passer du pape au roi l'autorité de l'Église. On y gardait du catholicisme tout ce qui pouvait en être conservé : la hiérarchie épiscopale, la transmission apostolique, un grand nombre de rites. Pour plus de sûreté, on y introduisit un minimum de calvinisme, garantie de surcroît contre un retour au papisme. L'anglicanisme n'était au fond qu'un compromis plus ou moins raisonnable, une religion de gentlemen et d'hommes du monde qui ont besoin d'un certain luxe de cérémonies collectives pour remplacer la foi individuelle trop souvent absente, et qui s'attachent à une liturgie pour se donner l'illusion qu'ils tiennent à quelque chose. Il est remarquable que les deux formes de croyance dans lesquelles l'anglicanisme a été constamment tenté de résoudre ses partis extrêmes soient, d'un côté, le puséysme et même le catholicisme, de l'autre, la *broad church* : d'un côté, un essor poétique qui ramenait les Anglais vers les vieux édifices du moyen âge, la vie cénobitique, le soin des pauvres, et avant tout vers l'antiquité de la tradition ; de l'autre, un esprit positif, qui, en élargissant les

doctrines, affaiblissait leur fondement et n'en laissait rien debout que de vains symboles. Ainsi la tendance naturelle de l'anglicanisme n'allait pas à fortifier la croyance, mais plutôt à l'énerver : il le fit bien voir par la persévérance qu'il mit à repousser Wesley. Des deux côtés, il allait instinctivement, soit à étouffer la foi sous des formes auxquelles la tradition seule prêtait quelque vie, soit à la ruiner par une analyse qui n'en laissait subsister que les moules vides.

Bien différente a été l'action du puritanisme, du baptisme et de quelques autres sectes réformées. Le puritanisme est avant tout un individualisme religieux; ce que les Indépendants ont rejeté avec le plus d'énergie, c'est le joug de l'État, le contrôle d'un pouvoir civil, détenteur et distributeur de la vérité. L'idée d'une autorité extérieure maniant gauchement et brutalement ce qu'il y a de plus intime dans l'homme, ce qu'il y a de plus personnel dans ses convictions, leur inspirait une sorte d'horreur. Aussi ne faut-il nullement s'étonner de ne rencontrer chez eux rien qui ressemble à une profession de foi. Ils ne conçoivent pas une Eglise, mais des Églises; et si un jour, à la conférence de Savoy, ils risquent une sorte de déclaration confessionnelle, on peut se demander quelle puissance serait assez armée pour contraindre une congrégation qui s'en écarterait sincèrement. Ainsi le puritain est parvenu à réaliser cette anti-

nomie : avoir une foi commune qui le lie à d'autres hommes, qui permette à de nombreuses congrégations de porter le même nom sur toute la surface d'un pays; et, d'autre part, garder à cette foi son caractère local et individuel, en faire l'œuvre si personnelle et si intime de chaque conscience, qu'elle semble ne rien devoir à la tradition. Le baptisme va même plus loin : il reconnaît pour règle suprême l'inspiration subite, la vocation directe de l'âme par Dieu lui-même.

Mais ce n'est pas seulement l'amour ombrageux de son indépendance qui distingue le puritain et fait sa force; c'est l'intensité de sa foi, l'omni-présence d'une croyance qui se mêle à tout, qui intervient à tout propos. Voilà ce qui a fait du puritain un colon incomparable. Sans doute, cette croyance ne le rend pas exceptionnellement apte à tracer un sillon, à engranger les blés, à faire des calculs exacts, mais elle a planté en lui un support moral qui se fait partout sentir sous les qualités d'homme de métier. L'émigrant se lance à travers les hasards; il a avec lui son Dieu qui le sauvera; il regarde face à face la mort avec confiance : elle n'a rien qui l'effraie. La vie lui apparaît comme une suite de devoirs qu'on accomplit sans mise en scène, sans songer à ce qu'en disent les hommes. Il suffit que Dieu et la conscience, toujours présents, soient satisfaits. C'est avec des personnages de cette trempe qu'a été constitué le

bloc puritain, principal artisan de la grandeur américaine. On ne peut suivre dans l'histoire ce qu'ils ont fait durant deux ou trois siècles, à partir du débarquement de la *Mayflower*, sans avoir le sentiment qu'on est en présence d'une race jeune ou rajeunie, qui a puisé une fraîcheur austère d'impression, une vigueur, une constance, une ténacité inattendues à la source renouvelée du christianisme. Avant et après la proclamation de l'Indépendance, on les voit partout; ils mènent l'émigration et la colonisation; ils sont à la tête de toutes les entreprises; c'est le ferment du Nouveau Monde. Il n'y a rien d'exorbitant à dire que le puritanisme, le baptisme et même plus tard le presbytérianisme et le wesleyanisme ont été par excellence la religion des émigrants. La population du Nouveau-Monde et des possessions anglaises hors d'Europe est faite en grande partie de dissidents de cet ordre. Les wesleyens et les baptistes sont des communautés relativement petites en Angleterre : ce sont en réalité des communautés immenses, dont on ne mesure la grandeur que quand elles convoquent à Londres les délégués de leurs adhérents dans le monde entier. Il faut bien les reconnaître alors pour une race spéciale qui, née de la Réforme, a pris à son compte l'œuvre de la colonisation et l'a fait réussir là où échouaient, à la même époque, sur le même territoire, les Français et les Espagnols. Dans la mère patrie,

où ils sont restés en minorité, ils constituent un élément sérieux, passionné et convaincu, qui avait fait jusque-là défaut à la *Merry England*.

Veut-on juger et mesurer l'efficacité de cet élément nouveau? Il suffira de comparer l'Angleterre colonisatrice, qui est en grande partie puritaine, à l'Espagne, imprégnée jusqu'à l'impénitence de catholicisme et même de jésuitisme. L'Espagne n'ajoute plus rien à l'immense empire qu'elle a conquis, elle en perd même des morceaux; elle n'en tire guère que de l'or et des épices; aux populations indigènes, elle impose un régime dont le grand trait est l'obéissance passive : elle renonce ainsi aux progrès. Tout autre est l'Angleterre : son émigré est un homme échappé de cette geôle qui s'appelle une société civilisée; il a rompu tous les liens qui l'attachaient à l'État, à l'autorité ecclésiastique; il ne tient plus à rien, si ce n'est par les nœuds qu'il forme lui-même. Pour la première fois le *contrat social* va se trouver réalisé : cette individualité abrupte, cette personnalité aux angles durs va conclure avec ses pareils une convention qui réglera les droits de chacun. Cela ne dépasse pas, pour commencer, les limites d'une paroisse. Les émigrés vivent ainsi quelque temps, s'unissent d'une paroisse à l'autre, puis se désagrègent, puis s'unissent encore; ils forment à la fin l'État, tandis que nous trouvons l'État tout formé qui nous accueille; ils lui sont antérieurs et

supérieurs; ils lui font sa part, tandis qu'il nous fait la nôtre.

III. — Wesley. L'Angleterre industrielle.

Après la Restauration, les familiers de Charles II revinrent d'exil avec un besoin effréné de jouir, auquel ils s'abandonnèrent sans retenue. La haute société prit le ton des courtisans; la contagion s'étendit peu à peu, et gagna les parties élevées de la bourgeoisie. Ce fut une époque de licence, de cynisme et d'extrême impiété. Le non-conformisme, compromis par les excès révolutionnaires, avait perdu ses prises sur les âmes. Tout en bas, les classes inférieures, terriblement incultes, opposaient un mur de stupidité à tout enseignement spirituel. « Point de religion en Angleterre! » disait en effet Montesquieu. Voltaire, presque à la même époque, écrivait : « On est si tiède en Angleterre qu'il n'y a plus guère de fortune à faire pour une religion nouvelle ou renouvelée ».

C'est à ce moment que parut Wesley. Il est remarquable que le mouvement auquel il a donné son nom soit né au sein de l'anglicanisme, c'est-à-dire d'une communion où il n'y avait plus alors ni foi ni piété. Wesley entreprit de les lui rendre sans changer les articles de foi, sans constituer une secte nouvelle. Il mit une obstination méri-

toire à ne pas se séparer de l'Église établie. Il commença par solliciter la faveur de prêcher dans les temples anglicans; il ne se laissa pas rebuter par les refus méprisants qui accueillirent ses offres. Plus tard, quand il organisa un établissement à part pour ses nombreux fidèles, il ne voulut pas que les sacrements leur fussent distribués dans les chapelles wesleyennes : ils devaient les demander et les recevoir dans les églises dépendant de l'État. Ce n'est que quatre années après sa mort que, devant l'opiniâtre mauvais vouloir des évêques, la conférence qui exerçait à la place de Wesley les pouvoirs de gouvernement permit d'administrer la communion à ceux qui en exprimeraient le désir; encore fut-ce timidement et avec des ménagements extrêmes.

C'est que Wesley n'était ni un hérésiarque ni un fondateur de secte. Il n'en voulait pas à la doctrine de l'Église établie. Il s'était mis à l'aise avec les 39 articles et ne s'en embarrassait pas plus que s'ils n'existaient pas. Il se refusa toujours à donner une profession de foi à ses fidèles d'Angleterre; quand il se crut obligé d'en rédiger une pour les États-Unis, il se contenta de retrancher des 39 articles toute la partie dogmatique et d'arranger le reste tant bien que mal en déclaration. Ce n'est pas l'orthodoxie, disait-il, qui peut transformer l'être moral, c'est l'être moral transformé qui fait la valeur de l'orthodoxie. Ainsi,

c'est l'homme lui-même, c'est la force de sa conviction qui donne une haute signification à la foi : il s'agit de renouveler les sources vives de la piété, non de raffiner sur les termes d'une déclaration confessionnelle. Wesley répugnait d'ailleurs à toutes les opinions extrêmes : il repoussait, d'un côté, l'antinomianisme, le quiétisme des moraves; de l'autre, le calvinisme exagéré de Whitefield. La religion conçue par lui, exempte de toute subtilité, de toute singularité théologique, ne pouvait manquer d'être entendue par des consciences simples; elle convenait particulièrement aux hommes des classes moyennes et inférieures, auxquels allait s'adresser son enseignement.

Il y eut là comme une partie où se joua la destinée de la réforme, et par conséquent de l'Angleterre elle-même. Si l'Église anglicane avait cédé aux sollicitations de Wesley et lui avait donné la charge d'une paroisse, c'en était fait du grand mouvement qui devait sortir de lui et illustrer son nom. La petitesse d'esprit et l'entêtement de l'anglicanisme en décidèrent autrement. Wesley fut forcé d'organiser en dehors de l'Église établie la multitude des fidèles accourus sur ses pas. Il le fit avec une pleine liberté. Il n'eut pas à vaincre une habitude ecclésiastique lorsqu'il forma ce corps de ministres itinérants qui avaient pour paroisse l'univers et ne savaient

pour ainsi dire pas le matin où, le soir venu, ils reposeraient leur tête. Il fallut bien que ces hommes, devant qui se fermaient les lieux de culte qui ont un toit et des murs, se résignassent à parler au peuple dans des prés ou aux carrefours des routes. Enfin il n'est pas jusqu'aux auxiliaires laïques, que Wesley s'adjoignit pour la prédication et qui devaient, avec le temps, jouer un rôle si considérable dans l'Église, qui n'eussent sans doute été écartés par le préjugé de l'habit et la jalousie de classe, si Wesley avait été mis dans le cas de les éprouver. En somme, il fut amené à s'y prendre, pour constituer la communion de ses fidèles, comme il l'aurait fait, non pas pour une Église dissidente, mais pour une grande société de propagande religieuse; il y dépensa son ardeur infatigable et ses talents d'organisateur. Les trois grandes innovations dont j'ai parlé sont des institutions évidemment appropriées à une période de missions, à un apostolat chez un peuple nouveau, aux États-Unis d'Amérique par exemple, où elles se sont en effet conservées, tandis qu'elles se modifiaient en Angleterre et donnaient peu à peu naissance aux organes réguliers d'une Eglise.

Ce n'est pas à la classe supérieure, légère et corrompue, que Wesley adressait son enseignement; c'est aux classes moyennes, et surtout à la classe des artisans. Il y retrouvait cette force intacte, cette énergie singulière dans la manière

de sentir, cette ingénuité que nulle objection ne trouble ni n'arrête dans son besoin de croire ; en un mot, toutes les qualités entretenues par une ignorance absolue et souveraine qui dédaignait la raison et ne soupçonnait pas la science. C'est d'ailleurs un fait particulier à l'Angleterre que, vers 1740, un homme aussi éminent que Wesley, destiné à exercer sur son siècle et au delà une action profonde, put être si entièrement destitué de toute connaissance scientifique, si fermé à tout argument, à toute réfutation empruntés soit au bon sens, soit à la culture positive de l'esprit. Wesley se promène dans la société parmi les miracles, les visions, les révélations à grande distance. Ses prédications sur l'enfer, sur la damnation provoquent dans son auditoire des accidents nerveux, des convulsions et des crises : il les voit sans trouble ni dégoût, et sa foi en lui-même n'en est pas ébranlée. Satan occupe une grande place dans ses pensées ; il répète souvent qu'il croit à la magie ; les accusations contre les sorcières ne le révoltent pas, au contraire. Il montre enfin l'extrême étroitesse de son esprit par la manière dont il caractérise les statues antiques représentant l'image des dieux. Toutes ces idées font leur entrée sans résistance dans des esprits vierges et sans culture. Elles y accompagnent deux principes qui subsisteront même après que l'éducation aura fait son œuvre sur cette multitude : le péché et

la justification par la foi. En butte, pour commencer, aux railleries et au mépris de la classe supérieure, Wesley finit par gagner de l'autorité même auprès d'elle par sa ténacité, par sa persévérance consciencieuse. Pendant une existence dont la partie active a duré plus de cinquante ans, sa sincérité et son sérieux sont constamment restés les mêmes : c'est là ce qui prend le cœur des Anglais et les persuade mieux que ne le feraient les plus solides arguments. Wesley ou ses disciples ont ainsi fondé dans le pays de Galles, en Angleterre, aux États-Unis, dans le Canada une Église nombreuse, qui compte 4 millions de fidèles et fait sentir son influence à plus de 20 millions de personnes. Ses progrès n'ont pas cessé. Mais ce qui est plus décisif encore, c'est le changement que cette conception sérieuse, cette perspective à fond de la vie ont opéré même chez ceux qui ne les partageaient pas : les classes supérieures, qui, de l'idée superficielle qu'elles se faisaient de l'au-delà, tiraient des motifs faciles de dédaigner des gens austères et sans sourire, ont peu à peu changé de ton au contact de la gravité wesleyenne. Même sans sortir de leur Église, elles ont mieux compris ses enseignements ; leurs ministres ont eu moins facilement raison de leurs consciences réveillées ; et toute l'Angleterre est peu à peu devenue le peuple réfléchi, sérieux, sincère que nous avons

appris à estimer. C'est en ce sens qu'on peut dire que la réforme de Wesley a créé une nouvelle race d'hommes, très différente à coup sûr de celle qu'avaient connue un Bolingbroke et un Fielding.

A cette révolution morale et intérieure s'en ajoute du dehors une autre qui n'est pas moins remarquable par ses résultats : c'est la révolution industrielle du XVIIIe siècle. Aux environs de 1600, l'Angleterre avait cessé d'être une pure communauté agricole; elle était devenue commerçante et colonisatrice. Un peu avant 1800, elle achève de se transformer : elle prend plus que jamais les caractères d'une société pastorale. Les 160000 petits propriétaires, qui formaient, avec leurs familles, le septième de la population totale, sont peu à peu éliminés : les intendants des grands seigneurs les séduisent par des offres avantageuses, et les *latifundia* étendent leurs immenses prairies là où, naguère, s'élevaient les habitations de cette race disparue. D'autre part, la transformation de la culture rend disponibles un grand nombre de bras qui vont trouver leur emploi dans l'industrie manufacturière. Cette industrie s'est modifiée profondément; elle attire par des gains élevés les misérables laboureurs que l'aumône fait vivre. Les découvertes de Kay et d'Arkwright ont permis de substituer la machine à tisser au métier, les appareils mus par la vapeur à ceux que met en

branle l'activité de l'homme, des noyaux de population laborieuse, concentrés autour d'un arbre de couche et ne subsistant que par le salaire, aux quelques ouvriers disséminés dans les campagnes et nourris en partie des produits d'un fonds de terre. Une sélection s'est produite, qui a peuplé rapidement une partie de l'Angleterre restée jusque-là à peu près déserte. Il n'y avait, en 1685, que quatre villes, en dehors de Londres, qui eussent plus de 10 000 habitants : Bristol, Exeter, Norwich, York appartenaient toutes au Sud ou à l'Est du territoire anglais. C'est, au contraire, dans le Centre et au Nord que vont se grouper les nouveaux essaims, dans des villes jusque-là innommées ou dans des centres nouveaux : Birmingham, Manchester, Liverpool — pour ne citer que les trois plus grandes agglomérations urbaines — deviennent le siège d'une vie intense, d'un travail mené coude à coude, de communications continuelles entre les hommes. Ils causent entre eux de leurs intérêts et se mettent rapidement en état de les défendre; ils parlent aussi de l'au-delà ; ils se font une idée de leurs devoirs présents, de leurs droits, de leur dignité; ils enveloppent tout cela de religion et y mêlent la pensée du salut. Ils sont Anglais, c'est-à-dire qu'ils ont besoin d'avoir une Église à eux, distincte de celle des autres classes. Ils accueillent les ministres indépendants, wesleyens et baptistes; ceux-ci adaptent leur pré-

dication à ces nouveaux fidèles. Je ne sais quoi de sérieux, d'ingénûment convaincu s'introduit dans les âmes, avec un certain dégoût pour les cérémonies et les rites, une sorte de superstition iconoclaste. Au commencement de ce siècle, la révolution est accomplie : c'est comme une Angleterre inconnue, habitée par une population dont on ne soupçonnait pas l'existence, qui est venue se souder en cinquante ans aux bords de la grande île britannique. Cette Angleterre-là se présente avec des conditions économiques, des prétentions politiques, des habitudes morales, un idéal religieux, une conscience et des vertus que le reste du pays avait ignorés jusque-là : c'est véritablement une autre race qui s'ajoute à l'ancienne. Je ne peux mieux la comparer qu'à une colonie d'émigrés qui vont s'établir au delà des mers, dans des régions à peu près vides, y adoptent un genre de vie sans précédent, des formes de société inconnues au vieux monde, une conception de la vie qui leur est propre, puis se rapprochent brusquement de la mère patrie, sous l'influence d'un bouleversement géologique, et se fondent avec elle de manière à n'avoir que les mêmes intérêts généraux, le même gouvernement.

IV. — Le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande.

La dernière influence qui se soit apparemment exercée sur l'Angleterre est celle des populations celtiques tombées sous sa dépendance et faisant partie du même groupe insulaire. Le Pays de Galles et l'Ecosse sont, pour ainsi dire, collés aux flancs du massif anglais; l'Irlande n'en est séparée que par un étroit canal. Ces trois pays sont masqués et coupés des autres peuples par le vaste triangle qui s'interpose entre eux et l'Europe. L'Océan achève de les isoler. La géographie et l'histoire leur ont ménagé un tête-à-tête de plusieurs siècles avec leur puissant et unique voisin. L'Ecosse seule fait exception à la règle : elle a eu quelques rapports avec la France; mais la fusion des races par le mélange des hommes a dû surtout avoir lieu avec l'Angleterre.

Il est assez singulier que ces conditions, si favorables à une action réciproque et finalement à une union intime entre les peuples vaincus et leurs conquérants, n'aient donné que des résultats si incomplets et si tardifs. C'est le caractère de l'Anglais qui en est cause. Pénétrons d'abord chez ces peuples, comme l'Anglais a dû le faire lui-même : il est aisé de voir que ce qu'il y a de plus caractéristique dans ses idées, dans sa manière de sentir, dans ses habitudes de vie, est

resté sans influence sur les Ecossais, les Gallois et les Irlandais. L'Anglais est hautain et taciturne; il ne s'explique pas volontiers sur les raisons qui le font agir; il est exempt de pitié et de sympathie, il manque même de bonne grâce et de belle humeur. Il n'a pas ce je ne sais quoi d'aimable et d'engageant que le Français met dans chacun de ses actes, et les exemples qu'il donne sont discrédités par le ton arrogant ou dédaigneux qui s'y mêle. La civilisation générale a pu faire son œuvre dans les trois pays; pendant le dernier siècle, elle a réalisé chez eux des progrès qui leur sont communs avec l'Angleterre parce qu'ils le sont avec le monde entier. Ces peuples sont devenus beaucoup plus semblables les uns aux autres; mais les mœurs de l'Anglais n'ont pas eu de part à cette transformation; elles excitent encore aujourd'hui les mêmes répugnances, elles rencontrent les mêmes résistances que par le passé.

Ce caractère éclate dans toute l'histoire de l'Irlande. L'Anglais s'y est établi par la force, mais ce qui est significatif, c'est qu'il a continué à y régner par la force. Il refoule d'abord les Irlandais au delà du *pale*; un peu plus tard, il est maître de l'île entière. Il y fonde sa domination sous Élisabeth et sous Cromwell par des massacres consciencieux. Sur le champ de bataille, il ne fait pas de prisonniers; les fugitifs sont traqués comme

des bêtes fauves; les habitants d'un district entier sont transportés comme esclaves aux Barbades. C'est une guerre d'extermination. La portion virile et adulte de la population disparaît presque entièrement, et la nation est à refaire après chaque rébellion. D'une de ces crises à l'autre, la langue recule; elle finit par céder la place à la langue anglaise. C'est le signe que tous les hommes faits, que les vieillards capables de la parler et de l'enseigner à leurs enfants sont morts. Il dépend de l'Angleterre de se concilier par de bons traitements ce qui survit de la race vaincue, et de refaire un nouveau peuple, plus sensible à l'attrait d'une civilisation supérieure qu'au souvenir d'une inimitié séculaire. Cela, l'Anglais ne l'a pas tenté; il n'y aurait pas réussi. Il ne s'est jamais ouvert à la familiarité, à la bonhomie facile de l'Irlandais; il a toujours considéré la nation conquise comme une race inférieure et méprisable, qui ne pouvait être maintenue dans l'obéissance que par un appareil de lois barbares, lesquelles la mettaient en quelque sorte en dehors du droit commun. Il n'a pas eu un instant la pensée que ce régime d'extrême oppression, à supposer qu'il comprimât la révolte prête à naître, en entretenait, en perpétuait, en exaspérait les causes. Ajoutez que des spoliations particulières, des confiscations légales, des dépossessions s'étendant à tout un district, avaient peu à peu réduit les

maîtres du sol à la condition de simples prolétaires qui ne pouvaient plus demeurer sur leurs anciens domaines qu'en les cultivant pour le compte d'un seigneur étranger. Cette éviction a été tellement générale qu'il y a bien peu de vieilles familles irlandaises qui soient restées propriétaires d'une parcelle du territoire national. Ces dépossédés demeurent donc là avec tous les sentiments du maître légitime qui doit un jour recouvrer la terre de ses ancêtres et en chasser l'insolent possesseur d'un jour. Ils vivent la rage dans le cœur. Les rapports de l'Irlande avec l'Angleterre ont été pendant plusieurs siècles ceux du captif vis-à-vis de son geôlier, de la victime vis-à-vis de son tortionnaire.

C'est à la fin du XIIIe siècle que le pays de Galles, le premier, est incorporé à l'Angleterre, et au XVIe siècle que ses députés sont introduits au Parlement. L'expression *England and Wales* indique bien que les deux pays n'en font qu'un pour le législateur et pour l'homme d'État. L'Écosse a été définitivement annexée en 1603 par une union dynastique, en 1707 par la fusion des deux Parlements en un seul. Enfin l'union avec l'Irlande date tout juste d'un siècle. Qu'on se figure la France occupant à l'égard de pays d'une autre race, devenus ses dépendances, la position de l'Angleterre vis-à-vis des trois pays celtiques : elle n'aurait certainement pas mis un siècle à réduire les parti-

cularités et à effacer les différences qui auraient pu faire obstacle à l'établissement d'une même loi pour tout l'ensemble. L'Angleterre s'est montrée en cette occurrence la nation solitaire et insociable que nous avons dépeinte; elle a dédaigné de se mêler à ses sujets celtiques, de les élever jusqu'à elle; elle s'est isolée dans son orgueil.

Que de différences, en effet, même aujourd'hui, d'un peuple à l'autre! Premièrement, les trois pays dont j'ai parlé professent une autre religion que leurs vainqueurs : l'Irlande est catholique, le Pays de Galles, en grande majorité, wesleyen, l'Écosse presbytérienne. Celle-ci a même fait reconnaître le presbytérianisme comme religion d'État. Cette forme démocratique de la croyance, qui n'admet aucune autorité humaine et ne souffre aucun pouvoir civil au-dessus de l'Église de Jésus-Christ, a reçu au-delà de la Tweed tous les privilèges de l'Église établie, tandis qu'il suffit à un membre de cette Église de franchir la frontière pour se trouver refoulé et classé parmi les dissidents auxquels toute faveur de l'État est refusée. Il ne faut pas considérer simplement ces différentes dénominations comme le signe d'une préférence de chaque peuple pour une certaine manière de concevoir la religion et ses rapports avec l'Etat. Il y a là quelque chose de plus. Les Irlandais, les Écossais, les Gallois se sont en partie attachés à leur culte par une sorte d'esprit de contradiction; ils

l'ont professé avec d'autant plus de ferveur que ce n'était pas celui des Anglais; ils y ont trouvé un sûr moyen de se distinguer d'une race détestée, et de s'en distiguer jusque dans la prière, qui devrait rendre tous les hommes égaux et frères devant le même Dieu.

Le second point qui mérite d'être noté est la façon dont le Parlement légifère pour les différentes parties du Royaume-Uni. Il n'y a pas qu'une seule espèce de lois. A côté de celles qui embrassent toutes les parties du Royaume-Uni, il y a celles qui s'appliquent à la Grande-Bretagne, ou à l'Angleterre seule, ou à l'Écosse seule; il y a celles enfin qui ne concernent que l'Irlande. De ces différents cadres de l'œuvre législative, les derniers ne sont pas les moins nombreux; c'est la règle, au contraire, que la majorité des statuts ne s'applique pas à l'ensemble du Royaume-Uni. La conséquence est qu'à l'exception du Pays de Galles, qui a été très généralement assimilé à l'Angleterre depuis près de quatre siècles, l'Irlande et l'Écosse présentent sur un grand nombre de points des statuts qui leur sont propres. — On n'a pas eu de ménagements pour l'Irlande; pays conquis, elle a subi la loi du vainqueur. Le droit civil et le droit pénal de l'Angleterre lui ont été imposés. Mais qu'elle est encore éloignée de n'être qu'une fraction semblable aux autres dans la masse du Royaume-Uni! L'application des lois criminelles

anglaises, notamment celle de l'*habeas corpus*, y a été si souvent suspendue que les arrestations arbitraires y paraissent naturelles et de droit commun; de plus, l'institution du ministère public y fonctionne d'une manière permanente. Le droit de propriété s'y complique de notions empruntées à l'époque des clans, notions que les Anglais ne retrouvent pas dans leur propre passé. La coutume tout irlandaise de l'Ulster a été étendue au pays entier; l'administration locale est construite sur un autre type qu'au delà du canal Saint-Georges, et les noms particuliers des fonctionnaires, aussi bien que l'étendue de leurs attributions, attestent qu'on entre ici dans un autre monde. — L'Écosse a été longtemps, par ses coutumes et ses lois, le contre-pied de l'Angleterre. Depuis cinquante ans, elle a fait de grands pas vers l'assimilation; mais que de différences séparent encore les deux pays! Par exemple, les Écossais n'ont jamais connu la distinction entre la loi et l'équité; ils ne possèdent pas encore aujourd'hui de loi d'*habeas corpus*. Le ministère public est fortement représenté au centre par le *lord advocate* et ses collaborateurs, dans les localités par les procureurs fiscaux. L'instruction y est secrète. L'Écosse avait jadis un droit civil tout spécial, qui a perdu par le progrès des temps ses particularités les plus frappantes. Les substitutions y étaient perpétuelles; elles n'ont été limitées

qu'en 1848, à l'instar des substitutions anglaises. Les mariages écossais se concluaient sans formes ni délais tutélaires ; la loi est intervenue en 1878 pour encourager les « mariages réguliers ». Les coutumes commerciales sont loin d'être identiques dans les trois pays. L'électorat politique n'est devenu le même qu'en 1868 et surtout en 1884. L'organisation municipale a été copiée sur celle de l'Angleterre, en 1885 pour l'Écosse et en 1899 pour l'Irlande. La séparation de l'Écosse et de l'Angleterre se marque décidément en ceci, que le droit écossais n'a point de valeur judiciaire auprès des tribunaux anglais ; ce n'est pour eux qu'un fait dont l'autorité repose sur le témoignage [1].

Le troisième point à noter est la différence presque irréductible des mœurs et des coutumes. Les Anglais n'ont rien cédé des leurs aux Écossais, aux Irlandais, aux Gallois. Le Pays de Galles qui, à beaucoup d'égards, ne fait qu'un avec l'Angleterre, est, d'autre part, resté pour sa voisine une sorte d'énigme qu'elle ne daigne pas déchiffrer. « Les Anglais, dit M. Osborne Morgan, connaissent mieux le Soudan que le pays de Galles, et par Anglais, je n'entends pas ceux qui passent exceptionnellement leurs vacances dans ce pays, mais ceux qui ont vécu de longues années parmi nous ; ils considèrent les Gallois comme une

1. *Stephen's commentaries*, vol. I, introd., sect. IV, p. 90.

espèce particulière d'Englishmen habitant une ville dont le nom est impossible à prononcer, et préférant une solennité musicale à une course de chevaux. »

Il suffit d'entendre un gentleman anglais parler de ses fermiers en Irlande et de ses fermiers en Angleterre pour s'apercevoir qu'il considère les premiers comme des étrangers, à l'égard desquels toutes les lois divines et humaines, qui lui sont communes avec les seconds, perdent leur empire et cessent de le contraindre. Les Irlandais, d'autre part, ont toujours considéré l'annexion de leur pays à l'Angleterre comme un acte scandaleux, qui n'avait pu être consommé que grâce à la corruption la plus cynique : ils n'ont pas cessé de protester. Les Écossais, qui ont fini par accepter le traité de 1707, ont commencé par s'y montrer décidément hostiles. Le souvenir en était encore odieux au commencement de l'autre siècle et de celui-ci à leurs citoyens les plus éclairés, à un Smollett, par exemple, et à un Walter Scott. A l'époque où cet acte fut consommé, l'Ecosse était encore très pauvre, tandis que l'Angleterre était demesurément riche. Les pairs Écossais ne pouvaient se passer des subventions de la Reine pour venir à Londres assister aux débats du Parlement. C'est dire que bien peu de gens des *highlands* et même des *lowlands* avaient alors franchi la Tweed et rapporté d'Angleterre un air plus libre. L'Écosse,

possédée tout entière depuis Jean Knox par un sombre rêve théologique, préoccupée, jusque dans ses basses classes, de déductions subtiles sur les livres saints, eût été d'ailleurs incapable de comprendre les idées, les sentiments, les habitudes d'une nation plus mêlée au monde, plus sensible aux intérêts d'ici-bas, moins entêtée de religion et, pour tout dire en un mot, plus capable de scepticisme. Deux siècles n'ont pas suffi pour faire disparaître entièrement ces différences, pour adoucir les répugnances d'un peuple pour l'autre. M. Lowe témoignait, il y a quelques années, que quand les Écossais viennent à Londres, ils logent dans des hôtels écossais, s'adressent à des fournisseurs écossais. En un mot, l'absence de toute sympathie pour les Anglais, pour les coutumes anglaises, est sensible dans toutes les démarches de l'un et l'autre peuple.

Mais l'inimitié de l'Irlande, de l'Écosse et du Pays de Galles contre leurs vainqueurs n'a jamais été plus visible que dans les questions de gouvernement. Remarquons à ce propos que l'Irlande se présente de plus en plus comme une nation étrangère. Contre 5 millions d'Irlandais établis dans l'île voisine de l'Angleterre, il y en a 10 millions en Amérique, encore tout pénétrés des habitudes, des passions et des préjugés propres à leur pays d'origine. La grande majorité des Irlandais trouve aux États-Unis l'aisance ou la

richesse, et une liberté sans limite dont elle use sans rencontrer d'obstacle. Certaine que l'Angleterre ne pourra l'atteindre, elle encourage ses frères européens dans les entreprises criminelles ou révolutionnaires et les aide largement de ses capitaux. L'Irlande a réussi, grâce à certaines circonstances favorables, à entraîner dans ses voies le premier homme d'État de l'Angleterre, lequel a entraîné à sa suite le parti whig presque tout entier; elle n'oubliera jamais que le *home rule* a figuré sur le programme des libéraux, qu'un moment la majorité lui a été acquise, et qu'on ne peut désormais le traiter de chimère sans accuser M. Gladstone de légèreté ou d'inconséquence. Il y a plus : presque tous les représentants de l'Écosse et du Pays de Galles se sont déclarés avec les Irlandais en faveur de cette mesure, en sorte que toutes les parties du Royaume-Uni, moins l'Angleterre, ont un penchant décidé pour le système fédératif, et seraient disposées à accueillir toute organisation où l'affaiblissement du pouvoir central aurait pour conséquence, dans chacun des trois pays, une indépendance plus grande et presque l'autonomie du pouvoir local. Au reste, cette autonomie, l'Écosse la possède déjà. Ses députés à la Chambre des Communes forment un groupe qu'on laisse décider à peu près librement des questions qui intéressent leurs nationaux. C'est un petit parlement dans le

grand, et une sorte de *home rule* par accord tacite. N'est-il pas singulier qu'en deux siècles la communauté des intérêts ait fait si peu de progrès, et qu'il faille laisser l'Écosse, sous le voile d'une fiction parlementaire, décider seule des affaires qui la concernent ?

On a dit plus d'une fois que la Grande-Bretagne n'était qu'une expression géographique; cela est vrai du Royaume-Uni tout entier : il ne constitue pas une unité politique, encore moins une unité morale. Chacune de ses quatre parties sent son individualité, a conscience d'une vie distincte. C'est un ensemble plus que fédératif et moins que fédéral.

L'Angleterre, qui est au dehors la nation insociable par excellence, reste au dedans la nation la plus libérale, la plus accueillante, la plus facile aux étrangers. Les Écossais, les Gallois et les Irlandais, qui chez eux repoussent avec énergie tout emprunt fait aux mœurs britanniques, n'ont point été insensibles aux commodités de séjour que leur offrait l'Angleterre. Le nombre de ceux qui s'y sont fixés varie entre 750 000 et 850 000, chiffre qui correspond au dixième de la population des deux pays; ils y jouissent d'une liberté absolue. La formule du caractère anglais s'est donc dans une certaine mesure compliquée. Naguère encore il n'y avait en Angleterre qu'un esprit national, parce qu'il n'y avait qu'une nation. Aujourd'hui

il y a, psychologiquement et moralement, trois nations en une. Par le mélange des hommes, l'Écosse et l'Irlande ont plus ou moins versé au fonds commun leurs dons particuliers. Par la même opération, leurs défauts aussi se sont propagés plus ou moins dans la masse. Les Irlandais sont comme les Italiens du Royaume-Uni; les Écossais en sont les Allemands. Les premiers ont agi surtout par le don d'écrire pour les masses et de leur parler. Pour ne citer que les plus frappants exemples de leur influence, c'est leur talent naturel de pamphlétaires qui, mis au service de toutes les causes, a le plus contribué à développer l'empire du quatrième pouvoir : la Presse. C'est surtout leur intempérance oratoire et leur mépris des règles qui ont profondément altéré les mœurs et le décorum parlementaires, rendu nécessaire le système de la clôture, et avancé le jour où la Chambre des communes a cessé d'être un salon de gentlemen corrects et sûrs d'eux-mêmes pour devenir un forum qui a besoin d'une police. Les Écossais ont inoculé à l'Angleterre l'économie politique savante et la philosophie. Ils lui ont fourni l'expérimentalisme élevé qui s'est superposé à son plat empirisme.

V. — L'Insularité. Le provincial en Europe.

Voici un fleuve, une montagne, un plateau qui séparent deux peuples. Des deux côtés de cette frontière s'étendent deux zones dont les habitants ont été amenés, par les relations de tous les jours, à ressembler beaucoup moins à leurs compatriotes qu'à leurs voisins immédiats. Le voyageur qui regagne son pays rencontre d'abord cette dégradation du type exotique qui se fond insensiblement dans une gradation vers le type national. L'opposition des races et des nationalités sera donc moins tranchée ici qu'ailleurs ; l'étranger n'est pas nécessairemeut un être dissemblable, rendu odieux par l'effet de ces dissemblances; il n'est point, au sens primitif du mot, l'*hostis*, dans lequel chaque homme voyait un ennemi. Au contraire, dans un bras de mer comme la Manche, la ligne sans épaisseur qui est tracée entre les deux pays sépare d'abord deux zones d'onde orageuse qui n'ont point d'habitants. Ce *pontus dissociabilis* isole mieux les deux peuples que ne le ferait la plus haute chaine de montagnes. L'homme qui a dû s'embarquer pour rentrer sur le sol natal, et qui voit fuir derrière lui l'autre rivage, se sent profondément étranger à tout ce que n'enserre pas cette ceinture d'eau mouvante. En quelque partie que ce soit de son île, il se sent bien plus

chez lui, bien plus différent des autres hommes que ne peut l'être un Français sur toute la bande de territoire qui borde la frontière. L'Angleterre n'est pas seulement une île, c'est un continent. Aucun pays n'a jamais professé plus haut qu'il se suffit à lui-même; aucun n'a tenu plus naturellement pour suspectes les idées et les façons de l'Europe. Il a plus d'une fois imité les autres pays, mais l'imitation a presque toujours été passagère comme une fantaisie, superficielle comme une mode : la masse populaire n'en a pas été atteinte; elle est demeurée fidèle à son caractère originel. En somme, pendant toute une longue période, les occasions de contact avec l'étranger ont été rares en Angleterre pour la masse du peuple, rares aussi les formes d'activité par lesquelles l'intelligence stimulée se dégage et sort en quelque mesure d'elle-même. Le premier *training* de la nation anglaise s'est fait dans une enceinte comparativement fermée; elle a respiré d'abord un air lourd et immobile. Il n'y a point de peuple où l'immense majorité soit restée plus longtemps arriérée, qui soit plus jeune en civilisation et où la génialité grossière et forte de la race primitive ait été moins entamée. Il n'y a pas non plus de peuple où les formes particulières de l'esprit et du caractère national aient eu davantage le temps de saillir et de durcir. Le génie anglais a pris de là un relief et une ténacité exceptionnelles. Même

aujourd'hui, dans le milieu ouvert et agité où vit l'Anglais contemporain, la singularité extrêmement résistante de son caractère garde la trace de cette éducation à part. Qui n'a rencontré sur le continent le touriste dont les habits exhalent une odeur particulière emportée de Londres? Il en a emporté pareillement une atmosphère spirituelle difficilement pénétrable, qui tient à distance les idées comme les hommes et derrière laquelle se poursuit sans changement la vie morale et intellectuelle qu'il a reçue de ses pères. Toutes différences réservées, on pourrait le comparer au Français natif d'une des régions éloignées du centre qui, avant la création des chemins de fer, visitait la grande ville. Le « provincial à Paris » pouvait avoir l'air d'un homme curieux, attentif, remué, qui subit une action profonde; en réalité, il n'était pas entamé, il rapportait intact au pays natal son tour d'esprit lentement formé et transmis à travers les âges. L'Anglais est toujours plus ou moins le « provincial en Europe ». Son génie est comme une liqueur qui, longtemps tenue à l'abri des secousses, s'est concentrée, épaissie et n'a plus assez de fluidité pour se prêter aux mélanges.

Cette trempe particulière et ce manque d'affinité du caractère anglais ont une conséquence considérable qui se fait voir dans les procédés et dans les résultats de la colonisation britannique. Nulle part les Anglais n'ont formé de race métisse avec

la population autochtone des pays qu'ils ont subjugués. C'est comme un métal dont le point de fusion est trop haut; on n'en peut faire aucun alliage. Nulle part ils n'ont élevé jusqu'à eux ces populations et n'ont eu l'art de les concilier. Ils n'ont su que les opprimer, les exploiter, les refouler ou les détruire. Les Français étaient aimés des Indiens de l'Amérique du Nord; ils ont trouvé en eux des alliés fidèles. Les Espagnols ont formé, par des croisements avec les indigènes du Mexique, du Pérou, de l'Amérique centrale, une population qui s'est peu à peu initiée à la haute culture européenne. Au contraire, les Peaux Rouges qui vivaient aux confins des États-Unis actuels ont été cantonnés, démoralisés, décimés; ils achèvent de disparaître. Ezra-Seaman met en regard les quelques cent mille Indiens que les Anglais ont à moitié dégrossis et policés en deux cent cinquante ans et les douze millions d'aborigènes appelés par l'Espagne catholique à un degré sensiblement plus élevé de civilisation. — La même incapacité de comprendre les races inférieures, de se pencher jusqu'à elles afin de les ramener et de les redresser avec soi, éclate dans toute l'histoire lamentable de l'Irlande, dans celle des Grandes Indes, dans l'administration actuelle de l'Égypte. Les Anglais procurent à ces populations des biens matériels, l'ordre, la sécurité, la richesse. Leur autorité, par exemple, dans l'Indoustan, s'exerce

à bonne intention, honnêtement et par des procédés corrects. Après un siècle, ils forment encore dans la masse des indigènes comme un corps isolé et sans adhérences. Ils sont autant que jamais des étrangers, et un cri de délivrance saluerait leur départ, dussent-ils emporter avec eux le bien-être et la paix. La domination des Anglais est épuisante pour la race inférieure; elle est oppressive, parfois meurtrière, partout où ils ne peuvent pas faire appel, comme chez eux, à l'initiative et à l'énergie de l'individu. Ils n'ont pas le secret d'assouplir leur tutelle, de l'adapter aux petits et aux faibles. Ils ne se représentent et ne pénètrent que leurs pareils et leurs égaux.

TROISIÈME PARTIE

L'HOMME MORAL ET SOCIAL

CHAPITRE UNIQUE

LE SOLITAIRE ET LE SUBJECTIF

I. — L'amour, la sympathie, l'orgueil et la franchise.

Ramenons maintenant nos regards du milieu naturel et de la race sur l'homme lui-même. Ici paraît dans le caractère anglais une lacune, à l'endroit d'une qualité essentielle. L'Anglais est moins qu'un autre un homme social ; j'entends par là qu'il sent moins qu'un autre les liens de la société humaine, qu'il emprunte peu pour sa formation morale à ses relations avec les autres hommes, qu'il ne s'informe guère de ce qu'ils pensent ou que, s'il s'en informe, il n'en tient pas compte dans ses sentiments et dans ses actes. En un mot, l'Anglais reste à un haut degré un solitaire; il est plus séparé qu'on ne l'est ailleurs du monde dans lequel il vit, des voisins qu'il coudoie.

Ce qu'il éprouve en lui-même est rarement une simple copie de ce qu'il voit au dehors. Cela tient sans doute à cette particularité essentielle, que son imagination se forme surtout au dedans, par un travail intérieur qui ne doit aux sensations intermittentes que des points de départ et quelques rudiments bien vite transformés. Son caractère est comme un fruit qui a grandi sous l'écorce ou dans une sorte de coque : il ne reproduit pas, comme la peau de la pêche, toutes les impressions que les variétés d'exposition et le cours du soleil impriment à cette enveloppe tour à tour pâle et rougissante. L'Anglais est, en un mot, bien plus qu'un Français et un Italien par exemple, un individu, et c'est en ce sens qu'il faut entendre cet individualisme fondamental dont on a fait avec raison l'un des attributs du génie britannique.

La façon dont les Anglais envisagent les rapports sexuels est significative. Des besoins et des appétits qui se font sentir chez tous les hommes sont le fondement de ces rapports. Mais chez l'homme du Midi, ces besoins s'affinent, ces appétits se font plus délicats, grâce aux sensations multiples et déliées qui se mêlent à tout et deviennent peu à peu, non seulement la condition de tout plaisir, mais une partie de ce plaisir lui-même. Ce mélange de la volupté avec des éléments venus du dehors est poussé si loin qu'on a pu voir des Français, par exemple, retarder, sous prétexte de

les orner, les satisfactions données aux sens, et les reculer tellement loin qu'elles ne sont plus que le terme situé à l'infini d'un long voyage au pays du Tendre : c'est ce qu'avait fait la chevalerie au milieu d'un grossier moyen âge; c'est ce que fit l'Hôtel de Rambouillet dans une société plus ingénieuse et plus polie. L'Anglais ne connaît rien de tel. La chevalerie n'a paru un instant en Angleterre que pour y avorter misérablement; *Clélie* et le *Grand Cyrus*, qui firent les délices de nos aïeules, n'y ont pas eu d'imitateurs et n'ont pas apparemment été lus par la bonne compagnie. La volupté n'apparaît pas ici entrelacée à ces impressions fines, à ces divertissements légers, à ces plaisirs de conversation qui bientôt ne font plus qu'un avec elle. L'Anglais va droit à l'objet de sa convoitise. Il y va comme s'il n'y avait au monde que lui et cet objet; il en jouit sans faire le difficile.

Considérons l'époque où les mœurs ont fléchi en Angleterre : elle s'étend du règne de Charles II jusqu'à celui de la reine Anne. Sous Charles II, la corruption de la cour française, qui gardait du moins des dehors de bon ton et un certain air de dignité, affecte en passant le détroit les allures d'un libertinage qui s'abandonne. Les mémoires de Grammont nous montrent une société atteinte jusque dans cette hypocrisie qui est le dernier hommage que le vice rend à la vertu. Ces mémoires,

écrits en français, mêlent du moins un peu d'esprit au récit de scènes de mauvais lieu. Sous la reine Anne, les mots sont grossiers comme les choses. Les romans se passent en partie dans les maisons de tolérance : des prostituées occupent la scène, la font retentir de leur argot, y étalent leur pantomime sans voile. Sous le *cant* apparent, les choses n'ont pas beaucoup changé aujourd'hui. La *Pall Mall Gazette* a récemment porté le jour dans ces dessous obscurs où les hautes classes cachent des mœurs aussi brutales que dépravées. La sensualité n'est couverte ici que par un lourd pharisaïsme; elle n'a point par elle-même ces sortes de raffinements qui l'empêchent de descendre jusqu'à la bestialité.

La même imperfection de l'homme social se retrouve dans l'inhumanité dont les Anglais ont, à toutes les époques, donné d'inoubliables exemples. Rien de semblable ici à la cruauté artiste de l'Italien et de l'Espagnol. Cette cruauté-là suppose que l'homme a présentes les vives images de la souffrance d'autrui, mais que ces images, en pénétrant en lui par les nerfs, s'y intervertissent et y changent de signe pour ainsi dire, de façon à produire de la joie au lieu des tourments qu'elles devraient éveiller par sympathie. Tout autre est l'impression que l'Anglais reçoit de la souffrance d'autrui; elle reste pour lui un pur spectacle, il ne la sent pas se reproduire dans son corps, et il n'y a pas lieu

de se demander si elle y deviendra torture ou jouissance; ses nerfs n'en sont pas ébranlés. Le lieutenant Jameson acceptant froidement d'assister au sacrifice d'une petite fille indigène, et traitant comme un objet de simple curiosité, comme l'occasion d'une note de voyage intéressante, ce spectacle d'anthropophage, nous montre bien cet état des sens et de l'âme. Les patrons anglais n'étaient coupables que de la même incapacité d'émotion lorsque, pendant de longues années, ils ont toléré les traitements barbares auxquels étaient soumis les femmes et les enfants dans les mines et les manufactures. Ces traitements, ils les ont connus, ils les ont permis — les enquêtes ne laissent aucun doute à cet égard. — Chez aucun la conscience n'a parlé, parce que chez aucun elle n'était avertie, et l'avertissement ne pouvait lui venir que par les souffrances sympathiquement éprouvées à la vue ou au récit de tant de douleur et de misère. Combien de faits encore ne pourrait-on pas citer, qui nous montreraient l'Anglais plus ou moins séparé de ce monde qu'il traverse, coupé par l'imperfection de ses sens de la plupart des impressions qui nous viennent du dehors, affranchi des faiblesses auxquelles ces impressions nous rendent sujets, maître et libre de se décider par des motifs plus abstraits, auxquels la chair et le sang ne se mêlent pas! Car s'il n'a point la sensibilité qui s'émeut à propos de faits particuliers, il a la

sentimentalité qui s'exalte à propos d'une question générale, et, la passion d'agir aidant, il devient capable de grands actes de philanthropie, comme la suppression du *slave trade* et l'abolition de l'esclavage, qu'on s'est efforcé en vain de représenter comme des actes purement utilitaires. On voit bien ici l'homme social incomplet, solitaire par tempérament, indépendant par indifférence.

L'inhumanité devient, dans la vie habituelle, de la grossièreté et de la brutalité. Fortescue rapporte que, de son temps, l'Anglais n'hésitait pas à prendre de force le bien d'autrui qui lui faisait envie; il estime que c'était agir virilement : il n'y a là à ses yeux qu'un trait de mœurs fort recommandable. N'est-il pas remarquable qu'il se mette tout naturellement dans la position du voleur, non dans celle du volé? L'Anglais se voit toujours agissant; il a été de tout temps l'homme de Hobbes. On pourrait à chaque siècle en donner la preuve. Je rappellerai seulement que le *Daily News* avouait, il y a quelques années, que les Anglais des classes inférieures ne savent pas s'amuser, si ce n'est grossièrement et violemment. Quelles forces, morales ou sociales, auront la vertu de dompter de si sauvages énergies? La loi écrite n'est qu'un moyen de contrainte général, c'est-à-dire banal; la police d'un gouvernement n'est qu'un moyen de contrainte humain, presque toujours arbitraire; l'un et l'autre sont des moyens extérieurs,

et l'abrupte poussée des énergies que l'on veut comprimer aura bien vite fait de disperser les poids insuffisants dont on les charge. Les seuls liens assez résistants pour enchaîner de telles énergies sont ceux que chaque homme forme laborieusement de sa propre substance morale et s'impose à lui-même. Si une société composée de pareils éléments ne se dissout pas, c'est qu'elle aura puisé à cette source intérieure un principe d'ordre et de pacification. Voilà bien, d'un côté, la liberté politique, de l'autre, la servitude volontaire de la foi; le *self-government* au dehors, le *self-control* au dedans. La race sera religieuse, précisément parce qu'étant de sa nature violente et brutale, elle a plus besoin qu'une autre d'une discipline. La force de son tempérament et cette sorte d'orgueil physique autant que moral qui la rendent rebelle au frein de l'autorité humaine l'amènent à en chercher d'autres dans sa conception même du monde divin, et la réduisent à n'en plus trouver que là.

On pourrait s'étonner qu'une race qui possède à ce degré l'orgueil de la vie ait été chercher un recours dans une religion d'humilité dont le premier acte est de s'abattre en suppliant aux pieds de Jésus. Le fondement du christianisme, et surtout du christianisme protestant, est que toute force vient de la grâce à la liberté humaine impuissante; mais ne croyons pas que le protes-

tant, après cet abaissement volontaire, ne trouve pas le moyen de se relever et de se redresser; il ne connaît pas cette infirmité besogneuse qui s'adresse constamment au Créateur et recommence chaque fois à se sentir faible à mesure que s'efface un secours passager. L'infirmité de l'Anglais n'est qu'une faiblesse une fois constatée, qui fait alliance avec le Très-Haut, et dès lors ne sent plus que sa force. La grâce est dans cette âme et ne la quitte pas. Tous ses actes en sont pénétrés.

Veut-on une dernière preuve que l'homme social est resté incomplet, ce qui signifie que les impressions du dehors, qui le compléteraient à notre gré, ont ici fait défaut? Je me bornerai à un seul exemple. Voici un jeune homme et une jeune fille qui se promènent ensemble dans une allée de jardin. Tout d'un coup, la jeune fille a conscience que son compagnon va lui faire une proposition de mariage qu'elle ne peut accepter. Quels sentiments et quelle attitude aurait une Française surprise par cette déclaration inattendue? Il n'y a guère de doute que les pensées qui l'agitent lui viendront de la façon dont elle se représente les impressions et le jugement d'un certain nombre d'hommes et de jeunes femmes assistant à l'entretien : elle les verra échanger tout bas une opinion qu'elle devine, désapprouver la forme ou admirer l'à-propos des réponses qu'improvise sa pauvre expérience déconcertée;

l'instant d'après, elle se figurera qu'elle a trouvé un refuge auprès de ses parents et qu'elle écoute, rougissante et les yeux baissés, les paroles prudentes débitées par la voix maternelle. Sa timidité même n'est pas autre chose que la cruelle incertitude qu'elle éprouve à rechercher, sans la trouver, une manière de répondre qui soit conforme aux convenances et n'excite pas les sourires désobligeants d'un public imaginaire qu'elle suppose présent à cette scène. En un mot, tous les sentiments de la jeune Française lui viennent du dehors. Rien de semblable chez la jeune fille anglaise idéale. Marguerite Hall, aux premières paroles de son interlocuteur, éprouve, il est vrai, le besoin d'être loin de lui, de se sentir au moins sous la protection de son père ou de sa mère ; mais cela ne dure qu'une seconde : presque immédiatement l'orgueil qui est en elle se redresse ; elle entend être de force à elle seule à résoudre la difficulté présente. Oui, elle saura répondre, elle répondra comme il convient, et un sentiment de fierté pudique, « la conscience de sa haute dignité de jeune fille », s'élève dans cette âme, la remplit, inspire et guide les paroles que vont prononcer les lèvres tremblantes. Elle n'aura auprès d'elle ni appui ni conseil, parce qu'elle n'en aura pas voulu. Marguerite congédie son compagnon dans des termes qui nous sembleraient presque blessants, et sa mère comme son père ignoreront la lutte qu'elle vient

de soutenir. On saisit ici le petit drame intérieur sur lequel Mrs Gaskell a compté pour exciter l'intérêt du public anglais. Rien n'en est emprunté au dehors : tout s'y passe dans le secret de la conscience. Marguerite n'a pas même l'idée d'y faire plus tard allusion dans une conversation avec une amie. Le silence enveloppe à jamais cette épreuve. Voilà bien la victoire de l'individu sur la personne conventionnelle, de la spontanéité d'une âme fière sur des formes empruntées. Tout, dans la conduite de Marguerite, est profondément individuel, parce que tout y est profondément subjectif; rien n'y est, si peu que ce soit, social. L'être solitaire qui est au fond de tout Anglais se découpe ici avec force et clarté.

On commence à voir se dessiner cet individu sensuel, brutal, inhumain, qui, d'autre part, *se ramasse* sur lui-même et condense son orgueil de façon à donner d'admirables exemples de noblesse. Pour compléter ce premier tableau, il ne me reste à citer que la franchise. Chez nous, le principal obstacle que rencontre la franchise, c'est la connaissance que nous avons de l'effet qu'elle produira sur les autres hommes et des blessures qu'en recevra leur amour-propre. L'Anglais n'est averti par rien de pareil : il ne se rend pas compte de l'impression que produisent ses paroles; il n'en a qu'un court et vague sentiment, et ce sentiment peut d'autant moins prendre de la précision et de

la durée que ses interlocuteurs ont la peau plus dure, que leur sensibilité est moins vulnérable. Voilà la cause première de la franchise anglaise. On voit qu'elle tient encore à cette incapacité relative de se figurer les émotions d'autrui, par laquelle l'individu se dérobe et s'isole au milieu de ses semblables. Quoi qu'il en soit, la race fournit plus que toute autre des spécimens d'une franchise tantôt noble jusqu'à la sublimité, tantôt familière jusqu'à la bonhomie, tantôt brutale jusqu'à l'inconvenance. Les Anglais y reconnaissent une volonté forte, qui ne s'attarde pas au désir de plaire, et qui se soucie peu d'offenser les gens pourvu qu'elle atteigne directement son but.

En octobre 1885, un banquet officiel avait lieu à Crewes. « His Worship », le maire, un ancien ouvrier, porte le toast à « The Queen », sans autre désignation, et la loue d'être une bonne mère et une bonne épouse. C'est tout. Du prince de Galles il dit : « J'ai suivi de près les progrès du prince, et je suis heureux de dire qu'il y a eu progrès ; à une certaine époque, je n'avais pas une très haute opinion de lui : je trouvais que le prince se souciait plus de ses plaisirs, et je puis même dire de ses vices, que des devoirs de sa haute position. Mais je suis cordialement aise de penser qu'à mesure qu'il a pris de l'âge, il est devenu plus sage et a donné des gages d'amélioration. Je crois que nous pouvons maintenant le considérer

comme le digne fils d'un digne père et d'une digne mère, et avoir confiance qu'il occupera dignement le trône auquel il est destiné. En conséquence je vous propose sa santé. » Même franchise mâle et fraternelle dans le toast porté au maire par l'alderman Mac Weill : « Je ne flatterai pas His Worship ; je ne saurais pas le faire et cela ne lui plairait pas. Sa conduite comme maire est son meilleur témoignage. Le fait qu'il a été élu deux fois montre que ses concitoyens l'estiment. Naturellement nous avons nos dissentiments. His Worship a été souvent en désaccord avec nous, et a dit quelquefois des choses qui ont blessé ; mais il a toujours été droit devant lui, sans aucune acception de personne, et il n'a jamais laissé les différences d'opinion influer sur ses relations privées. His Worship est un gentleman qu'il faut prendre le temps de connaître ; il n'est pas de l'espèce des gens expansifs, mais si l'on parvient à le connaître, on le respecte profondément ».

C'est ainsi que se parlent entre eux de vrais hommes. Ceux qu'on vient d'entendre ont au plus haut degré le courage civil, celui qui sert à vivre avec les hommes en se faisant craindre, estimer et respecter d'eux : il leur manque une certaine finesse, mais ils ont la saine rudesse, la noble liberté d'allure et de langage qui distinguent le citoyen. On raconte qu'en 1864, J. Stuart Mill

étant candidat à Westminster, un des assistants lui posa une question, apparemment dans l'intention de l'embarrasser : était-il vrai qu'il eût dit des ouvriers anglais qu'ils étaient adonnés au mensonge? La classe laborieuse formait la plus grande partie de l'auditoire, mais cette classe n'était pas plus habituée à entendre des douceurs habilement ménagées que Mill à les trouver pour les lui dire. Celui-ci n'hésita point. « Oui, je l'ai dit », répliqua-t-il. J'imagine aisément les clameurs et les protestations par lesquelles un public français accueillerait cette réponse. A Londres, ce furent des applaudissements qui éclatèrent, qui couvrirent la voix de l'orateur. Croit-on que les ouvriers anglais lui sussent gré d'une accusation si blessante, même s'ils la jugeaient méritée? Non, sans doute : ce qui les enthousiasmait, c'était le simple courage moral avec lequel Mill avait été au-devant de leur déplaisir. Les explications subtiles où un Français se serait sans doute engagé ne les eussent ni satisfaits ni charmés. Il fallait à leur robuste candeur une nourriture plus âpre. Une telle nation peut avec moins de péril qu'une autre se livrer à la démocratie; elle sera quelquefois la dupe, elle ne sera jamais la complice d'un démagogue. La multitude s'égarera comme ailleurs; elle se laissera entraîner; mais un jour ne peut manquer de venir où, apostrophée par un grand citoyen, elle accueillera avec admiration sa parole rude et sans

ménagements et laissera là, pour le suivre, ses séducteurs d'un jour.

II. — L'Insociabilité.

La réserve presque impénétrable des Anglais, et ce qu'on pourrait appeler leur aphasie, n'ont pas de moindres conséquences. Un grand penseur du dernier siècle a opposé les peuples qui causent à ceux qui ne causent pas. Le degré de sociabilité d'une race, son plus ou moins grand besoin de voir ses semblables, de s'aboucher avec eux, d'échanger ses idées contre les leurs, de sentir leur sympathie et de leur témoigner la sienne, décident en partie de ses destinées. L'Anglais n'éprouve aucun ennui à vivre seul, aucune envie de raconter ses affaires à autrui, aucune curiosité de savoir celles des autres. En dehors de ce qui le touche personnellement, il ne s'intéresse qu'à la chose publique, qui le touche indirectement et pour sa part de citoyen. « En compagnie d'étrangers, dit Emerson, on croirait que l'Anglais est sourd ; il ne vous donne pas la main, il ne vous laisse pas rencontrer ses yeux ; à l'hôtel, il murmure son nom de manière qu'on ne l'entende pas. Chacun de ces insulaires est une île ». « Les Français ne peuvent faire un ami en Angleterre » ; c'est Montesquieu qui fait cette remarque, et il ajoute : « Comment les Anglais aimeraient-ils les

étrangers? ils ne s'aiment pas eux-mêmes. Comment nous donneraient-ils à dîner? ils ne se donnent pas à dîner entre eux. Il faut faire comme eux, ne se soucier de personne, n'aimer personne et ne compter sur personne... Il faut à l'Anglais un bon dîner, une fille et de l'aisance; comme il n'est pas répandu et qu'il est borné à cela, dès que sa fortune se délabre et qu'il ne peut plus avoir cela, il se tue ou se fait voleur[1] ». Cent cinquante ans après Montesquieu, Mill oppose de même la sociabilité et la bonne humeur françaises à la défiance et au quant-à-soi de ses compatriotes. « Chacun, dit-il, agit comme si toute autre personne était un ennemi ou un fâcheux. » Un fait plus que singulier est qu'après tant d'années qu'ils avaient passées ensemble à la Chambre des Communes, Lord John Russell n'avait pas eu de rapports personnels avec Sir Robert Peel. C'est lui qui en témoigne dans un de ses Essais. Il y a dans cette façon d'être une grande part de timidité, mêlée à une certaine froideur de tempérament et à quelque sécheresse de cœur.

En somme, les Anglais se groupent pour agir; ils s'associent pour unir leurs forces et atteindre plus sûrement un certain but; ils ne se rapprochent pas pour causer, pour perdre agréablement

1. « Un couvreur, dit-il encore, se faisait apporter la gazette sur les toits pour la lire. » Un Français en serait descendu pour causer politique avec ses camarades.

leur temps en paroles. Ils laissent le Français sacrifier à ce superflu, qui fait pour lui le charme et le prix de la vie, des biens plus positifs et plus nécessaires.

Les effets d'une telle disposition sont considérables. Volney explique par là le succès des Anglais dans l'agriculture, le commerce et l'industrie. « Avec le silence, dit-il, ils concentrent leurs idées et se donnent le loisir de les combiner, de faire des calculs exacts de leurs dépenses et de leurs rentrées; ils acquièrent plus de netteté dans la pensée, et par suite dans l'expression, d'où résultent plus de précision et plus d'aplomb dans tout leur système de conduite publique et privée ». Le même observateur rapporte à la même cause la fortune inégale des colonisations anglaise et française aux États-Unis. « Le colon français, dit-il, délibère avec sa femme sur ce qu'il fera; il prend ses avis : ce serait miracle qu'ils fussent toujours d'accord. La femme commente, contrôle, conteste; le mari insiste ou cède, se fâche ou se décourage : tantôt la maison lui devient à charge, et il prend son fusil, va à la chasse ou en voyage, ou causer avec ses voisins; tantôt il reste chez lui, et passe le temps à causer de bonne humeur ou à quereller et à gronder ». « Voisiner et causer, dit-il encore, sont pour des Français un besoin d'habitude si impérieux que, sur toute la frontière de la Louisiane et du Canada, on ne saurait citer

un colon de notre nation établi hors de la portée et de la vue d'un autre. En plusieurs endroits, ayant demandé à quelle distance était le colon le plus écarté : il est dans le désert, me répondait-on, avec les ours, à une lieue de toute habitation, sans avoir personne avec qui causer. Le colon américain (lisez anglais), lent et taciturne, passe la journée entière à une suite ininterrompue de travaux utiles; dès le déjeuner il donne froidement des ordres à sa femme, qui les reçoit avec timidité et froideur, et qui les exécute sans commentaires. Si le temps est beau, il sort et laboure, coupe des arbres, fait des clôtures; si le temps est mauvais, il inventorie la maison, la grange, les étables, raccommode les portes, construit des chaises. S'il trouve une occasion, il vendra sa ferme pour aller dans les bois, à dix ou vingt lieues de la frontière, se faire un nouvel établissement. »

Carlyle, qui apparemment n'avait pas lu Volney, résumait tout ce qui précède en un seul mot : « Les Anglais sont un peuple de muets »; et il commentait admirablement ce mot en ajoutant que le silence les met en rapport et en harmonie avec ce que la langue n'exprime pas, « congruity with the unuttered ». Je ne crois pas que jamais aucun penseur ait caractérisé plus profondément l'esprit anglais.

Par la colonisation, nous sommes entrés dans

la sphère économique. Les caractères de race s'y manifestent par d'autres et très notables effets. On peut s'étonner qu'un peuple qui sent si peu le besoin de se rapprocher de ses semblables soit celui qui pratique le plus largement l'association. C'est que se réunir pour converser sans but, s'allier pour agir à une certaine fin, sont deux choses très différentes et, en un sens, opposées. L'homme qui jouit de son propre effort éprouve un plaisir calme et plein à se sentir mêlé à une puissante action collective. D'autres, plus indolents, ont besoin, pour avoir leur compte, d'isoler, de rendre distincte et de glorifier à part une activité qui leur coûte. Pour le premier, cette récompense est un surcroît; il s'en passe aisément. Ouvrier inconnu, il est heureux par cela seul qu'il travaille utilement à son rang. L'amour-propre le trouve déjà satisfait et n'a que peu de prise sur lui. On s'en aperçoit à la facilité avec laquelle l'Anglais supporte l'incognito d'une raison sociale. Les journaux, par exemple, sont toujours restés fidèles à l'usage des articles non signés. Cet usage n'a jamais pu devenir la règle dans notre pays. C'est que le Français n'a pas véritablement l'amour de l'action pour elle-même; il n'est presque jamais entraîné, emporté par la vitesse acquise de l'être collectif qu'il a contribué à former. Il reste donc toujours capable de s'en distinguer; il fait au besoin un retour sur lui-même

et rompt volontiers l'anonyme. En Angleterre, l'homme qui s'est une fois donné n'a jamais l'idée de se reprendre et de s'isoler. Ce peuple profondément individualiste est néanmoins le plus propre à se perdre et à s'oublier dans des œuvres collectives. Il y a là une cohésion supérieure et des effets de masse inconnus aux races moins actives et plus vaniteuses.

III. — L'esprit d'aventure et l'esprit de conservation.

L'esprit d'aventure sort en Angleterre de la même source et prend de là son caractère. L'amour du nouveau, le goût de l'inconnu n'y ont qu'une faible part : l'Anglais reste Anglais et mène une vie tout anglaise partout où il va. Le fait capital et le trait distinctif, le *turning point*, c'est que la perspective des risques à courir le décourage moins aisément que le Français ou l'Italien, par exemple. Tous les risques se résolvent, pour l'homme prévoyant, en un surplus éventuel de soins et d'efforts destinés à les prévenir ou à les compenser. L'individu qui ne craint pas sa peine prend allègrement son parti de ces hasards. L'amour du repos n'exagère pas pour lui l'attrait et le prix de la sécurité. L'excédent d'entrain et de force disponibles qu'il sent en lui-même

engendre une sorte d'optimisme qui atténue pour son imagination la gravité des chances défavorables et qui éloigne à l'horizon le moment où il s'attend à rencontrer la lassitude. Les mœurs et les habitudes de l'Anglais témoignent en toutes choses de ce tour d'esprit. Le jeune homme épouse bravement une femme sans dot; au début de la vie, il n'hésite pas à doubler ou à tripler ses charges. L'industriel monte un nouveau procédé avec une hardiesse et une ampleur de moyens qui nous épouvantent. Il sait qu'il aura achevé de se récupérer avant qu'un autre perfectionnement intervienne et mette le sien à néant. L'émigrant s'embarque avec un mince pécule, auquel son opiniâtreté laborieuse fera rendre cent pour un.

A côté de cette première cause, il y en a une seconde que j'ai déjà signalée : c'est la passion, j'allais dire la manie de l'action et du mouvement, le goût irraisonné de l'effort pour l'effort. Au plus profond de l'être se concentre et se tend en effet ce grand ressort de l'activité anglaise. C'est tout d'abord un besoin physique et en quelque sorte musculaire; il n'attend pas passivement un appel nerveux pour partir et se détendre brusquement; il va de lui-même chercher cet appel, le solliciter dans une âme homogène et d'une seule venue, que des impressions du dehors n'ont pas diversifiée ni enrichie. Cette âme manque essentiellement de souplesse; elle ne se compose pas d'un grand

nombre d'éléments mobiles dont plusieurs résistent à la direction générale qui lui est donnée; le besoin d'agir qui s'applique à elle l'entraîne tout entière. Chez les Anglais, on assiste au spectacle suivant : la majorité des hommes trouve dans des directions connues et consacrées l'emploi d'une activité soutenue; ils maintiennent la nation sur la vieille chaussée où elle s'est engagée depuis des siècles, car ils ne tentent pas de voies latérales. Une faible minorité entreprend de modifier les cadres fournis par la tradition, mais ce n'est guère sur plus d'un point à la fois; ils n'y dépensent pas moins toutes leurs forces, ils y attachent leur nom sans se laisser séduire à l'idée d'un effort plus large et plus fructueux; ils restent invariablement fidèles à leur *crotchet*. M. Plimsoll s'est fait jusqu'à la dernière heure le représentant et le patron des marins contre les armateurs; Sir Wilfried Lawson renouvelle infatigablement d'année en année son *Local option Bill*. Chacun d'eux est l'homme d'une question. Nous ne connaissons pas, nous n'estimerions pas à leur valeur des activités aussi circonscrites et aussi persévérantes. Chez nos voisins, on sait gré à ces hommes d'en remplir toute une vie, qu'on qualifie d'honorable et de bien employée.

Les missionnaires choisissent délibérement la part de travail lointain et ignoré qu'ils accompliront sous l'œil de Dieu. Ils appartiennent tout

entiers à leur tâche quotidienne ; ils en recueillent des jouissances intimes auxquelles ils n'ont pas besoin d'ajouter l'attrait de la mise en scène. Bien plus, on ne voit point qu'ils aient cherché à l'horizon, qu'ils contemplent un but idéal capable de les soulever au-dessus de leur œuvre terre à terre. *It is part of the day's work; it comes in the day's work*. Cette expression toute anglaise nous montre l'homme qui fait chaque soir son examen de conscience, règle ses comptes avec son Dieu et s'endort pleinement satisfait. Il n'est pas possédé par l'idée désespérante d'une fin éloignée qu'il faut atteindre, d'un bien qu'il sera vraiment trop long de compléter. *It is the day's work* : la nuit et le sommeil bornent à la fois ses désirs et ses efforts.

On voit à quoi tient cette différence des deux peuples. Chez nous, l'aiguillon et le stimulant du besoin d'agir ne sont pas seulement la grandeur et l'énergie de ce besoin ; ils viennent de plus loin et de plus haut : c'est l'esprit lui-même qui donne le branle. Il le donne avec une ampleur et une variété qui répondent à sa propre exubérance et à sa propre richesse, et qui recèlent plus d'une contradiction. Le principe dont il part est souvent, d'ailleurs, une idée abstraite, qui soulève à la fois plusieurs questions et de laquelle dépend la solution de plus d'un problème. L'esprit est aussi plus sujet à changer de visées et à interrompre son effort.

L'entrain spéculatif du penseur et du chercheur le porte rapidement d'une nouveauté à une autre et multiplie les points où il s'écarte de la tradition. En Angleterre, le penseur et le chercheur n'ont guère à intervenir : ils paraissent un instant à l'appel du besoin d'action qui possède chaque individu ; ils signalent, s'il y a lieu, une question, une seule, qui leur semble digne d'un effort persistant ; puis, ayant mis à l'œuvre une activité qui uffira et ne les réclamera plus, ils rentrent le silence et dans leur demi-sommeil. C'est cette raison que l'Angleterre compte tant de :tères originaux sans compter un seul esprit lutionnaire. Le caractère original est celui qui affranchi d'une règle donnée, mais en reconsant d'ailleurs l'autorité de toutes les autres s ; il est émancipé sur un point, mais il n'en ue plus servilement soumis à la tradition en ral ; il reste le défenseur du *statu quo*. L'esprit utionnaire est exactement l'opposé du caractère original : il est partisan de toutes ou presque toutes les nouveautés ; il trouve, à tort ou à raison, qu'elles sont liées et se soutiennent entre elles : en religion, en littérature, en politique, il est uniformément réformateur ; c'est qu'il est esprit, c'est-à-dire mobile et subtil ; d'un problème il passe à un autre, et il les embrasse tous dans une vue parfois superficielle. Les intelligences de cette trempe sont naturellement rares en Angleterre.

Le génie d'un Saint-Simon n'aurait pu se former de l'autre côté de la Manche ; quelle fortune aurait pu avoir son école dans un pays où Mill lui-même se croyait obligé à des ménagements et à des euphémismes? Des personnages comme Blanqui et Barbès n'auraient pas pu prendre en Angleterre l'attitude qui les caractérise en France : au lieu de la sympathie et du respect qu'ils ont trouvés dans un certain public, ils n'auraient excité qu'une répugnance et un dédain universels.

Voilà comment l'Angleterre a la réputation d'être un pays de tradition, rebelle même aux changements les plus nécessaires. Les trois quarts de la population ne conçoivent pas l'idée d'une modification à introduire dans les lois et dans les mœurs; ils sont à un haut degré bêtes d'habitude. L'autre quart admet sur tel ou tel point particulier des innovations qui n'embrassent qu'un champ étroit; il s'y attache et les poursuit avec ferveur; pour tout le reste, il est aussi moutonnier que l'ensemble même de la nation. C'est donc avec raison que Carlyle s'écrie : « Bull est né conservateur... Tous les grands peuples sont conservateurs; ils mettent beaucoup de temps à croire aux nouveautés, ils supportent patiemment une grande somme d'erreurs dans les institutions présentes; ils sont profondément et à jamais convaincus de la grandeur qui est inhérente à la loi et à la coutume après qu'elles ont été solennellement établies

et reconnues depuis longtemps comme justes et définitives. »

Le peuple anglais a dû se faire violence pour accueillir la plupart des progrès même matériels dont il profite aujourd'hui avec sa supériorité pratique accoutumée. Il a commencé par repousser avec dédain, avec anxiété, parfois avec horreur, les découvertes les plus innocentes et les plus utiles, le métier à vapeur d'Arkwright comme le télégraphe sous-marin, le percement de l'isthme de Suez comme l'Exposition universelle, la réforme postale comme le tunnel sous la Manche. A plus forte raison, les réformes organiques dans le gouvernement ont-elles été longtemps traitées de *views* et de *dangerous experiments*. Le « cant », cette sorte d'hypocrisie particulière aux Anglais, écarte de même sans discussion les théories philosophiques nouvelles.

Il peut paraître extraordinaire qu'une race qui possède dans une si large mesure la passion de la liberté, le courage, l'initiative, que l'on voit si hardie à changer de ciel et qui s'aventure dans l'inconnu avec tant de témérité, professe à un si haut degré le respect du passé et le culte superstitieux de ses vieux usages. L'antinomie n'est qu'apparente; elle vient de ce que l'on confond volontiers le goût de l'action et du mouvement avec le goût de la nouveauté. Ce sont les caractères passifs qui ont toujours besoin de nou-

veauté. Immobiles eux-mêmes, ils aiment que tout soit mobile autour d'eux, qu'une scène changeante rajeunisse pour eux, sans effort de leur part, l'intérêt de la vie, que des théories et des institutions créent magiquement à leur place le vrai et le bien, auxquels ils ne contribuent pas de leur patient labeur. Les caractères pour lesquels l'intensité et la continuité de l'effort sont la joie suprême ne cherchent pas ailleurs que là l'efficacité et le succès; ils sont enclins à croire que d'un mécanisme à l'autre, indépendamment de l'impulsion et de la direction que l'hommme leur imprime, il n'y a pas grande différence de vertu et d'effet utile. En outre, ils souhaitent instinctivement que les idées et les institutions qui sont les ressorts et les cadres de leur activité ne changent qu'autant que cela est indispensable, afin que le mouvement qu'ils ont commencé ne soit pas troublé ou énervé et suive exactement le cours qu'ils ont prévu. Là enfin où l'ivresse de la grande généralisation, le mirage des systèmes n'exercent pas leur suprême séduction, quelle force pourrait contrebalancer celle de l'habitude et du déjà vu? Quel dissolvant autre que les principes abstraits est capable de désagréger ces durs basaltes? C'est précisément parce que la race est active, énergique, autant que parce qu'elle est inhabile à généraliser, qu'elle demeure si fidèlement attachée à ses institutions traditionnelles.

QUATRIÈME PARTIE

L'HOMME POLITIQUE

CHAPITRE I

LE CITOYEN

I. — La liberté et l'esprit révolutionnaire.

Le premier coup d'œil jeté sur la nation anglaise ne donne pas l'impression qu'elle soit aisément gouvernable. La vigueur musculaire de la race — son goût pour les exercices violents comme la boxe, pour les amusements cruels comme les combats de coqs et autrefois les combats de taureaux — ses habitues d'intempérance sont des conditions peup rassurantes; elles ne promettent pas beaucoup de répit à l'autorité. Il n'y a pas d'intermédiaire, en Angleterre, entre le foyer domestique et la Bourse ou le forum. Le goût des idées pour les idées n'est pas de force à faire que les hommes se recherchent entre eux pour causer; seul, le goût de l'action pour l'action les réunit. La vie sociale se résume

donc dans la vie industrielle, commerciale, et surtout dans la vie politique. Or cette vie politique a pour caractère une prodigieuse et incessante agitation. Une semaine passée à Londres montre à l'observateur de nombreux meetings électoraux où la foule dépense en vivats et en quolibets tout ce qu'elle a de souffle, des assemblées de corporations, des banquets avec des toasts et des acclamations, des processions monstres de pétitionnaires, avec des emblèmes, des réceptions enthousiastes et bruyantes de tous les étrangers illustres. Naguère on aurait pu voir le tumulte des *hustings*, avec ses volées de sarcasmes, sa pluie d'œufs mous et de terre humide tombant sur les candidats. A y regarder de près, tout cela n'est pas bien menaçant. Dans cette agitation, le mouvement aveugle et tout physique est en large excédent sur le mouvement passionné ou réfléchi. L'Anglais obéit avant tout au besoin de remuer ses membres et de donner de la voix; il en donne avec entrain autour du personnage ou de la question que lui désignent les circonstances, la tradition, l'habitude. C'est, pour les trois quarts, une espèce de sport. La conviction grave, le sentiment profond ne fournissent que l'appoint. Les réfugiés étrangers comme Orsini, et, avant lui, Kossuth, qui ont pris au sérieux leur prodigieux succès d'orateurs populaires et cru à un mouvement d'opinion en faveur de leur rêve politique, ont été singulière-

ment déçus par l'événement. Les esprits animaux de la foule s'étaient seuls émus pour eux. Au fond, leur cause était à peu près indifférente à tout le peuple. Ce qu'il acclamait, c'était plutôt l'homme d'action au service d'une cause quelconque; et, en outre, il se donnait le plaisir de gonfler d'air et de vider ses poumons, de s'échauffer en claquant des mains et en battant des pieds.

On touche ici à l'une des raisons pour lesquelles la liberté d'association et de réunion est particulièrement inoffensive en Angleterre, et compte même parmi les garanties d'ordre et les moyens d'apaisement. Ce serait beaucoup hasarder que de confier des fusils à des gens qui auraient la passion de tirer tous leurs coups à balle et vers un but. On risque sensiblement moins avec des gens qui trouvent presque autant de plaisir à tirer leurs coups à poudre et en l'air. Un Anglais, au retour d'une procession politique qui n'a pas abouti, éprouve, non pas comme le Français, la fièvre du mécompte et un redoublement d'excitation, mais une impression de détente, de paix et de contentement. C'est que, pour une part, la procession a atteint son but, si elle lui a donné occasion de dépenser l'excès de son énergie physique. La liberté de réunion joue donc ici le rôle d'un régulateur : au lieu d'être un bassin où se concentrent les forces du courant, elle est bien plutôt un canal de dérivation, de déperdition des eaux; elle

amortit l'effort des crues et ne laisse couler entre les berges qu'un volume d'eau inoffensif.

C'est pour cette raison que la suppression des *hustings* a été l'un des pas les plus marqués qui aient été faits vers le suffrage universel et la démocratie. La loi de 1872 n'a eu l'air d'atteindre qu'une farce de mauvais goût; mais cette farce, parade d'un jour pendant laquelle la foule satisfaisait sans retenue son appétit brutal de royauté, élevait comme un voile de poussière, de bruit et d'ivresse qui l'empêchait de faire attention à l'acte réel de souveraineté, si pauvre et si morne d'apparence, et d'envier aux électeurs censitaires leur scrutin silencieux du lendemain. La loi du scrutin secret, en ôtant au peuple ces quelques heures d'arbitraire où il épuisait son trop-plein de vie bestiale, a fait disparaître imprudemment la participation qui rendait moins sensible, la compensation qui rendait moins amer à la multitude le sentiment de l'inégalité et de l'exclusion dont elle est frappée. Le nivellement de la franchise électorale ne pouvait manquer de suivre de près cette mesure inconsidérée.

Il y a ceci de particulier chez l'Anglais, que l'appareil de transmission entre les organes de la contemplation et ceux de l'action est naturellement imparfait. Les impressions reçues du dehors se répercutent moins vite et moins sûrement qu'ailleurs dans les nerfs et dans le cer-

veau; leur contre-coup, comme celui des idées elles-mêmes, se fait sentir plus lentement dans le mécanisme soumis à la volonté. L'Anglais passe à travers ses impulsions sans en être ému, ou ne réagit que longtemps après. La facilité avec laquelle le duel a pu disparaître, non seulement de la société civile, mais de l'armée, est une claire illustration de cette impassibilité naturelle. Le sursaut qui succède à l'outrage était ici moins rapide qu'ailleurs. La même cause a fait que, dans un pays où les classes souffrantes sont en possession du droit d'association et de réunion le plus illimité, il n'y ait pas de désordre qui résiste au bâton levé du policeman. Mais qu'on ne s'y trompe pas; ce flegme n'a rien de commun avec l'inertie qui procède, chez d'autres races, du défaut de ton et d'énergie dans l'appareil volontaire. Ici la volonté n'en est que plus forte et plus efficace; car elle n'est que plus libre de poursuivre avec constance le but qu'elle s'est une fois donné. Aucun mobile incident ne la pique et ne la distrait; aucune attraction latérale ne la détourne de la ligne droite. C'est un ressort qui se détend avec une régularité parfaite, entre les épais coussins d'une insensibilité où s'amortissent les chocs du dehors. Il faut donc s'entendre : une impassibilité de ce caractère peut créer des facilités à la police; elle n'en crée sûrement pas à l'autorité politique; elle n'allège pas la tâche du gouvernement. La

foule est généralement plus maniable en Angleterre qu'ailleurs; elle y est moins sujette à des explosions de colère : cela ne veut pas dire que la nation soit plus traitable et plus facile à contenter sur les sujets qu'elle a pris à cœur. Ce qui produit la rareté de l'émeute ne fait tort ni à l'agitation politique ni même à la révolution. Le même peuple qui s'écoule docilement devant le constable deviendrait roc pour résister aux hommes d'État qui essayeraient de le contraindre en ses volontés fixes, particulièrement dans la plus fixe de toutes, qui est de réclamer un libre champ de manifestation, d'expansion et de lutte. Il use avec calme de la liberté de réunion et d'association. Mais quiconque entreprendrait de l'en priver éprouverait sur l'heure ce que ce calme cache de passion véhémente et de ténacité.

Je montrerai plus loin que les franchises politiques de l'Angleterre sont des conquêtes que l'on a subtilement fait passer pour un héritage immémorial. La Déclaration de 1688, qui refuse au roi la faculté d'entretenir des troupes sans une permission spéciale, revendique pour les sujets anglais la liberté de porter des armes. Ce n'est pas moins que le droit d'insurrection qui fait ses réserves et prend ses garanties. Ce droit n'a jamais été proclamé explicitement; il n'en est pas moins un élément de la Constitution, bien qu'on n'en parle guère; c'est le support des autres droits; je le

comparerai volontiers au bataillon d'appui, qui se tient un peu en arrière et se défile, mais reste à portée de la voix et des ordres. Dernièrement, on l'a vu reparaître dans le discours d'un orateur qui n'était pas moindre que Gladstone. Le Président du Board of Trade, M. Chamberlain, était attaqué à la Chambre des Communes pour avoir fait allusion et plus ou moins provoqué, dans une harangue extra-parlementaire, à une marche des habitants de Birmingham sur le palais de Westminster. Le premier ministre prit la défense de son collègue. « On peut bien dire au peuple, s'écria-t-il, d'aimer l'ordre et de détester la violence ; mais il ne faut pas ne lui dire que cela. Certes, je répugne à l'emploi de la force, mais je ne peux pas, je ne veux pas adopter ces formes de langage efféminées par lesquelles on cache à la nation ce fait consolant qu'elle peut trouver un encouragement dans la pensée de ses luttes antérieures, dans le souvenir des grandes qualités de ses ancêtres et dans la conscience que ces qualités sont encore les siennes. »

II. — Inégalité des conditions.

Activité sans repos ni terme, concurrence sans trêve ni merci, tels sont depuis deux siècles les caractères les plus apparents de la société écono-

mique en Angleterre. La suite naturelle de l'activité sans repos ni terme a été une accumulation énorme de capitaux. La suite naturelle de la concurrence sans trève ni merci a été une répartition très inégale de cette immense richesse. En Angleterre, le faible, l'infirme, le timide, l'indolent sont perdus. C'est comme dans une foule qui se presse vers un but : quiconque a pris une fois l'avance est enlevé, porté jusqu'au bout de la carrière; quiconque se ralentit est dépassé de beaucoup, refoulé très loin en arrière par les remous de la vague humaine; quiconque perd pied est roulé, piétiné, écrasé. Cela est si constant que la société a dû prendre la charge de ramasser et de pousser à l'écart les blessés et les mutilés de cette mêlée trop ardente. C'est l'objet des lois sur les pauvres. Les indigents sont recueillis, enfermés dans des maisons décentes; on ne les voit plus. Des générations s'éteignent là sans bruit. Nulle part l'humanité ne présente le spectacle d'une « lutte pour la vie » plus âpre, d'une sélection plus impitoyable. Remarquez que le climat est ici du parti des forts. L'individu et l'espèce, sous cette latitude et dans ces brumes, ne peuvent se conserver sans une nourriture abondante, sans des précautions et une hygiène qui supposent un certain degré de richesse. Quiconque tombe au-dessous de ce degré dépérit, dégénère, se détruit enfin. Les observateurs attentifs qui connaissent l'Angleterre ont

dans la mémoire et en quelque sorte dans les yeux les résultats saisissants de cette sélection ininterrompue. Tous ont remarqué ces deux races, si je puis ainsi dire, caractérisées à première vue par deux types physiques aussi différents que le lévrier et le bouledogue, dont ils rappellent plus d'un trait. — L'un, élancé, vigoureux, agile, aux couleurs fraîches, à la physionomie animée; l'autre, au teint terreux, aux yeux sans rayons, ramassé ou plutôt affaissé sur lui-même; le premier, entretenu avec des soins infinis, grâce à une nourriture copieuse et saine, à d'incessants exercices, à des habitudes de dignité et de réserve; le second, déformé, miné, ruiné en moins d'une génération par la pénurie de l'alimentation, l'abus des liqueurs fortes, par un travail sans relâche ou sans réparation suffisante, enfin et surtout par cet abandon de soi-même, cette sorte d'endurcissement dans l'indifférence, vices communs à tous les misérables, et qui laissent l'homme retomber sans défense sous l'action destructive des causes naturelles.

Ajoutez à cela que la richesse a été érigée en quasi-vertu, tandis que la pauvreté était considérée comme un vice et une honte. C'est que la richesse est le prix de l'effort et de l'industrie, qui sont ici le souverain bien, et que de plus elle est le milieu pour ainsi dire indispensable où l'homme peut conserver l'intégrité de sa personne

et de ses facultés. C'est que la pauvreté est le signe d'une chose particulièrement haïssable : la paresse, et que le chemin est court de l'indolence qui ne prend pas la vie au sérieux à la dégradaton de l'être humain. Cette qualification morale ajoute la dureté d'un jugement consciencieux à l'impassibilité naturelle de la race britannique mise en présence des injustices du sort. Non seulement les heureux de ce monde ne ressentent pas assez, mais ils condamnent sévèrement des infortunes et des disgrâces souvent imméritées; ils ont plus souvent du penchant à en profiter qu'à les adoucir, et ils n'y portent remède qu'avec un visible dédain pour les vaincus de la vie. Rien ne dépasse en insensibilité brutale la conduite des patrons anglais, telle que l'ont mise au jour les enquêtes agricoles et industrielles de toute la première partie du siècle. On y reconnaît, outre une certaine lenteur native dans les impressions, l'indifférence absorbée de l'homme d'action, trop possédé de son but pour être attentif au mal d'autrui dont il est cause. C'est la dureté à moitié irresponsable du voyageur pressé qui écrase une fourmilière pour ne pas se retarder d'un pas.

En somme, le fond du naturel anglais est celui que produit la plus ardente des concurrences, la plus sourde et la plus aveugle des « luttes pour la vie ». Quoique le développement de la richesse ait sensiblement diminué l'âpreté du combat et

permis d'augmenter la part gratuite d'avantages en même temps que la protection assurées aux faibles, une inégalité marquée dans les conditions n'en est pas moins, pour ainsi dire, dans la force des choses, et l'égalité, si l'on essaie de la rétablir, tendra sans cesse à se détruire d'elle-même.

C'est un paradoxe confirmé par les faits que ce qu'il y a d'excessif dans l'inégalité entre les classes crée des chances pour que ce mal soit plus patiemment supporté par ceux qui en souffrent. Au-dessous d'un certain degré d'abaissement et de misère, l'homme perd l'espérance, la volonté et jusqu'à l'idée d'améliorer sa condition; il subit l'ivresse stupéfiante de l'infortune, et tombe en une sorte d'hébétude. Rien ne subsiste en lui qu'une vie machinale; il n'imagine et ne désire rien d'autre que ce qui est; car ce qui est l'es fatalement, et, pour cette intelligence obtuse, se confond avec ce qui doit être. Quand l'intervalle est assez marqué pour qu'on en souffre, et ne l'est pas assez pour qu'on désespère de le franchir, alors seulement l'inégalité des conditions provoque la jalousie et la résistance. Cela s'est vu en France. Tocqueville a fait cette remarque profonde que si la Révolution a éclaté là et non ailleurs, c'est que la France était le pays où les classes inférieures avaient fait le plus de progrès en aisance et en bien-être. Elles voyaient mieux ce qui leur manquait encore; elles imaginaient plus

aisément un état où ce qui leur manquait leur serait donné. Elles ressentaient davantage un mal dont la guérison leur paraissait facile.

La majorité des classes laborieuses en Angleterre et surtout l'élite intelligente qui marche à sa tête sont aujourd'hui dans le même cas; elles ont dépassé la limite au delà de laquelle la souffrance est pleinement consciente, la réaction contre le mal déterminée et avisée, les moyens employés sûrs et efficaces. L'organisation perfectionnée des *Trade Unions* trahit un peuple qui sait ce que valent ses droits et qui s'est fait un art d'en user.

Le fait que l'Angleterre est un pays du Nord ajoute sans doute à la probabilité de ces revendications et en aggrave le danger. Dans le Midi, l'homme n'a pas de besoins, se nourrit de peu et vit au dehors; les magnificences que la nature étale gratuitement devant lui sont des sources de jouissances bien plus vives que le luxe coûteux et le confort laborieux des habitations humaines. Ce que le riche a de plus que le pauvre n'est ici qu'un vain superflu dont le pauvre peut ne pas se soucier. Dans un pays comme l'Angleterre, où la richesse est une condition essentielle de bonheur, la hiérarchie sociale qui en consacre et perpétue l'inégale répartition doit peser lourdement à ceux qu'elle ne favorise pas. Comment les classes les moins bien partagées éviteraient-elles de se comparer sans cesse aux autres? Comment auraient

elles la vertu de ne pas ressentir vivement l'infériorité de leur lot et de supporter avec équanimité une distribution si partiale?

Un peuple comme le peuple anglais, qui place le meilleur de ses joies dans l'action, est garanti dans une certaine mesure contre cette disposition chagrine. Le contentement intime, l'espèce *d'accroissement d'être* qu'éprouve en lui-même l'homme qui agit avec vigueur, n'a point affaire avec la différence des conditions et des fortunes; c'est une jouissance toute subjective qui se mesure uniquement à l'intensité et à l'efficacité de l'effort accompli. Elle est aussi pleine et aussi pénétrante, quel que soit l'objet de cet effort, et si variées que puissent être les circonstances extérieures. Il y a donc ici comme un premier fonds de bonheur à la portée de tous, un premier dividende égal pour tous, en quelque sorte, qui rend moins amer le sentiment des injustices de ce monde. Si médiocre que soit la place d'un Anglais dans la société, si humble que soit sa profession, par cela seul qu'il goûte profondément le plaisir propre attaché à l'effort, il n'est, en un sens, moins bien partagé que personne et n'a personne à envier.

On voit comment il se fait que les hommes des classes laborieuses en Angleterre ont montré jusqu'ici peu d'ardeur à changer la constitution aristocratique de la société; ils ont une compensation secrète qui manque ailleurs à leurs pareils. Dans

la hiérarchie sociale, ils voient une bonne division du travail bien plutôt qu'une mauvaise répartition des jouissances. Ils sont préoccupés de mesurer leur effort au but plutôt que de comparer leur lot à celui des autres, ou, s'ils se prennent en effet pour sujet de comparaison, c'est avec leurs égaux de la même classe, et le parallèle porte sur l'énergie et le succès de l'activité d'un chacun. Il y a en Angleterre des vies très humbles, très étroites, très laborieuses, toutes faites en apparence d'efforts ingrats et de médiocrité et qui, regardées jusqu'au fond, laissent voir une satisfaction aussi pleine, une félicité aussi complète que celles de l'héritier titré d'une des grandes fortunes britanniques. George Eliot a reproduit ce type en traits ineffaçables dans le personnage de Tom Tulliver. C'est le goût de l'action et de l'effort qui rend ce bonheur possible pour chacun, accessible à tous. On ne comprendrait rien à cette singulière mansuétude et endurance des classes pauvres, si l'on s'en tenait aux idées courantes sur l'esprit positif et l'utilitarisme de la race, et si l'on ne savait pas qu'il y a dans les âmes, plus haut que ces âpres et vulgaires mobiles, une source interne de contentement et le principe d'une indifférence relative aux inégalités sociales.

Il y a une autre raison pour que les Anglais aient moins de peine que les Français, par exemple, à s'accommoder d'un système politique fondé sur

le privilège. Cette humeur tolérante tient à plusieurs causes. La race anglaise est naturellement grossière et gauche; d'instinct elle ne devine rien des règles d'une société polie. Elle a besoin pour s'y façonner d'un long travail sur soi-même et de l'accumulation héréditaire des empreintes, à travers plusieurs générations qui peu à peu s'élèvent et changent de milieu. Ce qu'il y a d'un peu raide et appris dans la correction irréprochable de l'Anglais des classes supérieures trahit la victoire pénible de l'art et de la volonté sur le naturel. Les défauts originels d'un peuple ne provoquent pas toujours des conséquences qui s'ajoutent à leurs causes, les exagèrent et les rendent funestes au corps social. Ils suscitent souvent par réaction un idéal opposé qui les corrige ou les tempère dans une élite, et qui engendre certains spécimens particulièrement exquis des qualités refusées à la masse. C'est parce que l'Anglais n'est pas naturellement gentleman qu'il y a eu en Angleterre une classe de gentlemen. Ces créations par contrecoup portent presque toujours la marque de l'effort qui les a engendrées. Seulement, on voit la conséquence : les hommes des basses classes se sentent trop différents de ce produit retravaillé de l'art, de l'éducation, de l'hérédité; l'intervalle à franchir d'eux à lui est trop grand; ils sentent trop bien la pesanteur d'un naturel épais, pour avoir l'ambition de rejoindre la haute classe sur

son terrain et d'y faire voir leur gaucherie à côté de son aisance.

En France — surtout dans le Midi — en Italie, tel petit paysan, tel ouvrier des villes, esprits déliés, natures souples, prennent aisément le ton en quelque milieu qu'ils soient jetés. Poètes et orateurs de naissance, il ne leur manque même pas toujours le grand air et la grâce des manières; ils se croient tout de suite, et ils sont en effet, de niveau avec nos hommes cultivés. Le défaut d'instruction et d'éducation marque vainement un écart: les dons de nature y suppléent et leur font regagner la moitié de la distance. Quelques mois de commerce avec les gens instruits font le reste. Ce sont des rivaux tout prêts et tout armés pour nos classes supérieures. On comprend que de tels hommes supportent impatiemment les inégalités sociales. Ils se sentent de prime abord les égaux de tout le monde. — Les artisans anglais ne trouvent dans leurs solides qualités, dans leur lourd bon sens aucune invitation à tant prétendre. La perspective de siéger au Parlement, depuis qu'ils ont acquis la majorité dans le corps électoral, les a toujours plus effrayés que tentés. Ils forment aujourd'hui la presque totalité des électeurs; je doute que la facilité d'être les maîtres rende la tentation plus forte et qu'ils y cèdent davantage. Ils ne se voient pas entrant et figurant dans cette enceinte; ils savent qu'il leur faudrait trop de

temps, que toute leur vie ne suffirait pas, pour se donner le ton du lieu, pour se former à cette aisance discrète, à cet abandon sans vulgarité, à ce sérieux tempéré par l'humour que le gentleman doit à son éducation, au sentiment de son rang, à l'habitude de la richesse. Ils prévoient aussi le regard froid, les lèvres cousues de leurs futurs collègues. Les habitudes d'urbanité qui, en France, effacent si vite les distinctions sociales, sont étrangères à l'Anglais bien élevé. Chacun se tient donc et monte dans la classe à laquelle il appartient; les fils ou les petits-fils seulement franchissent un degré et recueillent les fruits de cette modération laborieuse. En France, les classes inférieures jettent dans le champ, à chaque génération, des hommes nouveaux et richement doués, qui se mesurent d'emblée avec les classes supérieures. Elles sont capables d'improviser un bourgeois, un député, un ministre passable. En Angleterre, elles ne croient pas pouvoir armer leur élite pour la lutte à moins de deux ou trois générations graduellement et pacifiquement ascendantes. On saisit la cause et l'effet : la cause est que la nature est ici moins souple, le génie plus tardif; l'effet est que la hiérarchie des classes et leurs privilèges sont acceptés plus aisément et supportés avec plus d'équanimité.

III. — Tradition et innovation.

La même démocratie qui tolère les inégalités d'une société aristocratique a accepté jusqu'ici, sans difficulté, les lenteurs et les arrêts d'un gouvernement à contre-poids. Le système des deux Chambres, notamment, n'a jamais soulevé les objections ni excité les répugnances qu'il a rencontrées parmi nous. Il peut paraître singulier qu'une nation plus pénétrée qu'aucune autre de l'axiome « *Time is money* » s'arrange d'un système qui peut ajourner de plusieurs années une réforme que la majorité populaire estime bonne et urgente : c'est que les Anglais ne sont pas, comme on aime à le dire, de purs utilitaires. A leurs yeux, l'activité humaine a plus ou moins son but en elle-même. La perspective d'un résultat positif ajoute un stimulant, précise la direction de l'effort : c'est un élément essentiel; mais le gros de l'impulsion à laquelle l'homme cède vient de ce qu'il se représente vivement des jouissances attachées à une action intense et combattue. Les obstacles franchissables qui se rencontrent en travers de la route ne sont donc pas pour lui tant déplaire ; s'ils retardent le succès, ils forcent la volonté à se concentrer, ils lui font sentir plus vivement sa contention et sa vigueur, ils lui préparent un plus long emploi de ses forces. L'homme

voit sans trop de regret s'allonger la carrière d'activité ouverte devant lui, à la condition cependant qu'aucun effort ne soit tout à fait vain, et que chacun de ses pas ralentis le rapproche du terme.

Il y a d'autres peuples à qui l'activité, considérée en elle-même, apparaît comme une nécessité pénible. Loin de s'y complaire, l'homme est impatient d'y échapper par le succès; il a hâte d'en finir. Dans cette disposition d'esprit, la fièvre du but devient le seul et unique moteur et, comme il est naturel, le peuple s'irrite contre les plus faibles obstacles, s'indigne contre les moindres causes de retard; il n'accepte qu'une constitution où tout se précipite. Voilà comment la Chambre unique a trouvé encore en France tant de partisans. Cette histoire est trop connue pour que j'y insiste. Jusqu'à présent, les colères bruyantes de la nation anglaise contre la Chambre des Lords n'ont jamais été qu'un moyen de l'intimider et de la contraindre; elles n'ont jamais trahi une animosité de fond, une incompatibilité d'humeur destinée à durer.

La même double et contraire disposition des deux peuples se retrouve dans leur procédure législative qui, chez nous, est relativement expéditive, tandis que l'Angleterre l'a soufferte, et même, jusqu'en 1887, a eu l'air de la vouloir traînante et dilatoire. Il a fallu une criante disproportion entre le nombre des besoins urgents déve-

loppés par une civilisation qui se complique et les moyens parlementaires d'y pourvoir en temps utile, pour décider la Chambre des Communes à accepter la clôture et à admettre, sous une forme encore lourde et assez embarrassée, le principe des commissions spéciales.

Je pourrai encore citer le procédé suivant lequel les réformes s'accomplissent dans les deux pays. Les Anglais s'y acheminent, sans rencontrer la satiété, par le long circuit de l'agitation : articles de journaux, distribution de brochures, meetings, démonstrations dans la rue, pétitions monstres, toute la peine qu'ils se donnent leur est plaisir. M. Herbert Spencer rapporte qu'étant entré dans les bureaux d'une association qui s'était constituée pour la réforme d'une certaine loi, il trouva tout le monde consterné : président, secrétaires, membres du conseil. La réforme avait passé au Parlement. La société était désormais sans objet. Il n'est pas sûr qu'il y eût là seulement le désappointement du parasite frustré de la question sur laquelle il comptait vivre. Il y avait sans doute aussi le mécompte de l'homme laborieux qui voit se fermer devant lui le champ particulier d'activité qu'il s'était ménagé, et qui est contraint de chercher ailleurs un emploi de sa force. En France, nous sentons surtout le fastidieux et l'agaçant de ces longs détours; nous n'avons qu'une pensée : échapper à cette géhenne, et, avec une impatience

qui tient en partie à notre paresse, nous nous précipitons par la voie abrégée de la révolution.

On a vu de tout temps, on voit encore dans le Parlement anglais des hommes parfaitement sérieux, parfaitement respectés, qui se donnent à quelque projet particulier de réforme. D'année en année, sans éprouver de satiété, sans redouter d'encourir le ridicule, ils reproduisent une petite motion, toujours ou longtemps écartée. Ils ne la modifient pas, ils ne sont pas tentés de l'élargir. Ils ne s'en lassent point ; l'intérêt qu'ils y prennent ne diminue pas. Plusieurs en ont pour toute une vie, qu'ils considèrent comme bien remplie. On dirait qu'ils ont choisi avec prédilection le procédé qui, pour le minimum de changement, consomme le maximum d'activité. On dirait aussi que l'effet sur lequel ils comptent est moins de convaincre les esprits par la force et l'ampleur des raisons que de les familiariser, par la répétition, avec la mesure proposée, de lui créer en quelque sorte un passé dans les préoccupations publiques et d'atténuer l'espèce de discrédit qui s'attache à une nouveauté trop récente. Nous ne trouverions en France ni orateurs assidus, ni auditeurs patients pour des réformes ainsi présentées. Cela est particulier à l'Angleterre.

D'autres innovations moins étroites se sont accomplies tacitement au sein de la Constitution par voie de longue possession et de désuétude.



C'est le pouvoir le plus fort qui peu à peu gagne et empiète ; c'est le pouvoir le plus faible qui peu à peu se retire et délaisse. Ici, point de texte ; c'est le temps qui consacre ces lentes conquêtes, ces muets abandons. Il n'y a pas d'instant précis où le droit de l'un soit positivement éteint ou restreint au profit du droit de l'autre. Lorsque le moment est venu où l'on n'a plus aucun doute sur le nouveau tracé de la limite entre les deux droits, il y a déjà un nombre indéterminé d'années que cette limite insensiblement chemine et se déplace. C'est de cette manière que l'équilibre des grands facteurs constitutionnels s'est modifié depuis un siècle. Tout en a changé pour ainsi dire, mais avec si peu de bruit, par des avances et des retraites si imperceptibles, sous des apparences si heureusement invariables, que certains jurisconsultes épris de la lettre et inattentifs au fond ont pu ne pas s'apercevoir du changement. Les transformations nécessaires se sont opérées sans que l'homme engagé dans une vie d'efforts éprouve à aucun moment l'impression troublante que quelque chose d'essentiel n'est plus le même derrière lui, sans qu'il ait jamais à se demander s'il doit s'arrêter et se retourner pour reconsidérer les conditions générales au milieu desquelles son activité s'exerce.

Je conçois volontiers le Français comme un mécanicien entêté de théorie, et appliqué à trans-

former sa machine sur le modèle d'une épure qu'il perfectionne sans cesse. L'Anglais ressemblerait plutôt à un praticien toujours préoccupé de faire produire le plus possible à son appareil. Il n'a garde d'en changer l'assiette et les moteurs ; il sait qu'il faudrait pour cela suspendre l'opération, consommer sans profit du temps et l'intérêt de son capital fixe ; il sait aussi qu'une certaine gaucherie de mouvement, conséquence d'une adaptation improvisée, aurait pour effet un moindre rendement pendant une période déterminée. S'il se résout à une modification, il l'opère ou la laisse s'opérer en faisant glisser, pour ainsi dire, les courroies de la roue ancienne sur la roue nouvelle, sans arrêter le mouvement et sans interrompre la production.

CHAPITRE II

L'HOMME DE PARTI

I. — Le choix d'une opinion et la liberté d'indifférence.

J'ai fait voir ailleurs que les Anglais ont le goût de la contention et du mouvement; ils aiment agir pour agir, même indépendamment du résultat. C'est l'espèce d'idéalisme qui leur est propre : il a les mêmes apparences que l'esprit pratique. Tous deux se rencontrent et s'entremêlent de mille manières dans l'âme anglaise, et l'observateur léger ne manque pas de confondre l'un avec l'autre, quoiqu'ils diffèrent profondément. Pour comprendre cette âme, il faut les distinguer; il faut remettre à son rang ce culte désintéressé de l'action, cette poésie du vouloir qui persistent à demi cachés parmi tant d'efforts calculés en vue d'une fin positive.

Un autre caractère non moins marqué des Anglais est leur inaptitude à généraliser fortement et avec suite, le malaise que leur cause très vite la poursuite des abstractions, le soulagement qu'ils éprouvent à faire halte à mi-chemin sur la pente roide, là où nous trouverions infiniment plus laborieux de nous arrêter que de glisser jusqu'en bas. Cet idéalisme d'une part, cette incapacité de l'autre, ont par leurs effets indirects exercé une notable influence sur l'organisation et la persistance des grands partis en Angleterre.

Comment va se faire, en effet, pour chaque homme en particulier, le choix des idées qui prendront la direction de son activité? Nous retrouverons ici, comme ailleurs, la prépondérance de la même force maîtresse. Le choix se fait en présence et, pour ainsi dire, sous le regard et le geste impatient d'un tiers personnage, la passion d'agir, toujours pressée de s'ouvrir un champ pour s'y déployer. La valeur des arguments, l'intensité de l'évidence ne décident donc pas seules, elles n'agissent pas librement et à loisir. Elles ont assurément leur part dans la détermination, mais à la condition que l'examen ne demande pas trop d'étude et de temps, et ne retarde pas trop le passage à l'action. L'intelligence lente de l'Anglais peut rarement s'accorder le délai d'une délibération approfondie. La volonté a trop hâte d'être fixée, afin de commencer plus

tôt sa carrière d'efforts réguliers ; elle abrège les préliminaires. — Qu'on ne m'oppose point les merveilles de déduction logique qui se rencontrent chez les publicistes anglais. Remarquez, en effet, qu'elles se présentent presque toujours comme la confirmation laborieuse d'une thèse adoptée, non comme la recherche longtemps incertaine d'une vérité qui obtient lentement l'acquiescement de l'esprit. C'est la dialectique serrée de l'apologiste, ce n'est pas la souple investigation du penseur. Osons le dire nettement, le choix des doctrines politiques en Angleterre est en général hâtif, léger et, en un certain sens, de fantaisie. Il y a toujours une voix dans le chapitre pour alléguer que l'important est moins de prendre le parti le meilleur que d'en avoir pris un quelconque — pourvu qu'il soit plausible —, de s'y engager fortement et de s'y tenir. La disette des idées générales et la suspicion qui frappe en Angleterre les propositions absolues contribuent à introduire dans le choix des opinions cette large part d'arbitraire. Les propositions absolues peuvent seules mettre les contraires en opposition déclarée, rompre franchement l'équilibre entre eux et entraîner tout d'un côté la volonté avec l'esprit. Les considérations d'utilité pratique s'étendent seulement du plus au moins, comprennent et réconcilient dans une certaine mesure le pour et le contre ; elles laissent donc trop souvent l'esprit dans une sorte de liberté

d'indifférence, et c'est alors aux circonstances et à l'intérêt d'un chacun que revient le soin de déterminer le choix entre des opinions presque également probables. On pourrait comparer les propositions absolues à une cime dressée entre des pentes abruptes; chaque goutte qui tombe d'un des côtés de la cime ne peut pas manquer d'être entraînée du même côté jusqu'au fond de la vallée. Les considérations d'utilité pratique ressemblent, au contraire, à un plateau légèrement ondulé, où la ligne de partage est comme incertaine entre deux versants à déclivité douce : un accident tout local décide sur lequel des deux s'écoulera chaque filet d'eau.

En résumé, les convictions politiques en Angleterre sont moins profondes, moins étudiées, moins impératives qu'ailleurs, et leurs justifications ne sont pas puisées à la source la plus élevée. Rapidement conçues, arbitrairement choisies, elles ne sont pas pour cela moins tenaces et durables, car le même besoin et la même impatience d'agir qui ont abrégé la délibération d'où elles sortent s'opposent à ce qu'on interrompe l'action pour les remettre à l'étude. Cette ténacité a son principe dans une considération d'utilité pratique, plutôt que dans l'énergie de l'adhésion intellectuelle.

II. — La « pression from without » et le « concessionary principle ».

Appliquons à l'homme d'État les considérations qui précèdent. Toutes ses pensées, toutes ses démarches procèdent, on va le voir, de cette psychologie abstraite; elles la confirment et la vérifient.

En premier lieu, sa préoccupation est d'occuper constamment le tapis parlementaire, au moyen de bills quelconques intéressant le public. Les chefs du parti au pouvoir savent qu'il y a au moins une chose que le peuple ne leur pardonne pas, c'est de paraître inactifs ou d'être impuissants. N'eussent-ils qu'un très petit nombre d'idées mûries ou pratiques, ils se tracent néanmoins un programme très chargé de mesures intérieures et extérieures, et ils s'honorent de l'exécuter en entier. Le duc de Richmond, voulant justifier le peu d'éclat de la session sous un cabinet où il siégeait avec ses amis, s'écriait : « Après tout, nous n'avons pas fait passer moins de bills que nos prédécesseurs ». C'était glorifier la production pour la production, indépendamment de la valeur des produits, — la dépense de force brute, indépendamment de l'effet utile.

Un autre principe d'impulsion, dont l'efficacité s'accroît par la mollesse de ce même scepticisme

politique, c'est l'activité déployée hors du Parlement par des agitateurs en faveur de telle ou telle mesure, et le bruit qu'elle fait, l'émotion qu'elle excite dans les masses populaires. Rien n'est plus remarquable que l'espèce de fatalisme avec lequel les hommes d'État britanniques assistent à ces manifestations, les voient grossir et se préparent à y céder. Cela tient à ce qu'ils n'ont pas de principes abstraits qui soient pour eux l'objet d'une foi intime et qui leur donnent la force de dire « non » résolument et indéfiniment. Cela tient aussi à ce qu'une volonté vaillante et tenace, quelque but qu'elle poursuive, exerce ici le prestige que nous n'accordons en France qu'à la raison et à la justice considérées en elles-mêmes. Quiconque veut longtemps et énergiquement en Angleterre est, par cela seul, présumé avoir le droit de son côté. Lorsque les hommes qui ont la responsabilité du pouvoir prennent une initiative, ce n'est jamais sous la seule impulsion d'une conviction théorique personnelle; ils attendent qu'une doctrine ou une autre ait pris consistance et densité dans le peuple lui-même et qu'une pression du dehors — *pressure from without*, c'est le mot consacré, — ajoute sa force vive à la molle autorité des principes. Cette condition remplie, ils obéissent ou laissent entendre qu'ils obéiront. Sans doute, la résistance du gouvernement à certaines innovations pourra être

grave, véhémente, prolongée ; mais elle ne s'exprimera jamais par un *non possumus*. On y sent, au contraire, dès le commencement, le parti pris de céder un jour, après que l'expédient des ajournements sera épuisé; et tout le travail consiste alors, si la réforme est jugée dangereuse, à imaginer un mode de rédaction de la loi ou une application de ses clauses qui circonscrive le mal prévu. En France, nos hommes d'État n'ont jamais eu, ou du moins n'ont jamais avoué cette déférence un peu servile pour le fait même de la volonté populaire, indépendamment du droit dont elle peut être l'expression, et pour les manifestations partielles et irrégulières par lesquelles elle s'annonce et s'essaie en dehors des organes officiels que la constitution lui a ménagés. En Angleterre, le « concessionary principle » (mot de Disraëli) a inspiré successivement la politique de tous les partis au pouvoir. Il y a comme un pacte tacite entre le gouvernement et les hommes qui organisent la pression du dehors. Pourvu que ceux-ci réussissent à maintenir et à fortifier cette pression pendant une période plus ou moins prolongée, il est entendu que satisfaction leur sera finalement accordée. C'est ainsi que l'agitation est devenue en Angleterre une institution régulière, avec des procédés méthodiques, des droits reconnus, un succès assuré. Il pouvait nous sembler puéril, en 1867, d'entendre les journaux énu-

mérer et additionner les sommes souscrites pour ou contre une réforme de la loi électorale, compter le nombre des assistants aux meetings respectifs des partis et disputer sur la longueur des processions formées par les pétitionnaires. Au fond de ces vains débats, il y avait la préoccupation d'établir un argument sans réplique, la présomption d'une volonté puissante et active, en voie de gagner de proche en proche le pays tout entier.

III. — Division de l'aristocratie.

Un autre trait extrêmement remarquable de la société politique anglaise, c'est la parfaite aisance, la désinvolture dégagée avec laquelle une moitié de la classe supérieure se sépare de l'autre, entre dans le camp des radicaux, s'approprie leurs principes en les atténuant et mène un assaut ralenti contre ses propres privilèges, sans renoncer à rien des habitudes, des sentiments, des relations sur lesquels se fonde l'unité de la caste. C'est comme une entente tacite d'après laquelle, tandis qu'une partie de la garnison continue à résister, une autre partie simule une défection, se mêle aux assaillants, épouse loyalement leur cause, et toutefois, pour empêcher la ruine et le sac de la ville, calamité funeste à tous, s'applique à tourner un peu le siège en blocus, à espacer les attaques, à ménager

le plus longemps possible le corps de la place, à ajourner, à humaniser enfin une victoire inévitable. Un noble lord du parti whig comparait un jour, devant moi, le Parlement à un voyageur en traîneau poursuivi par une bande de loups affamés. On jette de temps à autre à ces fauves des quartiers de venaison pour les occuper, les retenir, et pour qu'alourdis, à demi rassasiés, ils soient moins féroces lorsqu'ils atteindront la tête du cheval. Il faut naturellement ménager la venaison et la faire durer le plus possible en faisant les morceaux petits. « Une partie de notre noblesse, ajoutait-il, s'est donné méritoirement cette tâche ingrate. » Quoi qu'il y ait à retrancher de cette interprétation, quelque chose en subsiste, et il est impossible de ne pas admirer dans ce rôle accepté et rempli par la fraction libérale de l'aristocratie anglaise, d'une part la décision, la constance, la simplicité qu'elle y apporte; d'autre part ce qu'il s'y trouve de scepticisme politique, de sans-gêne avec les idées et, pour tout dire, de liberté d'indifférence entre deux doctrines contraires.

Dans le sentiment qui anime les classes gouvernantes, en Angleterre, entre d'ailleurs un peu de cet optimisme hardi, presque téméraire, que j'ai déjà signalé en passant. Elles sont convaincues qu'une volonté forte est la reine des hommes et des choses, qu'il n'est pas de difficulté dont elle ne vienne à bout, pas de situation si fâcheuse

qu'elle ne sache faire tourner à bien, pas d'institution mauvaise dont elle ne puisse corriger l'influence, et qu'il n'y a rien de désespéré ni même de compromis tant qu'elle ne s'abandonne pas elle-même. Le parti conservateur, qui se sent muni de ce correctif puissant, de ce remède à tous les maux, voit naturellement d'un tout autre œil que nos réactionnaires les mesures que le parti radical lui impose. Il peut les désapprouver : le triomphe de ces mesures ne le décourage pas; il ne les considère jamais comme si elles contenaient en elles d'une manière inéluctable la dissolution et la mort; il ne croit pas qu'elles doivent fatalement tout détruire s'il ne les prévient pas en les abrogeant. A son jugement, un acte du Parlement, un papier noirci, ne peut pas avoir tant de vertu que l'énergie humaine n'en ait encore davantage. De là vient que l'Angleterre n'a jamais connu ces lois de réaction qui ont défiguré et déshonoré si inutilement notre histoire parlementaire. Le parti conservateur y a toujours refusé de regarder en arrière et de revenir sur le chemin parcouru. Il s'est établi chaque fois dans la situation que les dernières réformes accomplies lui avaient faite. C'est que ses convictions abstraites contraires n'avaient pas assez de netteté et de vigueur intolérante pour lui faire envisager ces réformes comme absolument déraisonnables et haïssables. C'est aussi que sa confiance dans

l'empire de la volonté avisée et persévérante l'empêchait de croire que tout serait perdu si elles subsistaient. Il a pris le gouvernail et hissé la voile afin de louvoyer et de descendre moins vite le courant; il n'a jamais pris la rame pour essayer de le remonter. On jugerait mal l'histoire politique de l'Angleterre si l'on n'avait pas présente à l'esprit cette curieuse combinaison psychologique où se mêlent de l'optimisme et du scepticisme, une indifférence relative à l'égard des principes et une foi ardente dans les ressources de l'énergie humaine.

IV. — Les réformes électorales et la représentation des minorités.

Demandons-nous maintenant, non plus quelle est l'impulsion générale à laquelle cèdent les gouvernants, mais par quoi se détermine la direction que l'opinion leur imprime. Il n'y a pas à ce sujet d'illustration plus claire et plus significative que l'histoire des réformes électorales. Dans toutes les discussions auxquelles la question a donné lieu, dans l'enceinte et hors du Parlement, avant et après 1832, les droits naturels de l'homme, qui forment en France le fond de pareils débats, ne paraissent que par exception. En 1867, un témoin grave, l'honorable George Brodrick, mettait au défi les adversaires de l'extension proposée de citer un

seul publiciste qui eût présenté la franchise comme un droit naturel du citoyen. Il est constant du moins que ni conservateurs ni libéraux, ni même maint radical, ne consentent à admettre comme un élément politique substantiel l'individu considéré dans l'inanité de son concept général. Cela leur fait l'effet d'une abstraction poussée trop loin, vide de toute substance, et devenue si légère qu'ils croient ne rien tenir quand ils n'ont que cette matière raréfiée dans la main. Assurément ils ne se privent pas d'abstraire, mais ils s'arrêtent instinctivement à la moitié de l'opération, lorsqu'ils sont parvenus à des cadres moyens, encore très chargés de réalité concrète. Ils ne dépassent point les idées de classes, de corporations particulières, de villes, qui ne sont que des assemblages de personnes déterminées, ou de districts dénommés qui peuvent être considérés un à un. Les discussions qui ont eu lieu depuis 1854 sur la représentation proportionnelle sont à cet égard très instructives. L'une des objections incessamment élevées contre la clause des minorités, qui a fini par être insérée dans la loi de 1867, c'est que la Chambre représente, non point des individus, mais des corps représentatifs [1]. « Le principe de la représentation parlementaire, disait Gladstone, est que chaque collège doit être envisagé comme formant

1. M. Hardcastle.

à lui seul une entité, une personne morale. Ce dont nous avons besoin dans cette Chambre, c'est de connaître l'opinion dominante de chaque communauté. » « La clause, disait-il encore, est dans le sens de la substitution de la représentation des citoyens à celle des communautés, qui a été jusqu'ici la règle. » « Si des trois sièges attribués à Manchester, ajoutait un autre député, il y en avait un qui revînt nécessairement à la minorité, deux des trois députés neutraliseraient réciproquement leur suffrage, et ce serait comme si cette grande communauté n'avait qu'une voix au Parlement. On a voulu augmenter la part d'influence des grandes villes et faire en sorte que la métropole du Lancashire pèse plus qu'Arundel dans les votes parlementaires. Elle pèserait encore moins si la clause des minorités subsistait. » On surprend ici le peu d'aptitude et de penchant de l'esprit anglais à mener l'abstraction jusqu'au bout, et l'aisance avec laquelle il s'arrête et se tient à ces divisions intermédiaires, où le particulier se fait voir et sentir encore au sein d'une généralité moyenne. Les autres considérations qui ont été produites en 1832 et 1884 dans la discussion sur la réforme électorale ne sont pas moins étrangères au droit abstrait ; elles sont toutes pratiques. Une analyse attentive les ramène à deux, qui sont communes aux réformateurs et à leurs adversaires : 1° Quel est le moyen le plus sûr de constituer un

bon gouvernement, un gouvernement égal à sa tâche? 2° Quel est le moyen le plus sûr d'entretenir une activité politique éducatrice dans les masses populaires? Les réformateurs invoquent pour démocratiser la franchise la force qu'une représentation plus étendue donnera au gouvernement, la sagesse présumée des classes qu'il s'agit de doter du droit de suffrage, la préoccupation des intérêts publics qui s'avivera en elles par cette participation à la constitution du pouvoir; les autres opposent le danger de submerger dans les flots du grand nombre les classes éclairées, d'asservir le gouvernement aux préjugés et aux passions de la foule ignorante et partiale, et d'exposer la foule elle-même aux déplorables suggestions de la toute-puissance. Ni les uns ni les autres n'ont un instant la pensée de viser à une proportionnalité idéale dans l'attribution de la franchise, dans la répartition du pouvoir électoral, et de rechercher dans cette voie les approximations les moins imparfaites. On a vu que de la représentation proportionnelle, qui est un principe, ils n'avaient retenu en 1867 que la représentation des minorités, qui est un expédient. Ils l'avaient retenue sous la forme d'une exception étroitement limitée, applicable seulement à quelques collèges, et c'est avec dédain, par lassitude et pour en finir avec le bill, que la grande majorité de la Chambre des Communes, Disraëli et son gouvernement, Gladstone et le gros de

l'opposition, tous également hostiles à la clause, s'étaient résignés à laisser passer cette fantaisie de Lord Cairns, ratifiée par un vote de circonstance de la Chambre des Lords. La clause a disparu; elle est tombée dès que l'on a touché de nouveau à la loi électorale.

Au fond, la répugnance qu'elle inspirait tient surtout à la prétention qu'elle affiche de diminuer la ferveur et la vivacité des luttes politiques. Les Anglais lui auraient plutôt su gré de les rendre plus ardentes. Et ici nous touchons à la seconde considération que je signalais. La minorité n'a qu'un droit, a-t-on répondu à maintes reprises, en reprenant le mot de Cobden : c'est de faire tous ses efforts pour devenir à son tour la majorité; il n'est pas bon que ces efforts lui soient épargnés. Lui assurer dans chaque localité une représentation proportionnelle au nombre de ses adhérents, c'est lui ôter son principe d'énergie et de passion, sa fièvre de persuader, de dominer ou d'échapper à la domination d'autrui; elle s'habituerait à récolter sans labeur les fruits de la loi; on verrait disparaître cette « activité saine » que les élections entretiennent dans toutes les parties du pays lorsque chaque majorité locale est seule à en profiter. Les suites d'un tel système généralisé seraient enfin une langueur croissante de la vie politique, une détente de la volonté nationale. Dans le Parlement même, une représentation stagnante, ou à

petites vagues courtes et incertaines, remplacerait le courant puissant dont l'impulsion soutient, anime les hommes d'Etat et les rend capables d'une politique large et ferme. On voit le ton général de l'argumentation qui a prise sur l'esprit anglais. L'idée de droit en est absente. On ne s'inquiète que des effets moraux. Ces optimistes croient que la liberté suffit pour assurer la suprématie du meilleur. Ce n'est assurément pas le dédain des minorités qui perce dans les raisonnements que j'ai reproduits : nulle part on n'est plus attentif à leurs démarches et à leurs progrès. Mais on se préoccupe bien moins de leurs droits abstraits que des moyens de les conserver actives, délibérées, envahissantes. On ne leur paie pas leur dû afin qu'elles s'évertuent à le réclamer et à le prendre. Nous retrouvons ici encore ce double caractère de l'indifférence aux principes rationnels, et de l'intérêt confiant et passionné qui s'attache à l'exercice énergique de la volonté humaine.

CHAPITRE III

L'HOMME D'ÉTAT

I. — Le classement des hommes en partis.

J'ai montré dans un précédent ouvrage l'heureuse rencontre historique qui a aidé au développement du système des partis sous sa forme actuelle[1]. Sans l'organisation sociale oligarchique qui a prévalu à la fin du XVIIIe siècle, les partis se seraient difficilement réduits et maintenus au nombre de deux; difficilement ils auraient pris consistance, se seraient rompus à la discipline sous un chef; difficilement la formation de deux groupes stables d'hommes d'État aurait pu être consommée, et leur alternance au pouvoir sans

1. Voir dans *Le Développement de la Constitution et de la société politique en Angleterre* le chapitre intitulé « l'Oligarchie et le régime parlementaire ».

interrègne devenir un fait habituel, une règle acceptée et observée. Mais les circonstances historiques ont été elles-mêmes secondées par des causes plus profondes, j'entends les qualités et les insuffisances du génie national. C'est encore ici l'impatient besoin d'exercer sa force, le peu d'aptitude et de goût à former des idées générales ou à se laisser conduire par elles qui ont déterminé originairement la manière dont certaines raisons d'agir et de s'entendre ont été acceptées, un parti constitué régulièrement, des chefs placés à sa tête. Ce n'est pas moins qu'une psychologie subtile et cachée dont il faut démêler, déduire et suivre jusqu'au bout les conséquences.

Toute l'organisation et l'histoire des partis politiques porte l'empreinte du caractère qui vient d'être défini. Il n'y a presque pas de neutres en Angleterre. Chacun est sur les rôles d'un parti; c'est que chacun trouve là un cadre d'activité tout fait. Nulle part ailleurs on n'a moins d'embarras à suivre uniquement, dans ce choix, la tradition de sa famille, ou les antécédents de son groupe local, ou l'intérêt de sa carrière. Il y a en Angleterre des collèges électoraux qui sont actuellement libéraux ou conservateurs uniquement parce qu'ils l'ont été un jour, et que, chez l'immense majorité des électeurs, les raisons générales de changer n'ont jamais été assez claires ni assez fortes pour l'emporter sur le désir honorable de rester fidèle

à son passé. Quand le héros de l'un des romans de Disraëli, le jeune Coningsby, s'avise de vouloir se faire une conviction réfléchie, son grand-père s'écrie : « Qu'est-ce à dire? Vous votez avec votre famille, monsieur, comme un gentleman. Vous n'avez pas à élaborer vos opinions comme un philosophe ou un aventurier ». En substance, les partis ressemblent donc beaucoup moins à deux groupes de croyants qui s'efforcent de faire prévaloir une doctrine, qu'à deux groupes de combattants qui se disputent un champ d'action et qui inscrivent une devise sur leur étendard pour se faire reconnaître. On sait que Pitt et Fox ont quelque temps hésité l'un et l'autre au début de leur carrière, et commencé par appartenir au parti qui ne devait pas les garder. Évidemment, la différence des *credos* politiques était insignifiante à leurs yeux. L'important était d'ouvrir une carrière à leurs jeunes talents, impatients de s'exercer et de bien faire ; chacun estimait pouvoir rendre service au pays sous la rubrique du tory comme sous celle du whig.

Entre les whigs et les tories, un échange complet de doctrines a pu se faire en un siècle sans qu'ils aient échangé leurs noms. Lord Mahon a dénoncé ce fait significatif que les opinions d'un tory de 1790 étaient exactement celles d'un whig de 1890, et réciproquement : preuve évidente que ces opinions n'entraient pas essentiellement dans

la définition des deux termes [1]. Ai-je besoin de rappeler que Sir Robert Peel a par deux fois présenté au Parlement et appuyé de toute son autorité de chef de parti les grandes mesures que ce parti et lui avaient passé des années à combattre et à flétrir : l'émancipation des catholiques et l'abolition des *corn-laws*? A l'époque où fut votée la dernière de ces mesures, Lord Wellington exprimait l'opinion que si la Chambre des Lords représente le conservatisme dans la constitution, ce conservatisme doit être subordonné à l'intérêt public et à « la marche des affaires ». L'obligation des deux Chambres « to insure that the Queen's government will be carried on » était aux yeux de cet homme d'État l'intérêt qui prime tous les autres. Il mettait ainsi un résultat pratique, l'efficacité du gouvernement, très au-dessus de la fidélité aux principes du parti dont il était le chef. Plus récemment, on a vu les conservateurs emprunter sans aucune gêne les mesures des libéraux avancés. Le ministère Derby-Disraëli a été l'auteur de la grande réforme électorale de 1867, laquelle dépassait de beaucoup tout ce que le radical Bright lui-même avait jamais réclamé. Lord Derby disait à cette époque qu'il n'entendait pas

1. Lecky a contesté l'assertion de Lord Mahon ; celui-ci a pu céder plus ou moins à l'attrait d'un paradoxe ; mais, toutes les rectifications accordées, l'assertion reste exacte en substance, au moins dans la mesure nécessaire pour justifier la nôtre.

laisser aux libéraux le privilège des mesures de réforme, et que les tories auraient la leur.

Mais c'est surtout en 1885-86 que le parti tory, comme le parti libéral, a laissé voir sa suprême et cynique indifférence à tous les principes sur lesquels peut être édifiée l'unité d'un parti. En 1885, Parnell dispose de l'Irlande; après les élections il va se trouver à la tête d'un groupe compact de 86 membres : il y a donc un intérêt très évident à le gagner. Sans hésitation, sans embarras, le parti tory renonce à toutes ses traditions : la législation exceptionnelle pour la répression des crimes ne sera pas renouvelée en Irlande. Des négociations restées mystérieuses sont ouvertes avec Parnell. On entretient avec soin chez les membres irlandais l'espérance qu'ils obtiendront plus des tories que des libéraux[1]. On s'associe à la suspicion jetée sur l'administration du précédent vice-roi d'Irlande, Lord Spencer, et on affecte injurieusement de consentir à la revision des actes de cet homme d'État. « Ce sont des tories, disait alors M. Chamberlain, qui sont au ministère, mais ce sont des radicaux qui sont au pouvoir. » Cependant Gladstone entend que ses adversaires encourent toute la responsabilité

1. Lord Carnarvon, lord-lieutenant de l'Irlande, leur fait entendre qu'au besoin il ira aussi loin que Parnell. Tel est du moins le témoignage, non démenti, d'un membre digne de foi.

d'avoir laissé expirer l'acte sur la répression des crimes; il insinue qu'il en aurait conservé certaines clauses, notamment celles qui punissaient le *boycotting*. Il affirme la nécessité de maintenir dans le règlement des choses d'Irlande la suprématie de la Couronne, l'unité de l'Empire et l'autorité du Parlement, seule et efficace garantie de cette unité. A ces conditions seulement un *self government* local étendu pourrait être octroyé. Parnell ayant invité Gladstone à formuler un plan, ce dernier s'y refuse avec hauteur, et le chef du parti irlandais porte toutes ses forces, dans les élections, du côté des tories.

Immédiatement après les élections, Lord Salisbury reconnaît, en homme pratique qu'il est, l'inutilité de continuer une alliance dont il a épuisé tous les avantages. Même avec l'appui des 86 Irlandais, il ne serait pas en possession assurée du pouvoir. Il se tourne délibérément contre eux et annonce des mesures de répression contre la Ligue nationale irlandaise. A son tour, Gladstone, désavouant ses déclarations toutes récentes, se rapproche de Parnell et se livre à lui. La proposition de loi qu'il présente le 8 avril 1886 consacre le *home rule*, sous une forme extérieure. Elle est rejetée, et, à cette occasion, l'ancien tory, plus tard chef des whigs, puis des libéraux, tient un langage de radical et de démagogue. Il fait aveuglément appel aux « masses » contre les « classes »

éclairées, et proclame, avec un mysticisme qui semble emprunté à Victor Hugo, sa foi dans la sûreté de l'instinct populaire. De plus en plus il inclinera du côté où déjà il penche ; il finira par se faire le défenseur et la caution de cette Ligue nationale dont il avait été l'adversaire implacable. — D'autre part, tandis que Lord Salisbury, remonté au pouvoir, rentre dans les traditions de son parti en appliquant à l'Irlande un système exceptionnel de prévention et de répression, son collègue le plus considérable, Lord Randolph Churchill, leader des tories aux Communes, s'écarte décidément des voies où sont engagés les conservateurs ; il reprend, sans s'exposer au désaveu de son chef, les principales mesures qu'il avait ardemment combattues lorsque les libéraux étaient au gouvernement et lui dans l'opposition : la clôture à la simple majorité ; des facilités nouvelles octroyées par l'organe des autorités locales pour rendre les travailleurs agricoles propriétaires ou détenteurs de lots de terre (à ce propos l'orateur rendait justice à M. Jesse Collings et à M. Chamberlain, initiateurs de cette réforme, celle même qui avait fait tomber le cabinet tory) ; la vente des *glebe lands* ; une refonte des dîmes, lesquelles seront payées dorénavant par les propriétaires ; une revision des tarifs de chemin de fer (projet emprunté au ministre libéral, M. Mundella) ; l'établissement d'une forme vraiment populaire de gouvernement

local en Angleterre, et une réforme analogue pour l'Irlande ; le développement de l'éducation populaire (rien n'empêchait de supposer que la gratuité fût comprise parmi les améliorations visées). — La politique n'est pas une science du passé, ajoutait l'orateur, c'est une science de l'avenir ; elle ne consiste pas à regarder en arrière, c'est une profession de progrès.

Veut-on un dernier trait, le plus saisissant?

Une année plus tard, le Lord Haut Chancelier du même cabinet conservateur prenait l'initiative d'une proposition dont deux clauses supprimaient, l'une les substitutions, l'autre le droit de primogéniture dans les successions immobilières *ab intestat*. Deux des puissantes assises de l'aristocratie foncière ébranlées par ceux-là mêmes qui avaient mandat de les protéger! Quoi de plus inattendu? Le paradoxe s'est achevé par l'acte ministériel sur le gouvernement local, qui enlève aux propriétaires fonciers leurs attributions administratives dans les comtés et les transfère à un conseil électif. C'est la troisième assise de l'oligarchie terrienne qui fléchit et se dérobe. Le bill a été une diversion efficace ; il a rejeté dans l'ombre la question irlandaise ; mais à quel prix? L'opposition de doctrines — on a pu le voir — est tellement secondaire, qu'il n'y a peut-être pas une seule mesure, si caractérisée et si extrême qu'elle soit dans un sens, dont on puisse dire qu'elle ne figu-

rera pas un jour sur le programme de l'un des deux partis. L'arbitraire dans le choix des opinions, peu de convictions profondes, l'opiniâtreté du lutteur plutôt que la fermeté et la ténacité du croyant, l'empire universel et la permanence extérieure des partis, la mobilité intérieure de leurs doctrines, enfin le règne de l'opportunisme — *expediency* — le moins gêné par le fond, dissimulé sous une forme digne et une allure compassée qui trompent l'observateur léger : voilà les faits que nous découvre l'étude attentive du mécanisme volontaire.

II. — L'androlâtrie.

N'allons pas croire toutefois que l'esprit politique en Angleterre n'ait pas un objet sérieux auquel il s'attache, un idéal qu'il contemple avec ferveur. Mais, dans l'effacement habituel des idées générales, cet objet, cet idéal peut ne pas être une doctrine ; c'est l'homme lui-même, le protagoniste, le héros. La nation anglaise peut plus facilement se passer de croire en quelque chose que d'avoir foi en quelqu'un. A presque toutes les époques, elle a été possédée par l'image de quelque citoyen courageux, assidu, toujours dispos, toujours sur la brèche, type des vertus actives que la race conçoit comme la plus haute des perfections morales. La place disproportionnée que les bio-

graphies tiennent dans la littérature anglaise trahit cette sorte d'anthropomorphisme politique, cette prépondérance du personnage sur l'idée. On voit sans peine l'immense portée des conséquences.

Aucune forme de gouvernement n'échappe à trois nécessités essentielles. Il faut que le pouvoir soit un dans son esprit, résolu dans ses actes, souple dans ses mouvements. Or, de tous les régimes, le gouvernement parlementaire est peut-être le moins propre de tous à garantir ces trois conditions, lorsque la cohésion des partis politiques, organes indispensables de ce régime, est fondée uniquement sur la communauté des doctrines. Les convictions doctrinales sont en effet rogues et exigeantes; elles ont le culte littéral de leurs formules; elles ont la superstition ombrageuse des nuances qui les différencient. Elles tendent incessamment à fractionner intérieurement chaque parti, de sorte que le gouvernement ne peut plus être que le résultat débile d'un compromis ou le résultat fragile d'une coalition. En outre, chaque fraction tend incessamment à mettre en avant ses scrupules théoriques et à faire ses conditions, de sorte que le gouvernement ne se détermine souvent que sur la menace d'une sécession, et ne peut prendre que des résolutions mixtes et compliquées, au lieu des partis francs et simples qui sont la condition de tout grand

succès. Enfin la dévotion à une doctrine est intolérante et impatiente, comme toute foi. Le parti dont elle forme le seul lien aura toujours une peine infinie à souffrir que son chef compose avec les événements, à admettre qu'il ait pu apprendre quelque chose du temps et de l'expérience; il ne lui fera crédit pour aucune infidélité passagère envers les principes; il le reniera tout de suite s'il vient à modifier sincèrement ses opinions, et ne le suivra pas un seul moment dans la voie nouvelle où il s'engage.

La prépondérance du personnage sur la doctrine garantit l'Angleterre contre tous ces fâcheux effets du régime parlementaire. C'est un des miracles de l'histoire politique que ce pays ait su conserver, au sein du gouvernement par les partis, la simplicité de vues, la sûreté de main, la souplesse d'évolution qui étaient la compensation du pouvoir arbitraire dans les vieux établissements monarchiques. Le secret du miracle se trouve dans cette sorte de fétichisme que la nation professe pour la personne de ses grands hommes. Il n'y a aucun pays où l'opinion publique élève plus haut le citoyen qu'elle estime le plus digne de commander, où elle lui confère plus ostensiblement la toute-puissance et invite plus clairement les autres à lui obéir. Ce n'est pas un Parlement whig ou libéral que la nation a élu en 1841, en 1857, en 1880, c'est un Parlement peelite,

palmerstonien, gladstonien. Chacune de ces élections était, en dernière analyse, un plébiscite fondant une dictature temporaire au profit d'un seul homme. Ces trois personnages ont été véritablement des Premiers, des *principes*, des espèces de Césars ministériels, actifs et tout-puissants, à côté d'un Auguste dynastique indolent et dépossédé.

Voilà bien l'unité personnelle du pouvoir. D'autre part, l'unité de chaque parti étant fondée directement sur la fidélité à une personne plus encore que sur l'attachement à une doctrine, les divergences théoriques ont été sans force pour le fractionner : un regard ou un mot impérieux du chef suffisaient pour ramener les dissidents dans le devoir [1]. Il est remarquable que depuis le commencement du siècle, sauf après 1840 et de nos jours, le Parlement anglais n'ait jamais connu de tiers parti ni même de groupes moindres, provenant de la désintégration des deux grands partis whig et tory; je ne compte pas les Irlandais, qui doivent être considérés comme une faction étrangère. On se rappelle l'action funeste que ces fac-

1. Un jour Lord Althorpe, ne trouvant rien à répondre aux arguments du chef de l'opposition, confessa tout haut à ses partisans qu'il était actuellement hors d'état de répliquer, mais il ajouta qu'il était sûr d'avoir connu à un certain moment des raisons contraires capables d'emporter l'assentiment de la Chambre; il demandait au parti libéral de l'en croire sur parole et de se décider moins d'après ces raisons, qu'il ne pouvait produire, que par une confiance aveugle en la loyauté et la capacité de son chef. Cet appel fut entendu.

tions intermédiaires ont exercée dans nos Parlements. En Angleterre, ce dissolvant n'existait pas; les divergences doctrinales s'effaçaient dans un sentiment prépondérant d'allégeance envers le Premier. La prépondérance de ce sentiment s'est trahie naguère par l'extrême embarras et l'attitude presque honteuse du parti unioniste au moment de sa formation, par la fidélité de l'immense majorité du parti libéral envers Gladstone, dans une question où toutes les traditions et les instincts du pays lui étaient contraires, où tout autre que lui serait resté en infime minorité.

Enfin, et par la même raison, tout homme d'État dispose en Angleterre d'un large crédit d'inconséquence et d'inconstance, à la seule condition que ses changements d'opinion n'aient pas le caractère d'une défaillance de la volonté et d'un abandon de soi-même. Cette dernière faute est la seule que le pays ne passe point à ceux qu'il a mis une fois hors de pair. Aucun peuple ne s'est montré plus indulgent pour les palinodies de ses hommes politiques, et n'a suivi plus docilement ces mêmes hommes, devenus ses chefs, dans des évolutions qui nous paraîtraient excessives. Lord Salisbury, Lord Randolph Churchill ont été, pour commencer, les enfants terribles de leur parti ; cela ne les a pas empêchés d'en devenir les représentants officiels et respectés. Les carrières de Sir Robert Peel, de Disraëli, de Gladstone donnent la

mesure de cette invraisemblable tolérance, et de l'espèce d'*androlâtrie* optimiste et satisfaite qui dispose l'esprit public à prendre en bonne part tous les actes de ses favoris. La destinée de M. Chamberlain nous fournit un dernier et frappant exemple de l'inébranlable fidélité de l'opinion envers un homme qui est lui-même infidèle à ses principes. M. Chamberlain avait commencé par conseiller l'abandon de l'Égypte, il a fini par recommander l'occupation sans terme; il avait commencé par être hostile à toute expansion coloniale, il a fini par voir dans les possessions d'outre-mer le principal et vivace élément de la grandeur nationale; il avait commencé par être le partisan d'un système de *home rule* pour l'Irlande, il a fini par en être l'adversaire le plus déclaré; il avait fait partie, en 1881 et 1884, du cabinet signataire des deux traités qui assurèrent l'indépendance du Transvaal : quelques années après il s'associait au *raid* Jameson et contestait ouvertement, dans de longues et perfides négociations, l'autonomie de la République sud-africaine. Aucun de ces changements, en apparence scandaleux, n'a pu porter atteinte à sa popularité : c'est que l'homme lui-même n'avait pas changé; il était resté aussi âpre dans ses paroles, aussi acerbe dans ses critiques, aussi insolent dans ses apostrophes, aussi capable d'inconvenances parlementaires et d'incongruités diplomatiques, aussi

obstiné dans les déconvenues que lui imposait la fortune, aussi persuadé que la fin justifie les moyens. Il a embrassé ardemment le radicalisme à vues étroites et l'impérialisme immodéré qui sont les deux manifestations de la démocratie contemporaine. C'est cette identité de l'homme avec lui-même, cette perpétuité de la ténacité et de la force, même appliquées à des objets indignes d'elles, qui ont été les causes de son singulier prestige et d'une inexplicable fortune.

Quiconque mesure par la pensée les facilités que ce tour d'imagination apporte au régime parlementaire est tenté de se demander s'il n'y a pas là une condition, non seulement favorable, mais essentielle et nécessaire, et si les déformations de type que ce régime a subies en d'autres pays, ou les échecs qu'il y a rencontrés, n'ont pas tenu à ce que cette solide assise sentimentale manquait à la liberté et à l'autorité du pouvoir. L'Angleterre est assurément un pays de bon sens et d'esprit positif. Mais c'est trop peu pour assurer la discipline des partis d'opposer la raison pratique et l'expérience aux prétentions et à l'arrogance des convictions doctrinales. La raison pratique demande un effort trop soutenu d'attention et de volonté; elle exerce, par conséquent, une action trop entrecoupée; elle est trop sujette à être minée et combattue par le sophisme pour fournir une assiette stable à un établissement politique. Aucune orga-

nisation durable ne peut être fondée que sur un sentiment, sur une force morale dont l'opération soit inconsciente et comme machinale. C'est ce qui fait l'immense valeur de ce que j'ai appelé l'androlâtrie politique des Anglais, de cet idéalisme à objet personnel qui est ici comme un pli ethnique, un instinct aveugle et profond de la race.

CHAPITRE IV

LA LOI ET L'ESPRIT PUBLIC

On se tromperait fort en supposant que le mot *law* trouve un équivalent exact dans le français *loi*. Le mot français a un sens plus restreint, plus défini. Quand nous parlons d'une loi, nous voulons dire une règle impérative dont tous les mots sont pesés ; cette règle a été promulguée à une date certaine, elle est le fruit de la délibération du pouvoir que nous avons jugé le plus capable d'édicter des règles raisonnables ; elle incorpore la volonté réfléchie de ce pouvoir. Le mot *law* a bien cette signification, mais il en a beaucoup d'autres par surcroît. Avec la *parliamentary law* qui répond à notre loi, il embrasse la *common law*, toute faite de coutumes et de précédents, la *judge made law*, toute faite de jurisprudence, la *subject-made law*, toute faite de décisions prises entre eux

par les sujets de la reine, notamment en matière commerciale. Tout cela est *law*, et par là ce mot correspond bien plus à l'expression *droit* en français ou en latin qu'au mot loi.

Les différentes catégories entre lesquelles se répartit la loi, ou plutôt le droit, en Angleterre, méritent qu'on y insiste. C'est la *common law* qui sert de base à toute la législation civile et criminelle; elle se complète et se précise par la jurisprudence des cours de droit commun et de la juridiction d'équité. Elle n'a besoin de rien de plus pour constituer un droit achevé qui se suffit à lui-même. Ce n'est que dans des matières que le droit civil ne réglait pas à l'origine que la loi parlementaire a pu s'introduire. Elle a gagné de là tout le reste et fait reconnaître sa suprématie, d'ailleurs rare et espacée, à toutes les parties du droit qui lui étaient d'abord restées étrangères. — Prenons par exemple la condition de la femme mariée; cette condition était primitivement réglée par la *common law*. Le jour vint où elle fut trouvée trop dure pour les femmes de la classe supérieure. S'adressa-t-on au Parlement? Point du tout. Ce fut la cour d'équité qui se chargea, par sa jurisprudence, d'adoucir et de mitiger des règles presque barbares. La première loi digne de ce nom date de 1870. On voit ici, d'une manière en somme très exacte, la place et la proportion des différentes formes du droit. Ce qui nous fait

l'effet d'un droit imparfait et suranné, à remplacer sans retard par des lois positives, apparaît aux Anglais comme un droit infiniment respectable, égal ou même préférable à la loi dans l'application; on se décide à faire une loi seulement quand la *common law* ou le droit prétorien sont devenus trop contraires au régime légal que l'on veut établir.

Veut-on un autre exemple? Je citerai le droit criminel. En France, nous avons fait en sorte que, dans cette catégorie de causes, où l'honneur et la vie des citoyens se trouvent engagés, tout fût réglé par un texte précis; nous n'avons rien abandonné à l'arbitraire du juge. En Angleterre, on a suivi la méthode opposée. Le droit criminel appartenait presque tout entier à la *common law*; on a mis tous ses soins à le lui laisser. On a trouvé bon qu'il se complétât par une longue série de jugements embrassant tous les cas possibles. La souplesse et la variété de cette jurisprudence ont paru ce qui convenait le mieux à une matière si délicate; on en a écarté le langage tranchant de la loi.

Nous sommes maintenant au point pour définir l'aspect général que présentera non la loi, mais la législation britannique. A première vue, la législation statutaire anglaise se caractérise d'une manière frappante par ce trait négatif que le besoin de conséquence et le besoin d'uniformité y sont

faibles ou nuls. Le Parlement n'éprouve aucun embarras à admettre une partie des corollaires d'une vérité générale, à rejeter ou à ajourner l'autre, quoique le tout paraisse s'imposer avec une nécessité logique également pressante. Lorsqu'il introduit une réforme et qu'il commence par un groupe de faits restreint ou par une région déterminée, il ne se sent nullement obligé, pressé, ni même tenté de l'étendre à tous les groupes de faits du même ordre ou à toutes les régions auxquelles s'appliquent, sans changement, les raisons qui l'ont déterminé à intervenir. On a vu coexister, à la fin du XVIIIe siècle, une législation relativement libérale pour l'industrie du coton, et une législation immodérément protectionniste et minutieusement réglementaire pour l'industrie de la laine. Cette contradiction n'avait rien de choquant pour l'esprit anglais. Le penchant généralisateur était trop faible pour s'élever contre elle. Pendant toute la longue période où les statuts parlementaires contenaient une réglementation systématique et rigoureuse du travail, la jurisprudence des tribunaux procédait invariablement du principe que le travail doit être libre. Nul ne s'est étonné de cette opposition et de ce désordre dans la sphère de l'autorité; personne n'a éprouvé quelque impatience à les voir se prolonger. Depuis 1819, d'innombrables *factory acts* ont eu pour objet de limiter la durée et de fixer les

conditions du travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Il semble que le seul point à débattre est de savoir si l'État est tenu de protéger des êtres faibles et désarmés contre l'égoïsme qui les exploite, mais que, ce point admis, la loi ne peut être que générale et qu'il n'y a point de distinction à faire entre les industries manufacturières. Le législateur anglais a commencé par une seule industrie, celle du coton; il a ajouté successivement celles de la laine, de la soie, du lin, puis celles des mines de charbon, des mines de fer, puis les teintureries, puis les fabriques d'allumettes, de poteries, en dernier lieu le travail en boutique. Un acte final a consolidé en 1878 toutes ces réglementations partielles. Au lieu de généraliser dès la première heure, d'appliquer largement la règle sur toute l'étendue embrassée par les conséquences du principe, le Parlement a fait une suite de lois fractionnaires et arbitraires, qu'il a fini par additionner et résumer. Personne ne s'est troublé de cette antinomie, et n'a senti la nécessité de la résoudre.

Si le besoin de logique est si peu exigeant, le besoin d'uniformité l'est moins encore; cela est naturel. Le magnifique développement de l'industrie anglaise n'a été possible que parce que les privilèges exclusifs accordés à certaines corporations de métiers et de négoce l'avaient été pour un lieu déterminé, et n'ont jamais revêtu le carac-

tère d'une législation générale. Les nouvelles manufactures se sont fondées dans de petites villes placées en dehors de cette réglementation; elles ont pu y prospérer librement, agglomérer autour d'elles une immense population ouvrière; et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, à l'exception de Londres, les centres manufacturiers les plus considérables sont fixés ailleurs que dans les anciennes villes réputées les plus peuplées et les plus florissantes au commencement du XVIII[e] siècle.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que la plupart des lois anglaises importantes se font à la suite et d'après les résultats d'une enquête. Or, une enquête s'étend difficilement à tous les ordres de faits, par exemple à tous les genres d'industrie compris sous une rubrique générale de travail industriel. Force est donc, si l'on suit l'enquête, de se limiter chaque fois soit aux mines, soit aux filatures de coton, soit aux teintureries, soit aux boutiques sur lesquelles ont porté les questions des enquêteurs. Il est donc rare que de ces vastes documents sorte une législation générale. D'autre part, le statut qui résulte de l'enquête ne présente aucune des qualités d'enchaînement et de suite par lesquelles la loi française se caractérise. L'enquête est tout un monde de petits faits; lorsqu'on essaie d'en tirer des conclusions, il se trouve que, sur un point, les témoignages sont contradictoires et qu'une solution dans un sens

ou dans l'autre ne serait pas justifiée; sur un autre point, les témoignages sont insuffisants : la question n'est pas mûre; sur un troisième point, des raisons d'ordre général empêchent de s'approprier des conclusions très catégoriques contenues dans plus de cent réponses concordantes. Il ne reste plus, en définitive, pour faire l'objet d'une législation, qu'un très petit nombre de matières prises au hasard et sans aucun ordre rationnel dans le tableau où elles figurent toutes. Quelle différence avec la loi française! Nous avons toujours dans l'esprit, quand nous entreprenons de légiférer, quelque principe général duquel nous déduisons des formules moins étendues. Nous ne demandons à l'enquête, lorsqu'il s'en fait une, qu'une lumière d'ensemble, qui confirme ou infirme ce principe général. Nous dominons ainsi sans effort tout le champ de la loi, et nous ne sommes jamais arrêtés par les résultats insuffisants ou contradictoires de l'enquête sur un point déterminé; car sur ce point, comme sur les autres, notre certitude nous vient d'en haut, et tout le statut sort, sans rencontrer de contradiction, de l'idée abstraite qui nous a servi de point de départ.

Examinons maintenant de plus près les caractères de la loi prise en elle-même, et voyons sous quelle forme elle se présente. Les lois françaises se bornent en général à quelques dispositions impératives assez simples; elles s'en remettent au

pouvoir exécutif du soin d'organiser le fonctionnement de détail; il y pourvoit par des règlements. Les Anglais sont d'avis que le pouvoir législatif, même dans ses parties inférieures, ne se délègue pas; le Parlement entend l'exercer dans toute son étendue; en général il fait lui-même le règlement et le met dans la loi. De là des textes interminables, touffus, confus, diffus. Voyez, par exemple, l'acte de 1834 sur les corporations municipales, avec ses 141 articles, dont quelques-uns aussi longs qu'un titre du Code Napoléon. Voyez les trois grandes lois électorales de 1832, 1867 et 1872 : ce sont des volumes, on s'y perd; le dernier a plusieurs cédules dont la première, en 66 articles, est un véritable règlement touchant à tous les détails de l'élection. Il faut reconnaître que s'il y a une chose qu'un corps de 658 membres, venus un peu de partout, soit impropre à bien faire, c'est un règlement. Mais, entre deux maux, les Anglais ont fait leur choix. Ils ont mieux aimé jusqu'ici s'exposer aux inconvénients d'un texte à la fois surchargé et incomplet que de livrer la loi à l'interprétation du pouvoir administratif et bureaucratique.

On a pris l'habitude, de notre temps, de déléguer à certains départements ministériels, notamment au bureau du Commerce et au *Local Government Board*, un large pouvoir réglementaire. Ils peuvent faire des ordres provisoires qu'on dépose

sur le bureau du Parlement, et qui prennent la force et l'autorité d'une loi si personne, après un certain délai, n'y a fait opposition. Le Parlement reste donc en principe le maître. C'est lui qui donne une valeur légale aux *provisional orders* rédigés par des corps compétents. Rien ne ressemble moins aux règlements faits par décrets ou dans la forme des règlements d'administration publique, qui peuvent être ignorés des Chambres et n'ont rien à leur demander pour être complets.

Le second point à noter, c'est que l'Anglais procède dans ses lois par des énumérations de cas, de personnes ou de qualités, — qui, si nombreuses qu'elles soient, ne sont jamais complètes, — au lieu de procéder par des énonciations générales. S'il s'agit, par exemple, d'un vol commis dans une mine, vous aurez l'énumération de tous les genres de minerai exploitables et volables : calamine, manganèse, plombagine, houille, etc. Pareillement, dans la construction des maisons, le législateur fait lui-même la liste des matériaux incombustibles. Grand défaut, assurément, car ces énumérations sont limitatives sans être complètes. A la vérité, le législateur fait suivre habituellement ce catalogue de cas particuliers par une « provision » générale pour les autres cas du même genre. Mais on se demande alors pourquoi cette « provision » générale ne lui suffit pas. Il y a là comme une

faiblesse de la faculté généralisatrice; l'esprit anglais ne peut s'établir de prime saut dans une énonciation abstraite. Il a besoin pour s'y sentir à l'aise de s'être essayé d'abord dans des cas particuliers; il veut être sûr que sa formule n'est pas vide et qu'elle s'applique à des faits réels.

Le troisième point qui veut être noté, c'est la tendance que les Anglais ont à éviter toute loi générale, embrassant toute une matière et la règlant d'une manière complète et définitive. Peut-être cette tendance vient-elle en partie de la conscience qu'ils ont qu'une telle loi, étant nécessairement longue, compliquée, — surtout avec leur système de rédaction, — riche en innovations et en abrogations, ne parviendrait jamais à franchir les achoppements de la procédure législative. Toujours est-il qu'ils légifèrent dans le cadre le plus étroit possible, sur des points exactement spécifiés, laissant subsister pour le reste les textes antérieurs. Parcourez la liste des statuts d'une année, de 1868-69 par exemple. Si vous retranchez les actes financiers, il vous restera un peu plus d'une centaine d'actes, sur lesquels 46 consisteront en actes d'amendement ou d'extension de lois existantes. Très souvent les lois seront *permissives* ou *adoptives*, surtout en matière d'administration locale; cela signifie que le législateur se borne à décrire une certaine *organisation*, que les corporations urbaines, par exemple, pourront

adopter ou non à leur gré. Le bill passe; la presse le discute; une corporation se risque; la chose lui réussit; l'exemple gagne; l'opinion se forme. Quand le mouvement est bien donné, mais seulement alors, la loi est convertie en loi *obligatoire*. De même, les lois sont très souvent *temporaires*, forme que nous ne connaissons plus guère depuis la Restauration. Elles sont franchement présentées comme des lois d'essai. Tel est, par exemple, la loi sur le scrutin secret. Il suffit au reste de lire avec attention le *statute book* pour reconnaître que, même pour les lois non temporaires, les Anglais n'ont eu aucune prétention à ce qu'on appelle la *finality*, c'est-à-dire à avoir fait une loi à laquelle on puisse se tenir et qu'il n'y ait plus lieu de modifier sensiblement. Cela part d'un sentiment juste. L'Anglais a conscience de l'impuissance humaine à embrasser un espace et un temps considérables; il sent la nécessité de prendre les choses petitement et par degrés, de procéder par courbes à grand rayon, afin que la locomotive ne risque pas de verser à un tournant trop court. Nos voisins ont eu le bénéfice de cette circonspection. Ils n'ont pas eu plus de révolutions dans les lois que dans les institutions politiques; j'entends par là que rarement un statut contredit directement le statut qu'il remplace; il se contente de le corriger. Mais qui ne voit que cela conduit à un fractionnement extrême de la législation, et à

la multiplication énorme des textes législatifs en vigueur, au même moment, sur une même matière? A une époque récente, une paroisse ayant besoin de connaître ses droits dans une question d'hygiène publique, son conseil s'aperçut qu'il y avait 27 lois sur le sujet, totalement ou partiellement en vigueur, et auxquelles il convenait de se référer. En 1873, à la Société de statistique de Londres, on fit remarquer que les lois sur le mariage sont contenues dans environ 30 statuts, qui ont à être appliqués par 15 000 clergymen et 2 ou 3 000 officiers civils. En outre, nombre de sections de ces statuts étant abrogées ou expirées, il est souvent difficile de s'y reconnaître, et il en résulte les irrégularités les plus graves dans cette matière si importante.

La loi n'est pas seulement morcelée et éparpillée en une infinité de petits statuts : elle est encore très imparfaitement rédigée, et par ce mot j'entends que non seulement elle est en contradiction avec d'autres lois en vigueur, mais que souvent elle contredit elle-même dans sa fin ce qu'elle a dit dans son commencement. Cela tient en grande partie à ce que les Anglais n'ont pas, comme nous, des commissions spéciales composées autant que possible des hommes compétents en la matière; ils n'ont guère que des comités de la Chambre entière, qui ne diffèrent de la Chambre elle-même que par la présidence, qui est dévolue

à un autre membre que le speaker, et par la procédure, qui rend plus faciles la conversation et les observations des différents membres ; mais la composition est la même, c'est-à-dire que tous les membres de la Chambre peuvent être présents et prendre part à la discussion s'ils en ont le goût. Il résulte de là que, tant dans ce comité que dans la séance de la Chambre qui lui succède, chacun des 658 membres peut être tenté de dire son mot, de proposer sans préparation un amendement, de troubler ainsi l'économie d'une loi qu'il n'a pas embrassée dans son ensemble et ne connaît pas dans toutes ses parties. Le danger est évident, et il est clair qu'il s'augmente et s'aggrave en proportion du nombre des députés présents. Les lois qui sortent de cette élaboration compliquée sont donc extrêmement confuses ; elles retournent à l'indétermination par la surabondance et le manque d'accord des dispositions qui ont la prétention d'en déterminer chaque partie. Lord Brougham a caractérisé ces sortes de lois avec son amertume habituelle. L'inconvénient s'en était fait sentir à ce point, qu'en 1850 on crut devoir voter un statut qui permettait de reviser dans la même année un autre statut inconsidérément voté ; cela n'a pas empêché les juges de qualifier très durement, avec leur habituelle liberté de langage, la législation émanée du Parlement. En 1873, le Lord Chief Justice déclare qu'il n'y a pas d'acte plus com-

pliqué et plus embarrassant que le *licensing act.* Le législateur a dû vouloir quelque chose, mais ce qu'il a voulu, le juge n'est pas capable de le découvrir. Là-dessus, Mr Justice Blackburne prend la parole du haut de son siège et dit : « Je m'accorde avec le savant lord dans l'esprit général de son observation, mais je n'admets pas que cet acte soit le spécimen le plus confus de la législation moderne ; ce rang, suivant moi, doit être assigné aux actes sur la santé publique. »

Les Anglais ont été pourtant sensibles à ces défauts de leur législation ; ils ont essayé le système des commissions spéciales, mais si gauchement que le remède a paru ne pas s'appliquer au mal. John Stuart Mill a proposé un remède spécieux en demandant qu'une commission permanente de Lords et de membres du Parlement fût constituée, réunissant toutes les hautes compétences, et à laquelle on renverrait obligatoirement tous les bills émanant soit de l'initiative privée, soit du gouvernement. La totalité de la législation passerait ainsi par les mêmes mains, qui pourraient mettre les différentes parties d'accord entre elles et créer une tradition. Jusqu'ici, rien n'a été tenté dans ce sens.

Il semble que la plupart de ces inconvénients auraient pu être corrigés par des codifications ou des consolidations de la loi, opérées dans certaines branches du droit. Des tentatives ont été faites

plus d'une fois dans ce sens et à cette fin. Elles ont toutes abouti à un échec. Le peuple anglais y est décidément hostile. Aux plus récents essais de codification ou de consolidation, il paraît bien que l'opposition la plus forte ne venait pas des jurisconsultes, des banquiers, des marchands, ni même des hommes d'État : l'obstacle était une répugnance invincible du public. Certains hommes politiques font, dans tous les cas, exception à la règle. Tel Lord Selbourne, qui a répondu d'une façon peu encourageante à une députation des Chambres de Commerce sollicitant la codification de tout le droit commercial; tel encore Lord Bramwell, à l'occasion de la codification du droit criminel tentée par Stephen. La difficulté principale que rencontrent des travaux de ce genre est particulière à l'Angleterre; la cause en est la prodigieuse richesse, en même temps que la prodigieuse variété et l'incohérence de la *common law*, compliquée par l'équité. La répugnance du public est sans doute l'effet de ce raisonnement subconscient : le fouillis est trop grand; en y portant la main, vous ne pouvez pas savoir à quoi vous aboutirez; vous éliminerez des parties nécessaires, l'ordre que vous croirez introduire sera un autre genre de désordre, et un désordre où les juges et les parties ne se reconnaîtront pas. La machine marche ainsi : laissez-nous le chaos auquel nous sommes habitués, — c'est le plus sûr.

On a toutefois, surtout dans les derniers temps, essayé de porter remède à l'incohérence de la loi. Les codifications ou plutôt consolidations effectuées présentent les caractères suivants : 1° Elles paraissent n'être qu'une meilleure rédaction du texte ou des coutumes existantes, sans essai de modification, de systématisation, de subordination commune à certains principes. 2° Elles paraissent porter uniquement sur le droit commercial et sur le droit administratif. Le droit criminel et le droit civil ont été soigneusement laissés en dehors. En ce qui concerne le droit criminel, une tentative mémorable a toutefois été faite par Stephen : il a appliqué au problème une science consommée, un esprit rompu à toutes les subtilités juridiques, et toutes ces forces se sont trouvées trop faibles devant les inextricables difficultés de la *common law*. On me permettra d'insister un moment sur cette singulière aventure.

L'histoire de l'essai de codification de la loi sur l'homicide est très instructive ; elle ouvre des vues sur la structure et les allures de l'esprit anglais. Toute cette matière repose encore sur la *common law*. Celle-ci distingue le *murder* et le *manslaughter* ; mais elle ne les définit qu'indirectement dans les deux formules d'*indictment*. La différence essentielle des deux formules consiste dans les mots « *malice aforethought* » qui se trouvent dans l'*indictment* du *murder* et ne se trouvent

pas dans l'*indictment* du *manslaughter*. Mais il est arrivé ceci, que les juges, en se prononçant sur chaque cas, se sont réglés d'abord sur les circonstances du cas et sur leur propre sentiment d'équité; après quoi, ils ont travaillé et torturé l'expression « *malice aforethought* » pour lui faire signifier quelque chose de compatible avec leur décision. De là résulte un véritable chaos d'exceptions, de qualifications qui font qu'on ne peut jamais savoir si un acte criminel, rentrant dans la formule d'*indictment* du *murder*, sera finalement considéré comme un *murder* et puni comme tel.

La méthode employée par Stephen est significative. Un jurisconsulte, Russell, a compulsé tous les cas d'homicide jugés depuis de longues années dans les cours de justice; il peut passer pour en avoir épuisé la liste. Stephen se propose de trouver des formules telles que tous les cas énoncés par Russell y rentrent et reçoivent dans le nouveau code la solution qui leur a déjà été donnée par le juge. Il ne s'inquiète pas de savoir si nombre de ces cas ne sont pas exceptionnels, si plusieurs de ces solutions ne sont pas contradictoires dans leur principe; il en extrait en dépit de tout ses conclusions et ses formules, et il en arrive ainsi à une définition extrêmement pénible, confuse, subtile, compliquée de restrictions sans nombre, et qui est à son tour un chaos.

Stephen est amené naturellement à formuler les différentes causes d'excuse ou d'atténuation et à les ériger en règles générales. Or, ces règles présentent le danger de couvrir un grand nombre de cas où il n'y a vraiment pas lieu à excuse, et d'énerver la pénalité. On voit l'inconvénient qu'il y a à ne pas s'élever jusqu'à des principes vraiment généraux et qui dominent de haut toute la matière. On n'en est pas moins obligé de généraliser, puisqu'on formule, mais on généralise un cas particulier, d'où il suit qu'on embrasse sans le vouloir des cas qu'il faudrait laisser dehors, et qu'on laisse dehors des cas qu'il faudrait embrasser. Il y a dans la méthode de Stephen une antinomie intime. Du moment qu'on veut tout tirer d'espèces et de cas particuliers, il faut se garder d'en extraire des formules générales. La seule méthode en harmonie avec ce procédé est que le juge se décide d'après l'analogie du cas qui lui est soumis avec tel autre cas qu'il rencontre dans les précédents judiciaires. Il va du particulier au particulier, non du général au particulier.

Les critiques formulées dans la commission, notamment par Lord Bramwell, consistent à dire que la *common law* a une précieuse élasticité, et que cette élasticité disparaîtrait sans compensation par une codification en formules rigides. Il est remarquable qu'aucun membre de la commission n'ait signalé le vice de la méthode et dégagé les

règles normales de la généralisation appliquées à la codification d'une matière. La principale de ces règles consiste, non à trouver une formule qui embrasse tous les cas particuliers fournis par la jurisprudence, mais à négliger et éliminer tout ce qui, dans ces cas particuliers, est exceptionnel et secondaire, et à ne garder dans la formule que ce qui est essentiel. La commission, en adoptant le projet, fait deux observations significatives : 1° elle déclare n'être pas opposée en principe à une codification partielle, sans s'apercevoir qu'une codification partielle, au sens où il faut entendre le mot codification, présente plus de difficultés qu'une codification générale ; 2° elle estime qu'avant d'essayer la codification d'une matière aussi grave que le droit criminel, il faudrait en avoir éprouvé et perfectionné la méthode sur des questions moins importantes. On saisit là une manière de voir propre à l'esprit anglais. En France, on dirait au contraire que plus la matière est importante, plus il faut se hâter de la régler rationnellement ; ce sont les petites questions qui attendront.

Nous voilà finalement au point pour résumer les caractères profonds et apparents de la loi en Angleterre. Ils sont, en quelque façon, le contraire de ce que nous observons dans notre pays. La loi française emprunte son autorité à la justice, dont elle est présumée l'expression ; elle vise à

être la raison écrite. Elle émane de l'autorité unique qui a été jugée la plus apte à élaborer des règles raisonnables; c'est une œuvre philosophique et académique. La loi en Angleterre est surtout un fait de volonté plus ou moins ancien. La loi statutaire n'est que la branche cadette d'une famille où la jurisprudence et les usages continuent à figurer près d'elle avec une dignité supérieure, sinon avec une autorité égale. La *judge-made law*, la *subject-made law*, la *common law*, avec la branche dite d'équité, ont en Angleterre une ampleur et un prestige extraordinaires; elles remplissent tous les intervalles de la législation parlementaire.

En France, la loi statutaire affecte une certaine élévation de ton, une certaine solennité de forme et, pour ainsi dire, une foi tranquille dans son droit à être obéie. En Angleterre, les apparences sont toutes contraires. Le législateur a l'air de douter de lui-même; il est visiblement pénétré du caractère suspect ou tout relatif de son œuvre. La loi française est toujours impérative : elle ordonne, elle impose; la loi anglaise est très souvent facultative : elle propose volontiers, elle recommande un système dont les citoyens, à leur gré, usent ou n'usent pas. La loi française est votée pour un temps indéfini : elle se donne toujours pour une solution; la loi anglaise est souvent votée pour une période limitée : elle se

donne humblement pour un essai. Une loi française est un tout complet qui épuise un sujet; on la change en entier après un mécompte, et le nouveau texte éveille à son tour la même confiance et les mêmes prétentions tranchantes que l'ancien. Le *statute book* en Angleterre est une mosaïque de petits statuts qui se réforment successivement et timidement sur un point, puis sur un autre, et qui laissent l'impression d'un provisoire perpétuel. En résumé, c'est, d'un côté, une composition conçue d'un jet et exécutée hardiment; de l'autre côté, c'est une esquisse indéfiniment surchargée de retouches et de « repentirs ». A première vue, on pressent que l'autorité, la majesté, le prestige qui entourent la loi en France ne se retrouveront pas au même degré en Angleterre. C'est, en effet, ce qu'une observation attentive démontre, contrairement à l'opinion courante. Il n'y a pas de pays où les juges, c'est-à-dire les personnages chargés d'appliquer la loi, la critiquent avec plus d'ironie, la ridiculisent avec plus d'humour, et cela du haut du siège, en présence des plaideurs. Il n'y a pas de pays où il y ait plus de statuts tombés en désuétude ou mis à néant par une pratique contraire, que l'autorité renonce à réprimer où à tourner; ce sont les tribunaux qui, grâce à une fiction légale, se font à la fois les censeurs ou les reviseurs de la loi, les complices des résistances du public.

A l'époque de la grande réforme parlementaire, les éditeurs de journaux et de petits traités destinés aux ouvriers, se trouvant empêchés, par le taux élevé du droit de timbre, de continuer leurs utiles publications, se dispensèrent de les faire timbrer. On les mit en prison : leurs journaux ne cessèrent pas d'être imprimés et de circuler. On les condamna à l'amende : l'amende fut acquittée par souscription. En quatre ans, plus de 500 avaient été privés de leur liberté; la résistance n'avait pas faibli. A la fin le Parlement céda; il abaissa le droit de timbre. La persévérance illégale de quelques citoyens l'avait emporté sur les raisons générales et fiscales dont le législateur s'était inspiré, et qu'il continuait à trouver justes.

C'est que la loi rédigée par le Parlement n'est jamais, au fond, qu'une coutume proposée, qui se présente dès le début avec plus ou moins d'ascendant, selon que l'opinion s'était déjà prononcée plus ou moins vivement dans la question, mais qui, tout obligatoire qu'elle est en droit strict, n'acquiert et ne garde son autorité morale que par l'aquiescement des mœurs et de l'esprit public. Ceux à qui cette loi déplaît se sentent autorisés à employer contre elle le moyen qui est d'usage courant contre les coutumes que l'on veut abolir, à savoir d'interrompre par des actes contraires la prescription qui les fonde. Cette conduite ne révolte pas nécessairement les con-

sciences des hommes politiques ; au contraire, elle les rend attentives, puis inquiètes, et à la fin souvent déférentes pour cette violation de la légalité qui leur fait voir où est le droit. Dernièrement, la *Saturday Review* se plaignait qu'on eût invoqué comme un argument contre la *wive's sister marriage law* (qu'il était alors question de modifier) le nombre notable de cas où cette loi avait été enfreinte. L'argument critiqué était parfaitement conforme à l'idée très positive que les Anglais se font de la loi. Ce n'est pas la raison et la justice considérées en elles-mêmes, c'est le fait énergique et persistant, signe indirect et témoin de leur présence, qui est ici la source respectée du droit.

Aussi n'a-t-il jamais manqué en Angleterre de penseurs prêts à qualifier de bons serviteurs du public ceux qui violent systématiquement la loi. Ceux-ci ont un rôle honorable et prévu dans le travail législatif ; ils font contre-poids aux hommes politiques qui maintiennent systématiquement de mauvaises lois parce qu'ils ne peuvent savoir d'avance où les mènerait une première réforme, si humble et si modérée fût-elle.

« Honneur à ceux qui, comme Wallace, par amour de la justice, ont revêtu l'uniforme de transgresseurs de la loi ! La doctrine qu'il faut obéir aux lois, même mauvaises, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées, doit être

acceptée avec de grandes réserves. Quelques-unes des réformes les plus salutaires de notre histoire d'Angleterre furent amenées par la résistance aux mauvaises lois, et il est certain que, sans cette résistance, elles n'auraient jamais été effectuées, ou l'auraient été trop tard pour guérir le mal. C'est par une flagrante violation de la loi que O'Connell et les électeurs du comté de Clare emportèrent l'émancipation catholique. Ce sont les verdicts que des jurys humains ont rendus, au mépris de leurs serments, qui ont aboli les atroces lois pénales qui déshonoraient encore le *statute book*, il y a cinquante ans. Les hommes de loi et la classe des commerçants et des propriétaires combattirent cette réforme avec succès pendant longtemps. Les savants juges, dit le Chief Justice Ellenborough à la Chambre des Lords, sont de l'avis unanime que la justice et la sécurité publique exigent qu'il n'y ait pas rémission de la peine de mort en ce qui concerne cette partie de la loi criminelle (c'est-à-dire le vol d'un objet dépassant la valeur de 40 shillings). Si nous souffrons que ce bill passe, nous ne saurons plus où nous en sommes; nous ne saurons pas si nous sommes sur nos têtes ou sur nos pieds[1]. »

1. Sir James Mackintosh.

CHAPITRE V

LA ROYAUTÉ

On a dit, avec autant de justesse qu'il peut y en avoir dans une proposition si générale, que l'Angleterre est une république de fait sous les apparences et avec les formes d'une monarchie. Que reste-t-il de substance dans ces apparences et ces formes? Quel degré de consistance et de ténacité, quelles chances de durée conservent-elles? Quels services rendent-elles encore, qu'elles puissent invoquer contre le besoin croissant de revenir au vrai et de mettre d'accord les dehors et le fond? Questions délicates, qui se résolvent en celle-ci : quelles prises a encore la royauté sur les masses? Le légiste, l'homme d'État reçoivent ici le mot d'ordre de l'homme du peuple. Dans une société qui se démocratise de plus en plus, le concept juridique et politique de la couronne ne peut

pas rester essentiellement différent du concept populaire. Il tend à n'être que l'expression plus savante de la même idée. L'avenir de la forme monarchique dépend de la mesure dans laquelle elle répond aux besoins d'imagination, au tour de sensibilité, à la méthode et aux allures d'esprit, aux divinations intéressées et aux instincts héréditaires de la foule anonyme.

La monarchie a sur les autres régimes politiques un avantage très considérable : elle est la forme de gouvernement la plus aisément intelligible pour les masses populaires, la seule qui « fasse image ». Elle donne à ceux qui ne pensent que par des sensations — le nombre en est grand encore — la sensation immédiate et simple de l'autorité. Qu'une Chambre de 670 membres soit dans le pays le législateur effectif, l'auteur souverain de toutes les prescriptions générales auxquelles chacun est tenu d'obéir, c'est une notion complexe, détournée, artificielle, faite pour troubler et déconcerter les esprits qui ne sont pas rompus à l'analyse. S'ils prenaient de là seulement leur conception de la loi, ils y verraient peut-être les formes extérieures et le corps d'une règle, ils n'y sentiraient pas, avec le ton, l'accent, le geste en quelque sorte, l'âme profonde du commandement, ce je ne sais quoi devant lequel instinctivement la volonté s'incline. Quelle puissance d'abstraction ne faut-il pas pour comprendre

qu'après un débat, qui doit paraître, de loin comme de près, le comble de la confusion, un surplus de bulletins jetés dans une urne, ou de personnes franchissant une porte, puisse engendrer un *ordre*, c'est-à-dire cette chose une, homogène, catégorique, décisive, cet être conquérant et arrogant, qui ne prétend pas à moins qu'à déposséder chacun de lui-même et à lui imposer le sacrifice de ses préférences? Ce qu'il faut de sève et de vie pour une telle victoire, sortant d'une opération abstraite, addition et soustraction, après le coup de dés d'un vote, quel paradoxe! Au contraire, il ne faut aucune puissance d'abstraction pour comprendre qu'un tel ordre sorte, vibrant et d'un seul jet, de la bouche d'une seule personne. Pour une notable majorité du peuple anglais, notamment pour les deux millions de nouveaux électeurs ruraux, le fait d'un vote dans une assemblée n'entre pas, ne demeure pas dans l'idée courante qu'ils se forment de la loi. Ils se la représentent, soit, à la manière de leurs ancêtres, comme une coutume qui vaut par la force de l'habitude, par le mystère des lointaines origines, soit comme la volonté personnelle et présente du souverain.

Ce qui vient d'être dit du législateur peut l'être à plus forte raison de l'exécutif. Les rois s'appellent volontiers les pères de leurs peuples; qu'ils le soient ou non, il est constant que l'institution a

été copiée originairement sur le pouvoir paternel, c'est-à-dire sur un modèle que tout homme a connu d'enfance et que la plupart réalisent ensuite pour leur compte. Il suffit à chaque citoyen de se regarder lui-même au milieu des siens pour avoir, non pas une idée juste, mais quelque idée de l'organisation monarchique. Le gouvernement parlementaire n'a pas de prototype aussi répandu, aussi familier à tous ceux dont il réclame la soumission. Bagehot a fait cette très juste remarque, que quand Louis-Napoléon invitait les Français à choisir entre lui et l'Assemblée, c'était comme s'il leur eût donné le choix, non pas seulement entre la dictature et la liberté, mais entre le clair et l'obscur, le certain et l'innommé, entre un gouvernement et l'interrègne ou le vide. Ils pouvaient se représenter un Bonaparte à cheval, étendant la main, déployant sa voix de commandement. L'Assemblée, s'ils se la représentaient, devait leur donner l'impression d'une foule, d'un rassemblement comme il leur arrivait d'en faire eux-mêmes dans les rues, d'où ne pouvaient sortir que des clameurs confuses et des courants aveugles. Notez d'ailleurs que, même dans le pays où elle a cessé d'être absolue, la royauté a encore l'air de l'être. Les respects dont on entoure la personne royale, le langage qu'on lui tient, le langage qu'on lui prête, le costume pompeux ou l'habit militaire qu'elle porte, tout

tend à en faire une image parlante de l'autorité. L'obéissance envers elle est en quelque sorte de premier mouvement. L'obéissance ne peut être que réfléchie et raisonnée envers un Président de la République ou un Président du Conseil. Celui-ci est trop dans le même plan et au même niveau que ses ministres ou que l'Assemblée. L'ouvrier ou le rustre des champs promène ses regards sur ces habits noirs, sans bien distinguer qui est le maître. Même aujourd'hui, beaucoup de paysans anglais ne supposent pas qu'il y ait d'autre pouvoir effectif que celui de la Reine : le Parlement n'est à leurs yeux qu'une assemblée de délégués chargée d'apporter des doléances au pied du trône et de contrôler les dépenses publiques. Les ministres ne sont que les conseillers et les agents de la couronne. On essayerait en vain de faire comprendre à ces interprètes naïfs de la Constitution que le pouvoir effectif est tout entier dans le Parlement et dans le Cabinet. De même, ce que le gentleman éclairé appelle l'ordre public sanctionné par la loi est encore pour maint travailleur des campagnes la « paix de la Reine ». Corriger sa formule à ce sujet, ce ne serait pas rectifier l'idée qu'il se fait de la chose exprimée, ce serait l'obscurcir, et autant dire la mettre à néant ; car il n'est pas en état de s'en faire une plus précise et plus correcte.

Cette base puissante de la monarchie doit natu-

rellement se désagréger et se réduire à mesure que les esprits s'exercent, se délient et s'habituent à manier des abstractions. Plus le mécanisme parlementaire s'éclaire par les progrès de l'instruction et du raisonnement, plus la royauté tend à rentrer dans l'ombre. Notez ici, de plus, une circonstance particulière. Les associations et les meetings, qui se multiplient en Angleterre plus rapidement qu'ailleurs, sont comme autant de copies du Parlement; ils en expliquent en quelque sorte le jeu par une démonstration quotidienne. Peu à peu la confusion cesse, l'articulation des rouages se découvre; l'appareil compliqué devient à son tour un objet de représentation, une image. L'Anglais est comme l'homme qui, voyant tous les jours la reproduction en petit d'une machine à vapeur, finit par en connaître toutes les pièces, se les figure en mouvement et en comprend l'effet. Lorsqu'Homère, après avoir raconté que les Cyclopes n'ont pas d'assemblées, trahit par son étonnement la force du besoin et de l'habitude de se réunir chez les races helléniques, il limite implicitement l'avenir et la fortune de la royauté en Grèce et prédit sans le savoir la transformation républicaine des institutions. On peut dire pareillement que chaque association de plus, chaque meeting nouveau, depuis 1769, date de la première réunion publique, concourent à rendre superflue la fiction monarchique et à en préparer

l'abandon, par cela seul qu'ils simplifient pour l'esprit le gouvernement parlementaire, qu'ils rendent plus familière, plus aisément imaginable la réalité d'abord inintelligible et troublante qui se dissimulait derrière le trône.

Heureusement pour la monarchie, elle a en Angleterre des appuis psychologiques moins ébranlés et plus durables. J'ai expliqué ailleurs les raisons qui font que, dans un peuple passionné pour l'action, la masse est relativement exempte d'envie à l'égard des classes supérieures. L'*effort* étant par lui-même un bien, les inégalités de condition qui la condamnent à l'effort perdent en partie ce qu'elles ont d'irritant; l'impression qu'elles produisent est sans aigreur; par suite, elles ne sont plus qu'un principe de variété intéressante dans le tableau que la société présente aux yeux de chaque homme. Le Français ne pense guère à ses supérieurs sans un retour sur lui-même, qui trop souvent tourne au dépit et à la colère. Le personnage et la conduite du *squire* local, du grand noble, du prince, captivent l'Anglais sans arrière-pensée, comme ferait une représentation théâtrale. Ce qu'il y a de plus amer dans l'envie étant écarté, les esprits et les âmes du vulgaire s'attachent au jeu des différents acteurs et en tirent de l'amusement à peu de frais; c'est une récréation sans fatigue après des journées d'un labeur étroit et dur; elle répond à la

curiosité sans essor, au sentimentalisme un peu plat de la race. Cela n'a jamais été plus sensible que sous le présent règne. Le sexe du souverain, qui diminue naturellement la portée de ses actes publics, n'a pas diminué sensiblement l'intérêt qu'excitent les détails les plus insignifiants de son existence privée. Au-dessus de la politique et des affaires, où règne une atmosphère si sèche, une lumière si ingrate et si décolorée, c'est un charme d'apercevoir de loin une pompe décorative, une fète qui parle aux yeux ; c'est un charme plus grand de rencontrer à une telle hauteur un roman honnête, introduction à un ample tableau de famille. « Madame, disait Lord Melbourne à la reine Victoria, savez-vous pourquoi votre mariage a produit une telle impression de félicité radieuse? C'est qu'on y a vu toute autre chose qu'une affaire d'État. » La reine a répondu à ce sentiment avec une confiance touchante, lorsqu'elle a publié, sur son voyage en Écosse avec le prince Albert, ce journal si vide d'intérêt, d'un art si enfantin, qui a réussi par sa candeur même. Jamais en France, du temps de la monarchie constitutionnelle, on ne se serait aventuré à imprimer un pareil livre, pas plus qu'en 1886 le *Cruise of the Bacchant*, relation du voyage que les deux fils du prince de Galles venaient de faire à travers l'empire britannique. Les princes observent, prennent des notes, écoutent de la bouche de leur

précepteur des explications pédantes qu'on ne manque pas de reproduire dans le texte; ils achètent à Haïti des barres parallèles pour faire de la gymnastique; ils se livrent à des chasses échevelées à Gibraltar... On ne fait grâce de rien au lecteur. La publication de ce fastidieux pot-pourri témoigne de la valeur que la qualité et le rang prêtent en ce pays aux moindres détails de la vie d'un prince. Le narrateur anglais a compté sur un intérêt attendri et a écrit jusqu'au bout, là où un Français aurait dès le premier mot pressenti le ridicule et renoncé à poursuivre son œuvre.

Une autre disposition d'esprit, celle-là spéciale à l'Angleterre, concourt à y conserver la monarchie. L'aptitude philosophique est extrêmement rare et de court essor chez les Anglais. Les généralisations poussées à outrance leur font éprouver une sorte de malaise; ils s'arrètent volontiers à des notions de moyenne étendue, qu'ils acceptent comme éléments premiers et indécomposables. Cela exclut toute conception égalitaire de la société. Les peuples égalitaires sont ceux qui, en présence de ce riche ensemble qu'on appelle une nation politique, l'analysent, le décomposent sans se lasser, et ne sont pas satisfaits qu'ils ne soient arrivés à l'élément le plus simple, l'*individu*. Les groupes et les cadres intermédiaires laissés par l'histoire ne les arrètent pas, les retardent à

peine; ils les traversent avec entrain. L'individu seul est « selon la nature ». A la limite de l'opération, il n'y a plus que la molécule humaine, identique à elle-même dans les millions d'exemplaires qui la reproduisent. L'égalité est la loi nécessaire d'une société dont le penseur ne fait la synthèse qu'à la suite et avec les résultats d'une analyse si extrême. On voit sans peine que, sur cette surface nivelée, il ne peut y avoir de place particulière naturellement désignée, efficacement abritée, pour le trône. La royauté, si elle y subsiste, y est comme isolée et à découvert; rien ne l'annonce, ne fait pente et degrés vers elle.

Les Anglais n'ont pas le goût ni la curiosité de pénétrer si profondément; dans ce corps social qu'ils sondent, ils appréhenderaient d'atteindre la force vitale en ses sources, s'ils ne modéraient la furie du scalpel; ils craindraient de ne plus faire que l'anatomie d'un cadavre, s'ils poussaient cette anatomie jusqu'à la cellule humaine. C'est un des traits les plus significatifs de leurs généralisations politiques que l'individu ait été si longtemps sans y figurer et qu'il y tienne encore aujourd'hui si peu de place. Ils le considèrent comme un élément, non pas *naturel*, mais *artificiel*; non comme le résultat d'une analyse correcte, mais comme le résidu d'une désintégration outrée. La société qu'ils se représentent n'est pas une agglomération de personnes humaines, mais un système

de classes superposées, de corporations juxtaposées. Classes et corporations sont ou ont longtemps été les termes extrêmes et indivisibles de leur analyse. Ces termes fournis par l'histoire, une vigoureuse philosophie pratique les a consacrés tels qu'ils se présentaient, sans scruter leur substance. Une philosophie spéculative infirme, sans portée et sans exigences, n'a pas eu l'idée de réclamer une investigation plus profonde. La nation a donc été conçue comme une vaste hiérarchie qui pyramide, et c'est le roi qui en forme le couronnement. La royauté n'est que la plus élevée en dignité de ces corporations [1] dont l'ensemble forme la société politique; elle est une partie nécessaire d'un tout vivant qui se soutient par sa masse et se justifie par sa durée; elle participe à la stabilité du système entier; elle paraît comme lui « selon la nature »; elle est comprise dans le large crédit, dans l'acte de foi général qu'on accorde à cette œuvre des siècles. Il y a la même différence entre notre monarchie de Juillet et la monarchie de la reine Victoria, si analogues à tant d'égards, qu'entre le chapiteau d'une colonne qui s'élève, seule et grêle, dans le vide d'une plate-forme bien horizontale, et la

1. On sait que le mot de « corporation » désigne en anglais non pas seulement l'être moral constitué par l'association de plusieurs personnes vivant au même moment, mais celui que forme une *série* d'individus se succédant, par exemple, dans la possession viagère d'un bénéfice.

cime solidement assise d'une montagne qui va se prolongeant et s'abaissant sans fin, par des contreforts et des collines d'appui, et qui ne laisse que bien loin commencer la plaine.

Autre principe de vie et de ténacité procédant de la même cause : la royauté en Angleterre ne fait pas seulement partie d'un vaste ensemble, elle fait partie, elle est la tête d'une série, le premier anneau d'une longue chaîne chronologique, le point de départ et le fond de l'histoire nationale. La France ne connaît plus guère cette impression de continuité; elle n'en sent pas le besoin. Le moment présent, qui est déjà une abstraction, nos politiques rationalistes le dépouillent encore, l'isolent de tout ce qui marque son rang dans la série; ils ne prétendent pas à moins qu'à sortir du temps et à entrer dans l'absolu. L'Anglais n'estime pas que la vérité doive être cherchée en dehors de la réalité et de la vie. Cette abstraction du moment présent, il s'efforce non pas de la subtiliser encore, mais de lui donner poids, corps et substance, en la rattachant à un passé aussi long qu'il le peut concevoir. Inhabile à élever son horizon par la généralisation philosophique, il l'élargit par une sorte de généralisation historique. Il demande à l'indéfini des siècles la majesté que nous demandons à l'indéfini abstrait de nos conceptions.

Une telle manière de penser fournit à la forme monarchique un appui presque inébranlable. La

royauté n'est pas seulement ici un élément dans un système complexe où tout se tient; elle est le plus ancien élément de ce système, l'emblème de son antiquité et de sa continuité. Centre et noyau de la constitution politique, où nominalement tout procède d'elle, elle y met le sceau du passé : elle étend la magie de son immémorialité sur les institutions, ses cadettes, sur les libertés mêmes qu'on a arrachées de ses mains. Les Anglais, dans leur passion d'antidater tout ce qu'ils entendent désigner au respect, ont mêlé à tout ce témoin séculaire, plus même que les documents ne les y autorisaient; ils l'ont rendu, comme allié ou comme adversaire, présent et actif en toutes leurs luttes, partie en tous leurs contrats. Il en atteste l'ancienneté mieux que le parchemin en lambeaux sur lequel ils sont couchés. — C'est par une fiction vaine et sans écho que le parti monarchique en France représente le trône comme le garant des libertés publiques; engendrées ici de la raison et de la justice abstraite, elles répudient bruyamment cette protection et cette dépendance. En Angleterre, la royauté et les libertés arrivent ensemble et du même pas du fond de l'histoire, et nul n'aurait la pensée de les disjoindre, après le long voyage qui a resserré leur union et confondu en quelque sorte leurs images dans un vague et superstitieux souvenir.

La royauté n'est pas seulement l'image de

l'autorité, elle est l'auteur et le symbole de l'unité nationale. Sans elle, dans le passé, les éléments *disparates* qui ont formé la nation n'auraient pas pu se fondre; sans elle, dans le présent, ceux de ces éléments qui ne sont pas encore absorbés ou qui tendent à se désassimiler se désagrégeraient. Le Parlement a contribué à son heure et dans sa mesure à l'unité du peuple anglais; il ne l'aurait pas faite à lui seul. Maintenant encore, la masse se fendrait en maint endroit, des parties entières s'en détacheraient, si l'on ne voyait que lui dans la région du pouvoir suprême. Cela est aisé à comprendre. Dans une assemblée qui serait la plus haute autorité visible, tout se décide à la majorité des voix. Une province, une colonie, dont la représentation se trouverait en minorité dans la Chambre souveraine, par l'accord adverse de tout le reste sur un intérêt vital, seraient dans la condition d'un peuple soumis à la pire, à la plus humiliante et intolérable des tyrannies, celle d'un autre peuple; leurs habitants auraient le même sentiment qu'une race vaincue qui ne s'appartient plus et que ses conquérants gouvernent. La royauté masque plus ou moins cette oppression. Les sacrifiés prennent plus aisément leur part du sacrifice, leur résistance dégénère moins facilement en sécession, lorsqu'ils ont des facilités pour croire qu'ils n'ont affaire qu'à un seul homme, leur propre souverain traditionnel,

à un maître qui est aussi celui de leurs adversaires. Ils plient sans désespoir, se redressent sans haine inexpiable sous cette volonté qui les opprime aujourd'hui, demain opprimera les autres, et les protégera peut-être. L'oppression parlementaire, vue de face et à nu, ne leur laisse pas la ressource de ces illusions : c'est la servitude sans voile et sans euphémisme, le despotisme systématique et sans retour.

Il est plus que probable que si les colonies nord-américaines n'avaient eu de griefs que contre un roi, violateur de leurs chartes octroyées par lui, la résistance légale la plus énergique n'aurait pas dégénéré en guerre nationale, et que les émeutes n'auraient pas tourné à la révolution. Mais, à côté du roi, elles apercevaient le Parlement, représentation d'un peuple auquel chaque génération qui passe les rendait plus étrangères ; derrière le Parlement, elles croyaient entendre ce peuple, la foule, le vulgaire, disant avec jactance : « Nos sujets d'Amérique », et se piquant de les traiter comme des gens taillables à merci. Voilà ce qui a rendu insupportables à trois millions d'hommes, matière toute prête d'une nation, des griefs en substance légers, qui, imputables au prince seul, n'eussent provoqué apparemment qu'une irritation et des violences passagères. On vit avec l'arbitraire en le combattant, en lui disputant pied à pied la place ; on n'accepte pas un

seul jour l'asservissement. Actuellement, la prépondérance non dissimulée et trop évidemment irrésistible de la Chambre des Communes dans le gouvernement est, sans aucun doute, l'une des causes qui ont rendu inévitable l'émancipation graduelle des grandes colonies nord-américaines, sud-africaines et australasiennes. Sous cette souveraineté avouée d'une assemblée britannique, la dépendance de nation à nation fût devenue trop visible et trop blessante; il a fallu relâcher le lien. D'autre part, c'est grâce à l'autorité — bien que purement officielle et formelle — conservée par la Couronne, que ce qui subsiste de cette dépendance se fait accepter par des populations ombrageuses, de jour en jour plus nettement séparées de la métropole par leurs intérêts, leurs mœurs, et qui sont en voie de former comme des races nouvelles, substance d'une nationalité distincte. Sans cette espèce d'union dynastique qui écarte leurs scrupules et sauve leur dignité, les griefs seraient trop criants, et la scission inévitable. Que le choix de leur gouverneur, le désaveu des lois votées par leurs parlements particuliers soient commis nominalement à la Reine, elles s'en accommodent sans opprobre; s'ils l'étaient, dans la forme comme dans le fond, au Parlement britannique, ni le Canada, ni le Cap, ni l'Australie n'en prendraient leur parti patiemment.

En somme, on peut dire que, dans un pays où

se juxtaposent autant d'éléments disparates que dans l'empire britannique, le régime parlementaire pur, sans roi, ou avec un roi pour la forme, — en d'autres termes le régime de la Convention, — ne peut aboutir qu'à une suite de conflits patents et suraigus qui, à l'origine, auraient empêché l'unité de se faire, et qui, plus tard, l'auraient ébranlée et bientôt dissoute, si l'on n'avait eu recours à l'expédient plus ou moins avoué d'un lien purement dynastique. La présence du roi et ce qu'il garde d'autorité à côté du Parlement impérial ont maintes fois ôté aux conflits le caractère inexpiable d'une lutte de peuple à peuple, d'une sorte de combat pour la vie. La royauté, qui, dans le principe, a ménagé à l'homogénéité morale et politique le temps de se produire et de se consolider, retarde donc encore aujourd'hui, par les fictions qui reposent sur elle, le moment où les éléments non assimilés et divergents feront leur sécession. Tout Anglais qui enserre du regard avec fierté l'immensité de l'empire britannique sent que la royauté concourt pour une grande part à l'équilibre de cette extraordinaire fabrique, et ce sentiment tient éveillée la vague conscience de ce qu'il a dû à cette même institution dans le passé. La forme monarchique est comme une raison sociale antique, respectée, qui ne gêne aucun des associés, et dont le prestige inoffensif les détourne de demander à

bref délai la liquidation. Le jour où la république deviendrait le gouvernement officiel de l'Angleterre serait bien près du jour où le Canada, le Cap et les États australiens proclameraient leur complète autonomie, où l'Écosse et peut-être le pays de Galles, comme l'Irlande, réclameraient une fédération sur le pied d'égalité.

Enfin, le trône est, dans l'ordre des choses religieuses, le symbole de l'indépendance nationale. Les Anglais sont moralement, aussi bien que géographiquement, des insulaires. Ils ont une aversion et une défiance naturelle contre l'étranger; c'est leur ennemi, c'est un suspect. Que cet *outlaw*, surveillé par des regards haineux, se mêle de leurs affaires, s'arroge des droits, prétende à une part de souveraineté sur leur territoire, nulle nation ne s'indignera plus à fond, ne se révoltera plus énergiquement contre une telle entreprise. La Cour de Rome ne s'était permis nulle part une ingérence plus abusive. Le prodigieux succès du schisme ecclésiastique accompli par Henri VIII a tenu en grande partie à ce qu'il donnait aux Anglais un Dieu national, une Église à eux, un pape à eux, un roi sans supérieur au dehors. L'anglicanisme n'avait pas alors de caractère dogmatique propre; il ne lui importait de se distinguer du catholicisme que par un point : le prince occupant la place du souverain pontife. Gardiens jaloux de leurs libertés à l'intérieur, les Anglais les oublièrent un

instant dans l'immense satisfaction de ne plus dépendre de personne au delà de leurs frontières. Cela seul leur cacha, ou parut racheter, les maux que cette révolution préparait par l'exaltation et l'extension illimitées du pouvoir royal. Le soin que prit le second des Tudors de faire déclarer par deux fois le caractère « impérial » de la couronne d'Angleterre, mot sous lequel il faut entendre que le roi n'est au-dessous d'aucun potentat étranger, marque bien le but vers lequel le chef de la nouvelle Église était à la fois poussé et suivi par toute la nation. Le schisme ne pouvait pas avoir de recommandation plus puissante. Il répondait à cette passion d'autonomie nationale dont tout Anglais était alors possédé. Plus tard, c'est moins pour lui-même que comme le plus sûr des défenseurs contre l'ennemi commun, que le calvinisme a été introduit dans un établissement où sa place n'était nullement ménagée. Le sentiment religieux s'est alors développé; avec quelle sincérité et quel élan, nul ne le conteste; mais l'intérêt dogmatique n'a jamais fait perdre de vue l'intérêt d'État, qui avait donné le premier mot d'ordre. L'acte d'émancipation nationale, acte essentiellement politique, est toujours resté présent et cher à l'esprit public. Il est pour les Anglais ce qu'a été pour les Américains, depuis 1776, la « Déclaration d'Indépendance ». La passion qui s'y attache n'a pas connu de défaillances, et sa

ferveur, sa ténacité, ont sauvé les résultats de la révolution de 1534, pendant les périodes de détente de la foi religieuse.

On voit sans peine tout ce que la royauté a dû et doit encore de force et de prestige à cette conception. Le roi chef spirituel de l'Église, c'est la certitude que les prétentions abhorrées du siège de Rome ne sauraient revivre; la place occupée est une garantie plus sûre que la place vide. Que le trône vienne à disparaître, que deviendrait l'Église épiscopale livrée à elle-même? Cela est incertain. Une gravitation insensible la ramènerait peut-être à son centre traditionnel. Le « mouvement d'Oxford », celui de Pusey et de Newman, avaient décliné en partie dans ce sens. Rêve sombre et effrayant. Le trône est comme un contre-poids qui entraîne cette grande force morale dans la direction opposée, un foyer d'attraction qui la retient dans l'orbite de la vie nationale.

Aujourd'hui, ce puissant intérêt semble avoir perdu son poids. La tolérance régnant partout dans les lois britanniques, toutes les fonctions ouvertes aux dissidents, le Parlement peuplé de gens de toutes les confessions, juifs et athées s'y coudoyant sans que cette promiscuité fasse scandale, enfin, tout récemment, l'Église d'Irlande séparée de l'État, — autant de signes que la question a cessé d'éveiller dans l'ordre politique les mêmes préoccupations et les mêmes craintes

qu'autrefois, autant d'indices que les esprits n'ont plus le même besoin, pour se sentir rassurés, de la « suprématie royale », symbole et caution de l'indépendance vis-à-vis de la cour romaine. Si jamais la raison d'État d'où est issue la révolution de 1534 venait à perdre ses dernières prises sur l'opinion, si l'amollissement définitif de la foi ou le développement des sectes indépendantes faisaient prévaloir l'idée que les changements d'alliance d'une Église en déclin ne tirent pas à conséquence, si cette conviction dédaigneuse apportait à la nation, sous une autre forme, la sécurité politique qu'elle prise si haut, la royauté perdrait beaucoup de la recommandation, de la force et du crédit extraordinaires qu'elle a puisés depuis trois siècles dans son rôle théocratique, garantie de l'autonomie *impériale* si chère à tout sujet britannique : l'un des puissants contreforts de l'institution monarchique aurait fléchi.

CINQUIÈME PARTIE

L'INDIVIDU ET L'ÉTAT

CHAPITRE I

L'INDIVIDU ET SA FONCTION DANS L'ÉTAT

A considérer de loin la société politique anglaise, l'œil est attiré et le regard se fixe sur deux pôles qui occupent des points extrêmes et opposés. D'un côté, c'est la masse énorme des pouvoirs publics, avec leurs agences, délégations et démembrements, le tout désigné sous un seul nom collectif : l'État. De l'autre, c'est l'individu, d'abord avec les dépendances qui ne sont qu'une extension et comme une excroissance de sa personne, puis avec les groupes qu'il forme librement afin d'augmenter ses forces et de déployer plus largement son activité. Quels sont le caractère apparent, la nature profonde, la conscience intime de ces deux grands facteurs? Comment chacun se conçoit-il et conçoit-il l'autre? Quels sont les domaines respectifs qu'ils occupent? Dans quel

sens et selon quelles sinuosités se déplace leur frontière ? Telles sont les questions que je me propose d'examiner. Elles ne touchent qu'en partie au droit constitutionnel ; mais tout le droit constitutionnel se ressent de la solution qui en est donnée.

Cette solution n'est pas facile à dégager. L'Angleterre se transforme rapidement. Donner un dessin exact de cette société en évolution est aussi malaisé que de photographier une troupe qui s'avance au pas de course. Ajoutez que cette troupe n'avance pas seulement. Elle opère une conversion et presque une volte-face, sans s'arrêter ni rompre les rangs. Elle garde son ordonnance extérieure, tandis qu'intérieurement les files font peu à peu demi-tour et commencent à marcher dans un autre sens. La complexité de ce double mouvement rendrait inintelligible toute description d'un seul jet ; il faut le décomposer, le représenter par deux images. Le plus sûr est de peindre d'abord les caractères, les situations et les rapports issus des faits généraux, puissants, invétérés, dont la domination était encore intacte il y a moins d'un demi-siècle. Il sera temps de signaler ensuite ceux de ces faits qui sont plus ou moins minés, contrebattus, ébranlés, et de pressentir les effets prochains ou lointains de ce travail de dislocation. Ces effets sont généralement plus lents, plus entrecoupés qu'on ne l'aurait attendu

de forces dissolvantes aussi énergiques. Une influence qui s'est exercée longtemps sous l'action d'une cause puissante se maintient longtemps encore par l'habitude, après que cette cause a perdu sa vigueur et sa vertu. D'autre part, notre logique se presse trop d'escompter les conséquences inévitables contenues dans une situation nouvelle. Le fruit sortira de la fleur, la fleur du bourgeon; mais dans le bourgeon notre imagination entrevoit, elle dégage avant l'heure le fruit comme déjà mûr. Il a besoin de temps pour mûrir.

I. — L'individu.

Dans une étude méthodique, c'est l'individu qui se présente le premier.

D'autres races se résignent à l'action en vue de l'honneur qu'elle procure ou du repos qui en est la suite, des jouissances qui en sont le fruit. L'Anglais aime en outre l'action pour elle-même. Cela est sensible à tout observateur attentif qui a un peu vécu en Angleterre. La meilleure preuve en est fournie par les classes qui sont maîtresses de leur destinée. J'entends par là celles qu'une opulence héréditaire dispense du travail. Libres de rester oisives, elles ne donnent point de relâche à leur corps. Le cricket, le yachting, le canotage, le

tir, le lawn-tennis, l'équitation, occupent la plus grande partie de leur temps. La chasse ne les passionne pas moins, et les affaires publiques auraient mauvaise grâce, la saison venue, de le disputer au grouse-shooting. Les parties de foot-ball, les régates d'Oxford et de Cambridge ne sont pas une simple distraction d'adolescents; les courses d'Epsom ne sont pas un simple amusement d'oisifs et de badauds : c'est une solennité nationale qui intéresse toute l'Angleterre, un diminutif de ce qu'étaient pour la Grèce les jeux olympiques. Les articles consacrés au sport occupent d'ailleurs une place disproportionnée dans la presse anglaise. Les feuilles de Londres se bornent à 10 ou 12 colonnes par semaine, contre 25 à 30 consacrées aux leading articles; cela paraîtrait déjà hors de la juste mesure à des lecteurs français. Les feuilles de province dépassent de beaucoup cette proportion : *Scotsman* donne au sport 45 colonnes, alors que les leading articles en occupent 47. Le gentleman anglais absorbe avidement cette littérature. — En dehors du sport, où se consomme une grande partie des loisirs de la classe supérieure, nous retrouvons le gentleman, à Londres ou en province, dépensant un surcroît d'énergie dans les branches plus nobles de l'activité humaine. A la Chambre des Communes, les membres capables ne se contentent pas du travail des séances parlementaires. Une grande partie du jour, tandis

que les ministres pourvoient à l'expédition des affaires, ils siègent dans les commissions où se débattent une foule de petites questions minutieuses qui intéressent la législation locale. Le soir, les uns et les autres se retrouvent et discutent avec lucidité jusqu'au milieu de la nuit des sujets d'intérêt général. Personne, jusqu'à une date récente, ne s'était jamais plaint sérieusement que la charge fût trop lourde et n'avait réclamé, pour les distractions de la vie mondaine ou pour le sommeil, des heures que la politique leur laisse dans d'autres pays. Dans l'Angleterre provinciale, pas un seul personnage un peu considérable qui ne donne de bonne grâce beaucoup de son temps et de sa peine aux affaires de la paroisse, du district, du comté, et qui n'en ait encore de reste pour les meetings d'un grand nombre d'associations libres. Tandis qu'il affronte volontairement tant de fatigues, l'un de ses fils est peut-être en Australie ou dans le Manitoba, et mène la rude vie d'un pasteur de troupeaux sur les confins des solitudes. Un autre est missionnaire au Cap, et son existence de pasteur d'hommes n'est pas moins laborieuse que celle de son frère.

J'en ai assez dit pour rendre évident le besoin impérieux de mouvement et d'action qui, d'un bout à l'autre du monde, entraîne la race anglaise. A la voir se dépenser, se prodiguer ainsi dans tous les sens, avec ou sans profit personnel ou

public, on ne peut douter qu'il n'y ait là quelque nécessité de tempérament profonde et invincible, dont l'empreinte doit se retrouver dans les mœurs et les aptitudes politiques de la nation.

Ce microcosme animé d'un mouvement de tourbillon gravite au milieu d'autres corps. Des rapports s'établissent entre eux. La personne de l'individu s'étend par la famille, s'affermit par la richesse, se déploie avec les classes entre lesquelles les citoyens se distribuent. Suivons-la dans ces développements et ces amplifications, par où elle entre plus largement en contact avec l'État.

II. — La liberté personnelle.

Le général d'armée qui se porte en avant s'assure qu'il est maître de sa base d'opérations. L'homme n'agit avec décision, avec force, avec suite que s'il se sait garanti dans la libre disposition de son corps, dans le libre usage de ses biens. La condition est essentielle et préalable. Y pourvoir est l'office même de l'autorité publique. Mais le gouvernement peut tourner contre leur but les moyens d'action qu'on lui octroie à cette fin. L'Anglais a toujours prévu et redouté cette perversion. Son penchant à la craindre et à s'en garder a été fortifié dès le principe par des causes historiques qui remontent à la conquête normande.

L'État anglais s'est de bonne heure incorporé en un prince investi d'un pouvoir immense et incliné à tous les excès de l'arbitraire. Le premier besoin a dû être de se retrancher contre lui. Tout le droit public et privé britannique a conservé l'empreinte de cette crainte et de cette défiance originelles. On s'est prémuni contre la Couronne par le Parlement, — contre la Couronne, le Parlement et les fonctionnaires par les juges, — contre les juges par le jury. La procédure parlementaire, respectueuse à l'excès des droits de chaque membre, — la procédure judiciaire, respectueuse à l'excès des garanties de l'accusé, sont issues de cette conception que les moyens d'intimidation et de corruption dont le pouvoir dispose sont immenses, que toutes les autorités instituées pour le contrôler sont sujettes à devenir ses complices, que l'intérêt du pouvoir est, dans l'immense majorité des cas, en opposition avec l'intérêt du citoyen, que la tentation du pouvoir sera en toute circonstance d'opprimer les uns avec le secours des autres, et qu'aucune précaution n'est de trop contre un voisin si pervers et si redoutable. En aucun temps on ne voit les Anglais invoquer de bon cœur l'État et le charger d'assurer le combat loyal (*the fair play*) entre les individus. Ils ont toujours appréhendé que sa protection ne dégénérât en oppression ; presque toujours ils ont mieux aimé courir les chances d'une lutte à armes inégales avec des

particuliers, leurs concurrents, que d'appeler un allié ou même un juge du camp qui pourrait devenir le maître des uns et des autres. S'il n'y a pire mal que d'être contraint par plus puissant que soi à ne pas faire ce qu'on veut, ou à le faire autrement qu'on n'a résolu, l'État, le plus puissant d'entre les puissants, le plus irrésistible par son prestige, ses habitudes de commandement, par les grands noms de la nation qu'il représente et du bien public dont il est l'organe, est assurément le plus à redouter.

La sécurité de la personne et des biens assurée contre le gouvernement, c'est la liberté civile. Les Anglais l'ont de très bonne heure convoitée, réclamée, plantée et enracinée dans la *common law*. Jusqu'au siècle présent, les autres libertés n'ont guère été plus protégées qu'ailleurs; c'est par les défenses et les recours ménagés à l'individu pour la sauvegarde de son corps et de ses biens que la *common law* s'est distinguée, de temps immémorial, des lois et coutumes du continent. Presque partout, le sujet était livré à l'arbitraire du pouvoir. En Angleterre, depuis le XIIIe siècle, il est de droit que : 1° nul ne peut être taxé que par le vote des représentants de la nation; 2° arrêté, que sur un ordre régulier d'un magistrat dûment qualifié; 3° privé de sa propriété et emprisonné, que sur le jugement d'un tribunal compétent et d'après le verdict du jury; 4° détenu

sans jugement pour un délit s'il offre de fournir caution, ou pour un crime au delà d'un délai déterminé. Du XIIIe siècle au XIXe siècle, la nation n'a pas cessé de réaffirmer ces principes en toute occasion, d'en déduire les conséquences, d'en arracher violemment la reconnaissance et la confirmation au pouvoir, après que, dans un moment de défaillance, elle les avait laissés fléchir. La taxation par ordonnance a disparu définitivement avec Charles Ier; les monopoles, forme de taxation indirecte, avaient été proscrits par la loi sous Jacques Ier; on n'a pas essayé d'y revenir. La seule voie restée ouverte pour l'arrestation arbitraire s'est fermée après qu'il a été reconnu que les mandats d'arrêt doivent nommer les personnes à saisir et spécifier les motifs de cet acte de contrainte. Les deux lois d' « habeas corpus » (31 Ch. II, ch. 2, et 56 Geo. III, c. 100) ont pareillement écarté tout ce qui pouvait justifier ou faciliter la détention arbitraire. Les procès criminels ont été conçus essentiellement comme s'ils cachaient toujours une tentative de persécution de l'innocent et du faible par le puissant et le fourbe. L'accusé y est traité avec une indulgence presque tendre; tout l'appareil de la justice est pour lui; c'est l'accusateur qui a l'air d'être le coupable présumé, tant il est pressé, vexé, circonvenu, harcelé, menacé des peines du parjure. Il faut que le juge, administrateur de toutes ces garanties, soit

intègre, indépendant des circonstances, libre envers le pouvoir : le bill des droits proscrit les tribunaux d'exception, et l'acte d'établissement consacre l'inamovibilité des magistrats des cours supérieures[1]. Même ainsi, le juge choisi par la Couronne est encore un personnage d'État; il est suspect : c'est un jury de douze particuliers qui prononcera sur le fait et sur la qualification du fait[2]. Comme, là même, la corruption pouvait ménager des complaisants au pouvoir, l'unanimité est exigée pour tout verdict. Un seul juré patriote suffira pour déjouer les intrigues d'un gouvernement oppresseur. C'est une sorte de *liberum veto* judiciaire. Enfin, aucun for privilégié n'est admis pour le fonctionnaire ni pour l'acte administratif; ni l'un ni l'autre ne sont couverts par l'ordre d'un supérieur. L'acte administratif est de la compétence des tribunaux ordinaires; le fonctionnaire est sous leur juridiction. L'État lui-même entre avec lui dans leur prétoire et devient avec lui leur justiciable. Tout le système se tient et s'inspire d'un même esprit, qui ne s'est pas démenti un jour pendant des siècles. On a reproché avec

1. L'inamovibilité ne suffirait pas. Il faut en outre qu'ils n'aient aucune tentation d'avancement ou de promotion. Or il est de regle generale, à quelques exceptions près, qu'une fois nommés on ne les déplace plus.

2. Cette seconde attribution, contestée en matière de presse, a été consacrée en 1792 par un acte qui se donne lui-même pour simplement declaratif d'un droit immémorial.

raison à nos Constituants de 1789 d'avoir fondé leur système politique sur un parti pris de défiance envers le pouvoir : c'est sur un parti pris tout semblable que les Anglais ont fondé tout leur système administratif et judiciaire.

En fait, ces garanties fondamentales ne profitaient guère qu'aux personnes riches ou aisées. Les juges ordinaires étaient en petit nombre, les juridictions d'appel lointaines. Les frais de justice atteignaient des chiffres énormes; les petites gens n'avaient pas le moyen de les payer; ils étaient forcés de renoncer à la justice elle-même pour échapper à une ruine complète, pire que la violence particulière ou la déprédation partielle dont ils étaient victimes. Toute la police administrative et la justice locale étaient entre les mains des grands propriétaires fonciers; ils l'exerçaient sans contrôle. Encore aujourd'hui, elle est entachée d'un certain arbitraire. Néanmoins, la protection s'étendait assez bas pour couvrir toutes les classes dont la voix est entendue de l'histoire, et elle entretenait largement un puissant esprit public, qui imposait aux gouvernants et faisait descendre jusque parmi les déshérités l'illusion, le goût, l'orgueil de la liberté anglaise.

Les garanties de la liberté personnelle et de la propriété en Angleterre donnent lieu à une dernière remarque. Nulle part le sentiment qu'elles éveillent n'a plus de ressort; c'est que la force et

le courant lui viennent de deux sources qui ailleurs confondent rarement leurs eaux : la révolution et la tradition. Sur le continent, les mêmes garanties, dans la mesure imparfaite où elles existaient sous l'ancien régime, étaient fondées sur des précédents qui s'étaient déposés sans bruit dans une coutume locale, dans une jurisprudence judiciaire; aucune voix retentissante et entendue de tous ne les avait proclamées. Parfois, elles résultaient d'un *motu proprio* royal, qui pouvait toujours être rétracté ou modifié par le prince ou par ses successeurs. Des mandataires accrédités par le peuple entier ne les avaient pas formulées l'épée à la main, inscrites dans un contrat, érigées en règles inviolables. Toutes les tentatives des États Généraux dans ce sens avaient misérablement échoué. Les Anglais, par une chance singulière, ont eu, dès le XIIIe siècle, une déclaration des droits solennelle, articulée par les représentants de la nation, acceptée ou plutôt subie explicitement par la Couronne. Ils l'ont renouvelée et complétée en 1627 et en 1688. C'est de là qu'elle a passé dans la *common law*; elle y a été transvasée toute brûlante du creuset révolutionnaire; elle l'a marquée par le choc d'une empreinte indélébile. Autour de cette empreinte, des traditions plus calmes ont cristallisé sans la recouvrir; le cours du temps l'a consacrée, sans affaiblir la vigueur des creux et des

rehauts qu'elle doit à son origine. Le droit coutumier proprement dit n'a rien qui rappelle ce relief de médaille. Elle est enchâssée dans la coutume; elle n'y est pas confondue. C'est comme une roche vulcanienne perdue dans un terrain neptunien. Sous la patine uniforme des siècles, se reconnaît l'alliage puissant dont la fusion a été un jour l'œuvre nationale par excellence. Aucune autre partie de la *common law* ne sonne du même son que ces quatre ou cinq grandes maximes. Si elles sont entrées profondément dans l'âme anglaise et si elles font corps, pour ainsi dire, avec l'honneur public, c'est que la révolution y vibre encore sous la tradition. Le long travail par lequel se forment les mœurs n'aurait pas suffi pour la dégager et la rehausser à ce point.

D'autre part, il a été donné à ces maximes de devenir des *coutumes*. Chacun aujourd'hui connaît et mesure le pouvoir accumulateur de l'hérédité. En France, la liberté est née d'hier; c'est une doctrine; ce n'est guère qu'une doctrine. Elle a tout l'éclat de la nouveauté et, de plus, cette sonorité vibrante, cette vertu d'expansion qui est le propre des formules abstraites. Mais elle n'a pas eu le temps de gagner et de se rallier les forces obscures et secrètes de notre nature. Les Français ont été formés depuis des siècles à se réfugier d'un despotisme très proche, très dur et très arbitraire dans un despotisme plus lointain, plus trai-

table et plus réglé. Ils n'ont échappé au souverain féodal que pour tomber sous les prises de la royauté. C'était toujours le despotisme; rien n'en était changé que la forme, le degré et les allures. Dans ce progrès du pis au moins mal, un sentiment ombrageux n'a pas pu s'attacher au principe même de la *liberté*; ce principe n'était pas dégagé. Aussi nos instincts ne sont pas bandés d'avance contre l'arbitraire. Seules, la raison et les passions qu'elle suscite se révoltent bruyamment contre la servitude, et cette révolte ne date guère que du XVIIIe siècle. Le fond et les moelles de l'homme, sa spontanéité, ce qu'on pourrait nommer son âme inconsciente et involontaire, sont plutôt enclins à désirer, à appeler la tutelle de l'État.

En Angleterre, l'État a devant lui des individus qui, de temps immémorial et de père en fils, ont été accoutumés à penser, à répéter que leur personne, leur bourse et leur maison sont inviolables, que c'est l'État qui les menace le plus, qu'il faut le surveiller de près et s'armer contre lui. Personne, bourse, maison sont pour chaque sujet anglais comme trois forteresses. Il n'entend pas qu'on en approche sans une autorisation délivrée par lui-même ou par ses pairs. Un pli de caractère s'est formé en ce point, qui n'a fait que s'accentuer, se ramasser, durcir lentement de génération en génération. La résistance *instinctive* qu'il

offre à la pression du dehors ne connaît pas les inégalités, les intermittences de la résistance réfléchie et délibérée. C'est la différence de l'os compact et solide, qui tient bon par lui-même, au muscle bandé qui peut se fatiguer et se détendre. La lente opération du temps a ainsi procuré au sujet anglais un avantage qui manque au Français, dans leurs luttes respectives avec l'État. La liberté a eu chez les deux peuples sa victoire éclatante, plus récente chez celui-ci, chez l'autre plus ancienne, mais toujours vivante dans le souvenir des masses; leurs fastes révolutionnaires se valent. Ce que l'Anglais a de plus, c'est tout le poids d'un long passé déposé dans ses instincts, recueilli par le fond « inconscient » de sa nature. L'horreur de la servitude s'est comme enracinée dans son tempérament. Son besoin d'indépendance part à l'occasion comme le ressort d'une passion native et prime-sautière. Toutes les forces de l'hérédité combattent en lui et pour lui contre le despotisme de l'État.

III. — Les libertés politiques.

Il ne suffit pas d'arracher au pouvoir l'engagement de respecter la liberté civile. Il importe de la garantir par des moyens dont l'opération soit plus régulière, plus douce qu'une révolution, et

moins épuisante pour le corps social. C'est l'objet des libertés politiques. J'appelle ainsi, d'abord, le droit d'association et de réunion, et la liberté de la presse; puis une représentation nationale fondée sur une franchise électorale très étendue. Par les réunions, les griefs prennent corps et commencent à revêtir un caractère collectif. Par la presse, la voix de l'orateur, la pensée muette du philosophe pénètrent jusqu'aux extrémités du territoire et sèment partout des convictions identiques, des volontés concordantes. Par l'association, ces volontés se réunissent, se comptent, acquièrent le sentiment exact de leur force. Enfin le système représentatif leur donne entrée dans la région du pouvoir et action sur le gouvernement.

Entre cette dernière liberté et les autres, il y a plusieurs distinctions capitales à signaler. Je ne m'y arrête point. Je me borne à deux remarques qui se rapportent directement à mon sujet. La première est que les droits d'association et de réunion et la liberté de la presse ont toujours été envisagés en Angleterre, non comme des libertés politiques, mais comme des libertés civiles. On ne les a jamais compris avec le droit de suffrage dans le problème difficile, surchargé de termes, contingent à maint égard, qui a pour objet d'établir un bon système de gouvernement. On ne les a jamais élevés à la dignité dangereuse de prérogatives constitutionnelles : on les a laissés dans la condi-

tion de simples droits privés. On les a traités en tout temps comme des corollaires contenus dans le *postulat* fondamental de la liberté personnelle et qui s'en dégagent d'eux-mêmes. Le droit de s'assembler procède directement du droit que chacun a d'aller, de venir et de s'arrêter où bon lui semble. Le droit de s'associer est un simple développement du droit de contracter. La liberté de la presse est un cas spécial de la liberté de penser et de parler. Il n'y a pas lieu d'octroyer expressément ces droits ni de les définir; ils sont donnés implicitement. La suite des *statute books* n'offre rien qui ressemble à nos innombrables lois sur ces grands objets. Aucune des « déclarations de droit » anglaises n'en fait mention. La question est tenue pour tranchée d'avance; la solution toute simple est impliquée dans le principe de la liberté du sujet, et la logique la plus élémentaire suffit pour l'en tirer.

En France, nous avons toujours estimé que la presse, les associations, les réunions, si puissantes pour le bien et pour le mal, devaient être considérées en elles-mêmes, jugées d'après leurs effets positifs, et soumises à un régime spécial. N'est-il pas singulier que le peuple qui passe pour avoir le goût des principes abstraits et du raisonnement par déduction soit précisément celui qui les a soigneusement écartés en ce sujet capital? Nos législateurs se sont fait une règle de rattacher les trois

grandes libertés au problème constitutionnel, d'aborder ce problème d'ensemble et de le résoudre par un compromis entre toutes les nécessités en présence. Au contraire, le peuple qui accorde ordinairement peu de faveur aux généralités et à la pure logique s'est servi implicitement de ces moyens discrédités, de cette dialectique en l'air pour asseoir les titres des libertés publiques les plus essentielles. Quoi qu'il en soit, ces libertés ont singulièrement gagné à sortir de la sphère troublée de la politique, à se dégager des combinaisons inspirées par la raison d'État et à rester dans la région juridique plus calme, où elles sont consubstantielles avec les maximes immémoriales qui sauvegardent l'activité de la personne. La plus large et la plus tutélaire des lois organiques ne vaudrait pas pour elles cette mise hors de cause, qui marque leur place tout près mais à l'extérieur du *forum*.

Le système des libertés politiques, qui assurent à l'individu la jouissance de ses droits privés, se complète par le régime représentatif. Un Parlement élu fait les lois et contrôle le gouvernement. Depuis plus de cinquante ans, des statuts mémorables ont successivement reculé les limites du corps électoral; le suffrage est à la fin devenu presque universel. Depuis plus de cinquante ans, la Chambre des Communes ne s'est plus contentée de contrôler le gouvernement; elle compose elle-

même les ministères; le prince ne peut que contresigner la liste des conseillers officiels de la couronne, délégués pour être ses geôliers et ses maîtres. Il est de doctrine courante que, sans la garantie d'un corps électif ayant rang et dignité de grand pouvoir, la liberté personnelle ne serait pas protégée, qu'elle l'est très efficacement par cette seule garantie, enfin qu'elle l'est d'autant plus sûrement que la représentation est plus étendue, plus complète et plus fidèle. Le premier point est évident; sur le second, il faut s'entendre; le troisième ne peut être admis sans restriction. — Que la souveraineté appartienne à un seul sans contrôle, ou à quelques-uns sans partage, ou à la majorité de tout le peuple sans contre-poids, la liberté est, par des voies différentes, également menacée. Elle l'est toutes les fois que la balance est trop décidément rompue en un sens dans l'équilibre des forces sociales. Une constitution unitaire, quel qu'en soit le principe, ne lui laisse d'autre protection que celle des mœurs publiques. — Bornons-nous à considérer trois périodes.

Sous les Tudors et sous les deux premiers Stuarts, la royauté est toute-puissante. Je l'ai montrée ailleurs chargée de dépouilles, regorgeant de richesses, sacro-sainte, impeccable, enlevée dans une sorte d'assomption. Elle est seule debout et intacte au milieu des autres forces sociales décimées, désorganisées et humiliées : une Chambre



des Lords où, au pied des grands chênes abattus, commencent seulement à germer des *champignons de pairs*; une Chambre des Communes où il n'y a plus que des créatures du prince, comblées de ses dons et non rassasiées; un peuple las de guerres civiles, privé de ses chefs ordinaires, temporels et spirituels, par la ruine de la féodalité et la chute de l'Église romaine. Une période commence, où le despotisme royal ne rencontre plus rien qui lui résiste. Il s'épanouit, grandiose, paternel, spoliateur. Toute justice sombre dans l'arbitraire, toute liberté va périr, lorsqu'un puissant réveil de l'esprit public sauve l'Angleterre de la servitude.

Vers 1800, la scène a changé. La Chambre des Communes a cessé d'être un corps représentatif de la nation. Elle ne représente plus qu'un nombre restreint de grands électeurs, riches propriétaires fonciers, qui se sont subrogés eux-mêmes au peuple dans l'exercice de la franchise. Cette oligarchie, maîtresse aussi de la Chambre haute, a engagé la lutte avec la royauté. Celle-ci a repris un moment l'avantage avec George III, mais les circonstances l'ont trahie; elle bat en retraite. Elle est déjà, sans l'avouer encore, vaincue et captive. Alors abondent les mesures partiales, la « législation de classe », comme on dit de l'autre côté de la Manche, c'est-à-dire en faveur d'une seule classe. Le *justice of the peace*, figure unique au monde, caractérise cette période et la personnifie dans ses

traits les plus nobles. A la propriété foncière, de grands avantages et toute l'influence. A l'industrie et au commerce, pour prix de leur abdication et aux dépens de la nation entière, toutes les protections et les prohibitions qu'ils réclament. Au menu peuple, le devoir d'obéir, mais aussi le droit de vivre. D'une part, des statuts répressifs et préventifs d'une extrême rigueur, de vraies lois de servitude dont les « six acts » sont restés le mémorable exemplaire ; de l'autre, l'aumône officielle offerte comme un adoucissement à l'immense paupérisme né des institutions mêmes. Période grandiose comme la précédente, mais où la gloire extérieure, qui attire les yeux au dehors, ne parvient pas à leur cacher, en Angleterre même, d'horribles souffrances, une dégradation extrême et l'éclipse des antiques libertés.

En 1832 s'ouvre un âge nouveau. La porte entre-bâillée à demi laisse les chefs de l'industrie et du commerce pénétrer dans le *pays légal*. Les masses populaires, qui les suivent de près, pèsent sur les battants et forcent successivement l'entrée. Depuis 1884, les voilà toutes admises dans l'enceinte électorale. Tel, un bourg fortifié du moyen âge, qui voit sa banlieue se peupler et ses faubourgs grandir, abaisse ses remparts, fait reculer ses murailles et finit par enclore tout un district. La royauté et l'aristocratie sont dans les conditions d'une vieille bourgeoisie urbaine au milieu de la

foule des nouveaux domiciliés. Elles ne peuvent conserver leur position apparente qu'en faisant le silence autour de leurs privilèges, en évitant de les rendre sensibles à de moins favorisés, en cédant ou laissant entendre qu'elles céderont, toutes les fois que l'exercice de leurs droits pourrait créer un embarras ou paraître importun. L'antique prestige, la possession, l'empire des mots les maintiennent encore debout sur un sol miné et tout en catacombes. Mais elles n'échappent à l'effondrement que par l'immobilité. Grandiose aussi, mais surtout féconde a été cette période de préparation, d'où la nation sort maîtresse de ses destinées. Une somme incalculable d'iniquités, de barbarie, de misère, de servilité et de corruption a été éliminée : ces taches noires ou sanglantes n'ont pas résisté au grand jour de la discussion dans un parlement représentatif de la majorité du peuple. D'autre part, une somme incalculable de justice, de bien-être, de bonheur et de liberté a été versée sur le sol britannique; chaque sujet en a eu sa part. A la vérité, toutes ces choses ont été accomplies par des Chambres et par des ministères dont les chefs appartenaient à la moyenne et surtout à la haute classe. Le peuple donnait l'impulsion, mais il n'opérait pas lui-même ou par des mandataires choisis dans ses rangs. De plus, il avait devant lui la substance ou le fantôme de deux grands pouvoirs : une royauté en déclin, mais

qui venait de faire encore quelque figure avec George III; une aristocratie glorieuse, éclairée, libérale, opulente, propriétaire de la plus grande partie du sol et, par là, déjà *bourgeoise*, en un certain sens, de cette cité économique où tendait alors à s'absorber la société moderne. Aujourd'hui, cette substance s'est raréfiée, le fantôme vacille : la démocratie s'avance sur un terrain aplani; chaque jour qui s'écoule, chaque acte de plus éclaircit et avive en elle le sentiment de la toute-puissance. Une troisième fois, l'Angleterre va passer par un régime politique unitaire et sans contre-poids. Qu'y a-t-il à craindre, pour la liberté, de ce gouvernement de chacun par tous, où la majorité populaire exerce un pouvoir illimité?

Si la majorité populaire ne rencontre pas de barrière qui borne le champ ouvert à sa volonté, elle possède intérieurement un frein et un régulateur. Actuellement ce frein ne serre pas; ce régulateur s'affole par moment. Le temps et l'expérience imprimeront à ces ressorts une marche plus constante et plus sûre. Les intérêts d'un autocrate ou d'un corps de privilégiés sont en opposition fréquente avec les intérêts de la nation entière. Les intérêts de la grande majorité, au contraire, coïncident sur une étendue très considérable avec les intérêts de la totalité. Cette coïncidence est essentielle, profonde, évidente; et lorsque les hommes la méconnaissent, la sanction sort immédiatement

de la force des choses. C'est de l'économie politique élémentaire, accessible même à des esprits incultes, que des maximes comme celles-ci : La spoliation des riches, dans toute la mesure de leur superflu, ne produirait à la répartition qu'un dividende misérable. Le superflu fournit presque tous les capitaux sur lesquels s'entretient le travail ; partagé, il ne donnerait que des miettes, et ces miettes ne pourraient plus remplir l'office de capital ; elles seraient très vite consommées en jouissances improductives. Une taxation abusive, par exemple l'impôt progressif poussé à l'extrême, décourage l'épargne, inquiète tous ceux qui possèdent : les capitaux émigrent ou ne se forment pas. Une hausse artificielle des salaires élève le prix de revient des produits, restreint le marché, diminue enfin la demande de travail, et tout se termine par un retour à l'état de choses initial, aggravé de tout l'effet ruineux du trouble qu'on a jeté dans les relations économiques. Ces conséquences ne peuvent échapper qu'à une ignorance ou à une imprévoyance extrêmes ; un égoïsme cyniquement brutal peut seul les braver. Le progrès des lumières, la publicité des discussions, le grand jour qu'elles projettent sur les doctrines et sur les motifs élèveront des obstacles de jour en jour plus puissants contre de telles entreprises. Les Anglais n'ont guère à les redouter que sur un seul point : le régime de la propriété foncière. Mais cela vient de ce qu'ils

ont à liquider une situation abusive, legs de la période oligarchique et résultat d'une législation partiale. Bien plus que les démarches d'une politique directement tyrannique et spoliatrice, je redoute les tentatives d'une politique philanthropique et réformatrice, optimiste et crédule, affairée et touche-à-tout, qui méconnaîtrait le contingent nécessaire d'imperfection des choses humaines, inventerait des remèdes à tous les maux, et se servirait de l'État pour produire un peu de bien matériel, chèrement acheté par tout ce qui serait enlevé du même coup aux forces vives de l'individu.

Chose curieuse! Ce danger s'est accru depuis cinquante ans dans toute la proportion où le Parlement est devenu une représentation plus générale et plus fidèle de la nation. Avant 1832, à une époque où l'immense majorité du peuple n'était nullement représentée à la Chambre des Communes et n'exerçait aucune action sur la composition des cabinets, l'opinion publique, déjà consciente de sa force, suivait avec vigilance, regardait avec jalousie ceux des actes du Parlement qui contenaient une réglementation ou édictaient une contrainte, plus encore tous les statuts qui octroyaient des pouvoirs supplémentaires aux ministres et à leurs agents. Toute intervention de la loi inquiétait la nation, parce que les auteurs de la loi lui étaient comme étrangers; toute tutelle administrative lui était

odieuse, parce que la bureaucratie était comme la main d'un gouvernement où elle ne reconnaissait rien d'elle-même. Aujourd'hui, au contraire, l'Angleterre peut considérer la Chambre des Communes comme une image réduite de tout le peuple, le cabinet comme une image réduite de la Chambre des Communes. Les lois, — la nation y voit son œuvre, un acte indirect de sa propre volonté. Les ministres, le personnel administratif, — elle y voit des hommes à elle, ses mandataires à divers degrés, les fondés de pouvoir de ses élus. Les mesures d'ingérence ne sont donc plus frappées de la même suspicion, l'action bureaucratique n'éveille plus les mêmes ombrages. Actuellement, les préventions de la période précédente n'ont pas encore disparu, mais elles se sont atténuées; elles s'atténueront de jour en jour, comme il arrive aux effets qui survivent à leur cause. A ce titre, la plénitude et l'exactitude de la représentation parlementaire ont singulièrement diminué les obstacles moraux que rencontrait naguère la tutelle gouvernementale; elles ont en quelque mesure découvert la liberté de l'individu, en adoucissant les répugnances instinctives, les appréhensions raisonnées qui combattaient pour lui. A la place des fins de non-recevoir spontanées qui accueillaient toute tentative de réglementation par statuts, de contrôle par fonctionnaires, commencent à paraître des suggestions discrètes, des invitations distinctes

et enfin des sommations pressantes adressées au législateur et au gouvernement. La nation, qui se retrouve en eux, n'est plus avertie et mise en garde, comme lorsqu'ils ne représentaient qu'une ou deux classes et non l'ensemble du peuple. Elle ne juge pas excessif que le législateur défende ou prescrive à l'individu certains actes, que le gouvernement contrôle, prévienne, contraigne, joue le rôle d'arbitre et de juge. Il ne faudra pas moins qu'une longue éducation par les faits pour que ce crédit ouvert à l'autorité s'épuise, et que les justes répugnances qui protégeaient autrefois la liberté par l'instinct sûr et profond des masses se retrouvent, en objections étudiées, dans la raison populaire mieux informée et plus éclairée.

IV. — La famille.

L'Anglais a une famille. Les rapports juridiques qui unissent la femme au mari, les enfants au père, sont ici très particuliers. La famille française a été organisée depuis 1789 sur le modèle d'une monarchie constitutionnelle, qui dérive plus ou moins vers la république. La famille anglaise a gardé jusqu'à nos jours le caractère d'une monarchie absolue. Essayons de nous la représenter telle qu'elle était encore il y a trente ans. Ordinairement, la femme n'a pas eu de dot; c'est la

coutume, chez les gens riches et aisés, de réserver à l'aîné des fils les immeubles, et de partager le gros des valeurs mobilières entre lui et les puînés. La fille reçoit ce qu'on appelle une portion : c'est le plus souvent une maigre rente à prendre sur les revenus paternels. Cette condition de déshéritée s'explique très simplement. Avec la dot, la femme apporterait des prétentions, une apparence de droits. Le mâle veut être le seul auteur du bien-être et de la richesse pour sa famille; c'est le moyen d'y être le seul maître. — La femme a-t-elle par exception de grands biens? Le mariage la dépouille; ses capitaux, les revenus de ses immeubles, les produits de son travail passent au mari; elle ne peut disposer de rien; le droit de faire un testament lui est refusé. Sa personne juridique se fond dans celle du père de famille; elle ne peut même pas s'en distinguer pour contracter avec lui. Elle n'est pas tutrice légale de ses enfants. Elle n'est pas légalement consultée lorsqu'il s'agit de leur mariage. — La *manus* n'était pas en somme plus pesante à l'épouse romaine. Le droit du plus fort éclate dans toute cette législation coutumière et statutaire; aucune générosité naturelle ne l'adoucit; la chevalerie, qui a modifié si profondément la condition de la femme sur le continent, n'a fait qu'effleurer cette race virile jusqu'à la brutalité; elle n'a rien laissé après elle pour diminuer la prépondérance et tempérer l'égoïsme con-

sciencieux du mâle. Il fonde son titre sur le haut prix de l'*action*, qu'il est seul capable de mener à terme. La femme ne peut être que son auxiliaire fidèle et soumis; elle accepte ce rôle et s'y plie.

Des sentiments de déférence, des habitudes de subordination se sont longuement développés sous ce régime légal. L'épouse anglaise est dans l'humilité et dans la crainte devant son seigneur et maître. Où il va, elle le suit, même dans les climats meurtriers, laissant là ses enfants. Elle est épouse avant d'être mère. « A quoi passez-vous votre temps, madame? » demandait Tocqueville à une Américaine, à une époque où le fond anglo-saxon était encore intact aux États-Unis. « Nous admirons nos maris. » La réponse aurait pu venir d'une Anglaise. Des habitudes si invétérées ne céderont qu'avec lenteur à l'action d'un nouveau régime juridique. — Le législateur a semé en 1870 et en 1882 les germes d'une immense révolution morale. Déjà la jurisprudence d'équité avait adouci, par des fictions, la rigueur des règles qui mettaient les intérêts de l'épouse à la discrétion du mari. Mais les femmes de la classe aisée pouvaient seules utiliser cette procédure onéreuse. Les deux derniers statuts ont affranchi les femmes de toute classe; elles ont maintenant la propriété distincte et l'administration à part de leur patrimoine. Leur liberté de disposer, leur capacité de contracter, leur responsabilité dans la gestion de

leurs biens sont absolues; la formule qui revient dans tous les articles de la loi est : « comme si elles n'étaient pas mariées ». En 1886, la loi fait un pas de plus; la mère est déclarée tutrice légale de ses enfants. Elle peut nommer un tuteur qui administre avec le tuteur nommé par le père, ou, ce qui est plus significatif, avec le père lui-même. C'est un passage brusque, un saut de l'extrême subordination à une très large indépendance. Question grave, de savoir ce que deviendront à la longue les dispositions de l'épouse et son attitude à l'égard du chef de la famille, lorsqu'au lieu de rencontrer dans les lois l'avertissement répété qu'elle est faite pour s'effacer et servir, elle y trouvera une sorte d'exhortation à se considérer comme l'un de deux contractants égaux et libres, comme une personne juridique, ayant ses intérêts distincts qu'elle est maîtresse de gérer à sa volonté.

Les enfants, plus nombreux qu'en France, sont élevés à part dans la *nursery*. Point d'énervante tendresse; ils n'ont pas le sentiment qu'ils passent avant le père dans les affections de leur mère. Celui-ci les voit peu et garde toujours pour eux quelque chose de l'étranger. Il leur arrive de le désigner ironiquement par le nom de *governor* — un Français dirait : le patron. Le mot implique après tout l'idée que l'autorité suprême lui appartient, qu'il est le maître de la maison. Le maître est celui dont on médit. Le fils qui, en France, se

sent à l'aise et comme chez lui sous le toit paternel, l'adolescent au ton familier dont l'irrévérence nous fait sourire, se rencontre rarement en Angleterre. On n'y connaît guère ce camarade aimable, ce censeur plaisant et applaudi des façons d'agir de ses auteurs, déjà maître de maison à demi, prompt à calculer et à escompter, comme un associé ou intéressé légal, l'héritage qu'on ne peut lui ôter qu'en partie. Ici, le type le plus ordinaire est le jeune homme au caractère décidé qui ne s'attend qu'à lui seul, fait lui-même ses plans d'avenir, s'engage sans consulter ses parents, se marie au besoin sans leur aveu, et considère la maison paternelle comme l'oiseau dont les ailes s'emplument regarde le nid d'où il va s'enlever au premier vent. Le père n'est pas en présence ici, comme en France, de ces parasites légaux : les héritiers réservataires. Il exerce avec une pleine liberté ce que j'appellerais volontiers la magistrature testamentaire. Hors le cas de substitution, et à l'exception des seuls biens substitués, il peut disposer arbitrairement de sa fortune, faire les parts égales ou inégales entre ses enfants, tout léguer à un étranger, doter largement une œuvre d'utilité générale. Sa décision fait loi ; elle n'est soumise à aucune restriction. Elle n'est pas surveillée, pressentie, et enfin jugée et critiquée par des gens ayant conscience d'une sorte de droit naturel et supérieur, qu'ils peuvent être tentés

de lui opposer. A tout prendre, et toutes différences réservées, je ne connais aucun personnage du monde moderne qui, plus que le chef de famille anglais, rappelle l'antique *paterfamilias* romain. Il le rappelle moins par l'autorité effective — puisque les fils, le plus souvent, s'y dérobent par l'exode, — que par la gravité, l'indépendance, la souveraineté incontestée à l'intérieur du *home*. C'est un monarque respecté dans son royaume, presque un monarque de droit divin. Comparé à lui, le Français fait penser au Président élu d'un Parlement raisonneur. Imaginez-les, l'un et l'autre, sur le point de s'engager dans une entreprise hasardeuse. Le Français est obligé d'user d'abord une partie de ses forces pour gagner à son projet sa femme et ses fils adultes, pour vaincre les oppositions renaissantes qu'il rencontre chaque soir à son foyer. La femme française a l'esprit clair, de la raison et du courage pour son propre compte; son mari trouve auprès d'elle un conseil judicieux, quelquefois une critique mesquine, souvent un concours raisonné, rarement le réconfort moral d'un plein assentiment. Trop souvent il se décourage, ou bien le temps s'écoule et l'occasion lui échappe. S'il passe outre, il ne sent pas derrière lui une retraite assurée en cas d'échec, un lieu où se reprendre auprès d'une compagne qui croit en lui sans examen, et qui lui rendra la foi en lui-même. La fermeté de ses résolutions, la sûreté de

sa main sont profondément atteintes. L'Anglais ne rencontre chez lui ni opposition ni résistance. Ses volontés sont indiscutées. Ses fils, présents, les respectent ou, absents, les ignorent. Sa femme s'y associe. Il se sent approuvé, suivi, bien qu'un peu passivement. Il y a dans cette autorité si nettement reconnue, dans cette autonomie si entière, dans cette responsabilité si haute, le principe d'une force, d'une gravité, d'une énergie peu communes. La famille qui a plié l'Anglais enfant à la discipline, qui l'a habitué adolescent à la liberté et à la responsabilité, le forme par le rôle de père et d'époux à l'initiative et au commandement.

Le régime légal des successions et des testaments en Angleterre a des effets qui dépassent l'enceinte de la maison. On a vu qu'aux termes de la loi, les fils ne sont assurés d'aucune part dans l'héritage paternel. Cette incertitude les accoutume à l'idée que l'homme ne doit compter que sur lui-même ; elle développe en eux les qualités viriles. « Le droit d'aînesse, disait Johnson, a l'avantage de ne faire qu'un sot par famille » ; la liberté testamentaire, si la nature n'était parfois rebelle, devrait faire autant d'hommes distingués qu'il y a de fils. Dans les grandes familles très opulentes, la pratique des substitutions a rétabli virtuellement le privilège de l'aîné. Du foyer qui bientôt ne sera plus le leur essaiment tous les ans des volées de cadets qui ont le bénéfice d'une

bonne éducation sans aucune fortune; ils vont chercher la richesse au Canada, en Australie, au Cap. Leur présence élève ou maintient le niveau moral de ces sociétés plus ou moins mêlées et suspectes. En d'autres pays, ils vivraient sur leur part d'héritage dans la médiocrité; ici, ils ont à peine un chétif pécule; ils sentent la nécessité de se créer un patrimoine par leur propre industrie. Ils se dépensent en efforts énormes, qui sont presque toujours couronnés de succès. Ils fondent à leur tour une famille dont ils sont les rois.

Tandis que les fils puînés fournissent ainsi des recrues à toutes les entreprises hasardeuses et se sentent mieux soutenus par leur lien avec une grande maison qu'ils ne pourraient l'être par une portion plus considérable dans l'héritage de leur auteur, l'héritier choisi demeure dans le domaine paternel. La liberté testamentaire n'agit pas moins profondément sur lui que sur ses frères. Complétée par la pratique des substitutions, elle concentre entre les mains d'un seul par génération ces patrimoines accumulés et croissants, dont les revenus excèdent les limites ordinaires de la jouissance individuelle; l'âme du possesseur s'ouvre à l'attrait de la puissance exercée pour le bien, s'élève à la conception d'une mission sociale. Grâce à la même liberté, le citoyen est maître de dépasser dans ses ambitions bienfaisantes les limites de sa propre vie; il peut en effet doter à perpétuité des

fondations utiles sans les exposer à une réduction ou à une restitution inopportunes. L'expédient prétorien des *trusts* (fidéicommis) le met à même de constituer des corps moraux avec une quasi-personnalité civile d'une durée indéfinie. Les *trusts* complètent cette faculté d'embrasser l'avenir en le rattachant au passé, et encouragent l'homme à concevoir de grands desseins. Enfin les libertés de la presse, de réunion, d'association et même de fédération lui donnent le moyen d'étendre son action en surface comme il l'a étendue dans l'ordre de la durée, d'embrasser dans son opération tout le territoire du Royaume-Uni, parfois même le monde entier, comme c'est le cas des grandes sociétés de missions. Par toutes ces raisons, la personnalité humaine en Angleterre est particulièrement ample, vigoureuse, hardie. Nulle part l'individu ne semble mieux pourvu, mieux armé, soit pour résister à l'État, pour lui faire échec, soit pour le suppléer et lui faire concurrence dans une partie considérable de son œuvre.

V. — La propriété

La richesse est un instrument de puissance, de sécurité, de liberté pour l'individu. Le territoire de l'Angleterre en offre abondamment les éléments bruts, que le travail façonne et transforme sans

relâche. Il n'y a pas de pays qui réunisse au même degré, dans une enceinte resserrée, un climat très sain, une terre fertile, propre aux grains comme aux herbages, un sous-sol minier extraordinairement étendu, profond et varié. Étain, fer, charbon sont accumulés en des gisements d'une épaisseur et d'un développement prodigieux. Le charbon, auxiliaire commun de toutes les fabrications, est partout à portée. On a calculé que le rendement des mines de houille seules, converti en labeur humain, s'exprime par le même chiffre que la production d'une population couvrant dix-huit millions d'hectares. C'est à peu près comme si chacun des habitants du Royaume-Uni avait à son service un esclave travaillant au profit de son maître. Ajoutez que l'Angleterre, par sa position géographique relativement au Nouveau Monde, à l'Europe et aux grands courants océaniens, par le développement et la découpure de ses côtes, semble prédestinée à devenir l'entrepôt du commerce universel. L'activité de ses régnicoles avait donc sous la main une matière exploitable toute prête; une source toujours coulante d'opulence était ouverte aux individus : ils y ont puisé avec ardeur.

J'ai montré précédemment et je ferai voir plus loin que, depuis deux siècles, l'intervalle d'une classe à l'autre a sensiblement augmenté, et qu'un abime s'est creusé entre les conditions et les for-

tunes. Cette inégalité agit profondément sur le caractère du citoyen, sur les moyens dont il dispose, et par suite sur l'attitude qu'il est amené à prendre vis-à-vis de l'État. Là où les uns n'ont rien à perdre, où les autres ont tant de superflu qu'ils peuvent aventurer beaucoup sans que leurs habitudes risquent d'être troublées et leur bien-être atteint, l'esprit d'initiative est beaucoup plus commun, les entreprises aléatoires plus nombreuses que dans les pays où la richesse est plus également répartie. L'Angleterre s'est montrée excellemment apte au commerce, à la spéculation, à la colonisation, à l'émigration riche et pauvre. Cette supériorité d'aptitude procède originairement de causes historiques; mais elle a été certainement confirmée et développée par la distribution scandaleusement disproportionnée des biens de ce monde. C'est à cet égard une condition favorable que l'élément prépondérant de la société, celui qui donne le ton aux caractères, ne repose pas sur ces fortunes moyennes qui encouragent à être content de peu, à vivre de ce qu'on a, à s'enrichir par l'épargne de chaque jour, à ne pas quitter le certain pour l'incertain.

Ajoutez que l'homme est enclin à concevoir et à se proposer des buts en rapport avec la grandeur des moyens dont il dispose. Des particuliers, qui ont à eux seuls des revenus comparables à ceux d'un petit État, acquièrent un sentiment quasi

royal de leur puissance et de leurs devoirs sociaux; ils entreprennent volontiers des œuvres d'un caractère et d'un intérêt publics. Ailleurs, on est bien forcé de laisser ces œuvres à la charge du budget général, faute d'un preneur. Ici, des preneurs volontaires les disputent au pouvoir; ils profitent de sa lenteur pour les commencer avant lui. L'activité, l'ingérence de l'Etat sont circonscrites par l'empressement de ces auxiliaires ou concurrents qui s'offrent ou s'imposent à lui. On se rappelle l'immense canal construit à la fin du dernier siècle par les soins et aux frais du duc de Bridgewater. En France, pour un tel travail, il ne faudrait pas moins aujourd'hui que saisir les Chambres, les Conseils généraux intéressés, provoquer une loi, former une compagnie, mettre en mouvement la bureaucratie, le corps des Ponts-et-Chaussées. En Angleterre, l'initiative et la puissance d'un seul homme ont suffi à la tâche.

Un des signes les plus caractéristiques de cette condition économique se trouve dans l'histoire de la législation qui régit les sociétés de commerce. La France, pays de petits patrimoines, a dû de bonne heure organiser, même pour de modestes entreprises, l'association de capitaux avec responsabilité limitée. A côté des sociétés anonymes, forme nécessaire des grandes affaires, et connues même de l'ancien régime sous le nom de compagnies royales, elle a consacré, dès 1807,

la société libre en commandite par actions. L'Angleterre a eu de bonne heure aussi la société anonyme autorisée, pour ses entreprises d'une importance exceptionnelle; elle s'est passée de la société en commandite. Pendant la première moitié du siècle, elle a continué à ne connaître pour ses affaires ordinaires que les associations de personnes acceptant toutes et chacune le poids entier des mauvaises chances ou d'une gestion ruineuse. En dehors des chemins de fer, presque toutes les sociétés industrielles, toutes les sociétés de banque ont été constituées par de très gros souscripteurs, assez peu nombreux pour se bien connaître et juger entre eux, assez entendus pour veiller de près sur la conduite des opérations et, par ces deux raisons, n'ayant pas le souci ni même l'idée de se soustraire à une responsabilité illimitée et solidaire. La société à responsabilité limitée convient aux petites gens qui, détournés par d'autres soins, et peu capables, même s'ils le voulaient, de contrôler la gérance, se rassurent en se disant qu'ils ont aventuré peu de chose et engagé seulement ce qu'ils peuvent perdre. Les grands capitalistes anglais n'avaient pas besoin de cette sécurité de joueurs ignorants et pusillanimes. Ils la repoussaient comme une cause de discrédit pour leurs entreprises. Même après 1862, époque où la loi permit la libre formation des sociétés par actions à responsabilité limitée, les sociétés à

responsabilité illimitée continuèrent à être nombreuses ; les banques, notamment, étaient presque toutes dans cette condition, et ce n'est qu'en 1879, à la suite d'un désastre retentissant, qu'elles ont sollicité des facilités pour s'appliquer le nouveau régime [1]. On prend ici sur le fait l'existence de petits groupes plus puissants et plus concentrés qu'ailleurs, tels que les peut former une élite de capitalistes soutenus par d'immenses ressources, armés pour les grandes œuvres, prêts aux lourdes responsabilités, dignes rivaux de l'État.

Cet écart démesuré entre les conditions sociales, qui crée maint concurrent aux pouvoirs publics et restreint par là même leur activité, les appelle d'autre part à intervenir comme arbitres ou répa-

1. Un petit livre excellent, *The Money Market*, caractérise ainsi qu'il suit leur attitude et leurs prétentions :

« Les grands capitalistes, à peu d'exceptions près, se sont ligués contre le principe des associations de capitaux et de la responsabilité limitée. » Lorsque la responsabilité illimitée était la seule forme légale des sociétés, des hommes très riches pouvaient seuls entreprendre les grosses affaires. Il s'en suivait que « les grandes maisons devenaient plus grandes, les riches plus riches, et cela tendait graduellement à anéantir les classes moyennes du commerce. En fait, les opérations mercantiles étaient devenues si gigantesques, que ces dernières classes étaient en voie d'être éliminées d'une manière absolue ». C'est à ce moment que le *joint stock principle* est venu à leur aide. Il est significatif que l'industrie et le commerce aient pu s'accommoder si longtemps sans se plaindre d'un régime déterminé par les convenances d'une oligarchie financière, et qu'ils aient si merveilleusement prospéré sous une forme qui suppose un très grand fonds de hardiesse et d'esprit d'aventure.

rateurs. L'inégalité est en effet ici dans la force des choses; j'en ai montré la source dans le tempérament extraordinairement actif de la race. Partout en Angleterre l'égalité est pour ainsi dire contre nature, et si l'on essaie de la rétablir, elle tendra plus vite qu'ailleurs à se détruire d'elle-même. C'est dire qu'il faudra un socialisme plus résolu en ses visées, plus puissant dans ses moyens, plus constant dans ses démarches que chez les autres peuples, si jamais la démocratie anglaise, devenue maîtresse de ses destinées, entreprenait de corriger par les mains du législateur un désordre si profondément naturel, et d'instituer artificiellement une distribution plus équitable[1].

1. Il semble toutefois que depuis quelques années l'inégalité des fortunes tende à s'atténuer par un mouvement graduel. D'après une communication de M. Goschen à la Société de statistique (décembre 1887), les gros et les petits revenus auraient diminué de nombre au profit des revenus moyens. Il ressort des chiffres produits par plusieurs grandes compagnies que tandis que leur capital réalisé a augmenté de 25 0/0 en 10 ans, le nombre des actionnaires a augmenté de 72 0/0, en sorte que la valeur moyenne des parts est tombée de 443 livres sterling à 323. Pareillement, la valeur moyenne des polices d'assurances a passé de 492 à 466 livres. Les revenus entre 150 et 1000 livres se sont multipliés; au contraire, ceux au-dessus de 1000 livres ont perdu. On sait que M. Giffen est arrivé de son côté à une conclusion analogue. Une telle évolution ne procède sûrement pas d'une seule cause. Elle peut être en partie l'effet des mesures de protection et de tutelle, mesures déjà plus ou moins socialistes, que le législateur a prodiguées depuis quelques années en faveur des classes laborieuses jusque-là cruellement exploitées. On a prêté la main à l'ouvrier, il a reçu des facilités nouvelles pour défendre ses

On ne peut mesurer la portée de cette conséquence si l'on ne distingue pas entre les différentes natures de richesse. Il n'y a pas seulement une distance plus grande qu'ailleurs, un abîme entre l'opulence et la pauvreté. Il y a entre les deux grandes espèces de biens, mobiliers et immobiliers, une différence de condition légale que nous ne connaissons pas à ce degré. L'idée romaine et française de l'hérédité, où toutes les natures de biens se confondent, est étrangère au droit anglais. En chaque occasion, il y a une règle pour la partie immobilière de chaque patrimoine, il y en a une autre pour la partie mobilière. Ces deux parties ne se mêlent jamais, et c'est la première qui a toutes les faveurs de la loi. Une succession s'ouvre *ab intestat* : la condition n'est pas la même pour la terre et pour l'argent ou les valeurs. La terre va à l'aîné seul; l'argent et les valeurs se partagent. Dans toute succession, même testamentaire,

intérêts et sortir de sa condition misérable. De là, l'élévation signalée des petits revenus. Cette même évolution, en ce qui touche la diminution des gros revenus, peut tenir à la crise actuelle, qui pèse plus lourdement sur le propriétaire et les capitalistes que sur les salariés. L'augmentation du nombre des compagnies à responsabilité limitée trahit une société qui de plus en plus entend restreindre ses risques et qui envisage les actions qu'elle prend dans une entreprise comme autant de billets de loteries. Enfin la rapide élévation du chiffre des dépôts dans les caisses d'épargne fournit des indices significatifs dans le même sens. Mais le caractère profond de la race est de force à ne pas céder sans résistance à l'action de ces causes en partie passagères.

le fisc, naguère encore, paraissait avec deux poids et deux mesures; il ne frappait que légèrement la terre. Elle n'avait rien payé jusqu'en 1853; depuis cette époque elle payait encore trois fois moins que les biens mobiliers. C'est seulement en 1894 que les successions immobilières et les successions mobilières ont été assimilées et que les unes comme les autres sont passibles des mêmes droits envers le fisc. Encore subsiste-t-il entre elles une différence, reste d'un passé aboli : c'est que la partie foncière de chaque succession est traitée comme un usufruit viager et jouit d'un délai de quatre à huit ans pour se libérer complètement; nous n'avons rien de pareil en France. Ai-je besoin de rappeler les privilèges civils qui protégeaient la terre contre l'action du créancier, les privilèges économiques qui grevaient d'une prime au profit de ses produits les produits de toutes les autres industries, les privilèges politiques qui conféraient à ses détenteurs des pouvoirs presque arbitraires d'administration et de police dans les campagnes? Même aujourd'hui, et sous la loi démocratique de 1884, n'est-il pas remarquable que le droit de suffrage repose uniquement sur la possession et l'occupation de la terre ou d'une maison, et que la richesse mobilière, fût-ce celle d'un Rothschild, ne puisse pas faire un électeur?

La richesse mobilière est illimitée; l'inégalité des fortunes mobilières ne soulève donc que des

griefs modérés. La part faite aux favorisés n'exclut personne. Au contraire, la richesse foncière est limitée comme le sol exploitable. La part des uns ne peut s'agrandir démesurément sans refouler et frustrer les autres, et sans créer un monopole qui excite la haine. Les disgraciés cherchent instinctivement un redresseur de torts; ils trouvent, accueillent, et bientôt appellent à leur aide l'État et la loi. C'est ce qui s'est passé en Angleterre. Pendant tout le XVIIIe siècle, la classe des grands propriétaires ruraux, ceux qu'on appelle d'un nom collectif la « gentry », s'est appliquée systématiquement à réunir dans ses mains tout le sol cultivable. Les petits propriétaires étaient encore nombreux à la fin du XVIIe siècle. Harcelés, vexés de mille manières, tentés par des offres avantageuses, ils ont fini par vendre; la borne s'est abaissée entre leurs domaines et les *latifundia*, déjà grossis par le partage des communaux. Sur ces grandes terres, l'exploitation s'est de même concentrée en un petit nombre de mains. Les petites fermes ont disparu. Leurs bâtiments ruinés se voient encore çà et là, lorsqu'ils n'ont pas été rasés. Les humbles tenanciers d'autrefois ont dû partir comme des bandes d'émigrants, laissant à leur place quelques grands fermiers capitalistes. Les ouvriers agricoles les ont suivis. Les pâturages et les bestiaux ont remplacé largement les cultures; or, ce changement entraîne une grande

économie de main-d'œuvre. Il y a donc eu exode de toute une population de travailleurs agricoles. Les *latifundia*, nettoyés d'hommes, avec leurs rares fabriques à l'horizon, donnent une impression de solitude et de silence. La propriété terrienne, concentrée à ce point, avait le caractère odieux d'un monopole; on lui a donné le caractère plus suspect encore d'une main-morte par la pratique des substitutions conventionnelles. Les *settlements* — c'est le mot anglais — qui sont d'usage dans toutes les grandes familles, assurent la transmission intégrale du domaine patrimonial de génération en génération. Les deux tiers du sol ont été mis ainsi en dehors du commerce.

En présence de tant d'abus, quoi d'étonnant que l'État et la loi aient été appelés à intervenir comme réparateurs des torts causés par les institutions et les mœurs? A l'incapacité anti-économique des propriétaires de la terre sous *settlement*, de nombreux *settled estate acts* ont porté remède, en autorisant le grevé, avec l'agrément de la cour de Chancellerie, à faire tous les actes conservatoires nécessaires, notamment à vendre une partie du domaine pour améliorer l'autre, à consentir des baux d'une durée plus longue que sa propre jouissance, et même à aliéner le fonds en totalité. Le tenant *in tail* est aujourd'hui aussi libre qu'un tenant *in fee* simple quelconque; bien plus, un Lord chancelier conservateur a pu proposer, sans

scandale, d'abolir le droit de primogéniture et d'interdire à l'avenir tout *settlement*. En Irlande, la coutume de l'Ulster a été étendue à tout le pays, et la *dual ownership* qui en est résultée a servi de point de départ aux « trois F » : le *free sale*, qui permet au fermier de vendre quand il veut son intérêt dans le domaine; la *fair rent* et la *fixity of tenure*, qui portent une atteinte redoutable à la liberté des conventions, en substituant à la libre volonté du propriétaire la décision d'une commission d'arbitrage. De plus, une immense expropriation des possesseurs actuels a été entreprise par l'État, qui fait les fonds pour les fermiers acquéreurs et n'exige son remboursement qu'à la longue par de petits versements qui comprennent à la fois l'amortissement et l'intérêt. Même opération, à peu de chose près, en Écosse, en faveur des *crofters*. En Angleterre, des lois protectrices ont accordé au fermier un droit de défense contre le gibier qui le gêne; d'autres lois lui ont, en cas d'éviction ou de retraite, garanti une compensation pour les amendements durables qu'il a faits, à ses frais, dans la terre qu'il exploite. Enfin, tout dernièrement, les statuts de 1888-1892-1894 ont donné généralement aux conseils de comté, sur l'initiative des conseils de district ou de paroisse, des droits d'expropriation étendus qu'ils doivent employer à créer, au profit des gens nécessiteux, soit de petits jardins de banlieue, soit d'humbles

domaines. Là encore l'État, sous la figure du comté, est intervenu comme un prêteur bénévole qui, en acceptant des échéances extrêmement reculées, réduit à presque rien la redevance que doit lui payer le fermier emprunteur. On a pu remarquer que la plupart de ces réformes s'attaquent au principe même de la propriété; elles contestent au landlord son droit d'user et d'abuser, lui refusent la liberté de régler la condition de sa terre par libre contrat, accordent même au tenancier des indemnités pour certaines améliorations qu'il a faites à l'insu ou contre le gré de son propriétaire; enfin, elles plaident en quelque sorte les circonstances atténuantes pour la situation économique faite à la terre par le petit nombre de ses détenteurs, et présentent comme une excuse et un commencement de réparation le droit d'expropriation, qu'elles font dépendre de trois comités électifs nommés au suffrage presque universel, c'est-à-dire composés en majorité de non-propriétaires. Tout cela indique bien une inquiétude dans les esprits, une sorte de trouble dans les consciences; c'est un état de choses qui ne peut durer.

VI. — Les groupes : la race.

La famille n'est pas le seul groupe où l'activité de l'individu se dépense, se multiplie et trouve un point d'appui contre l'État. Cette même acti-

vité se déploie dans d'autres groupes naturels plus étendus. Je les appelle naturels parce qu'ils sont de ceux que « la loi trouve et ne crée pas ». Ils sont en fait organisés par les individus; mais ils procèdent de nécessités supérieures aux volontés individuelles, et toute la puissance des gouvernements n'empêche pas ces nécessités d'avoir leur cours. Les groupes locaux, provinciaux et nationaux mériteraient une étude à part; l'espace me manque ici pour leur faire une place. Je me borne à considérer la race, les classes sociales et les sectes religieuses. Les deux derniers groupes nous intéressent à deux titres : par leurs rapports avec l'État, par leur action sur l'individu. L'État les rencontre devant lui comme des forces organisées, indépendantes, capables d'une résistance énergique et convaincue. Il est obligé de compter avec eux; ils lui imposent, le limitent, le contraignent, le secondent ou le suppléent. D'autre part, l'homme s'y remplit d'une vie collective autre que la vie publique; il y contracte le sentiment de devoirs autres que ceux du sujet et du citoyen; il y discerne d'autres fins impersonnelles. Autant de puissances et de ressorts, de titres et d'arguments contre les prétentions de l'État. Ces groupes peuvent devenir des agents de tyrannie, lorsque l'un d'eux est assez fort pour mettre la main sur les pouvoirs publics et disposer de la loi. Tant que l'équilibre se maintient entre eux, ils sont

doublement des agents de liberté : ils créent des centres matériels et moraux de résistance qui tiennent l'autorité centrale en échec. Ils suscitent des passions nobles qui refusent de se plier aux injonctions de la raison d'État.

Au-dessus de ces deux cadres s'en trouve un troisième, plus compréhensif que la nation elle-même, c'est la race. L'Angleterre n'est pas seulement une nation et un empire; c'est une *somme ethnique* formée d'agrégats distincts semés sur tous les continents, divisés par les institutions, séparés par les intérêts, reliés toutefois par l'unité d'origine, par l'identité du sang et de la langue, par un fonds commun d'idées et de tendances. Tels, autrefois, les États-Unis; aujourd'hui, le Canada, le Cap, l'Australie. Le Français qui a besoin d'air et de liberté retrouve dans les rares colonies françaises ce même gouvernement qu'il veut fuir, plus arbitraire encore en ses procédés, et il ne sent partout ailleurs que le froid du vaste monde où le *oui* ne résonne nulle part. L'Anglais du Royaume-Uni qui ne prend pas à gré sa condition, ou qui n'est pas satisfait du régime politique, a une seconde et plus grande patrie, dont les différentes provinces lui offrent tous les degrés du gouvernement libre et les états économiques les plus variés. Il peut quitter le sol britannique, s'établir dans de nombreux endroits des deux hémisphères, sans avoir nulle part l'impression

qu'il est étranger parmi ses nouveaux concitoyens. Cette faculté de se dérober et d'échapper, particulière aux pays qui ont des colonies de peuplement autonomes, tend à développer énergiquement les sentiments d'indépendance individuelle. Elle reconstitue en quelque sorte entre chaque citoyen et son gouvernement les conditions antérieures au libre contrat social. Le régime politique n'est pas imposé, mais proposé. Chacun peut à volonté y adhérer ou le repousser; car d'autres contractants sont à sa portée; des conventions d'un autre type lui sont offertes dans des contrées où il ne sera point dépaysé. Nous ne rencontrons donc pas ici cette habitude de soumission résignée, propre aux pays que le citoyen mécontent ne peut guère quitter, parce qu'il les quitterait pour l'inconnu ou tout au moins pour l'étranger. La diffusion même de la race est une garantie de liberté.

VII. — Les classes.

J'ai raconté ailleurs [1] l'histoire des classes en Angleterre. Je n'en reprends ici et je n'y ajoute qu'un petit nombre de remarques en rapport direct avec mon sujet.

1. Voir *Le développement de la Constitution et de la société politique en Angleterre.*

Premièrement, le gouvernement anglais a pour caractère essentiel une oscillation qui fait alterner le pouvoir entre deux partis politiques opposés. Si l'un de ces partis représentait étroitement une classe déterminée, l'intérêt et les passions de cette classe auraient chance de se satisfaire sans restriction dans la législation et dans l'administration, et un régime oppressif pourrait s'ensuivre. Heureusement pour les Anglais, les partis ont, de l'autre côté de la Manche, un passé dont le culte sert de lien entre leurs membres, dont la tradition tient de chaque côté certaines familles et certaines localités immémorialement attachées à une cause et unies contre la cause adverse, indépendamment de l'utilité présente. La stratification des partis est surtout historique, tandis que la stratification des classes est essentiellement économique. Il peut y avoir eu de temps à autre une correspondance approximative des divisions entre les couches superposées ; il n'y a jamais eu continuité et confusion. A cet égard, le prestige de l'histoire, la piété envers le passé ont agi et agissent comme des sauvegardes de la liberté individuelle.

Mais il n'est pas probable que la distinction entre les partis politiques et les classes sociales puisse se maintenir dans la société contemporaine. Les classes sont en voie de se constituer franchement en partis. Dans cette lutte pour la vie, de

jour en jour plus âpre, les intérêts présents créent des affinités qui l'emportent sur tout le reste, et les liens historiques se dénouent d'eux-mêmes à la moindre traction. La société politique se présente aujourd'hui comme une masse hétérogène et mouvante, divisée en blocs qui s'entrechoquent. Au commencement des temps modernes, les classes sociales avaient été un moment si rapprochées sur leurs confins, la limite entre elles était si basse et si aisée à franchir, qu'on pouvait les considérer comme une seule classe avec des subdivisions intérieures. J'ai montré comment cette pente unie qui, partant du plus humble, ne s'arrêtait qu'au plus élevé en dignité, a été rompue au XVIIIe siècle par l'immense expansion de l'industrie, et comment le désordre a été aggravé par les entreprises de l'aristocratie terrienne. Un abîme s'est creusé entre le grand propriétaire et le fermier, entre le fermier et le laboureur, entre le patron et l'ouvrier, entre le riche industriel et l'opulent détenteur du sol. L'opposition et le conflit des différentes classes ont en général pour effet un appel à l'État, arbitre naturel des prétentions en présence, ou une main-mise sur l'État, instrument de puissance et de profit. Actuellement, chaque classe entreprend de se servir de la loi pour se défendre, pour fortifier sa position, pour inquiéter ou affaiblir ses adversaires, pour offrir aux neutres l'appât de certains avantages et, par

là, endormir leurs griefs ou s'assurer leur alliance. Les partis historiques subsistent encore; mais ils sont devenus les jouets, ils se font de plus en plus les flatteurs et les instruments des passions de classe. Ils leur livrent la loi, et c'est naturellement la liberté qui paie les frais de cette collusion. La masse, le ressort, l'évolution et les tendances de chaque classe sont donc de grande conséquence pour l'avenir de la liberté britannique. Nous essaierons de les caractériser brièvement.

A. — La « gentry »

A regarder de loin les choses, deux « nations » distinctes se partagent la société anglaise : la nation rurale et la nation industrielle.

A la tête de la première est la *gentry*, c'est-à-dire l'ensemble des grands propriétaires fonciers. Cette classe intelligente, éclairée, avisée, a vu croître démesurément son empire pendant tout le XVIIIe siècle et jusqu'en 1832. J'ai montré[1] ces 150 000 gentlemen, cantonnés dans leurs *latifundia* indivisibles, et maîtres de tout le territoire rural[2]. Le droit civil les y affermit; le fisc les épargne; les statuts de douane et d'excise protègent leurs produits contre la concurrence. Il semble que ce mot *land* porte en lui quelque chose de sacré et

1. Voir *le Développement de la Constitution et de la Société politique en Angleterre.*

2. En 1877, 37 402 possédaient 25 millions d'acres sur 30.

que les privilèges s'y attachent d'eux-mêmes. Ailleurs, c'est le sang qui les confère; ici, c'est la terre qui les attire, qui les fait tomber, en quelque sorte, de la main du législateur. Pour se figurer plus complètement encore le personnage du *squire* (gentleman propriétaire), il faut l'envisager dans ses relations, non seulement avec les choses, mais encore avec les hommes qui l'entourent. Tous ces hommes, sans exception, dépendent de lui : le pasteur, qui une fois sur deux environ est choisi par lui; le fermier, à qui il peut donner congé six mois d'avance; l'ouvrier agricole, qu'il loge à la semaine. Un autre mode d'action sur les mêmes hommes lui est fourni par ses pouvoirs administratifs et judiciaires. Il exerce dans les comtés une partie au moins de tous les pouvoirs que nous partageons entre le préfet, le sous-préfet, le conseil général, les conseils de préfecture, le recteur, l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, etc. Il exerce aussi ceux du juge de paix, du juge d'instruction, du commissaire de police, du tribunal de première instance. Soit seul, soit dans les *petty sessions*, soit dans les sessions spéciales, soit dans les sessions trimestrielles, on le trouve partout siégeant, décidant les différentes affaires, remplissant son haut personnage. Depuis la fin du XVIIe siècle, sa juridiction s'est affranchie de toute instance supérieure; elle n'est plus soumise au *writ* de *certiorari*

par lequel les cours de Westminster évoquaient devant elles les questions importantes. Les procédés de la justice sommaire se sont introduits par degrés dans les affaires qui lui sont soumises; d'autant ont été diminuées les garanties des justiciables. Néanmoins, dans presque tous les cas, il lui suffit d'exciper de sa bonne foi pour échapper à la répression, et toute action contre lui est prescrite par six mois.

Une dernière opération, menée pendant tout le cours du XVIII[e] siècle et une partie du XIX[e], achève d'en faire le maître absolu de ce qui l'environne. La législation d'Élisabeth avait fortement organisé l'autonomie de la paroisse; la législation du XVIII[e] siècle prend le contre-pied de sa devancière : elle dépouille les magistrats paroissiaux de leurs attributions, qu'elle fait passer aux *justices of the peace*. Ce sont les *justices* qui déterminent le taux de la taxe des pauvres et la répartition des secours. Entre temps, la taxe des pauvres est devenue le type de l'impôt local, la tige sur laquelle viennent se greffer les centimes additionnels. Une large part des contributions publiques en vient donc à dépendre, non de ceux qui les payent, suivant le principe anglais, mais d'une autorité choisie d'en haut. Il est vrai que la terre portant tout le poids de l'impôt, ce sont bien au fond les propriétaires de la terre qui ont voix au chapitre pour l'emploi des deniers publics.

Un dernier privilège complète et affermit cette situation. Les propriétaires terriens ont seuls accès dans la Chambre des Lords : la possession d'un grand domaine est la première condition de leur patente. L'élévation du cens foncier les rend seuls éligibles à la Chambre des Communes. Ils ont d'ailleurs des bourgs de poche dont ils possèdent le sol et les maisons, des « bourgs pourris » ou même de grandes cités dont ils achètent à beaux deniers comptants les corporations vénales. Un chiffre exprime cette situation en la résumant : au commencement du XIX[e] siècle, 487 membres sur 658 sont nommés virtuellement par des Lords et de riches *squires*.

Cet énorme accroissement du pouvoir de la gentry l'a amenée à occuper une position excentrique au sein de la nation nouvelle qui s'est développée autour d'elle. Elle y joue de plus en plus un rôle contradictoire et disparate. La propriété foncière et ses détenteurs constituent encore aujourd'hui un monde distinct, enveloppé d'une atmosphère à part et dont la gravitation ne s'est pas encore rangée aux lois de la société économique moderne. Qu'une chose aussi nécessaire à tous que la terre soit devenue matière à monopole par un accaparement systématique et concerté, qu'elle ait été retirée jusqu'à un certain degré de la circulation par la pratique des substitutions, qu'elle soit exploitée tout ensemble d'une

manière intensive — c'est-à-dire avec de larges applications de capital —, et dans les conditions les plus précaires — le fermage à l'année —, qu'elle ait enfin perdu, par les avantages politiques et sociaux attachés à la possession du sol, cette valeur positive qui se mesure à l'importance et à la sécurité du revenu, et qu'elle ait pris la valeur de fantaisie d'un objet de luxe, autant de conditions qui ont rejeté et rejettent la propriété terrienne dans une sphère de faits et d'idées aussi complètement isolée, économiquement, qu'elle l'est juridiquement.

Comment une classe à ce point comblée, solidement assise sur le sol, ne serait-elle pas un peu prévenue contre les agitations du *laisser faire?* Comment comprendrait-elle les avantages de cette « lutte pour la vie », qui est à la fois le principe de toute amélioration et la recommandation la plus élevée de la liberté individuelle? L'incessante circulation des capacités qui cherchent leur emploi, des biens qui vont aux mains les plus habiles à les faire valoir, se fait en dehors d'elle et ne la tente pas. Elle a toujours rêvé, elle rêve encore un monde stable, où les situations privilégiées se maintiennent par la loi et se rachètent magnifiquement par la philanthropie volontaire ou obligatoire. En tout temps ses instincts l'ont portée vers un gouvernement patriarcal et vers une législation humanitaire. Le gouvernement patriarcal : — elle

l'avait pleinement réalisé, sous une forme exclusivement anglaise, par la réunion et la confusion de tous les pouvoirs aux mains de la justice de paix. C'est d'hier seulement qu'elle a été amenée à comprendre que les pouvoirs administratifs étaient trop techniques, trop compliqués, trop minutieux pour elle ; elle y a renoncé, non par faiblesse ou manque de courage, mais par le sentiment raisonné de son incompétence. La législation humanitaire : — la gentry a été la grande exécutrice de la première loi des pauvres sous Élisabeth. Elle s'est même peu à peu réservé exclusivement les charges de l'assistance, contrairement à la teneur du statut primitif qui taxait les biens mobiliers comme les biens fonciers. Elle en a fait sa chose propre. Sous Charles II, elle a enrichi le texte de clauses anti-économiques, notamment l'article concernant le domicile de charité. A la fin du XVIIIe siècle, par l'acte du Parlement de Speenhamland, elle avait décrété le pire des socialismes, celui qui mesure cyniquement l'aumône aux besoins. Jamais encouragement ne fut donné avec plus de candeur à l'imprévoyance, à la paresse et à l'inconduite. Le rétablissement des secours à domicile est aussi de son fait et a porté les mêmes fruits de corruption, sans qu'elle parût mieux avertie.

Toute cette philanthropie à la fois sincère et intéressée visait instinctivement à endormir l'at-

tention du législateur en corrigeant les abus les plus criants du système foncier. Le moyen a été finalement manqué comme le but. La gentry n'a fait que donner l'exemple aux pouvoirs publics et leur fournir une entrée par son échec même. La philanthropie est, dans le camp de l'individu, la grande complice de l'État, toujours prête à jouer le rôle de transfuge, tout au moins à correspondre avec l'ennemi. Les propriétaires fonciers n'ont eu à encourir aucun reproche d'inconséquence lorsque, dans le Parlement réformé de 1832, ils ont pris la conduite des *factory bills* [1], les ont fait passer malgré l'opposition des manufacturiers et ont soumis de ce chef toute l'industrie à des règlements minutieux, à une inspection de l'État. Au reste, cette diversion, où le plaisir d'une revanche se mêlait à une passion noble et sincère, ne devait pas les sauver des entreprises du législateur. En somme, toute l'organisation rurale se présente comme un paradoxe à redresser au nom des principes qui gouvernent tout le monde environnant. Non seulement ce paradoxe appelle et tente la main de l'État, mais il lui fournit par avance une sorte d'apologie. La puissante assiette

1. En 1846, le « bill de dix heures », soutenu par Lord Morpeth, Lord John Russell, Sir Robert Peel, Lord John Manners, est attaqué par MM. Hume, John Bright, Roebuck, Cobden, et rejeté à dix voix de majorité. En 1844, Cobden s'était abstenu dans le vote sur le bill de douze heures présenté par Sir J. Graham (un conservateur).

foncière de la gentry confère à cette classe un pouvoir presque absolu sur tout le voisinage. La tutelle officielle ne peut point passer pour faire perdre à la liberté ce qu'elle soustrait à cette autre tutelle tout aussi arbitraire. Au fond, peu importe à l'individu que ce soit le propriétaire de tout un district qui le prive de débits de boissons par un simple acte de sa volonté, ou l'État par une loi de tempérance; en fait il n'y a pas de différence. Et si, au contraire, la loi intervient utilement, comme pour forcer le landlord à vendre des lots de terre destinés à devenir des lieux de culte pour les dissidents, ou pour empêcher une réglementation abusive sur l'alignement des maisons dans un quartier de ville appartenant à un seul propriétaire, le Parlement et l'État ne seront-ils pas considérés comme des libérateurs et les accusera-t-on d'empiéter sur les droits privés? L'effet naturel de la liberté, s'exerçant au milieu de circonstances exceptionnelles, a été un développement inouï d'arbitraire et même de tyrannie. Cet effet a fini par compromettre la liberté elle-même, et par couvrir le vice des expédients socialistes.

En somme, la gentry peut décliner dans certaines questions l'ingérence du pouvoir central; elle ne la combat point de front et de face. Elle a le vague sentiment que sa situation économique trop prépondérante justifie l'intervention modératrice et arbitrale du législateur. Ses habitudes de

tutelle, ses instincts humanitaires, nés de cette même situation, n'ont rien qui répugne essentiellement à l'ingérence de l'État.

Voilà les caractères profonds qui subsistent encore et forment la physionomie de la gentry locale. Ils sont trop enracinés, trop invétérés pour disparaître en un jour, même après que la situation qui les a engendrés a été fortement entamée et ébranlée et que ses principales assises menacent ruine. Le grand et capital changement qui s'est produit est que, l'étendue absolue des propriétés foncières restant la même, leur importance relative a singulièrement baissé par le développement des capitaux mobiliers. Le dépeuplement des campagnes a ôté au monde rural, dont la gentry est la tête, le prestige de la majorité numérique. Le centre de gravité de la masse a passé de cette partie raréfiée à une autre partie plus dense et plus ample, qui reconnaît d'autres chefs et considère la gentry comme une étrangère. — Économiquement, l'abolition des *corn-laws* en 1846 a fait cesser l'un des privilèges octroyés à la propriété foncière et l'a ramenée sous le régime du droit commun. Depuis cette époque, les landlords ont vu s'abaisser graduellement le prix des fermages ; cette dépréciation ne les a point déterminés à demander un rappel de la loi : ils se sont contentés de recommander timidement le *fair trade* et d'applaudir aux tentatives

infructueuses de *Zollverein* britannique qui ont été le résultat de l'impérialisme. — Politiquement, le déclin a été plus long et a compté plus d'étapes sans être moins irréparable. La loi de 1832 pouvait passer encore pour une mesure conservatrice par ses intentions, quoique libérale par ses effets; elle a été complétée par la loi de 1867 et par la loi de 1884, qui ont ouvert l'accès du corps électoral, la première aux ouvriers des villes, la seconde aux manouvriers des campagnes. L'Angleterre a aujourd'hui, *pratiquement*, le suffrage universel. Deux lois complémentaires — le *ballot bill* et l'*act* contre la corruption — ont atteint gravement l'influence de la gentry en supprimant l'intimidation et le marchandage des votes. Toutes ces lois ont constitué une Angleterre légalement sinon moralement nouvelle; elles ont préparé une transformation qui ne s'achèvera pas — j'entends par là qui ne sera pas entrée dans les mœurs — avant un demi-siècle. Mais le mouvement ne s'en traduit pas moins, d'année en année, par des statuts de plus en plus hardiment démocratiques, et plus récemment par l'avilissement de la politique extérieure, ravalée jusqu'au niveau de l'intelligence et des passions populaires. On n'a vu cependant ni la royauté disparaître, comme en France ou en Espagne, ni un parti républicain se former contre elle; la Chambre des Lords n'a point été sérieusement menacée; le personnel politique n'a

pas eu à ouvrir largement ses rangs à des hommes d'une autre classe, la classe dont les désirs font loi désormais. — Enfin, administrativement, la gentry a accepté sans résistance une dépossession qui ne lui laisse que ses pouvoirs judiciaires, avec la police et l'octroi des licences, et fait passer tout le reste de ses attributions à des corps électifs locaux. Cette dépossession se caractérise encore davantage par les allocations faites aux comtés de certaines parties de l'impôt général (taxes sur les licences, parties aliquotes des droits sur les successions testamentaires et d'excise sur les bières, droit de douane additionnel sur les alcools), à la condition que le produit en soit appliqué à des dépenses déterminées par la loi. On a vu plus haut le soin jaloux avec lequel les squires de comté évitaient les subventions de l'État. Mais ici ce n'est plus la gentry, c'est une autorité élective et populaire qui reçoit les subsides et en règle l'emploi. Voilà bien la révolution la plus considérable qu'ait traversée l'Angleterre, car ici la loi entre en contact avec les mœurs et tend directement à les modifier. D'abord, l'aristocratie foncière, qui auparavant n'avait rien devant elle, trouve dans chaque comté, dans chaque district, dans chaque paroisse des corps animés d'un esprit différent du sien; une bureaucratie rapidement croissante lui fait échec; puis tout est disposé dans la législation qui gouverne ces corps

pour y appeler des éléments qui n'y figuraient pas : le petit bourgeois dans les conseils de comté et l'ouvrier dans les conseils de paroisse. Ces nouveaux venus ne manqueront pas de s'enhardir avec le temps, et d'exercer la prépondérance dévolue au nombre. Le personnage unique et central du *justice of the peace* sur son siège, ce personnage qu'un Lord chancelier, à une époque de crise, caractérisait par ce mot : « Toute la question est de savoir si les *justices of the peace* feront ou non leur devoir », n'existe plus constitutionnellement ; la foule, avec l'agrément de la loi, l'entoure, le presse et gravit les degrés qui le mettaient au-dessus d'elle. C'est surtout dans l'administration locale qu'on peut prédire, à coup sûr et à bref délai, un changement décisif, un *nouveau départ* qui, bien loin de garder à la gentry un rôle séparé, l'enserrera comme un élément innommé dans une démocratie désormais maîtresse de ses destinées.

B. — LES FERMIERS ET LA CLASSE AGRICOLE.

Au-dessous des grands propriétaires, je distingue les grands fermiers capitalistes, classe peu nombreuse qui s'accroît incessament aux dépens des petits fermiers. Elle aussi se trouve placée dans une sorte de porte-à-faux économique qui obscurcit et déforme ses idées sur le rôle de l'État.

Son ambition naturelle est de garantir ses avances par des droits plus stables sur la terre, dont la propriété lui demeure inaccessible. Déjà la loi lui assure une compensation pour les amendements durables opérés dans la ferme, et l'autorise, suivant le cas, à les entreprendre sans l'aveu du propriétaire. La sécurité d'un long bail lui faisant défaut, elle s'agite, et la pente l'entraîne au delà de cette garantie raisonnable, jusqu'à la prétention de transformer sa jouissance en quasi propriété. La fixité des tenures, sorte de confiscation mitigée, et la détermination des fermages par arbitrage officiel, violation patente de la liberté des conventions, figurent sur le programme de la « farmers'alliance. » Là encore le socialisme d'Etat ne rencontrera point d'adversaires résolus. .

Les fermiers capitalistes, aussi éloignés socialement que leurs maîtres des travailleurs agricoles, ne remplissent pas le vide immense qui sépare les uns des autres. Refoulés tout au bas de l'échelle, les derniers comptent et pèsent de moins en moins dans le calcul et dans la balance des forces politiques. On sait que le développement de la grande manufacture en Angleterre a été prodigieusement étendu, énergique, rapide. Les mêmes effets, que nous observons ailleurs mous, lents, espacés, se présentent ici puissants, ramassés, intenses. La croissance des villes et le dépeuplement des campagnes ont marché d'un mouvement lié avec une

célérité extraordinaire. La nation rurale était autrefois *toute* l'Angleterre. Non seulement la proportion entre elle et la nation urbaine a été renversée, mais la première est tombée à un tant pour cent misérable : elle décline encore. Le dernier recensement nous la montre perdant près d'un dixième pendant la décade 1881-1891 et ne représentant plus que 10,36 0/0 de la population active. Sa densité était tombée en 1881 de 3,95 à 3,25 par 100 acres. Elle n'a pu que diminuer encore pendant les dix dernières années. Et ce n'est pas seulement en nombre qu'elle a perdu. Les petits propriétaires ont quitté la place, les petits fermiers les ont suivis. Grands fermiers et régisseurs occupent presque tout le territoire.

Restaient les ouvriers agricoles. Les villes ont attiré les plus sains, les plus forts, les plus énergiques; ils ont essaimé par grandes masses, laissant derrière eux pour faire souche ceux qui ne pouvaient pas les suivre, les timides, les infirmes, les indolents. « Nous n'avons plus que des vieillards », s'écrie tristement un fermier dans l'enquête de 1877. Ainsi, chaque exode a été signalé par une sélection favorable aux races urbaines, ruineuses pour les races rurales. Après chaque départ, la population qui demeurait était moins vivace, moins apte à remplir ses vides et surtout à se régénérer physiquement par la reproduction. Les paysans n'offrent en maint endroit

que des spécimens abâtardis de l'espèce. Après le socialisme tory, la taxe des pauvres et le workhouse ont achevé de les amollir et de les dégrader. Ajoutez que la salubrité relative de la vie rurale n'exerce pas ici toute son action réparatrice. J'ai montré ailleurs ces misérables logés dans des *slums* à trois ou quatre milles de leurs chantiers agricoles, moins épuisés peut-être par leur travail que par cette distance à parcourir le matin et le soir et par des nuits de promiscuité dans l'infection. Cette condition tend à devenir de plus en plus rare; mais que de temps ne faudra-t-il pas pour en guérir l'effet héréditaire? En somme, depuis cent ans, le centre de gravité sociale ne s'est pas seulement déplacé; il est passé d'un pôle au pôle opposé. Dans les campagnes, l'État ne rencontre plus à mi-hauteur les groupes prospères, énergiques, indépendants de *freeholders*, d'où émanait jadis la partie saine de la représentation parlementaire; il tombe tout d'une chute sur des masses raréfiées, atones, et étrangères au sol qu'elles ne possèdent pas, à la chaumière qu'elles louent parfois à la semaine, presque aussi instables que les populations manufacturières. La caste nombreuse, bornée, avide, tenace, laborieuse, qui forme la base de notre société politique française, petits propriétaires ruraux, manouvriers habitant leur chaumière, tous tenant à la terre comme la statue à sa gangue, sensibles à

l'intérêt local plus qu'à leurs intérêts de classe, dépositaires et gardiens de l'instinct conservateur, admirable poids mort qui rétablit à propos l'équilibre troublé, n'a pas d'analogue en Angleterre. C'est en Angleterre plutôt qu'en France que la couche inférieure rurale est devenue une poussière que le moindre vent soulève, ou plutôt une boue légère qui n'adhère au sol que par son propre poids.

Des propriétaires prévoyants ont essayé de la fixer en lui assignant des cottages avec un lot de terre. En 1871, une organisation analogue à celle des Trade-Unions a été inaugurée par M. Arch parmi les paysans. Elle n'a pas réussi à prendre pied et à s'étendre. Ce n'est guère qu'en 1884 que le législateur a commencé à faire profession d'intérêt pour cette classe trop longtemps négligée. Les travailleurs des champs forment la grande majorité du million et demi que le statut électoral a appelés alors au droit de vote et, dans l'exposé des motifs, Gladstone avouait l'intention de fortifier le corps des électeurs par l'accession d'une classe à demi éclairée qui s'éclairerait davantage par l'effet d'un nouveau devoir à remplir. Deux autres lois ont rendu possible la constitution d'*allotments* et de *small holdings*, soit par des acquisitions à l'amiable, soit, dans certains cas, par des expropriations : c'est une autorité locale élue qui en décide. Enfin, la dernière loi

sur les *parish councils* a fait descendre jusqu'au niveau de ces masses effacées les assemblées électives; elle leur a donné la chance de s'y faire une place, qu'elles ne pouvaient raisonnablement espérer dans les *county* et *district councils*. L'office de conseiller paroissial sollicite naturellement, on peut au moins le croire, l'ambition de l'ouvrier des champs, et son élection n'a pas pour effet de le déclasser. On ne peut donc pas dire que les pouvoirs publics soient restés indifférents à la classe ouvrière rurale et ne lui aient pas tendu la main pour la relever; mais, jusqu'à ce jour, tous les efforts qu'on a faits pour elle ont été vains. On ne voit pas que sa participation au pouvoir électoral ait rien changé à l'effet des élections. Les deux partis libéral et tory l'on trouvée neutre; ce qui signifie qu'elle était étrangère aux idées et aux passions auxquelles chacun des deux partis s'honore d'obéir. M. de Rousiers, dans un voyage tout récent, a été frappé de l'espèce d'inconscience et de demi-sommeil où flotte, sans pouvoir se ressaisir, l'ouvrier rural. Si l'on veut un dernier exemple de son inintelligence et de son apathie, on le trouvera dans la statistique qui indique les acquisitions amiables ou forcées faites en vue de créer des *allotments* ou des *small holdings*. Ces opérations ont été extrêmement rares, elles n'ont pas dépassé en deux ans et demi)décembre 1894-juin 1897) 15 000 acres, chiffre

rond; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les expropriations faites d'autorité ont été exactement nulles : il n'y a pas un seul cas de *compulsory purchase* et il y en a cinq de *compulsory hiring*. Quant aux *small holdings*, ils n'ont pas dépassé 120 acres, achetées par trois comtés dans six paroisses. Il faut attendre; les forces que la loi a mises en mouvement finiront par prendre conscience d'elles-mêmes; les sentiments et la manière d'agir des classes rurales se mettront, à la longue, d'accord avec leurs intérêts.

C. — LES CHEFS D'INDUSTRIE ET LA CLASSE OUVRIÈRE.

Tout autre est l'esprit de la nation industrielle. A sa tête marchent les hautes classes manufacturières, qui ont obtenu en 1832 le partage du pouvoir et qui dominent à peu près sans opposition depuis 1846. Autrefois, avant les grandes découvertes mécaniques du XVIIIᵉ siècle et même un peu après, ces hautes classes n'étaient affranchies d'aucune des erreurs qui composaient l'économie politique régnante. Les grandes vérités économiques, tout abstraites et de réflexion, sont en contradiction fréquente avec les inductions que suggère une expérience trop courte et trop restreinte, avec les apparences auxquelles s'arrête volontiers le bon sens vulgaire. Elles ne conquièrent pas sans effort l'assentiment du public,

ni même des classes qui ont intérêt à les discerner. Jusqu'après le commencement du siècle, toute l'Angleterre a cru que la richesse consiste essentiellement dans les métaux précieux, que l'intérêt de l'État est de les retenir sur le territoire; que l'excédent des importations sur les exportations, et réciproquement, peut servir à mesurer l'appauvrissement ou l'enrichissement du pays, que le gain réalisé par une nation correspond toujours à une perte subie par une autre; que les droits de douane profitent nécessairement au peuple dont le gouvernement les encaisse; que la production accordée à certaines industries n'est pas onéreuse aux autres industries nationales; qu'à l'intérieur, travail, production, consommation peuvent et doivent être réglementés. C'est seulement de 1820 à 1825 que les marchands et les manufacturiers, prenant conscience de leur force, répudient ces doctrines et demandent à n'être plus protégés. Comblés de tous les dons de la nature, ils se croient en état de vaincre seuls. La protection ne va point sans un peu de contrainte; ils aiment mieux subir quelquefois le droit du plus fort que d'être continuellement escortés, guidés, gardés contre eux-mêmes comme s'ils devaient être toujours les plus faibles. D'année en année, les lois soi-disant tutélaires qui réglementaient les fabrications, prohibaient certains produits ou en prescrivaient l'usage, entravaient la circulation

des marchandises, le déplacement des ouvriers, l'exportation des machines, etc., sont rayées du *statute book*. J'ai raconté ailleurs cette évolulution[1]. Les immenses résultats qui la couronnent attachent toute la haute classe industrielle et commerciale au principe du *free trade*. Chose étrange! Jamais principe ne s'est présenté sous une forme plus absolue, plus intransigeante, avec un appareil plus exclusivement déductif, avec un dédain plus avoué des faits que dans le pays natal de l'induction. « L'économie politique, disait Senior, est indépendante des faits. » Ce caractère abstrait s'est conservé de Ricardo, qui en a donné le modèle, jusqu'à Stuart Mill, en passant par Mac Culloch, Miss Martineau, etc. Le principe de la compétition s'enfle par le succès, s'étend par les applications, s'élève et se dégage par la réflexion: il se dissout enfin dans cette maxime générale que le libre combat doit être la loi de la société humaine et que la survivance du plus fort et du plus capable est le véritable souverain bien. La liberté n'a pas d'argument plus décisif pour décliner l'intervention de l'État. Pendant quarante ans, les grands manufacturiers et les grands commerçants sont restés fidèles à ces idées. Ils les ont défendues avec toute l'âpreté du converti qui a la religion de

1. Voir *Le développement de la Constitution et de la société politique en Angleterre*, IIIe partie, ch. VI.

sa formule, tout le dédain anti-humanitaire du combattant qui se sait capable de vaincre. Ils ont lutté contre les *factory acts*, et les ont subis sans en accepter le principe. Après 1867, seulement, l'entrée des ouvriers dans le « pays légal » a changé leurs démarches sans changer leurs convictions. Depuis lors, l'intérêt électoral les a forcés de regarder un peu plus aux hommes et aux faits. La philanthropie même a trouvé sa voie auprès d'eux; elle les touche par occasion et nuance faiblement leur politique. Elle est loin d'avoir atteint le fond. L'État les rencontre encore presque tous parmi les adversaires résolus ou résignés, les censeurs affirmatifs ou sceptiques des mesures d'ingérence que lui impose l'intérêt des classes ouvrières.

L'histoire des classes industrielles inférieures, pendant les cent dernières années, est significative et pleine d'enseignements. A la fin du dernier siècle, l'esprit public est en pleine et vigoureuse réaction contre les idées de la Révolution française. En 1799 et 1800, des industriels font passer deux statuts qui consomment la dépendance et l'oppression des classes ouvrières. L'un assimile au délit de *conspiracy* et punit de trois mois d'emprisonnement avec *hard labour* les actes par lesquels un ouvrier s'entend avec ses camarades en vue d'obtenir une augmentation de salaire; la *combination* est rangée parmi les actes criminels.

L'autre statut frappe de peines correctionnelles sévères la rupture du contrat de travail intervenue par la volonté de l'ouvrier. Le patron affiche hautement la prétention de traiter séparément avec chaque individu en quête d'un emploi, et de le garder, une fois engagé, aux conditions qu'un homme isolé, sans ressources, n'a pu refuser de souscrire. L'ouvrier n'est pas seulement circonvenu et violenté, il est humilié et avili; la loi et les mœurs ont fait de lui, d'une manière très générale, un tributaire de l'assistance publique. Les statuts de 1782 et 1796, en organisant les secours à domicile, ont fait de l'aumône le complément du salaire; ce n'est plus le salaire qui s'élève par le jeu des forces économiques, c'est la charité publique qui voit augmenter ses charges; le droit des pauvres grandit démesurément dans presque toutes les paroisses, et l'Angleterre industrielle offre le spectacle presque invraisemblable d'une masse énorme, non pas d'ouvriers libres, mais d'indigents secourus, que la force des choses, la violence ou l'humanité hypocrite des lois refoulent dans les cadres d'une misère en quelque sorte officielle.

La Révolution est définitivement vaincue en 1815. Les doctrines libérales ne commencent à renaître qu'en 1820; de cette date à 1823, elles se manifestent par plusieurs lois d'affranchissement de l'ordre strictement économique. Le statut qui

tes couronne est celui de 1825; il permet aux ouvriers de s'entendre pour obtenir l'élévation de leur salaire. Mais toute cette législation, marquée par une haute intelligence des conditions du commerce et de l'industrie, ne doit rien à l'humanité envers les classes inférieures. Les ouvriers restent soumis, en cas de rupture du contrat de travail, à des peines correctionnelles; ils restent exposés et presque condamnés aux secours dégradants que la charité publique leur distribue à domicile. Leur situation est plus intolérable que jamais; les enquêtes de cette époque en font foi. Après le terrible rapport de la commission de 1833, une sorte de pudeur s'empare de toutes les classes : elles sentent la nécessité de ne pas reculer plus longtemps devant une réforme nécessaire. La loi de 1834 perfectionne le système des *workhouses*; les malades et les vieillards sont recueillis dans ces établissements; mais, ce qui est bien plus important, les secours à domicile sont interdits. Désormais, la question du salaire est dégagée, purifiée de la question de l'aumône; le salaire va pouvoir s'élever progressivement par la loi de l'offre et de la demande. Les *factory laws* complètent ce mouvement de réformes; la loi fait lentement le tour de toutes les industries, assurant partout à la femme et à l'enfant un traitement humain que leur faiblesse les empêchait de réclamer. Cette série de *factory laws* n'est pas encore achevée de

nos jours. La période qui va se prolonger jusqu'en 1867 nous montre les ouvriers à l'état de classes rapidement ascendantes; ils perdent peu à peu l'habitude de ces grèves féroces et bestiales dont ils avaient donné des exemples au commencement du siècle; ils forment de plus en plus des associations de métiers que le législateur feint d'ignorer, mais qui sont connues et quelques-unes respectées des patrons. Ce sont les plus qualifiés d'entre eux qui constituent ces associations, et de leurs cotisations se forme peu à peu un capital considérable qui fait figure à côté de celui des employeurs. Pendant ce tiers de siècle qui sépare 1834 de 1867, la légalité n'a pas changé; l'abolition des *corn-laws* elle-même ne peut être considérée que comme une mesure en faveur des patrons. Néanmoins, l'état et la condition des classes inférieures se sont élevés avec une rapidité incroyable; leurs aspirations et leurs prétentions ont grandi; elles ont une haute et calme conscience de leur valeur dans la société; elles ont largement mérité l'estime et la déférence que les hommes d'État professent pour elles dans les discussions parlementaires.

1867 est une année décisive dans l'histoire des classes industrielles : à cette date une réforme presque involontaire élaborée par les conservateurs les admet dans le corps électoral, et cette admission est bientôt suivie de lois émancipatrices.

Nombre de bills conçus dans un intérêt de classe passent alors, tant les députés sont impatients de briguer la faveur des nouveaux électeurs inscrits. De 1867 à 1875 disparaît l'inégalité légale qui existait encore entre le patron et l'artisan. La *conspiracy law* cesse de frapper les coalitions d'ouvriers; ces derniers n'ont plus à craindre que l'action au civil en cas de rupture du contrat. L'action pénale subsiste, mais elle se retourne contre l'employeur qui n'a pas rempli les conditions d'une tutelle prévoyante. Ainsi les rôles sont changés : c'est la conduite du patron qui appelle l'attention et la sévérité du législateur; il est visité à son tour par des responsabilités correctionnelles. Les Trade-Unions sont enfin reconnues comme des personnalités civiles qui peuvent ester en justice et poursuivre, par exemple, un caissier infidèle. De 1875 à 1889 les *factory laws* continuent, surtout au bénéfice de la femme et de l'enfant; mais elles cessent peu à peu d'être des règles académiques proposées plutôt qu'imposées aux patrons. Deux institutions assurent l'efficacité de ces règles : l'inspection, qui s'étend de plus en plus, et le droit de réglementation du secrétaire d'État, qui s'appliquera bientôt à tous les services. En 1889, une préoccupation qui apparut pour la première fois en 1872 prévaut décidément dans les lois : il s'agit d'introduire partout, de faire observer, de gré ou de force, les règles sani-

taires dont on a reconnu l'efficacité. De 1889 à 1895, des statuts se succèdent, multipliant les précautions à prendre, accumulant les prescriptions imposées aux employeurs, augmentant à l'infini le nombre des cas où ils encourent une responsabilité pénale. Enfin, en 1897, la loi intervient pour la seconde fois dans le contrat de travail; elle s'en était occupée une première fois en 1880 pour adoucir la jurisprudence terriblement conservatrice des tribunaux; en 1897, elle admet, pour la première fois, dans sa plénitude, le risque industriel. *A priori*, c'est sur le patron que la loi fait peser la responsabilité des accidents; il est dans l'obligation de les réparer, à moins qu'il ne puisse démontrer que c'est l'ouvrier qui, ayant commis une faute lourde, en est à la fois l'auteur et la victime.

La classe qui a bénéficié de ces lois se distingue par des qualités particulières. Premièrement, cette classe est le produit d'une sélection naturelle qui s'est faite aux dépens de la classe agricole. Ce sont les plus forts et les plus résistants qui ont quitté la vie rurale pour la vie urbaine. C'étaient aussi les mieux doués et les plus honnêtes; si bien que le paupérisme et la criminalité ont été jusqu'en 1840 plus accusés dans les campagnes que dans les villes. Trait non moins recommandable : la consommation de l'alcool depuis vingt-cinq ans n'a pas varié en Angleterre propor-

tionnellement à la population. Dans le progrès presque universel de l'alcoolisme, cet état stationnaire constitue une honorable exception. La race qui se garde ainsi elle-même contre les deux fléaux de l'ivrognerie et du crime mérite à coup sûr quelque considération.

Après la sélection qui a séparé l'ouvrier de l'homme des champs est venue celle qui a séparé l'artisan instruit, exercé — le *skilled labourer* — du simple manœuvre. Les classes ouvrières ont donc pris le rang et les qualités d'une classe supérieure : la loyauté, la fidélité aux engagements contractés. Elles ont aussi un sentiment très âpre de ce qui leur est dû. Elles discutent avec des expressions fortes, mais courtoises : c'est le témoignage que leur rend le rapport sur l'enquête à laquelle a donné lieu la grève des mécaniciens. Elles se font remarquer, en outre, par un sentiment de dignité, par la volonté de ne rien accepter de plus que leur droit. Au congrès international d'Aix-la-Chapelle, en mai 1896, un révolutionnaire français ayant prétendu que le risque industriel devait embrasser tous les cas, même ceux où l'ouvrier avait commis une faute lourde, des représentants de l'Angleterre ont protesté avec indignation contre une théorie qui enlèverait à l'ouvrier la responsabilité de ses actes.

Les qualités physiques et morales ne sont pas tout. L'action prolongée de certaines lois peut

aussi avoir déterminé chez les ouvriers des tendances qui ne se seraient pas produites sous un régime légal différent. En quatre mots on peut résumer ce caractère si particulier et si tranché qui met l'ouvrier anglais en contraste saisissant avec l'ouvrier de notre pays. En France, l'émancipation politique des classes industrielles date de 1848; leur émancipation économique ne date que de 1864 et n'a été achevée qu'en 1884; c'est dire qu'elle est toute récente. En Angleterre, l'émancipation économique est aussi ancienne que l'année 1825. Les ouvriers attendent ensuite patiemment plus de quarante ans — jusqu'en 1867 — un commencement d'affranchissement politique qui ne se complétera qu'en 1884. On ne peut imaginer deux classes appelées à faire leur éducation, à fixer leurs goûts, à former leurs mœurs dans des conditions plus opposées. Voyons en effet les conséquences. Les ouvriers français ont été pourvus en 1848, par l'imprudence du législateur, d'une arme redoutable, la loi, tandis qu'ils étaient encore et devaient rester pendant seize ans courbés sous la servitude économique la plus absolue; ils ont pris l'habitude de tout espérer d'une législation de classe, de tout attendre de l'intervention de l'État. Les ouvriers anglais ont été accoutumés, pendant quarante ans, à discuter avec leurs patrons des questions telles que le chiffre des salaires, la sous-entreprise, le travail

à la tâche, les heures supplémentaires. Ils dépensaient autant de passion dans le règlement de ces intérêts tout locaux, où l'État n'intervenait pas, que s'il s'était agi d'une loi mettant en mouvement tous les pouvoirs nationaux. Les ouvriers français, lorsque pour la première fois la liberté économique leur a été offerte, l'ont regardée avec une sorte de dédain : ils avaient déjà la liberté politique. Ils n'ont considéré le nouveau don qui leur était fait que comme une arme de guerre; ils en ont usé pour amener les patrons à merci. Les ouvriers anglais, au moment où la liberté politique leur a été octroyée, s'étaient depuis longtemps mis à l'aise dans ces Trade-Unions extra-légales qu'ils étaient arrivés, à force d'énergie, à faire accepter des patrons, tolérer par le gouvernement, épargner par la magistrature. Ils avaient besoin de rompre avec leurs habitudes pour imaginer et trouver bon qu'on pût consacrer et consolider, par la seule force de la loi, les avantages qu'ils avaient conquis et maintenus par une lutte de tous les jours. Les patrons français avaient été accoutumés de longue date, et ont continué après 1884, à considérer les gens qui s'engagent dans une grève comme des malfaiteurs et des rebelles; les patrons anglais les ont traités comme des hommes libres qui cherchent légalement à améliorer leur situation. De même, tandis que les ouvriers français ne voulaient voir dans les pa-

trons qui leur résistent que des adversaires irréconciliables, les ouvriers anglais n'ont vu en eux que d'honnêtes industriels qui ont de bonnes raisons de défendre leur bourse. Après l'entente qui terminait le conflit, les bons rapports renaissaient chez nos voisins, tandis que chez nous la rancune, l'envie, parfois la vengeance ne faisaient que s'ajourner à la prochaine occasion. En un mot, les Français n'ont considéré leurs droits économiques, venus trop tard, que comme un moyen de hâter le moment encore très éloigné où ils entreraient en possession de leur rêve politique. L'Angleterre n'a pas ajourné à si loin ses espérances; elle a, avant tout, le culte de la force, la passion des résultats acquis. Dès que les ouvriers ont eu la force économique, ils ont eu par surcroît la modération; les procédés violents sont tombés en désuétude; l'observation des formes est devenue la règle. L'avenir politique a paru aux classes industrielles dans un lointain qu'elles n'essayaient pas de rapprocher.

Il ne faut donc pas s'étonner si c'est dans les unions de métiers, uniquement occupées des rapports avec les patrons, que les ouvriers déploient le plus d'initiative. Leur activité est incessante dans chacune de ces associations; elle dépend en grande partie du secrétaire, qui en est l'organe. Il ne faudrait pas la mesurer seulement aux grèves qui éclatent; il faut tenir compte, en outre, des

grèves qu'une entente habilement amenée a pu prévenir, des difficultés qu'un arbitrage a pu résoudre. Dans ces sortes de conflits, chaque union locale est ordinairement seule vis-à-vis du patron. Plus elle s'étend par les amalgamations et les fédérations qu'elle contracte, plus elle augmente en force apparente et en prestige; mais plus les enjeux sont considérables, plus aussi son action est lente, engorgée, sujette à être contestée ou interrompue; elle éprouve combien il est malaisé d'apaiser les divergences et de maintenir l'union en vue du combat. C'est dans leurs luttes avec les employeurs que les ouvriers sont soutenus par les souvenirs de leur âge héroïque; ils y déploient une rude franchise, une disposition à appeler les choses par leur nom, et en même temps une belle humeur, une absence de rancune et de mauvais vouloir qui, le dissentiment une fois apaisé, assurent la reprise des bons rapports dans les nouvelles conditions sur lesquelles on a pu s'entendre. Cette façon de vider leurs différends est donc entrée dans leurs habitudes; la loi, s'il y en avait une, leur paraîtrait fournir des solutions trop générales pour la localité et la spécialité du problème.

Les questions d'intérêt commun qui réclament des solutions de principes et forment le sujet des lois ouvrières sont traitées dans les congrès des Trade-Unions, qui se sont tenus sans interrup-

tion depuis 1868, date de la première de ces réunions, jusqu'à nos jours. Dans ces congrès, on remarque à première vue combien la discussion tient peu de place. On rencontre d'abord une quantité considérable de vœux qui, aussitôt émis, sont votés comme des clauses de style; ce sont en quelque sorte les parties incendiaires de l'œuvre du congrès qui sont traitées avec cette indifférence : la nationalisation de la terre, la mise en commun des instruments de travail, etc., sont des exemples de ces motions rapides et superficielles qui passent sans éveiller, sans arrêter l'attention. Le socialisme paraît là pour être enterré brièvement et décemment. La même indifférence se remarque dans les congrès internationaux. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1896, les Anglais ont voté la nationalisation des mines presque sans prendre part à la discussion; ils ont également repoussé sans mot dire le ministère international de l'industrie proposé par les Français; enfin, la question des assurances ouvrières a été traitée par les Allemands sans provoquer un acquiescement ou une objection de la part des mutualistes éprouvés formés de l'autre côté de la Manche. Plus importante et plus capable d'intéresser le congrès est l'œuvre du comité parlementaire. Il est remarquable que son rapport ne contient pas trace d'une lutte de classes; il est essentiellement neutre, prudent, pacifique. Ajoutez

qu'ici un Français ne peut manquer d'être frappé de deux choses. L'une est l'insignifiance des questions soulevées, la disposition du comité parlementaire à être content de peu, à concentrer ses efforts de chaque année sur un petit nombre de sujets en ajournant les autres. Il est curieux de voir avec quelle satisfaction le comité parle des bills qui ont été votés en première lecture, comme s'il ignorait que c'est là une simple marque de courtoisie qui ne tire pas à conséquence. Il n'est pas moins remarquable de voir avec quelle équanimité les ouvriers accueillent cet aveu d'impuissance, comme s'il ne leur importait guère que l'activité incessante de leur comité restât sans résultat. Il est constant que, depuis 1875, la seule loi dont on puisse dire qu'elle a été obtenue par le comité est, en dehors de quelques *factory laws*, celle de 1897, intervenue vingt-deux ans après. Aussi n'a-t-on pas lieu d'être surpris que les mineurs du Northumberland aient agité récemment la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de faire l'économie d'une représentation parlementaire ; ils ont consulté à ce sujet M. John Bright, qui les avait approuvés. — L'autre point que j'ai à cœur de signaler est la fréquence des formules où se résume ce qu'il y a de pratique dans une réforme. Les économistes de la classe ouvrière excellent à trouver deux ou trois mots, les « trois huit », le « *standard of life* », les « *living wages* », etc., qui

servent de cri de ralliement à la classe entière, et lui rendent en outre clair et saisissable le but qu'elle poursuit, sans y mêler des principes qu'elle ne comprendrait pas, des idées générales qui ne pourraient que lui être suspectes. Mais quelle distance n'y a-t-il pas entre ces formules très générales et le détail d'une loi très précise! Aussi l'initiative reste-t-elle aux classes moyennes et supérieures qui remplissent le Parlement : ce sont elles qui, lentement, mais par un effort suivi, font successivement un grand nombre de lois partielles, qu'elles consolident à des intervalles éloignés. Ces lois, personne n'en conteste bien vivement le principe ; on ne le discute même pas, du moment qu'il est démontré que l'opinion est mûre et que la nation a pris son parti. La vigilance du comité parlementaire la tient seulement en haleine sans lui forcer la main. Ainsi se poursuit dans les congrès cette activité sans impatience qui semble n'avoir ni hâte d'arriver au but, ni préoccupation de donner une forme définie aux lois qui l'intéressent. Cette tâche revient aux classes qui sont formées aux usages parlementaires, et elles l'accomplissent sans se presser.

Ce *trade-unionism* étroit et positif, égoïste et borné, a subi de notre temps l'épreuve d'une double transformation. D'une part, on a vu se multiplier les *amalgamated societies*, les fédérations. Elles comptent aujourd'hui plus d'un mil-

lion de membres. C'est une raison pour qu'elles soient plus puissantes dans le combat, mais aussi plus circonspectes au moment de l'engager; c'est une raison aussi pour qu'elles voient les choses de plus haut, pour qu'elles les apprécient dans un esprit moins étroit et plus compréhensif. La seconde transformation qui a été depuis dix ans en passe de se produire est l'introduction de ce qu'on a appelé le *neo-trade-unionism*. Une doctrine nouvelle est née par la généralisation du machinisme. Partout où une machine a remplacé l'ouvrier, le *skilled labourer* a fait place à l'*unskilled*. Il n'est pas besoin d'être fort exercé pour mener un appareil mécanique, tandis qu'il faut un long apprentissage pour faire avec des outils le travail exécuté par cet appareil. Il est résulté de là que la demande des *skilled labourers* a diminué; les patrons se sont montrés enclins à les remplacer par des manœuvres qu'ils payaient moins cher. Je n'en veux pour preuve que l'hostilité manifestée dans ces derniers temps par les ouvriers contre les machines. Ce qui marque mieux encore le desideratum des ouvriers, c'est que leurs prétentions se sont peu à peu ramenées à exiger que les machines fussent toujours données à conduire à des *skilled labourers*. On voit néanmoins à quoi on avait été amené par le progrès économique : une moins grande demande d'ouvriers exercés, une plus grande demande de

manœuvres. D'autre part, le sentiment public était plutôt favorable à ces derniers. En 1889, les *dockers*, simples hommes de peine qu'on engageait à la journée, entrèrent en conflit avec leurs entrepreneurs : toutes les sympathies publiques furent pour eux ; ils remportèrent un succès éclatant. Cela donna le branle à toute la masse des *unskilled*, et, à partir de cette date, on vit des associations de manouvriers se former sur le modèle rajeuni des unions de métiers, tandis que les vieilles Trade-Unions elles-mêmes paraissaient disposées à élargir leurs statuts pour recevoir les *unskilled labourers*.

Le *neo-trade-unionism* s'est marqué par trois caractères. D'abord, les nouvelles associations ont renoncé à être des *friendly societies* ; elles ne se sont plus proposé de secourir l'ouvrier en cas d'accident ou en cas de maladie ; toute leur force financière n'a servi qu'à fomenter les grèves. En second lieu, la cotisation a été ramenée à un chiffre extrêmement modique, et s'est proportionnée à ce que les ouvriers médiocrement rétribués étaient en état de fournir. Il est résulté de là que le *neo-trade-unionism* a été réduit au rôle de machine de guerre et que près de cette machine de guerre il n'y avait pas de provisions faites pour plus d'un jour. Les ouvriers n'étaient pas retenus dans la société par la vue d'un gros capital qu'ils avaient contribué à former et dont ils pouvaient

disposer à leur gré. Enfin, en troisième lieu, le *neo-trade-unionism* a été entraîné par cette irresponsabilité même à formuler plus largement ses desiderata, à admettre dans son programme plus de principes et des idées plus générales. Les événements qui ont suivi son entrée en scène ne lui ont pas été favorables. De 1889 à 1894, un élan très vif avait porté les *unskilled labourers* à s'associer; un assez grand nombre d'unions s'étaient formées; elles avaient de grandes espérances. Mais si on considère aujourd'hui ce qui en reste, on demeure convaincu que le *neo-trade-unionism* a complètement échoué. Les travailleurs agricoles en 1894 constituaient dans l'Angleterre et le pays de Galles 9 unions fortes de 6 600 membres, et l'année suivante elles n'en ont plus que 7 avec 1 000 adhérents, pour n'en former plus, en 1898, que 2 avec 171 affiliés. Les unions d'artisans se maintiennent mieux, quoique péniblement. Elles avaient, en 1892, 100 900 membres; à la fin de 1898, il ne leur en reste que 97 000. Les industries de transport baissent à peu près dans la même proportion, de 154 000 à 147 300 membres, cependant que durant le même espace de temps les unions du bâtiment élèvent leurs effectifs de 160 400 à 235 800 membres; les mineurs, de 315 000 à 352 000; les ouvriers en métaux, de 278 000 à 308 000; les tisseurs, de 204 000 à 213 000. Ajoutez que, pendant le même temps, très peu

d'anciennes sociétés ont revisé leurs anciens statuts de manière à accueillir les *unskilled*. Rien n'a survécu au mouvement, si ce n'est une certaine initiation aux grands problèmes, l'habitude de poser les questions d'une manière plus générale et de leur chercher des solutions moins étroites.

Il est difficile à une société presque toujours locale, ou, quand elle ne l'est pas, toujours spéciale, fondée pour veiller à ses intérêts corporatifs, de s'élever jusqu'à des principes abstraits; cela est facile, au contraire, et tout naturel à une société formée de tous les membres que rapproche une communauté d'opinions ou de croyance. Le socialisme, dans toute la mesure où il est représenté en Angleterre, l'est par quelques associations plus remarquables par la force de certaines personnalités que par le nombre de leurs adhérents et l'efficacité de leurs démarches. Ce sont, par exemple, la *Social Democratic Federation*, la *Fabian Society*, le *Labour Church League*, l'*English Land Restoration League*, l'*Independent Labour Party*. Le branle a été donné à toutes ces sociétés par les prédications de Karl Marx et de Hyndman, qui ont eu lieu de 1880 à 1883. Toutes les associations dont il vient d'être parlé sont postérieures à cette date. Quelques-unes ont à leur tête des hommes considérables, tels que M. Sidney Webb, président de la *Fabian Society*, M. Barnes, de l'*Independent Labour Party*, etc.; mais elles n'ont guère par

elles-mêmes de prise sur la nation. C'est en vain que la majorité d'entre elles a retranché de ses programmes ce qu'il y a de plus abstrait dans le socialisme. Ce qui en reste est suffisant pour écarter, pour tenir à distance une race profondément individualiste. La *Social Democratic Federation* n'a pas plus de 11 000 membres; la *Fabian Society*, qui a emprunté son nom et ses procédés à Fabius Cunctator, s'absout ainsi à ses propres yeux de la lenteur de ses progrès; elle s'attache uniquement à poursuivre la municipalisation de certaines industries, et elle se met en désaccord avec le sentiment public en demandant l'admission des pauvres dans le corps électoral et la confiscation des propriétés par une taxation progressive des héritages. L'*English Land Restoration League* a l'avantage de poursuivre un objet spécial, la diminution du *landlordism*; elle déploie son activité dans des conférences nombreuses, qui ont atteint dans l'une des dernières années le chiffre de 350. Mais c'est l'*Independent Labour Party* qui a le plus de chances de nous faire illusion par la façon entreprenante et impétueuse dont il aborde les questions, à la française. Il a inscrit dans son programme presque tous les articles d'un plan complet de réformes sociales qui dépassent même les limites d'un pays particulier : ce sont la suppression du monopole de la terre, la nationalisation des chemins de fer et canaux,

les retraites ouvrières, le droit au travail, l'extinction de la guerre par l'arbitrage. Mais il a de fortes raisons de ne pas gagner à lui l'esprit public : il embrasse trop de choses pour qu'on le croie sérieusement occupé d'en faire réussir une. Il n'est aux yeux des Anglais ni positif ni pratique ; il n'a réuni jusqu'à ce jour que 12 000 membres, et lorsqu'il a essayé de compter ses forces dans la dernière lutte électorale, le résultat a été qu'il n'a pu faire passer aucun des 22 candidats qu'il a présentés [1]. Les 50 000 voix qu'il possède se sont réparties inégalement dans les 38 circonscriptions où elles ont été exprimées. En somme, le socialisme a peu de chance de faire jamais figure en Angleterre, au moins sous la forme où il s'est fait connaître en France et en Allemagne. Les Trade-Unions occupent fortement le terrain, et aucune d'elles ne se laissera volontiers détacher des objets immédiats et pratiques qu'elle poursuit pour se perdre dans les espaces à la recherche de rêves sans réalité.

VIII. — Les sectes religieuses.

Les Églises, les communautés religieuses forment un second groupe spécial, non moins

1. Ces faits se rapportent à 1895. Le parti ne semble pas avoir eu meilleure fortune aux élections d'octobre 1900 : il a présenté 7 membres, et n'en a fait réussir qu'un seul.

naturel ni moins vivace que les classes sociales. Une antinomie remarquable fait le fond de leurs rapports avec l'individu et avec l'État. La foi qui unit les membres d'un même groupe est d'un puissant secours pour « la liberté du sujet ». Les êtres collectifs que l'autorité publique rencontre ici devant elle ne sont pas de ceux que rapproche un intérêt temporel, comparable et inférieur à celui de l'État. Leur but, leur fin est la plus haute à laquelle puisse aspirer l'âme humaine. Cette fin est au delà de la terre, au-dessus du ciel sensible. Les pouvoirs civils n'ont à lui opposer que le plus considérable des intérêts terrestres. C'est trop peu pour en détacher les imaginations qui l'ont rêvée, les volontés qui se sont vouées à l'accomplir. Il y a là un principe d'énergie et une école de haute indépendance. L'homme qui entrevoit l'infini reste debout; aucune menace, aucune séduction empruntée aux choses d'ici-bas ne lui fait courber la tête.

Mais si la foi religieuse est en un sens un agent de liberté, elle est d'autre part un agent de tyrannie. L'intolérance est essentielle à toute croyance qui se flatte de tenir la vérité et le bien *absolus*; car, par cela seul qu'ils sont absolus, ils purifient tous les moyens qu'on emploie pour les faire prévaloir et pour extirper l'erreur et le mal qui leur font obstacle. Cet idéalisme cynique est surtout caractéristique de la foi naissante ou

récente. Cette foi a ce qu'on pourrait appeler le défaut de son âge, la logique imperturbable et impitoyable de l'adolescent. Quelquefois, après une longue suite de persécutions réciproques et vaines entre les Églises, la tolérance apparaît sous la forme de la lassitude et du dégoût. Elle apparaît, mais ne se maintient pas, si dans son ensemble la société est restée croyante; après une période de relâche, l'oppression recommence. En somme, toute foi religieuse vivace a, comme l'autorité civile, une affinité naturelle pour la tyrannie. Les deux puissances se cherchent instinctivement, et rien n'est plus menaçant pour la liberté du sujet que cette alliance, où il est fait masse contre lui de l'intérêt du ciel et du bien de l'État,

Une alliance de ce genre a été conclue au XVIe siècle en Angleterre. Henri VIII n'avait entendu opérer qu'un schisme. L'anglicanisme n'était dans le principe que le catholicisme moins le pape, et avec le roi pour chef spirituel. Les Anglais acceptaient la substitution sans murmurer; la haine de l'étranger, la satisfaction d'avoir « *an english God* » leur cachait le péril. Plus tard, la couronne jugea de bonne politique de ménager à l'anglicanisme l'appui de la croyance qui, à cette même époque, tenait le papisme en échec dans toute l'Europe. L'anglicanisme se fit calviniste. Mais le calvinisme ne fut ici, dans la pensée de

ceux qui l'appelèrent, qu'une garnison religieuse chargée de défendre un établissement politique élevé à la hâte. Un épiscopat avili mit sa théologie au service de la royauté. Tout se plia aux intérêts, aux volontés du pouvoir civil. Tandis que l'Église lui empruntait la force du bras séculier, l'État empruntait à l'Église sa prétention de scruter les consciences, d'enchaîner la pensée, et son habitude de considérer la dissidence comme un crime. Toute résistance aux commandements ecclésiastiques traitée comme le serait une haute trahison, toute résistance aux commandements du prince envisagée comme un sacrilège, rien ne manquait de ce qui peut rendre la tyrannie omniprésente, enveloppante, intolérable.

L'énergie des dissidents sauva la liberté anglaise. Ils n'étaient pas, théoriquement et d'instinct, plus libéraux que les anglicans; ils en donnèrent la preuve partout et toutes les fois qu'ils furent les maîtres, en Écosse, dans le Massachusetts et le Connecticut. L'autorité, telle qu'ils la concevaient, avait charge des consciences et mission de contraindre les têtes à bien penser. Mais le pouvoir était aux mains de leurs adversaires; ils avaient besoin de liberté : ils formèrent le gros de l'armée qui, par deux fois, renversa une dynastie incorrigible.

Sous Charles II, il y avait eu contre eux une terrible recrudescence de la persécution; on pour-

suivait en eux des Têtes Rondes, des soldats ou des partisans de Cromwell. Après 1688, une première mesure de tolérance leur fut appliquée. Guillaume III s'acquittait ainsi envers des alliés politiques et fortifiait les adversaires irréconciliables de la dynastie tombée. Remarquez que dans le même temps, et à leur grande satisfaction, le papisme était plus molesté que jamais. Les dissidents auraient tous protesté si l'indulgence dont ils profitaient avait été érigée en principe général et rendue commune aux catholiques. Par des raisons non moins politiques, la persécution recommença contre tous les non-conformistes sous la reine Anne. Au milieu de ces fluctuations scandaleuses, l'indifférence gagnait : le scepticisme s'emparait des classes élevées. Il ne faut pas moins ; il faut une période de doute et de haute critique pour que la liberté religieuse s'établisse. Le scepticisme forme autour des croyants une atmosphère qui les baigne, les pénètre et détend insensiblement l'excessive raideur de leur zèle. Il a un autre mérite : il met en relief la sincérité, le désintéressement, l'utilité sociale des convictions sérieuses, indépendamment de la teneur des doctrines. Toutes les croyances religieuses étant pour le sceptique sur le même pied et hors de cause, la valeur des motifs et des effets moraux reste seule en vue, et, en cet isolement, cette valeur est d'autant plus éclatante, d'autant plus signalée à

l'attention et au respect. Ce changement capital a été l'œuvre du XVIIIe siècle. Vers 1750, les dernières espérances des Stuarts et de leurs partisans s'évanouissent : autre raison pour qu'une tolérance plus générale pénètre dans les lois. Sous George II, les mesures d'adoucissement commencent sous la forme de bills d'indemnité : les non-conformistes sont dispensés « ex post facto » des pénalités encourues pour avoir rempli des fonctions qui leur sont statutairement interdites. Sous George III, le sentiment de fidélité à la dynastie hanovrienne est commun à toutes les dénominations religieuses. La raison d'État n'a donc plus de motif pour recommander l'intolérance. La philosophie du bon sens, la sentimentalité humanitaire pressent du dehors sur le Parlement et lui arrachent l'atténuation des rigueurs légales. Les catholiques anglais, les plus disgraciés de tous, en ont les premiers le maigre bénéfice en 1778; — puis les protestants non-conformistes d'Irlande (1779); ceux-ci, disséminés dans un milieu papiste, étaient, par position, des soutiens de la Couronne : on leur ouvre l'accès des fonctions publiques; — puis les épiscopaux d'Écosse : on les avait maltraités comme partisans de la dynastie déchue; désormais ils ne s'obstinent plus à prier pour les Stuarts : on les protège contre la persécution. — Enfin, en 1793, les catholiques d'Irlande acquièrent le droit de

vote et l'accès de beaucoup de fonctions. En 1829, l'acte d'émancipation accordera à tous les catholiques romains, sans distinction, la plupart des droits qui leur manquaient encore; elle étendra par conséquent le bénéfice de l'égalité civile et politique aux catholiques anglais et écossais; cette égalité est aujourd'hui presque complète. La sécularisation de toutes les fonctions civiles et politiques a marché du même pas. Quakers, catholiques, dissidents, juifs, ont vu s'ouvrir successivement devant eux l'accès des offices municipaux et les portes du Parlement; elles ne se ferment encore que pour les athées déclarés. Pour la première fois, un pair israélite a pris séance, il y a quelque temps, à la Chambre Haute. La profession d'anglicanisme n'est exigée que du souverain et de quelques grands dignitaires. En 1837 et en 1852, le mariage civil a été organisé, le divorce et les testaments, qui ressortissaient à une cour ecclésiastique, ont été transportés à une cour laïque (1857). Les universités et tous leurs grades sont devenus accessibles aux dissidents, qui naguère en étaient exclus. Une clause dite de conscience a garanti la liberté religieuse dans les écoles primaires. Les taxes pour l'entretien de l'Église et du culte sont devenues facultatives. Les enterrements en terre consacrée ont cessé d'être le monopole de l'Église anglicane. C'est une laïcisation graduelle; il reste peu à faire pour

la consommer. Cette évolution a pour terme prévu et inévitable la séparation de l'Église et de l'État, déjà essayée avec fruit en Irlande. Dès à présent, une foi religieuse quelconque n'est *légalement*, à aucun degré, un obstacle ou un degré d'infériorité pour celui qui la professe; pas davantage l'absence de toute foi.

En somme, dans ce pays où le chef suprême du pouvoir civil continue à être le chef suprême de l'Église, rien ne subsiste plus du despotisme théocratique. La liberté de conscience et de culte est dès à présent aussi complète qu'on peut l'imaginer. Le point capital est qu'elle ne s'est pas établie aux dépens du *sentiment* religieux. La foi n'a été atteinte que dans ses parties extérieures et offensives. Tolérance et foi semblent également nécessaires aux peuples libres. L'homme qui n'est pas maître de choisir et d'avouer sa croyance perd la moitié de son âme. Des hommes qui ne croient point à l'au-delà ne formeront longtemps encore qu'une société pauvre en ressort moral. Pour les Anglais, la théologie n'est pas un objet de contemplation, de haute spéculation. Ils y devinent une source inépuisable de force; ils y démêlent un lien qui unit les efforts et assure l'efficacité de l'action en commun. C'est surtout un point d'appui qu'ils y cherchent. A ce titre, l'Anglais sera toujours plus religieux que philosophe. La philosophie est de la lumière sans chaleur; la

religion est de la chaleur obscure, ou avec une lumière brisée, réverbérée, réfractée. Mais la chaleur est essentiellement un mouvement et un principe de mouvement. Il importe moins à l'Anglais d'être éclairé que d'être fortifié, animé, poussé en avant. C'est pourquoi la race, active par excellence, a conservé à la foi une si grande place. Après une période d'incrédulité et de rationalisme, on a vu le mouvement wesleyen remuer la nation jusque dans ses profondeurs. Le mouvement d'Oxford a eu moins d'étendue, mais non moins d'intensité. La seule différence entre le XVIe siècle et le nôtre, c'est que la foi chez les croyants s'est pénétrée de cette sorte de sagesse extérieure qui émane du scepticisme ambiant; elle ne rêve plus la conquête du monde par la force; elle n'aspire plus à l'alliance de l'État et à la disposition du bras séculier. Elle règne par la persuasion et par la grâce. Elle est l'âme et le lien de groupes qui puisent plus haut que le monde les mobiles puissants et passionnés de leurs actes; et c'est pourquoi la raison d'État, intérêt sublunaire, n'a pas la vertu de les faire fléchir. Il y a peut-être excès à dire qu'une démocratie ne saurait être libre si elle n'est religieuse; mais une démocratie qui est demeurée religieuse a certainement une capacité supérieure de résistance à l'arbitraire du gouvernement civil.

CHAPITRE II

L'ÉTAT ET SA FONCTION A L'INTÉRIEUR

L'Angleterre est volontiers citée comme le pays où l'individualisme a les racines les plus vivaces et les plus profondes. Cela est vrai pourvu qu'on sache s'entendre. Rien ne serait plus faux et plus décevant que de concevoir l'individu comme puissant et armé, l'État comme faible et incertain de son droit; il faut les considérer tous deux comme ayant une égale conscience de leur force, de leur compétence et de leur vocation.

Historiquement, cette vue est confirmée par tout le passé politique de l'Angleterre; nulle part la notion de l'État souverain n'est plus ancienne, nulle part elle n'est moins contestée. A la suite de l'invasion normande, l'Angleterre est devenue presque immédiatement une nation homogène et un pays relativement centralisé. En France, les

provinces sont acquises par le roi une à une, et, à cette occasion, des traités ou des chartes octroyées confirment leurs antiques libertés ou leur accordent des immunités spéciales qui tendent à perpétuer le sentiment de leur passé distinct et de leurs intérêts séparés. Elles sont annexées plutôt qu'incorporées au domaine, et il faudra, pour qu'elles se fondent dans l'unité nationale, une révolution qui effacera jusqu'à leurs noms. En Angleterre, le territoire est acquis en bloc. Dès le lendemain de la conquête, les comtés se présentent comme des divisions purement administratives, analogues à nos départements et à nos arrondissement actuels; ils sont régis par une même loi, et aucun, ou presque aucun, n'a de privilèges particuliers et notables. En France, les grands feudataires sont indépendants et souverains de fait dans des domaines presque aussi étendus et aussi compacts que le domaine royal. Chacun peut s'y retrancher et défier isolément la puissance du roi. Il les dompte un à un, *cœpit vesci singulis*, et demeure à la fin le maître. Les vassaux directs de Guillaume I[er] reçoivent un grand nombre de manoirs exigus, dispersés d'une extrémité à l'autre du royaume. Aucun, même le plus puissant, n'est de force à s'engager seul dans une rébellion contre le souverain. D'une telle aventure il ne peut sortir que vaincu, à moins qu'il ne s'allie et se coalise avec les autres. La résistance

ne peut être efficace que si elle est concentrée, comme l'est déjà le pouvoir qu'elle cherche à tenir en respect. Dès le XIIIe siècle, elle s'est créé, auprès du trône, un organe régulier; elle a engendré le Parlement. De très bonne heure, la conception moderne de l'État exerçant sur tout le territoire une autorité souveraine, sous l'unique contrôle des députés de la nation, se substitue franchement en Angleterre à l'idée anarchique de la hiérarchie féodale, qui continue à subsister plus ou moins dans les autres pays, où elle retarde et fausse la même évolution. A y regarder de près, nulle part le gouvernement central ne se montre si fortement organisé dès le milieu du moyen âge; nulle part il n'a une conscience plus claire et moins mélangée du caractère national de sa mission et de l'étendue illimitée de son pouvoir. Il en donne des marques non équivoques, au temps d'Élisabeth, par l'abondance de ces lois paternelles et minutieuses qui prodiguent les interdictions et les exigences, qui règlent, jusqu'à l'extrême détail, des choses d'intérêt privé et qui donnent des gages si extraordinaires au socialisme d'État. L'exemple le plus caractéristique de cette législation est la *taxe des pauvres*. Quiconque a parcouru le *statute book* de cette époque écarte l'idée classique que l'État en Angleterre soit un pouvoir timide, discret, incertain de ses droits, préoccupé de ne pas dépasser les limites étroites de sa compétence.

Ne nous attendons pas toutefois à voir cet État hardi et tout-puissant se substituer en fait aux individus. Chaque fois qu'il se met en mouvement pour créer un service en vue duquel il a besoin d'argent, l'initiative des citoyens le lui prend des mains, pour ainsi dire, en assume la charge et prévient la création d'une bureaucratie. Du haut en bas de l'échelle des pouvoirs, cet empressement de l'activité privée est sensible. Tandis qu'en France l'insolence des grands vassaux laisse la Cour des pairs se confondre et s'anéantir au sein d'un Parlement de légistes, duquel se détachera plus tard un conseil d'administrateurs, le tout au profit de l'élément professionnel, en Angleterre, le Parlement des seigneurs se consolide, se complète par les représentants de la moyenne propriété rurale et des villes, absorbe les fonctionnaires du Palais, et s'empare de la suprématie sur tous les autres corps politiques et judiciaires. En France, l'autorité centrale multiplie et fortifie incessamment, sous des noms qui varient avec les époques, les agents qui la représentent dans les localités, et elle aboutit enfin à l'institution des intendants, précurseurs de nos préfets. En Angleterre, les pouvoirs du *sheriff*, sorte d'intendant rudimentaire très puissant au temps de Henri III, vont se limitant et s'énervant de jour en jour, tandis qu'à côté de ce fonctionnaire graduellement dépossédé, les *magistrates*, simples particuliers non

rétribués, si étrangers à la bureaucratie qu'il est impossible de citer aucun supérieur administratif dont ils dépendent, voient étendre leurs attributions et absorbent à la fin tout le gouvernement du comté. Ces *magistrates* eux-mêmes, grands seigneurs et grands propriétaires fonciers, étaient à l'origine réputés peu capables de s'acquitter seuls de toutes leurs fonctions et, par la même raison qu'en France les baillis étaient autorisés ou même astreints à se faire seconder par un auxiliaire professionnel, les *magistrates* anglais, aux termes de la commission qui leur était délivrée, ne devaient jamais siéger sans tel ou tel d'entre eux appartenant à la classe des juristes de profession. C'était l'objet de ce qu'on appelait la clause du *quorum*; on y inscrivait les noms de ces magistrats particulièrement qualifiés dont la présence était requise pour la validité des délibérations. Mais tandis qu'en France le bailli d'épée, indolent ou occupé d'autres soucis, se laissait supplanter dans toutes ses fonctions par ses coadjuteurs professionnels, en Angleterre ce sont les *magistrates*, c'est-à-dire ces particuliers sans compétence ni caractère spécial qui éliminent peu à peu leurs collègues juristes. Dès le commencement du XVIII[e] siècle, la clause du *quorum* comprend les noms de tous les *magistrates* sans distinction. La signification de ces faits n'est pas douteuse. Ils nous rendent sensibles pourquoi la bureaucratie

n'est pas née ou ne s'est pas développée en Angleterre : ce n'est pas que la notion de l'Etat fût obscure ou que l'État fût sans force ou sans prétentions ; mais toutes les fois qu'il y avait lieu d'instituer un service administratif, des particuliers actifs s'offraient gratuitement pour s'en charger.

Il y a même des services pour lesquels l'individu s'est tant hâté, et a de si loin devancé l'État, que leur caractère indubitablement public s'est trouvé voilé pour des siècles. C'est ainsi que, jusqu'à nos jours, il n'y a pas eu de ministère public pour représenter devant les tribunaux la société outragée ou menacée ; les intéressés y suppléaient. En 1839, il y avait plus de 500 associations volontaires pour assurer l'arrestation et la poursuite des criminels, — en fait, pour accomplir par les mains des individus le premier devoir d'un gouvernement civilisé. Les statuts de plusieurs de ces associations contenaient des articles d'assurance mutuelle garantissant une compensation partielle pour les pertes causées par les vols. On avait l'air de supposer que l'Etat n'était pas fait pour s'occuper de ces sortes d'accidents, et qu'il appartenait aux particuliers de régler eux-mêmes leurs affaires. Même aujourd'hui, ce que l'Angleterre a emprunté à la France et à l'Écosse est l'ombre et le nom plutôt que la réalité de l'action publique. Ces mêmes procédés d'une société à ses

débuts dispensaient les Anglais d'entretenir une police régulière. On se rappelle ce mot d'un personnage qui avait été dépouillé sur le grand chemin : « Au moins, s'écria-t-il, nous n'avons pas la maréchaussée ! » Cette exclamation eût été presque partout à sa place en Angleterre. En 1839-1840, une loi rendit possible l'établissement de corps de police dans tous les comtés où il n'en existait pas, mais les fermiers se dérobèrent à l'invitation, estimant la précaution trop coûteuse, sinon inutile. Ce n'est qu'en 1857 que la police fut organisée obligatoirement dans chaque comté, et la sécurité établie par les mains de l'État.

Les chemins de fer sont concédés par des tribunaux parlementaires, hors la vue et le contrôle du ministre compétent, comme si aucun intérêt public n'était engagé dans la décision à prendre et qu'il s'agît seulement de concilier deux intérêts privés ou de les départager par un jugement. On voit avec surprise ces immenses monopoles conférés à perpétuité avec des cahiers des charges très incomplets et sans garanties efficaces, soit dans l'intérêt de l'individu et du commerce, soit pour la sûreté des voyageurs [1]. Pareillement, les

1. Depuis peu d'années, le ministre compétent est régulièrement appelé devant les comités chargés de résoudre les questions de chemins de fer. Il a donc l'occasion de donner son avis. De plus, il a reçu, dans certains cas, le droit de trancher ces questions par un *provisional order*, qui devient définitif à la fin de la session si le Parlement ne s'en est pa

ports sont en grande partie aux mains de compagnies particulières. Jusqu'en 1834, enfin, le trésor ne dépensait pas un seul *farthing* pour l'instruction populaire. Des sociétés privées, d'anciennes corporations indépendantes de l'État le suppléaient dans ce grand service public, celui qui a le plus évidemment besoin d'une dotation venant d'en haut.

Ce qu'il faut remarquer dans ces empiétements de l'individu, comme dans ceux de l'État, c'est qu'ils n'ont jamais rencontré aucune objection tirée de la nature des fonctions. L'État laissait à l'individu tout ce que l'individu pouvait et voulait prendre, œuvres publiques aussi bien qu'œuvres privées. Même aujourd'hui, les services qu'il lui retire ou lui refuse ne sont autres que ceux qui dépassent la mesure d'activité des particuliers ou qui réclament une compétence spéciale et professionnelle. Remarquons, en outre, qu'il n'est jamais question de droit entre eux; le second fait est la suite naturelle du premier. Jamais un débat comme celui qui s'est élevé en France sur l'abandon des droits régaliens de l'État aux jurys mixtes n'aurait pu s'engager en Angleterre. Un tel débat suppose des frontières philosophiquement et juridiquement fixées entre ce qui est

saisi. Malgré ces amendements, l'organisation n'est devenue aucunement bureaucratique; elle est restée parlementaire dans son principe et judiciaire dans ses procédés.

public et ce qui est privé. En Angleterre, il n'y a qu'une frontière de fait, tracée à l'endroit où s'arrête la volonté ou la capacité de l'individu. L'État occupe seulement ce que l'individu a délaissé par indifférence ou par impuissance.

Réciproquement, il n'y a pas de province exactement délimitée qui appartienne théoriquement aux seuls particuliers, et dont l'accès soit en principe interdit à l'État. Cela tient à ce qu'aucune liberté n'a, en Angleterre, le caractère et le prestige d'une loi abstraite et supérieure. La notion des droits naturels de l'homme et du citoyen est étrangère à l'esprit britannique. Les libertés civiles elles-mêmes sont, aux yeux de nos voisins, non pas la loi de toute société, mais un fait historique propre à leur pays, non pas un droit que peut revendiquer tout homme venant en ce monde, mais le noble héritage d'une race particulière, un legs du passé entouré de glorieux souvenirs entretenus par un goût héréditaire de l'activité et de l'effort.

On a souvent signalé l'absence ou le peu de crédit des idées théoriques dans la plupart des discussions du Parlement anglais. L'abolition de la censure en fournit un premier exemple mémorable. Un Français chercherait en vain, dans le débat parlementaire qui eut lieu à cette occasion, de nobles idées ou de grandes phrases sur le rôle de la presse, sur le progrès, sur la sélection natu-

relle qui s'opère entre les opinions publiquement exposées et combattues. L'Anglais ne se met pas en peine de toutes ces subtilités. Il voit un homme qui entre chez lui et fouille ses papiers : cette vision lui cause une espèce d'horreur. C'est le *general warrant* qui donne pouvoir à cet homme d'agir ainsi : il faut que le *general warrant* soit supprimé. A cela s'ajoute une infinité de petits détails négligeables, embarras ou difficultés que rencontrent ces *publishers*, taches de rouille qui maculent les imprimés trop longtemps retenus, etc. On voit ici la faiblesse de la faculté d'abstraction, qui s'élève par l'image jusqu'au *general warrant*, mais qui ne peut atteindre par l'idée jusqu'au principe de la liberté de la presse. — Le *Times* rapporte qu'en 1857, dans un débat qui eut lieu à la Chambre des Communes sur la peine de mort, le principe de l'inviolabilité de la vie humaine ne fut pas une seule fois mentionné. — J'ai déjà rappelé qu'en 1867 un publiciste éminent, M. Georges Brodrick, mettait au défi les adversaires de la réforme, alors en préparation, de citer un seul réformateur qui eût envisagé la franchise électorale comme un droit inhérent à l'individu. Il n'était question dans les articles publiés à cette époque, comme dans ceux suscités naguère par le bill de réforme de Gladstone, que des moyens de conserver une balance équitable entre les différentes classes, d'obtenir un

Parlement éclairé, de propager une activité saine et la préoccupation des intérêts publics dans les couches inférieures de la nation. Ces considérations toutes politiques trouvaient seules de l'écho dans les esprits. — Là où la notion des droits abstraits a si peu de force et d'empire, la prépondérance appartient naturellement aux raisons d'utilité, et en premier lieu à la raison d'État, qui n'est que la plus haute et la plus large des raisons d'utilité. D'où cette apparente antinomie, très facile à résoudre au fond, que l'Angleterre est à la fois le pays où l'action propre de l'État est habituellement la plus restreinte, et celui où la raison d'État, quand elle a lieu de s'exercer, a le plus d'autorité et rencontre le moins de résistance.

L'action de l'État est habituellement restreinte, parce que l'activité de l'individu est en fait très empressée, très énergique et très étendue, et parce que l'entretien des qualités d'initiative et de la persévérance de chaque citoyen est estimé le plus essentiel des biens publics, en sorte que la raison d'État elle-même conseille au pouvoir de s'abstenir le plus possible, afin de laisser le champ libre aux efforts privés. Mais, d'autre part, dans les cas exceptionnels, dès qu'il y a une raison sérieuse pour que le pouvoir intervienne, cette intervention est nécessairement moins scrupuleuse, plus décidée et plus radicale que partout ailleurs, parce qu'elle se heurte seulement à des précédents his-

toriques respectables, et non pas à une notion de droit absolue et nettement impérative.

Ainsi s'expliquent tant de curieuses exceptions au respect de la liberté individuelle ; par exemple, cette presse des matelots, qui n'a jamais été abolie légalement et qui était, à la fin du dernier siècle, l'effroi de la campagne et de la ville ; ces razzias inhumaines de pauvres gens qu'on entourait, qu'on poussait au rivage comme un troupeau, et qu'on transportait enfin sur des vaisseaux d'où ils ne revenaient plus. Ces opérations étaient confiées à des agents de l'État qui n'avaient même pas à compter avec l'*habeas corpus*, supprimé pour la circonstance. Ainsi, le respect de la liberté individuelle et sa garantie la plus élémentaire n'avaient pu entrer en balance, un instant, avec la nécessité de recruter, coûte que coûte, les équipages de la flotte. L'intérêt de la marine, si essentiel, si vital pour une nation qui prétend à l'empire de l'univers, n'avait pas eu de peine à triompher du droit inconditionnel et absolu que chacun a sur sa personne, et à établir pratiquement sur le sol de l'Angleterre les procédés employés sur la terre d'Afrique pour se procurer des esclaves. Ce droit, d'ailleurs, l'esprit anglais ne le concevait pas comme tel : il ne voulait y voir qu'un second intérêt, en opposition et de niveau avec le premier, sans autre valeur ou raison de préférence que son utilité. On pourrait citer encore ces emprisonnements pouvant durer

toute la vie, effectués sans preuve, sur le simple serment du créancier. Dans ce cas, l'État n'intervenait pour ainsi dire que comme un intermédiaire obligeant; il ne remplissait pas le rôle dévolu à l'État, il ne se préoccupait pas de contrôler la légalité de la poursuite et de prévenir l'arbitraire; il n'était qu'un exécuteur sommaire, prêtant main-forte à la volonté du riche contre le pauvre. Un adoucissement de cette loi oppressive eut pour conséquence, de 1813 à 1826, la mise en liberté de 50 000 personnes.

Les deux exemples que j'ai cités sont empruntés au passé ; mais si l'on veut trouver dans le présent une preuve péremptoire que l'État a le même besoin d'activité que l'individu, et qu'il ne se laisse arrêter par la superstition d'aucun droit collectif ou individuel commandant le respect, je n'aurai qu'à prendre et à analyser rapidement les lois sur l'hygiène publique. L'Angleterre est, on nous l'a souvent répété, un pays de décentralisation; or ici les pouvoirs locaux sont mis en demeure, quelles que soient les circonstances, leurs disponibilités en caisse, de faire les travaux nécessaires pour procurer à chaque habitation une provision d'eau suffisante et pour assurer, par un bon système d'égouts, l'évacuation des matériaux usés. S'ils refusent d'assumer ces charges écrasantes, ils sont traduits devant la cour, qui leur signifie par un *mandamus* l'ordre de s'exécuter. C'est ainsi que

Lincoln, après une résistance désespérée de son conseil et de la majorité des habitants, se vit imposer une dépense ne montant pas à moins de 3 350 000 francs. La contrainte n'atteint ici qu'une corporation, un être moral. Veut-on la voir s'attaquer à des individus? Il faut supposer qu'on se trouve dans le cas très fréquent et presque ordinaire d'une maladie réputée contagieuse, le choléra, le typhus, la dipthérie, la variole, la fièvre puerpérale, etc. On s'était d'abord contenté d'être prévenu, au moment du décès, du mal qui en avait été la cause, et l'on prenait alors les mesures les plus indispensables. Aux termes d'une loi de 1887, « l'obligation de faire une déclaration circonstanciée est imposée au chef de la famille ou, à son défaut, aux plus proches parents qui sont dans l'habitation ou qui soignent le malade; à défaut de parents, à toute personne chargée de la garde du malade, et à défaut d'une telle personne au principal locataire. Le médecin appelé auprès du malade a le devoir légal de prévenir immédiatement le *medical officer of health*, et celui-ci doit aussitôt visiter la localité et la maison atteintes, s'enquérir des causes de la maladie, indiquer les mesures à prendre pour en éviter la propagation, assister, autant que faire se peut, à l'accomplissement de ces mesures. Il s'efforcera d'assurer l'isolement du malade. Si cet isolement paraît impossible à domicile et si un hôpital est à portée, il

conseillera d'y transporter le malade après avoir pris l'avis du médecin traitant. S'il juge que la maison ou des objets quelconques qui sont dans la maison doivent être désinfectés, l'autorité locale met le propriétaire ou le locataire en demeure d'effectuer cette désinfection, qui est faite d'office en cas de refus, et aux frais de l'autorité locale si les intéressés sont trop pauvres pour la payer. L'autorité locale peut même, sur l'avis de l'agent sanitaire, ordonner la destruction de la literie et d'autres objets infectés, en indemnisant le propriétaire de ces objets. »

Que si l'on a présente la liste nombreuse des maladies visées par le statut et la liste encore plus nombreuse des cas auxquels le législateur a entendu pourvoir, on est obligé de reconnaître ici, dans des circonstances qui peuvent être qualifiées d'ordinaires, l'application d'un pouvoir de contrainte exorbitant, dont rien de ce qui existe en France ne peut nous donner l'idée : des ordres rigoureux, qui ne laissent rien à l'action réfléchie de chacun, une dépossession presque complète du droit que tout homme a sur sa maison et sur ce qui s'y passe, enfin la haute et arbitraire intervention de l'*officer of health*, prescrivant par des règlements minutieux, qui ne sont prévus par la loi qu'en principe, tout ce qui devra être fait dans l'intérêt de la santé publique. Ce dernier est comme le pilote avisé dont la présence suspend les

droits du capitaine; le capitaine est ici le simple citoyen, maître chez lui et décidant seul de ses affaires.

C'est surtout en matière de propriété foncière que l'absence de cette notion absolue de droit se fait sentir et que l'on voit comment, en un sens, les principes abstraits peuvent devenir tutélaires et conservateurs. Dans tout le Royaume-Uni, le droit de propriété du landlord sur la terre est attaqué par deux sortes d'ennemis : d'abord, par les divers possesseurs et exploitants du sol — et il faut remarquer ici que cette catégorie d'assaillants ne peut avoir satisfaction que par l'État agissant comme juge et arbitre souverain; — le même droit de propriété est attaqué aussi par l'État lui-même, en son propre nom, et sans qu'il ait l'excuse de revendications intentées par des particuliers dont il épouse les intérêts. L'État intervient donc ici par deux fois et à deux titres. Il intervient dans son personnage politique en faveur des individus dont il refait les parts; il intervient dans son rôle juridique pour réclamer et grossir la sienne.

Suivons du regard les péripéties de la lutte en Irlande, en Écosse et en Angleterre. Elle va prendre des aspects différents suivant la région dont il s'agit de fixer l'état légal; car il manque à la loi qu'elle inspire l'unité profonde issue du droit qu'elle frappe. Ce droit, en effet, n'est pas fondé sur une notion abstraite et générale; il n'est

pas partout semblable à lui-même; il manque partout de consistance, de force et d'autorité.

En Irlande, la vague notion d'une propriété commune entre le chef du clan et ses membres se mêle à l'idée que le fermier se fait de son droit sur le domaine qu'il exploite. Le paysan croit que son *interest* dans la terre est aussi digne de respect que celui du propriétaire; il asseoit les deux *interests* côte à côte sur le domaine. Aussi l'opinion publique a-t-elle été profondément froissée lorsqu'en 1860 la loi entreprit d'établir la *single ownership* (qui n'admet qu'un propriétaire pour chaque domaine) et la liberté du contrat. Ces deux conditions, qui sont pour nous le droit commun, étaient pour l'Irlande un droit nouveau auquel répugnaient ses mœurs. Il n'a fallu que dix ans pour s'en convaincre. En 1881, une nouvelle mesure législative rentrait dans les voies de la tradition populaire en empruntant à la coutume de l'Ulster le principe de la *dual ownership* (qui admet deux propriétaires pour chaque domaine) et en l'appliquant à l'ensemble de l'Irlande. La seconde propriété, celle du paysan, se manifestait par les « trois F » : la *fixity of tenure* portait une grave atteinte au droit d'éviction du propriétaire; le *free sale* assurait au fermier qui se retire, ou que l'on congédie, l'équivalent de sa part dans la propriété, que ce fût le fermier entrant qui payât cette part ou le propriétaire, en vertu de son droit de préemption; enfin, le *fair rent* enle-

vait au propriétaire la liberté de modifier à lui seul le taux des fermages, comme il en a le droit sous le régime contractuel, et chargeait une commission agraire de régler en équité le chiffre de la rente à payer. Ce système, loin d'apaiser les réclamations des Irlandais, les rendit plus vives, par l'espérance qu'ils conçurent d'éliminer bientôt le landlord, en grossissant leur part dans la propriété aux dépens de la sienne. Cette lutte inexpiable dure encore. Le gouvernement conservateur a essayé d'y mettre fin par un ensemble de mesures législatives. Bien qu'il ait rétabli en principe la *single ownership*, il n'a pu entreprendre de bouleverser tout l'état légal que les statuts successifs avaient développé autour du principe opposé ; il a été amené à le confirmer en fait, à en tirer de nouvelles conséquences ; plusieurs passages de sa dernière loi (1896) ne font que reproduire les dispositions du bill de M. Morley, présenté et repoussé l'année précédente : bien plus, il s'est engagé dans une vaste entreprise foncière et financière dont le but est de transférer aux fermiers la propriété des domaines qu'ils exploitent. L'État a commencé par avancer aux acquéreurs une partie du prix ; il leur avance maintenant la totalité. Le remboursement s'opère en 47 annuités à 2 1/2 0/0. Le gouvernement s'efforce ainsi d'attirer dans une voie nouvelle les désirs et les ambitions des Irlandais ; il aspire à les détourner des revendications politiques et à leur faire oublier la

home rule, dont ils ont été un instant comme enivrés. En tout cas, cette entreprise, caractérisée par la création d'une caisse agraire où l'Angleterre a commencé par verser 250 millions de francs, n'est pas moins qu'une tentative d'expropriation amiable de la *gentry* rurale, organisée par la loi, accomplie avec l'aide du crédit public.

En Écosse, le gouvernement a observé la même conduite à l'égard des *crofters* qui occupent une partie des îles du Nord et des comtés avoisinants. Là aussi les principes de la pleine propriété et du libre contrat ont été violés en la personne du propriétaire. Le *crofter*, s'il remplit ses obligations, ne peut pas être congédié par le landlord, et sa rente ne peut pas être augmentée; il lui est fait remise des arriérés; une *land commission* juge sans appel les cas de conflit entre propriétaires et *crofters*, et sa compétence s'étend à presque tous les détails de l'exploitation, notamment aux améliorations que le *crofter* peut avoir eu l'idée de faire sans consulter son landlord et pour lesquelles il réclame une compensation à la fin de sa jouissance. La tenure du *crofter* ne peut jamais être morcelée, mais elle peut être agrandie par l'effet d'une mise en demeure, adressée au propriétaire, d'avoir à louer au *crofter* des terres disponibles dans le voisinage; c'est encore la commission qui est juge en ce cas. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans le long débat qui a précédé le vote

de la loi, c'est que jamais le droit de propriété n'y a figuré, ni comme principe, ni comme objection : il n'y a été question que de circonstances contingentes, de la condition de l'agriculture, de l'état des mœurs et des habitudes; on s'est préoccupé surtout de donner satisfaction aux *crofters*, selon les idées passablement arriérées qu'ils avaient conservées jusqu'au seuil des temps modernes. Voilà ce qui semblait pratique, positif, expédient, et c'est cette *expediency* qui a inspiré les discours de tous les hommes d'État et dirigé les démarches du législateur. Il n'y a pas eu, à cet égard, de différence entre les conservateurs et les libéraux.

En Angleterre, la notion du clan, qui implique une propriété originairement commune à tous ses membres, n'est pas seulement effacée : elle est totalement absente; mais le principe d'une propriété individuelle, pleine et entière, n'en est pas pour cela plus dégagé. L'idée qui se présente au législateur est celle d'une simple possession, d'une *tenure* soumise en principe à certaines conditions qui la rendent précaire. Une discussion a pu être instituée récemment entre deux légistes de renom sur la question de savoir si les Anglais étaient vraiment des propriétaires ou de simples tenanciers, et celui qui s'était fait l'avocat de la première thèse n'a pu que répéter que, le domaine éminent du souverain ayant disparu, les tenures s'étaient rapprochées en fait de la pleine propriété au

point de s'y confondre. En tous cas, les Anglais, lorsqu'ils ont à décider de la condition légale des terres, ne se heurtent point au principe solide et intransigeant du plein *dominium*; ils n'ont devant eux, nominalement, qu'une propriété incomplète, une possession que le temps et les circonstances seuls ont rendue semblable à la pleine propriété. Il est assez naturel qu'une conception si faible et si écourtée du droit du landlord n'ait opposé qu'une faible résistance aux convoitises et aux espérances des fermiers, et les aient encouragés à croire qu'ils avaient, eux aussi, un droit sur la terre fécondée par leur travail et par leurs capitaux. La transformation des *copyholds* en *freeholds* par le rachat des droits manoriaux était déjà pour eux un précédent singulièrement suggestif. En tout cas, les propriétaires anglais ne se sont pas trouvés mieux préparés à une résistance de principe quand il a été question de protéger l'exploitant contre les dégâts occasionnés par le gibier, ni lorsqu'on s'est préoccupé de lui assurer une compensation pour les améliorations durables dont il a fait les frais. Là aussi, une atteinte évidente a été portée à la liberté des conventions. Il y a maintenant des droits auxquels le fermier ne peut pas renoncer par contrat; il y a des améliorations qu'il peut faire contre le gré du propriétaire, sans perdre son titre à une indemnité à régler par arbitres. Encore faut-il ajouter qu'à entendre les plaintes de la

classe qui a bénéficié de la loi, à lire les propositions des publicistes, l'acte des tenures agricoles n'est qu'une introduction timide à des mesures plus radicales. On ne cache pas le dessein de réduire le propriétaire à la condition de simple créancier d'une rente foncière, et l'on appelle le jour où, sous les yeux de ce spectateur impuissant, les tenanciers cultiveront son domaine à leur mode et se le transmettront de main en main.

Ce n'est pas, du reste, la seule menace qui pèse sur la propriété terrienne. Il y a près de dix-sept ans, des personnages politiques considérables, tant conservateurs que libéraux, avaient émis le vœu que des parcelles de terre, propres à la culture, fussent mises à la disposition des ouvriers dans les banlieues suburbaines. Ce vœu a été accueilli par le législateur et a fourni en 1887 le principe d'une mesure qui a été étendue aux campagnes. Il appartient aujourd'hui à tout conseil de paroisse d'obliger, avec l'assentiment du conseil de comté, les propriétaires de sa circonscription à lui louer des terres, qu'il divise en petits lots (*allotments*) et sous-loue à des travailleurs urbains ou ruraux; il appartient à tout conseil de district de provoquer, sur l'initiative du conseil de paroisse, une ordonnance d'expropriation du conseil de comté, et d'acquérir ainsi de force des terrains qu'il donne à bail après les avoir pareillement allotis. Une disposition de plus

grande conséquence encore a été prise en 1892. Les conseils de comté ont été autorisés à acquérir à l'amiable des domaines qu'ils divisent en petites ou moyennes exploitations, n'excédant pas cinquante acres. Ces exploitations, qui correspondent par leur étendue à tous les degrés de la condition du paysan propriétaire, sont destinées, dans la pensée du législateur, à reconstituer cette classe des *yeomen* que la politique oligarchique du XVIIIe siècle avait fait disparaître. Des termes exceptionnellement favorables peuvent être accordés à l'acquéreur pour sa libération. Le conseil peut aussi faire l'avance des quatre cinquièmes du prix d'achat aux tenanciers qui trouvent l'occasion d'acquérir les domaines qu'ils exploitent. Le gouvernement prête, au besoin, les sommes nécessaires. A la vérité, le législateur s'est gardé, au moins pour le présent, contre l'abus qu'on pouvait le plus appréhender : il exige que toutes ces opérations se fassent à des prix ou à des taux d'intérêt suffisants pour couvrir toutes les dépenses. En outre, il a prescrit des formalités minutieuses, établi toute une hiérarchie de contrôle qui remonte du conseil de district au conseil de comté, et de là au *local government Board* ou même au Parlement. Toutefois, il est à craindre que ces freins supérieurs ne résistent guère à la pression des trois assemblées locales, lorsque celles-ci se trouveront d'ac-

cord. Ces assemblées sont élues, dès à présent, à un suffrage assez voisin du suffrage universel, et qui ne peut que s'en rapprocher. C'est, en définitive, à des gens dont la majorité ne possède pas la terre qu'a été conféré un droit d'expropriation contre ceux qui la possèdent. Les conseils locaux ne tarderont sans doute pas à rechercher une extension de leurs pouvoirs; ils y seront poussés par leurs commettants, et le législateur lui-même les y engage. L'acte de 1892, notamment, contient l'aveu implicite, mais très net, que le régime actuel de la propriété foncière est abusif, contraire à l'intérêt public, que l'œuvre économique du XVIIIe siècle a tout au moins dépassé le but, et qu'une refonte est nécessaire. Il est trop clair que ce *mea culpa* sera entendu; cette suggestion pourrait bien, un jour, servir de mot d'ordre à des réformateurs plus impatients que le législateur actuel, plus disposés à poursuivre leurs fins par des voies radicales.

Jusqu'ici, l'État n'est intervenu que comme une autorité politique souveraine qui se préoccupe d'apaiser, par une nouvelle répartition, des griefs irritables qui ne pourraient que s'envenimer; il est temps de le voir entrer lui-même en scène et avouer hautement sa prétention à devenir l'une des parties prenantes dans cette propriété dont il laisse en général la jouissance aux individus. Vers 1848, John Stuart Mill disait : « Les raisons

qui justifient la propriété n'ont de force qu'autant que le propriétaire de la terre est aussi celui qui l'améliore. Toutes les fois que, dans un pays quelconque, le propriétaire, généralement parlant, cesse d'améliorer la terre, l'économie politique n'a rien à dire pour défendre cette propriété, telle qu'elle y est établie. Dans aucune théorie bien entendue de la propriété, on ne s'est jamais proposé que le propriétaire de la terre ne fût qu'un simple sinécuriste résident. » Ce raisonnement aurait pu servir de justification à une revendication du fermier contre le landlord, du travailleur contre l'oisif; mais J. Stuart Mill poussait plus loin : il partait de là pour attribuer à l'État, sous le nom d'*unearned increment*, la valeur de tous les excédents de revenu qui ne résultent ni de l'industrie du propriétaire et du fermier, ni de l'emploi de leurs capitaux, et qui sont simplement l'effet du temps et des circonstances. Cette théorie a fourni le point de départ des doctrines physiocratiques d'Henry George, adoptées en Angleterre par Wallace, l'émule de Darwin. Elle avait préparé les esprits à les recevoir et a contribué efficacement à leur succès. Elle est à la racine de la nationalisation du sol, formule qui est constamment à l'ordre du jour dans les congrès des Trade-Unions. Cette théorie creuse jusqu'au fondement économique de la propriété individuelle. La propriété est individuelle : elle le reste tant que

la société trouve son compte à ce que le propriétaire soit un individu; mais lorsque l'individu manque à ce que l'on attendait de lui, la société n'a plus de raison de le défendre; elle n'en a que de lui retirer le droit de propriété, qu'elle assigne à l'État.

Plus significative encore, parce qu'elle est, en un sens, plus abstraite, est la théorie que le chancelier de l'Echiquier, Sir William Harcourt, a introduite devant le Parlement comme justification de son impôt progressif sur les successions. Il ne s'agit plus ici d'un intérêt économique, c'est un droit régalien qui est en cause. « Le titre que l'État possède sur la propriété accumulée du défunt, disait le ministre, est antérieur à tout autre. La nature, en effet, n'a donné à l'homme aucun pouvoir sur ses biens terrestres au delà du terme de la vie. Le droit d'un mort de disposer de ses biens ne dérive que de la loi, et l'État a la faculté de stipuler les conditions et les réserves sous lesquelles ce droit peut être exercé. » « Le droit de tester, disait-il encore, est une création de la loi écrite. Faute de dispositions testamentaires, l'État détermine la destination qui doit être donnée à la propriété. »

Les effets qu'a eus la loi après deux ou trois années de fonctionnement sont aussi menaçants que ces déclarations sont péremptoires. Les adversaires de Sir William Harcourt croyaient sincère-

ment que le nouveau système fiscal ne donnerait pas les résultats qu'on en attendait. Sir William Harcourt lui-même n'était pas bien sûr d'une plus-value. Le produit de l'impôt égala et bientôt dépassa les prévisions : la première année, il ne donna qu'un million de livres, n'ayant été appliqué que partiellement pendant sept mois ; mais, dès l'année suivante, il faisait rentrer dans les caisses du trésor plus de 14 millions, chiffre bientôt dépassé, car en 1898-99, la recette atteignait le chiffre exorbitant de 15,563,000 livres sterling. Le souvenir de cet heureux mécompte ne s'effacera pas ; il demeurera présent à l'esprit de tous les financiers à la recherche d'une matière imposable qui ne se dérobe pas et de contribuables qui ne crient que pour la forme. Ce sont là des qualités qui recommandent fortement un impôt, à une époque où l'accroissement de tous les budgets, par suite des dépenses de l'armée et de la marine, impose aux hommes d'État l'obligation de trouver de nouveaux moyens fiscaux.

Mais c'est surtout dans ses rapports avec l'Église établie que l'État a montré le haut sentiment d'une toute-puissance devant laquelle s'effacent les droits les plus invétérés, les traditions les plus respectables. Les propriétés ecclésiastiques étaient soumises depuis des siècles à un régime légal que le gouvernement entreprit de refondre. La raison d'État et le socialisme n'ont peut-être jamais reçu

plus de gages qu'à cette occasion. L'Eglise anglicane, considérée dans son ensemble, n'a pas qualité pour posséder. La personnalité civile appartient séparément aux évêchés, chapitres, cures et bénéfices représentés par leurs titulaires; ceux-ci seuls peuvent être propriétaires. Ce qu'on appelle les biens de l'Eglise n'est que la somme arithmétique de toutes ces propriétés privées, et l'Eglise en corps n'a pas plus de droits sur la glèbe et les dîmes d'un *parson* quelconque que sur le domaine du premier *squire* venu. C'est seulement par un abus du langage que l'on pourrait être conduit à croire que les terres, capitaux et revenus possédés par les ecclésiastiques sont, à aucun degré, objet d'une propriété collective ou d'un domaine éminent appartenant à l'Église.

En principe, il semble que l'État n'ait pas plus de droits que l'Église sur ceux de ces biens qui ont été légalement et régulièrement acquis. La plupart proviennent de libéralités faites par des particuliers à une cure, à une corporation déterminée, quand ils ne consistent pas dans des droits immémoriaux appropriés depuis des siècles. C'était aussi le cas en France sous l'ancien régime. On s'est élevé avec force, en 1789 et plus tard, contre la prétendue spoliation qui a mis les propriétés de l'Église française à la disposition du trésor public. On oppose volontiers à cet acte de violence le respect et les égards dont les fondations reli-

gieuses sont entourées en Angleterre. La méprise est complète. Les hommes d'État britanniques les plus considérables n'ont pas hésité à déclarer que tous les biens ecclésiastiques sont la propriété de l'État. Ce sont les propres termes dont s'est servi Lord Palmerston, et il opine que la législature a le droit et le pouvoir d'en agir avec ces biens selon les nécessités du moment. Si des gens, disait de son côté Lord Coleridge (1870), font une libéralité à l'Église, et que l'Église accepte, la libéralité est faite et acceptée sous réserve du contrôle souverain de l'État, et selon les conditions fixées à chaque époque par l'État, conditions sujettes à être modifiées par le pouvoir qui les a fixées.

On ne s'est pas borné à ces déclarations théoriques. De toutes ces propriétés particulières on a enlevé la gestion aux légitimes possesseurs, et on l'a remise à une commission supérieure, où avaient commencé par figurer nombre de membres séculiers, notamment les principaux ministres, mais qui est redevenue en majorité ecclésiastique. De ces terres ou de ces revenus ainsi agglomérés, la commission a été chargée de faire une nouvelle distribution, retranchant aux uns ce qu'ils avaient de trop, ajoutant au lot insuffisant des autres, élaborant en conscience une répartition plus équitable. Depuis, elle s'est acquittée de cette tâche au grand avantage de l'Église et du pays. Qu'on suive tous les moments de cette évolution, qu'on s'en repré-

sente les procédés : n'est-ce pas exactement pour une catégorie spéciale de propriété la révolution économique que les socialistes rêvent pour toutes les natures de propriétés? Les fortunes des particuliers déclarées en principe biens de l'État, reprises à leurs détenteurs, administrées par une bureaucratie; les revenus répartis à nouveau par l'autorité supérieure, non en proportion des droits existants, mais en proportion des besoins, selon la justice et les convenances présumées : que réclament de plus les disciples d'Henry George aux États-Unis et en Angleterre? Le Parlement anglais, avec un calme parfait, leur a fourni l'exemple et le précédent le plus encourageant sous la forme d'une loi-type qui, jusqu'à présent, est demeurée spéciale, mais qu'on pourrait appliquer demain sans en changer les termes aux *latifundia* des grands propriétaires anglais.

Ces exemples sont dangereusement engageants pour le législateur, d'autant plus que les circonstances semblent faites pour le disposer à s'en prévaloir. La situation n'est pas sans quelque gravité, aujourd'hui que la civilisation a multiplié et compliqué les besoins, en même temps que l'excès du bien-être et des jouissances émoussait peu à peu, dans toute une partie de la société, le goût d'une activité sérieuse et ingrate. Les statuts sont aussi minutieux aujourd'hui que par le passé; l'intempérance législative du Parlement n'est pas encore

de celles qui touchent à tout, mais elle ne laisse aucun détail de ce qu'elle touche sans le régler expressément. En outre, une bureaucratie inconnue aux siècles précédents commence à s'organiser; elle se justifie par le nombre croissant et l'extension des services publics, aussi bien que par leur nature plus complexe et plus savante, qui exige des agents pourvus d'une préparation spéciale et d'une compétence professionnelle. L'avenir n'est donc pas sans ombre. Toutefois, n'a-t-on pas vu déjà le législateur anglais revenir sur ses pas et restaurer la liberté qu'il avait un instant sacrifiée? C'est ainsi qu'une loi qui, pour protéger une certaine catégorie d'individus, avait autorisé la visite des femmes par des agents de police, a été récemment rapportée. C'est ainsi encore qu'après l'énorme succès de la vaccination, la première pensée du Parlement a été de rendre à ceux qui n'en veulent pas la liberté de s'en passer, en la déclarant facultative.

En somme, l'intervention de l'État est plus rare en Angleterre qu'en France; elle ne deviendra sans doute jamais aussi universelle que dans notre pays, parce que le tempérament extraordinairement actif du peuple anglais la rend le plus souvent inutile et y répugne; mais quand elle se produit, elle est moins gênée; elle s'exerce avec moins d'hésitation et affecte des formes plus absolues qu'en France, parce qu'elle rencontre devant elle

des faits contingents, non pas des principes impératifs, une possession respectable, non pas une propriété sacrée. Si les grandes qualités du caractère anglais, l'énergie, la passion d'agir, le goût de la responsabilité, devaient faiblir par la suite, l'Angleterre serait moins bien garantie que nous contre les exagérations d'un socialisme d'État que ces forces seules contiennent, et qui ne rencontrerait pas devant lui les grandes abstractions dont le culte est pour la France comme une tradition enracinée.

CHAPITRE III

L'ÉTAT ET SA FONCTION A L'EXTÉRIEUR

A l'extérieur, l'État a le même idéal qu'à l'intérieur; la cause ne change pas, mais les conséquences apparaissent renversées. Essentiellement, les devoirs de l'État se résument en un seul : faire tout ce qui dépend de lui pour procurer à la nation la plus grande somme possible du genre de bonheur qu'elle préfère. Or, ici, ce bonheur est l'action. Par suite, rien de plus naturel et qui s'accorde mieux, au fond, que les deux idées en apparence contradictoires que les Anglais professent sur le rôle de l'État au dedans et au dehors : au dedans et vis-à-vis des citoyens, ils le veulent retenu, discret et même passif; au dehors et vis-à-vis des nations étrangères, ils le veulent actif, ombrageux, jaloux, toujours prêt à élever des difficultés. C'est qu'à l'intérieur l'État ne peut intervenir sans res-

treindre le champ d'action de chaque individu; à l'extérieur, il faut qu'il intervienne pour tenir ouvert, pour élargir incessamment ce champ d'action dans les cinq parties du monde. Toutes les démarches du Foreign Office n'ont pas d'autre objet. « Les affaires étrangères, disait Disraëli, sont les affaires des Anglais à l'étranger. » C'est donc au fond le même sentiment qui contient l'État au dedans et qui l'excite à l'ingérence au dehors.

Le monde est aux Anglais comme une immense matière à effort. De là les deux types d'hommes d'État qui s'opposent entre eux et alternent au pouvoir. Le premier a pour représentants des personnages tels que Sir Robert Peel et surtout Gladstone. L'école de Manchester les pénètre, parfois malgré eux et à leur insu, de ses doctrines; elle donne le mot de leur politique. Ils entendent demeurer les maîtres du monde par la seule excellence d'une production sur laquelle ils concentrent tout ce qu'ils ont de ressources et de soin; leur souverain bien est la paix, qui ouvre à leurs marchandises tous les marchés du monde. La paix, le libre échange et le bon vouloir des nations l'une pour l'autre caractérisent et résument leur façon de conduire les affaires. Ils craignent, au lieu de la désirer, une extension de l'Empire; ils y pressentent une source d'embarras nouveaux, des difficultés de chaque jour avec les autres peuples; ils abandonneront volontiers les îles Ioniennes, le Soudan;

ils reconnaîtront l'indépendance du Transvaal. Ils croient avoir mieux à faire que d'augmenter leurs territoires — ce qui revient à multiplier avec les autres peuples les occasions de dissentiment et de conflit — : c'est de diminuer par tous les moyens possibles le prix de revient des produits anglais, et de s'emparer de tout le monde habité, non par les armes, mais par le bon marché.

L'autre type d'hommes d'État a toujours été en faveur auprès du parti tory. Palmerston, qui était un whig modéré, Disraëli, Lord Salisbury résument les principaux traits du personnage. Ils croient que l'Anglais peut être bien chez les autres, mais qu'il sera encore mieux chez lui, et que par conséquent on ne doit jamais hésiter à étendre les frontières de l'Empire britannique. Ils y emploient une diplomatie sans scrupule et, au besoin, les armes. Dans tout l'Univers on les entend répondre aux peuples faibles d'un ton sec et cassant, dont quelque chose leur reste quand ils ont affaire à un peuple fort. Partout où leur intérêt est en jeu, ils le revendiquent comme nous ferions d'un droit consacré par un traité solennel. Ils se font haïr de toutes les nations ; ils le savent et s'en font gloire. Ils sont le peuple choisi, le maître attendu, le protecteur désigné des faibles. Ils sentent que, dans ce personnage, ils ne doivent ni se commettre avec leurs inférieurs, ni se trop engager avec leurs égaux. Un « splendide isole-

ment » leur est naturel. Au fond, c'est le procédé tory qui a vraiment le cœur de la nation, et, après des intermittences, elle y revient toujours; elle y ramène malgré eux ses hommes d'État utilitaires.

C'est ce qui s'est passé pour Gladstone. Il est entré, sans le vouloir, dans les voies aventureuses, longtemps diffamées, de son illustre adversaire. « Nous avons ici, disait en 1884 la *Pall Mall Gazette*, un cabinet qui, quand il arriva au pouvoir, était animé du désir passionné de restreindre nos responsabilités et d'alléger les charges de l'Empire. Personne du moins dans l'opposition, qui sans cesse lui fait un crime de son désir de diminuer plutôt que d'agrandir l'Empire, ne peut mettre en doute la sincérité du cabinet. Il a cherché à se débarrasser honnêtement du fardeau que, nouvel Atlas, il portait sur ses épaules. Il a évacué Candahar et abandonné le Transvaal. Jamais cabinet anglais n'a donné de telles preuves de son désir d'enrayer l'agrandissement de l'Empire. Cependant celui-ci s'est accru, et s'est accru plus rapidement sous M. Gladstone que sous Lord Beaconsfield. Nous n'avons pas annexé l'Égypte, mais nous y tenons garnison; nous n'avons pas absorbé le Soudan, mais une armée anglaise est sur le chemin de Khartoum. Nous avons annexé un tiers du Zululand, le Betchuanaland tout entier, et toute la côte de l'Afrique Australe, depuis la rivière Orange jusqu'à Cunème, à l'exception d'Angra

Pequena. Nous avons arrondi nos possessions dans l'Afrique Occidentale par l'annexion d'une bande de côte près de Sierra-Leone. Nous avions sanctionné l'annexion de Cameroun, mais, prévenus dans la prise de possession par les Allemands, nous avons trouvé une compensation dans l'annexion du Delta du Niger. Nous avons établi une nouvelle compagnie des Indes Orientales dans la partie nord de Bornéo, et aujourd'hui nous avons donné l'ordre de proclamer le protectorat britannique sur la moitié orientale de la Nouvelle-Guinée. On n'a rien vu de tel à notre époque. Il n'est pas une autre nation au monde qui puisse offrir un phénomène semblable. L'Angleterre prend de l'expansion, et plus elle est comprimée par ses gouvernants, plus elle aspire à s'étendre. En présence de ce grand mouvement universel, M. Gladstone, malgré le pouvoir presque absolu que lui a confié la nation, malgré son désir presque passionné de s'arrêter, est aussi impuissant qu'un enfant. L'expansion de l'Angleterre échappe à la volonté de ceux qui la gouvernent. »

Si la *Pall Mall Gazette* avait fait une revue générale des acquisitions anglaises, elle aurait dû parler de Chypre, devenue île anglaise par une convention secrète (1878) qui a été rendue publique au traité de Berlin. Si elle avait poussé jusqu'à notre temps, elle aurait dû mentionner la conquête du Soudan, Zanzibar, l'Ouganda, le Matabe-

leland, devenus des provinces anglaises, le Transvaal privé de son indépendance, les possessions anglaises de la boucle du Niger reconnues par un traité avec la France qui, menacée à Fachoda, a dû renoncer à l'Égypte et à ses annexes. En un mot, les deux tiers — et la meilleure partie — du continent africain occupés non seulement par les intérêts, mais par les troupes de l'Empire britannique. Dans cette revue sommaire et qui ne retient que les grands faits, on ne saurait passer sous silence Wei-Hai-Wei et la province de Shantoung, qui font de l'Angleterre une des héritières présomptives de la Chine. C'est le système tory qui l'a emporté décidément dans les conseils de l'Angleterre ; il s'étale avec arrogance sur toute la surface du globe.

En somme, la race anglo-saxonne, avide d'action, supporte avec peine même les apparences de la mollesse et du renoncement dans l'être collectif qui porte son nom. Elle ne le veut pas seulement vainqueur de fait ; elle le veut ostensiblement actif, exigeant, comminatoire. Elle lui sait gré d'une certaine combativité querelleuse. La politique des résultats ne lui suffirait pas. Quand Palmerston disait que l'homme est un animal batailleur et disputeur, il se définissait lui-même et, avec lui, tout homme d'État dont la politique obtiendra les sympathies inconscientes et passionnées du peuple anglais. Les boutades et l'ardeur

litigante de ce mauvais coucheur plein d'humour répondaient à ce qu'il y a de plus profond dans l'égoïsme britannique. Voilà pourquoi il a été si populaire, disons mieux, si national.

L'incapacité de concevoir les principes dans l'indépendance de leur forme absolue introduit, en outre, dans la politique extérieure des Anglais cette improbité naïve qui fait le plus singulier contraste avec leur moralité clairvoyante dans les rapports privés, ce « quant-à-soi » impitoyable, cette dureté aux faibles, ce défaut de justice et de générosité dont ils ont trop souvent fait preuve. Les races plus contemplatives dégagent rapidement l'idée de l'homme en général, et de cette idée en naît une autre, celle d'une humanité solidaire, dont chaque membre a droit à égalité de traitement de la part de tous. Elles transportent plus ou moins cette vue tout idéale dans les relations de peuple à peuple. Elles considèrent plus ou moins chaque État comme un membre de la grande famille humaine; elles imposent plus ou moins à leurs gouvernements des devoirs d'honneur, de loyauté, de justice vis-à-vis des autres nations; elles leur savent même gré d'être quelquefois désintéressés, généreux, chevaleresques, et sont de cœur avec eux dans ce métier de dupe. Les sentiments que la France a éprouvés pour la Pologne, pour l'Italie opprimée, et même pour l'Allemagne divisée et inquiète, sont des exemples trop connus de cette

philanthropie spéculative. Chez les Anglais, rien de pareil. C'est l'idée de l'activité industrieuse et féconde qui occupe toutes les avenues de l'esprit. Toute autre idée prend de celle-là sa licence avant d'être accueillie. L'État n'est à aucun degré conçu comme l'un des membres d'une vague fédération humanitaire : il n'est pas autre chose qu'un organe puissant de protection et de garantie pour un groupe distinct de travailleurs associés ; et, comme dans toute société financière, les sociétaires entendent que le conseil d'administration, qui est ici le gouvernement, ne se croie de devoirs qu'envers eux et ne ménage point le public. Aussi, tandis que nulle part le sentiment de la solidarité nationale n'a plus de vigueur, nulle part le sentiment de la solidarité humaine ou de l'unité sympathique du monde civilisé n'est plus complètement absent.

L'Anglais — je l'ai montré ailleurs et je n'y reviens pas — est dépourvu de sensibilité physique ; il n'a donc pas de sympathie ; mais il est, néanmoins, capable de s'élever à une sentimentalité sincère, à laquelle le christianisme prête sa force. C'est à cette sentimentalité qu'est dû le passage des deux grandes mesures qui ont aboli la traite des noirs en 1807 et l'esclavage en 1833. Mais il ne faut pas s'étonner si l'on rencontre au même moment, chez les individus, des exemples d'impassibilité et de barbarie qui démentent les sentiments supposés de la masse à l'égard de ces

deux lois, unanimement réclamées et acclamées. A la Jamaïque, aux premiers signes d'une révolte, on a vu les Anglais organiser contre les anciens esclaves la plus cruelle des chasses à l'homme; des officiers de l'armée ont paru se complaire dans ces exécutions, comme dans une sorte de sport sanguinaire; quelques-uns se sont même glorifiés d'actes monstrueux qu'ils n'avaient pas commis. En Afrique, un lieutenant de Stanley, Jameson, demande ou accepte d'assister à un repas de cannibales : une petite fille est saisie, dépecée, éventrée sous ses yeux sans qu'il fasse un geste pour l'arracher à son sort. La double circulaire du cabinet Disraëli, en 1875-76, pour enlever aux esclaves le droit de refuge sur les vaisseaux anglais a été rejetée finalement par l'opinion; mais la seule pensée qu'elle aurait pu être acceptée sans soulever d'objection indique que toute une partie éclairée de la nation ne reconnaît pas l'autorité des principes, et ne les admet que par décorum.

A l'égard des races moins déshéritées, la conduite des Anglais n'a pas été très différente. Nulle part, ni au Canada, ni aux États-Unis, ni dans l'Inde, ni en Égypte, les Anglais n'ont formé avec les indigènes une race métisse : ils n'ont su que les détruire, ou les exploiter. La première solution a été appliquée aux Peaux-Rouges, la seconde aux Hindous, — toutes deux alternativement aux Irlan-

dais. Burke a dépeint avec une éloquence imagée ces jeunes fonctionnaires anglais qui s'abattent sur l'Inde avec toute l'avarice du siècle, avec toute l'impétuosité de la jeunesse; les indigènes n'ont plus devant les yeux que la perspective indéfinie, désespérante, de volées toujours nouvelles d'oiseaux de proie et de passage, dont les appétits se renouvellent incessamment. Et pour qu'on ne se méprenne point, Burke ajoute qu'après avoir rapidement acquis une fortune par ces moyens criminels, l'Anglais retrouve, en touchant le sol national, des vertus qui lui font faire le plus noble usage de cette richesse scandaleuse, en sorte que l'ouvrier, le laboureur bénissent ici la main équitable qui, dans l'Inde, arrachait la toile du métier, privant le paysan du Bengale de sa maigre portion de riz et de sel. Lors de la révolte des Cipayes, un jeune officier, nommé Hodson, prend sur lui de condamner et d'exécuter lui-même les princes de Delhi, tombés par surprise entre ses mains; et McCarthy atteste que cet acte fut généralement apprécié en Angleterre comme « louable et patriotique ». Lorsque la nouvelle du bombardement d'Alexandrie fut rendue publique à la Chambre des Communes, cette déclaration fut accueillie par un éclat de joie spontané et retentissant — « *a ringing cheer* » — tel qu'on aurait pu l'attendre d'écoliers qui assistent à un feu d'artifice, non pas d'une assemblée d'hommes intelligents, de chrétiens, à

qui l'on venait dire qu'une ville de 200 000 âmes avait été bombardée et mitraillée à plaisir. La même joie indécente se manifesta dans le parti tory lorsqu'il fut donné lecture à la Chambre d'un télégramme du capitaine Plunkett ainsi conçu : « N'hésitez pas à tirer si cela est nécessaire ». C'est l'équivalent d'un autre télégramme qui fit du bruit dans son temps : « Fusillez-moi ces gens-là ». Mais outre que Challemel-Lacour, qui écrivit ces mots regrettables, pouvait être en proie aux passions immodérées qui sont le résultat d'une guerre civile succédant à une guerre étrangère, on peut dire que le message ne fut accueilli à la Chambre française que par des gens décidés soit à le condamner sévèrement, soit à en faire modestement l'apologie. On ne vit pas une centaine d'hommes politiques, habitués à se maîtriser, laisser paraître, par des exclamations qu'ils ne pouvaient pas retenir, le fond d'un naturel barbare. Ces hommes considéraient évidemment les Irlandais non pas comme leurs semblables, mais comme une race inférieure contre laquelle tout était permis.

Mais les Anglais ne se croient pas ou ne se sentent pas seulement dispensés des devoirs d'humanité envers toutes les races; on les voit s'affranchir à leur égard des règles auxquelles ils sont pliés par une longue habitude, des principes qu'ils considèrent comme leur héritage spécial, et dont

ils se font gloire. Ils ont eu de bonne heure la révélation de ce qu'est la liberté civile; ils en ont singulièrement perfectionné les garanties judiciaires; ils ont reconnu des droits aux prévenus et aux détenus sur le sol britannique. Eh bien! tous ces droits, toutes ces garanties, qui semblaient protégés par un respect séculaire, il semble que rien n'en reste debout dès qu'il s'agit d'en faire profiter les hommes d'une autre race. Je ne remonterai pas à Warren Hastings; il suffira de me reporter de soixante ans en arrière pour trouver dans un homme d'État considérable, ancien membre du cabinet, ancien ambassadeur en Russie, cette singulière absence de scrupules. Nommé gouverneur du Canada, Lord Durham y arrive accompagné d'une loi qui limite expressément ses pouvoirs. A peine arrivé, il interne par ordonnance aux Bermudes les prisonniers qui sont entre ses mains; il déclare passibles de mort, s'ils reviennent dans la colonie, ceux qui se sont exilés eux-mêmes. Tout cela, Lord Durham ne l'ignorait pas, était le contre-pied de la *common law*, et même du bon sens le plus élémentaire. Lord Durham ne pouvait légalement transporter personne aux Bermudes; il n'avait aucune autorité aux Bermudes; il n'avait aucune autorité qu'il pût déléguer aux fonctionnaires des Bermudes, leur permettant de détenir un accusé politique quelconque. Il n'avait pas non plus le droit de déclarer

qu'un accusé quelconque qui rentrerait dans la colonie y subirait la peine capitale. Aucune des lois de l'Angleterre ne regarde comme un crime capital, même pour un forçat, de rentrer en Angleterre. Il n'y avait pas un de ces actes qui ne fût un démenti criant donné à la loi anglaise; mais Lord Durham n'en avait pas le sentiment. Du jour où il avait quitté le sol anglais pour entrer sur le sol canadien, il s'était considéré comme un dictateur; il n'était plus retenu par aucun texte et par aucun précédent; il avait conscience de pouvoir aller jusqu'au bout de l'arbitraire le plus absolu sans soulever d'objection. Une cabale politique est ourdie contre lui en Angleterre, mais cette cabale n'empêche pas que ce « Lord High Seditioner », comme l'appelle le *Times*, dont le dernier acte au Canada a été un appel aux sentiments de la colonie contre la conduite des ministres de Sa Majesté, ne soit reçu à Plymouth avec tout l'enthousiasme qui aurait accueilli un Nelson ou un Wellington victorieux.

De même, à la suite des excès qui s'étaient produits à la Jamaïque, du temps du gouverneur Eyre (1865), celui-ci fait arrêter un citoyen du nom de Gordon. Il le fait transporter d'un comté où régnait encore la loi ordinaire dans un comté où la loi martiale avait été établie. Le malheureux trouve là une cour composée tout autrement que ne le veut la loi et dépourvue de tout pouvoir légi-

time. Il comparaît devant cette cour, qui le juge sur des témoignages irrecevables et le condamne à mort. Cette sentence est ratifiée par le gouverneur. Eyre, qui a été destitué par une commission d'enquête, à la suite de ces illégalités, revient en Angleterre. Là, tandis qu'un comité se forme pour l'attaquer, un autre comité se constitue pour le défendre; celui-ci comprend les noms les plus illustres de l'Angleterre : Carlyle, Tennyson, Ruskin, etc. Le gouvernement refuse de le traduire en justice; le grand jury repousse invariablement les demandes de poursuite, et le trésor lui remboursera les dépenses que lui ont occasionnées ces procès téméraires.

On a fait la remarque que beaucoup de nos Révolutionnaires les plus excessifs, de nos Jacobins les plus impitoyables eussent pu être des fonctionnaires corrects, des pères de famille tendres, des voisins serviables, sans les grands événements qui les ont arrachés aux conditions de la vie ordinaire. De même, les Anglais que j'ai cités étaient et fussent restés des personnages scrupuleux, libéraux, humains, s'ils n'avaient eu affaire qu'à des Anglais. Passé la frontière — cette frontière ne fût-elle que le canal de Saint-George — et vis-à-vis d'étrangers, ils se sentaient comme affranchis de la moralité de chaque jour. Ils étaient hors des prises de la solidarité nationale, sans être entrés dans l'enceinte plus large où règne

le sentiment de la solidarité humaine. Leurs actes n'avaient plus d'autre loi que l'intérêt, et quoi qu'ils eussent fait, il se trouvait toujours une opinion publique pour les absoudre.

Jusqu'ici, nous n'avons vu les Anglais que chez eux ou dans leurs colonies : ils sont aux prises avec des races vaincues d'avance, dont l'indépendance va sombrer dans l'immensité de leur empire colonial. Mais toute la politique extérieure du gouvernement anglais, ses maximes et ses pratiques en droit international portent le même caractère. La loyauté, la véracité, l'humanité, la générosité envers les faibles y sont « vérité en deçà de la Manche, erreur au delà ». Je ne remonterai pas à la saisie des vaisseaux espagnols avant toute déclaration de guerre, ou au bombardement de Copenhague. Mais, plus récemment, comment rappeler sans quelque honte la conduite du cabinet de Westminster vis-à-vis de la Grèce dans l'affaire Pacifico, ou le grief injustifiable qui a été le point de départ de la première guerre de Chine? Cette politique sans scrupule a été non pas absoute, mais glorifiée en la personne de Palmerston, aux élections générales de 1857, où presque tous ceux qui avaient critiqué la politique du ministre perdirent leur siège au Parlement. Deux ans après, ce même Palmerston tombait sur un vote adverse de cette Chambre élue à son image, pour avoir laissé entendre qu'il était

disposé à tenir compte des réclamations de la France touchant les complots qui se tramaient contre l'étranger sur le sol britannique; et il n'osait en appeler de nouveau à la nation. L'exemple est frappant; il l'est peut-être moins que celui de M. Chamberlain, dont je parlerai plus loin.

Il ne faut pas s'étonner que de telles dispositions ne se fassent pas sentir seulement dans la pratique, mais qu'elles se retrouvent plus ou moins dans les théories des jurisconsultes sur le droit des gens. Un livre récent, celui de M. Dupuis sur la jurisprudence maritime [1], fournit à l'appui de ces considérations plusieurs exemples instructifs. L'Anglais aborde les questions de droit des gens dans un esprit très différent du nôtre. Il répugne visiblement à la multiplication des principes absolus, à la stricte application de règles précises découlant de ces principes. L'abstraction lui cause une espèce de gêne et de malaise; il craint que les jugements abstraits ne deviennent ses maîtres et ne l'amènent de force à certaines conclusions; il entend garder sa liberté. C'est pourquoi il admet tout au plus un principe vague, très compréhensif, et il en tire les conséquences qu'il modère par des considérations de circonstance; il résout les plus grands problèmes comme des questions d'espèce.

1. Ch. Dupuis, *Le droit de la guerre maritime d'après les doctrines anglaises contemporaines*, in-8°, Paris, 1898.

A la fin du dernier siècle, nous nous sommes montrés très empressés à accepter l'axiome de Rousseau, à savoir que la guerre existe entre les forces militaires des États, non entre leurs éléments civils. En d'autres termes, aux yeux de Rousseau, le soldat seul est un ennemi et doit être traité comme tel; le particulier est une sorte de neutre, et doit avoir tous les avantages de cette situation. Cette antithèse ingénieuse nous a intéressés, captivés, persuadés; par là nous nous sommes trouvés engagés à observer deux règles contradictoires, et nous avons été conduits à des conclusions qui se trouvaient en désaccord avec l'intérêt français. La conception abstraite et subtile de Rousseau a été sans force sur l'esprit anglais, qui l'a entièrement rejetée. Il n'a admis qu'un seul principe, celui de l'état de guerre, et en a accepté les conséquences tant entre les particuliers qu'entre les Etats. De là résulte que le gouvernement britannique est armé envers les particuliers d'une règle très rigoureuse, qu'il peut alternativement observer ou laisser fléchir suivant les circonstances et l'intérêt du moment. — La France et la plupart des puissances se sont élevées à une conception de plus en plus large et générale du rôle des neutres; elles ont considéré le cas des belligérants comme une exception; elles ont fait en sorte que cette exception demeurât aussi restreinte que possible. Pendant tout le

cours du XIX[e] siècle, leur effort a constamment tendu à localiser les nécessités de la guerre, à laisser libre, autour des vaisseaux engagés dans la lutte, le commerce des neutres. La pratique anglaise procède d'une tout autre conception. L'Anglais belligérant ne voit que les intérêts du belligérant; il conçoit le commerce des neutres comme une incommodité qu'il faut écarter, comme un danger qu'il faut prévenir : c'est ce commerce qu'il conçoit comme une exception; la condition de belligérant lui apparaît comme la règle. Aussi, voyez les conséquences : la France réduit le plus possible la liste des objets qui constituent la contrebande de guerre; elle n'y souffre que les armes et les munitions — tout au plus le riz dans son différend avec la Chine; — elle publie cette liste au commencement des hostilités, et n'y touche plus. L'Angleterre comprend dans sa liste, outre les objets énumérés dans la liste française, une quantité indéfinie de marchandises pouvant servir à l'industrie de la guerre ou à l'entretien des belligérants; cette liste reste ouverte, et une ordonnance de la Couronne peut, à tout moment, la compléter. — La France n'admet que le blocus strictement effectif, lequel est nécessairement limité à certains points du littoral; l'Angleterre admet le blocus par croisière, qui peut embrasser une longue ligne de côtes. La France ne permet pas à d'autres vais-

seaux qu'à ceux du blocus la poursuite du navire qui a essayé de forcer le passage; l'Angleterre permet cette poursuite à outrance à tout vaisseau lui appartenant. — Pareillement, n'est-ce pas l'Angleterre qui a fait échouer la proposition d'appliquer à la guerre maritime les règles de la convention de Genève, proposition qui avait reçu l'assentiment de toutes les puissances? Une seule fois elle s'est prononcée en faveur de l'humanité et de la civilisation : c'est lorsqu'elle a fait abolir la course; mais qui pourrait méconnaître qu'en 1856 la course fût la seule chose à redouter pour la Grande-Bretagne, le seul moyen dont le monde disposât pour balancer sa suprématie maritime? C'est donc son propre intérêt qu'elle servait lorsqu'elle défendait en apparence la cause de la civilisation. On peut ainsi parcourir le livre de M. Dupuis. On y trouvera toutes les puissances, mais surtout la France, faisant une part de plus en plus grande aux conceptions abstraites et généreuses, se liant les mains par des maximes désintéressées, s'engageant et s'embarrassant dans des principes qui n'ont d'autre titre pour se faire accepter que le progrès de la raison, un sentiment plus raffiné de la justice, une notion plus étendue de la réciprocité. On y trouvera, tout au contraire, l'Angleterre pénétrée d'un égoïsme à demi conscient, obstinée à considérer l'étranger comme un ennemi, rebelle et même fermée à toute idée

qui aurait pour effet d'arracher les questions de droit des gens au jugement de l'intérêt privé pour les faire résoudre par un plus haut tribunal. L'Angleterre sait et sent sa force, et veut rester maîtresse d'en abuser.

Depuis vingt ans, ces dispositions ont pris plus de force, et à mesure que la civilisation devient plus savante et plus raffinée, elles se montrent plus entières et se manifestent avec une arrogance plus ingénue. C'est le fruit des réformes de 1867 et de 1884. Le droit électoral a été conféré à des hommes qui n'ont personnellement aucune culture. Cette brusque extension, ou, pour mieux dire, cet abaissement de la base du pouvoir a eu pour effet de faire retrouver à la politique, dans un âge où règnent la science et ses méthodes, des conditions psychologiques abolies depuis plusieurs siècles. Tandis qu'un ordre de faits comme l'hygiène, par exemple, se voit imposer des solutions trouvées dans les laboratoires par un travail consciencieux et prolongé, une question comme celle de Fachoda sera tranchée, en définitive, par des paysans et des ouvriers, qui n'ont guère changé depuis plus de quatre cents ans, et dont l'acquis consiste dans ce que peut procurer la vue grossière, le contact par instant et par place d'une civilisation qui a glissé au-dessus d'eux et leur est demeurée étrangère. Après la réforme électorale, ils n'ont pas connu tout de suite la vraie

manière d'user de leur vote; ils n'ont pas su démêler leur propre opinion ni la manifester; c'est d'hier seulement que date leur confiance en eux-mêmes, et c'est d'hier aussi qu'on a vu renaître, comme d'une souche pendant longtemps stérile, ces passions étroites et fortes, ces préventions ardentes, cette façon écourtée de penser, de sentir et de juger, qui nous font remonter si près du XIV[e] et du XV[e] siècles. Le caractère d'une conviction populaire lui vient de ce qu'elle ne résulte habituellement que d'une seule idée. L'intelligence peu exercée a peine à en trouver ou à en retenir plusieurs, qui se limitent et s'opposent entre elles. L'idée unique se développe donc avec toute sa force et sans rencontrer de contradiction; de plus, elle risque de s'attacher à une image ou à un mot plutôt qu'à une idée, et, par la même raison que tout à l'heure, rien ne saurait l'en faire déprendre. Enfin le peuple a une prédilection particulière pour tout ce qui porte avec soi l'emblème de la force et de la victoire, fût-ce une force sans mélange de pitié, une victoire sans mélange de justice. Il est en cela semblable aux enfants et, comme les enfants, il ne déteste pas l'enflure oratoire; il applaudit au *miles gloriosus*. Tel est le facteur nouveau qui s'est introduit depuis vingt ans dans la politique de l'Angleterre et qui, sous l'apparence des vieilles institutions conservées, s'est emparé, sans qu'on en soit bien averti, de la

conduite des affaires; c'est vers lui que les hommes d'Etat regardent avant de prendre leurs résolutions, c'est lui qu'ils tâchent à l'envi de satisfaire, car c'est de lui que dépendent aujourd'hui, en dernière analyse, les destinées d'un homme d'État, sa présence prolongée au pouvoir, l'effacement de ses collègues devant une volonté qui est, après tout, celle du peuple.

Ainsi, un premier fait : la brusque installation de la démocratie comme arbitre suprême de la politique, comme dépositaire du « dernier mot »; un second fait : le parti pris invétéré chez tous les hommes d'État anglais de conformer leurs résolutions aux désirs présumés du peuple et de céder à la masse et au nombre, se sont rencontrés avec un troisième fait, l'impérialisme britannique, et l'ont profondément affecté en sa substance, son langage et ses allures. L'impérialisme s'était d'abord développé dans les rangs de la classe supérieure; il réunissait à ce qu'il y a toujours de grossier dans les manifestations de la forte race ce je ne sais quoi de sec et de dédaigneux qui n'appartient qu'à une aristocratie, cette largeur et cette variété de combinaisons qui n'excluent même pas une certaine générosité bien entendue. L'impérialisme était alors une doctrine de gentlemen. La démocratie, en le faisant tomber jusqu'à son niveau, lui a fait perdre ces nobles attributs; il n'est plus désormais qu'un « jingoïsme », mot américain qui

trahit par la vulgarité des articulations et le choc des syllabes heurtées ses origines et sa nature populaires.

Cette transformation et ses causes ont été rendues visibles par le choix des arguments qui furent invoqués de part et d'autre dans le débat sur la dotation de Lord Kitchener. On n'a jamais su pertinemment quelle avait été la conduite de ce général à l'égard des Mahdistes perdus derrière les sables. Les télégrammes qu'on recevait en Angleterre émanaient tous d'Anglais intéressés à les rendre acceptables. On a cependant trouvé moyen d'apprendre que le Sirdar avait donné l'ordre de ne pas faire de prisonniers et de massacrer impitoyablement tous les Derviches qui tomberaient entre les mains de ses troupes. Plusieurs journaux ont rapporté qu'après la prise de Khartoum, des instructions données par le général absent avaient permis aux Anglais de violer la sépulture du Mahdi ; la tête avait été séparée du tronc et remise au neveu de Gordon, qui la garda quelque temps comme une curiosité ; de plus, les officiers se taillèrent dans les ongles prodigieusement longs du prophète des amulettes et des breloques pour leurs chaînes de montre. La motion de M. John Morley, qui invoqua, à propos de ces actes scandaleux, l'humanité et la piété naturelle des Anglais, n'obtint que 51 voix contre 393. « Ce serait un jour néfaste, ajouta en terminant cet

observateur profond et sagace, que celui où nous aurions deux consciences, l'une pour la mère patrie, l'autre pour le vaste territoire que vos regards ne peuvent embrasser. » Il est intéressant de voir ce que répond M. Balfour. Il n'entre nullement dans l'ordre d'idées où s'est placé son contradicteur. L'humanité et la piété n'ont pas de place dans son discours; l'apologie qu'il présente est fondée sur cette simple considération que Lord Kitchener a agi selon sa conscience, et qu'il n'a rien autorisé de plus que ce qu'il jugeait politiquement utile au pays dont il était le serviteur. Peut-être, ajoutait avec un certain embarras M. Balfour, tout cela n'est-il pas de « très bon goût »; les bonnes manières n'ont point été observées. C'est le seul point que l'orateur trouve à reprendre dans ces puérilités odieuses, dans cette profanation révoltante. Il confesse ainsi le dédain et le malaise à peine accusés du gentleman chargé de défendre une conduite qu'il ne saurait réprouver si peu que ce soit sans se mettre en désaccord avec la démocratie, seule maîtresse de juger désormais les hommes et les choses.

Le même jour, dans une autre partie de la séance, je trouve un simple mot où le sentiment et le langage de la démocratie ne se font pas moins reconnaître. Il s'agissait des balles dum-dum, au sujet desquelles M. Dillon avait cité divers témoignages et demandé certaines explications.

Lord G. Hamilton répondit par cet euphémisme, qui en d'autres temps aurait paru exagéré, que les balles ordinaires ne *protégeaient* pas suffisamment les troupes qui en faisaient usage. Ainsi, ce terrible projectile, disposé de manière à rendre la plupart des blessures mortelles, n'est considéré que comme une protection. L'Anglais détourne les yeux du blessé qu'on emporte, de la plaie singulièrement agrandie qu'on ne pourra pas guérir ; s'il consent à les regarder, il dira simplement que les Afridis et les Boers ont une chair plus ferme que les Européens et que, pour y produire des blessures équivalentes, une balle extensible n'est pas de trop. On reconnaît là, à des signes certains, la manière de sentir et de juger de la classe inférieure.

La classe supérieure mettait en présence les deux races, elle les comparait et se rengorgeait presque aussitôt dans le sentiment que la race anglaise était supérieure. Le peuple va plus loin : il ne veut voir en tout ceci que les troupes anglaises ; les Afridis et les Boers sont dans le lointain, couverts par la poussière et la fumée ; ce qui leur arrive ne l'intéresse pas ; il l'ignore et veut l'ignorer. Qu'un apôtre du droit des gens, venant du camp ennemi, représente aux Anglais l'horreur de toutes les blessures dont ils sont cause, ils l'écouteront sans le comprendre, comme s'il parlait d'êtres abstraits. Il n'y a de réel et de substantiel pour eux que le Tom et le Jack qu'ils connaissent, que les gens qui portent les

couleurs anglaises; tous les moyens sont bons pour les « protéger ».

On dirait que les chefs des deux grands partis tory et whig ont eu conscience de cette sorte de dégradation ou du moins de baisse de ton qu'a subie leur politique. Ils ont exprimé ce sentiment très clairement, mais avec une certaine hauteur dédaigneuse, en laissant à qui le voudra le soin de trouver le personnage auquel le langage et la leçon s'appliquent. Voici ce que disait, en propres termes, Lord Salisbury : « J'ai la ferme conviction que l'opinion publique en ce pays est en train de subir une réaction qui l'éloigne de plus en plus des doctrines de Cobden, d'il y a cinquante ans; on croit qu'il est de notre devoir de prendre tout ce que nous pouvons, de nous battre contre tout le monde, de nous quereller dès que nous en avons l'occasion. Cela me semble une doctrine très dangereuse, — d'abord parce qu'elle est de nature à exciter contre nous les nations étrangères — quoique ce ne soit pas là une considération à négliger : le genre de réputation dont nous jouissons actuellement sur le continent européen n'est, à aucun degré, ni agréable, ni avantageux. — Mais il y a un danger beaucoup plus sérieux, c'est que nous nous chargions d'un fardeau au-dessus de nos forces. Quelque fort que vous soyez, homme ou nation, il y aura toujours un point que vos forces ne pourront dépasser, et c'est de la pure

folie, cela ne peut mener qu'à la ruine si vous vous permettez d'aller au delà. Cette témérité a causé la perte de nations aussi grandes et aussi puissantes que la nôtre. »

Après avoir cité ces paroles si rudes et si pénétrantes, Sir William Harcourt ajoutait : « C'est une leçon que tous nous ferions bien de méditer. On nous a dit que nous devons tirer beaucoup de leçons de cette guerre, leçons dans l'art des préparations militaires et navales. Mais il y a une autre leçon qui intéresse bien plus encore la sécurité de ce pays : c'est de ne pas exaspérer, par une conduite arrogante et insolente, ceux que nous désirons avoir pour amis, de ne pas maltraiter, insulter ceux sur lesquels s'exerce notre influence, et de nous conduire avec cette modération, cette prudence, ce « self-control », qui conviennent vraiment à la dignité d'un Empire qui a conscience de sa propre grandeur et de sa propre force. »

Il est remarquable que ce soit le chef du parti conservateur qui caractérise avec tant de netteté et de propriété la politique du jour, et que l'ancien leader du parti libéral ne trouve rien de mieux à faire que de le citer et de le suivre. A eux deux ils définissent ou décrivent les façons de sentir, de parler et d'agir propres à une société aristocratique qui se transforme rapidement en démocratie. L'un nous montre l'humeur querelleuse de la

nation, ses dispositions à se battre contre le monde entier, sa passion de prendre et de s'approprier partout et toujours, la témérité et l'imprévoyance qui l'empêchent de mesurer ses forces et de ne pas trop leur demander. L'autre invoque surtout la nécessité de garder les formes, de ne pas irriter ou aigrir par des paroles malsonnantes les nations amies ou bien les races inférieures qui sont disposées à reconnaître le protectorat britannique; il conseille aux hommes d'État, sans doute parce qu'il voit que ces qualités leur manquent, la discrétion, la mesure et surtout cette possession, cette direction de soi-même qui avaient compté si longtemps parmi les caractères des hommes politiques et des diplomates anglais.

En regard de ces critiques, il ne manquait qu'un homme qui attirât à lui et réalisât de propos délibéré les défauts d'une démocratie, qui les fît accepter dans la région du pouvoir, qui emportât d'un seul coup toutes les répugnances des anciens partis, qui sût obtenir leur effacement, en sorte que tous les représentants de la nation, moins une faible minorité, marquassent le pas dans la voie où les entraînaient la masse et son conducteur. Cet homme s'est rencontré, c'est M. Chamberlain. Je n'entends point reprendre ici en détail toutes les affaires auxquelles il a été mêlé; dans toutes il est peuple, il se montre avec les passions du peuple. L'arrogance? Qui en a fait paraître plus

que lui lorsque, de derrière le rideau, il dirigeait les négociations entreprises avec la France au sujet de Fachoda? lorsqu'il tenait la main à ce que les prétentions de l'Angleterre, parfaitement légitimes au fond, fussent exprimées sous une forme humiliante, au risque d'une guerre qu'il souhaitait? Tous ses discours, successivement, nous ont fait voir la même absence de retenue, et l'on a pu dire qu'il avait inauguré comme une nouvelle langue diplomatique, inconnue à ses devanciers. La masse s'inquiète peu des motifs et beaucoup des résultats; ou, pour mieux dire, son unique motif est le résultat même auquel elle aspire : une Angleterre toute-puissante, parlant de haut. M. Chamberlain n'avait pas d'autre perspective et d'autre fin lorsque, la France ayant cédé, il continuait les préparatifs de guerre, sachant bien qu'il n'est rien de tel que cette préparation et les sentiments qu'elle excite pour mettre la paix à la merci d'un incident; il entendait faire la guerre pour la guerre; il voulait attaquer la France, non plus pour un grief qui venait de disparaître, mais en vue d'avantages positifs dont il avait fait le calcul, et au moment précis où il la jugeait vaincue d'avance par l'énorme supériorité des forces maritimes anglaises.

Il n'y a rien de plus surprenant et de plus propre à déconcerter un jurisconsulte que les négociations avec le Transvaal : là aussi c'est le

résultat qui est le motif, c'est-à-dire que le maintien de la prépondérance de la race anglaise dans l'Afrique du Sud est l'explication avouée de la politique suivie par le gouvernement. Lord Salisbury et ses collègues ne disent pas autre chose, et toute la presse répète ce langage. L'incident Jameson est particulièrement significatif. Aujourd'hui, il semble à tout homme cultivé que l'esprit public, lentement formé, doive considérer le raid comme une violation flagrante du droit des gens, comme un acte décidé de flibusterie. Il y a quatre siècles, le peuple espagnol tout entier accompagnait de ses vœux ou récompensait par une admiration sans mélange les expéditions d'un Cortez ou d'un Pizarre ; et l'on peut être certain que la nation anglaise, dans les couches profondes qui viennent d'être mises à jour, est pareillement de cœur avec le nouveau conquistador. C'est ce qu'a compris M. Chamberlain ; il a été vraisemblablement l'instigateur de ce coup d'audace. Dans le procès Jameson, il a nié faiblement, ou, pour mieux dire, il a presque avoué avec hauteur la part qu'il y avait prise. « On nous aurait glorifiés si nous avions réussi, ont dit en substance ses apologistes ; ne consentons pas à nous humilier parce que nous avons échoué. » Tout le peuple s'est associé, sans arrière-pensée, à ce fier langage. Dans les pourparlers avec Krüger, il est impossible de suivre M. Chamberlain. Il a donné

apparemment aux conférences de Bloemfontein la liste des conditions auxquelles il fera la paix. Quand Krüger, après une certaine résistance, se soumet à ces conditions, c'est le même Chamberlain qui les trouve insuffisantes; il veut davantage. La procédure de l'arbitrage a été acceptée à La Haye sur l'initiative de l'Angleterre, mais c'est en vain que les deux Républiques offrent d'y avoir recours. La suzeraineté de l'Angleterre a été abolie en 1884; cela résulte, non pas seulement du dernier traité qui n'en parle pas, mais des négociations qui la mentionnent simplement pour déclarer qu'il n'en sera plus question. M. Chamberlain insiste à la fin sur la suzeraineté, parce qu'il sait que cette condition est inacceptable pour les Boers et qu'ils ne la ratifieront jamais. On sent dans tout cela une indifférence cynique pour les formes. C'est comme un homme robuste qui refuse de se laisser lier et dégage ses mains; sa conscience est tranquille, car il a pour lui le fond des choses, à savoir que la race hollandaise ne doit pas faire obstacle à la race anglaise, qu'elle doit, au contraire, se courber sous la suprématie britannique.

Ainsi, en toutes choses, les défauts de M. Chamberlain sont de ceux qui ne choquent point la démocratie. C'est le propre du peuple d'apporter dans ses revendications moins de patience et plus d'âpreté blessante que la classe supérieure :

M. Chamberlain n'y a jamais manqué. C'est le propre du peuple de prendre ses désirs pour des réalités : n'est-ce pas ce que M. Chamberlain a fait dans le discours de Leicester, lorsqu'il représente comme des alliés l'Allemagne et les États-Unis, et qu'il se pose lui-même en familier de l'Empereur? C'est le propre du peuple de ne pas aimer que celui qui a parlé en son nom se rétracte : quand on attaque à la Chambre des Communes ce discours extraordinaire, si universellement blâmé, M. Chamberlain se fait gloire de tout ce qu'il y a dit, et déclare qu'il n'en retranchera pas un mot[1]. C'est le propre du peuple de ne considérer dans l'ensemble d'une situation que la chose qui lui tient le plus à cœur; il ne pense qu'au Transvaal, et ne tient pas compte du reste : n'est-ce pas ce que fait M. Chamberlain, lorsqu'il vide l'Angleterre de toutes ses troupes et de son dernier canon, lorsqu'il conclut précipitamment des traités qui traînaient depuis longtemps, lorsqu'il cède aux prétentions de l'Allemagne sur Samoa, à celles des États-Unis sur le canal de Nicaragua, lorsque partout il accepte sans mot dire que les

1. Au temps de l'affaire Boulanger, la voiture du général ayant débouché place du Carrousel, celui-ci se leva brusquement et promena ses regards sur la place qui fourmillait de monde. Il était en grand uniforme. « J'aime ça, moi, dit à mes côtés un homme du peuple; c'est crâne. » Crâne aussi était la réponse de M. Chamberlain ; voilà pourquoi il devait trouver la nation prête à lui faire écho.

autres peuples prennent l'avance, la France à Insalah et à Shanghaï, la Russie en Chine et en Perse? C'est le propre du peuple de ne pas croire à ses échecs, d'être à moitié complice des procédés qui le font dupe, de regarder toujours vers l'avenir et vers le succès promis à un énorme déploiement de forces : n'est-ce pas ce que fait M. Chamberlain lorsque, après avoir reconnu d'un ton léger qu'il y a eu des fautes commises, il se réfugie dans la pensée qu'elles vont être réparées; lorsqu'il représente, par exemple, les 180 000 hommes dont va disposer Roberts; lorsque lui et ses collègues estiment que c'est en vertu d'une loi de la nature que l'Angleterre commence toujours par être battue, pour triompher à la fin plus complètement; lorsque, ayant reçu à la fois la nouvelle d'une victoire et de la défaite qui a suivi, il ne publie que la première, pour donner au moins au public une joie de vingt-quatre heures? Rien ou bien peu de tout cela n'aurait été possible il y a vingt-cinq ans; les tories et les whigs auraient dirigé de plus haut la politique : ils ne seraient pas entrés à ce point dans les passions et les préjugés du peuple; quelque chose en eux aurait résisté au désir de plaire à la masse, de contenter les badauds. C'est la toute-puissance profondément sentie de la démocratie qui les a déterminés à changer leur voie; ils ont été entraînés, sans pouvoir se reprendre, sur la pente où les mène le

personnage inconscient et brutal d'un Chamberlain. Celui-ci est semblable à une comète qui aurait pénétré dans l'enceinte d'une brillante et placide constellation, et qui l'entraînerait à sa suite.

CONCLUSION

L'Angleterre, à l'entrée du xxe siècle, est très différente de ce qu'elle était cent ans auparavant. C'est, en vérité, un autre pays. La civilisation matérielle a fait d'immenses progrès d'une date à l'autre. En 1800, des services de diligences reliaient quelques grandes villes; en 1900, les plus petites localités ont leur ligne de chemin de fer. En 1800, la correspondance est coûteuse, les lettres espacées; en 1900, la poste à un ou deux sous transporte quotidiennement dans toutes les parties de l'Angleterre des millions de plis, de dépêches et de paquets, dont le nombre n'a pas cessé de croître d'année en année. Le télégraphe met sous les yeux du lecteur la pensée qui vient d'éclore une heure auparavant dans un cerveau placé à des milliers de lieues; le téléphone y ajoute l'intonation et l'accent. Nul en 1800 n'avait l'idée que les distances pourraient être

ainsi abolies et le commerce des esprits établi, pour ainsi dire, de la bouche à l'oreille entre un lieu quelconque du monde et ses antipodes. L'habitude des voyages est devenue très générale; le bon marché y invitait. La presse, que son haut prix, augmenté du droit de timbre, réservait autrefois à la bourgeoisie, s'est insinuée par le journal à un sou dans toutes les couches de la population, même les plus misérables; et l'homme qui n'a que trois *pence* à dépenser chaque matin donne volontiers un *penny* pour avoir une gazette : il sait ainsi ce qui s'est passé à Londres la veille, ce qui s'est passé l'avant-veille dans le monde entier. L'Angleterre est devenue de plus en plus comparable à une vaste cité, à Londres par exemple; Newcastle et Manchester sont comme des faubourgs de la capitale : on met moins de temps à se voir et à s'entendre d'une de ces villes à l'autre qu'on n'en mettait, il y a un siècle, du West-End au East-End. Les hommes surtout sont devenus moins différents entre eux. Un type commun s'est formé, dégagé, fixé par la presse; il a attiré à lui et façonné à sa ressemblance tous les individus. Ce caractère pour ainsi dire urbain des rapports entre les habitants d'un pays de 150 000 kilomètres carrés est certainement ce que l'observation nous y révèle de plus remarquable.

Le fond de la société n'a pas moins changé que

ces conditions tout extérieures. Que de différences à cent ans d'intervalle! Nous avions reçu du XVIII[e] siècle une aristocratie; c'est une démocratie que nous rendons au XX[e]. En 1800, la grande figure du *justice of the peace* résume encore toute la vie rurale; en 1900, elle est déchue de tous ses pouvoirs administratifs : dans la paroisse, dans le district, dans le comté, des *boards* élus la remplacent. En 1800, une distribution presque invraisemblable de la franchise réservait le droit de vote à quelques rares privilégiés; en 1900, 4 millions d'électeurs se pressent dans l'enceinte du « pays légal ». En 1800, les ouvriers n'ont pas un seul droit essentiel reconnu par la *common law* et par les statuts; en 1900, ils sont les égaux des autres classes, et entre eux et leurs patrons les rôles sont renversés à leur avantage. La prépondérance, après avoir échappé à l'oligarchie, n'est restée qu'un moment aux mains de la bourgeoisie : elle appartient désormais au nombre.

Mais ce n'est pas seulement par ce déplacement des droits, de l'influence et du pouvoir que le siècle nouveau se distingue de celui qui l'a précédé : c'est aussi par les fins auxquelles il entend appliquer ses forces récemment acquises, par le souverain bien qu'il propose comme idéal à la nation. Gladstone s'est absolument trompé quand, en 1867, par l'acte de réforme où il a fait inscrire, malgré les conservateurs, les disposi-

tions les plus libérales, et, en 1884, dans le statut auquel il a donné son nom, il a appelé les ouvriers des villes et les travailleurs des campagnes à prendre place définitivement dans le « pays légal ». Il a cru ne faire qu'une réforme politique : il a fait, sans s'en douter, une révolution sociale ; il s'est flatté de ne changer que l'équilibre parlementaire : il a renouvelé l'esprit auquel obéissent désormais la législature et le gouvernement ; il s'est figuré que les nouveaux électeurs régleraient toutes leurs démarches sur leurs intérêts de classe : il ne s'est fait aucune idée de l'immense recul qu'allait imprimer à la société politique cette sorte d'invasion de sauvages, plus sensibles à l'image qu'à l'idée, à la couleur qu'au dessin, accoutumés à penser d'après des instincts difficilement ramenables à la logique des classes qui avaient été jusqu'alors en possession du pouvoir. Ces couches profondes, brusquement découvertes au jour et appelées à prendre leur part de l'action commune, étaient lentes, gauches, fermées à tout ce qui n'était pas la besogne quotidienne. En Angleterre plus qu'ailleurs elles avaient formé un bloc compact, impénétrable à la manière de sentir et de raisonner de l'élite. Le bloc est devenu friable ; il s'est désagrégé. Par l'instruction, par les gazettes, chaque molécule de la masse a été mise en contact avec les idées nouvelles. On aurait pu croire

que la presse prendrait à tâche d'éclairer, de moraliser l'opinion. Elle n'a rien fait de semblable. Elle s'est donné pour règle et pour fin, non pas d'instruire l'individu et de le rendre meilleur, mais de prendre à son compte et d'exprimer comme de son chef les pensées bonnes ou mauvaises qui ont quelque prise sur lui. Elle obéit à son intérêt, et son intérêt est de dire à chacun ce qu'il lui plaît d'entendre. Aussi, bien loin de défaire l'homme de ses erreurs, elle a plutôt tendu à les flatter, à les fortifier, à leur fournir des apologies. Tous ces nombreux et rapides véhicules de l'opinion, admirables créations ou applications de la science, ont servi à transporter les passions les plus aveugles, les plus intéressées, les moins scrupuleuses qui soient : fièvre d'être partout le premier, mépris de la justice, penchant à se passer des formes traditionnelles et à juger de la force d'un pays sur la violence de son langage, volonté de ne pas se laisser mettre dans son tort, logique écourtée et simplifiée, inégale à la riche variété d'une réalité complexe. La presse s'est faite l'auxiliaire de la barbarie. Propagées par les journaux, qui auraient dû les corriger et les réformer, toutes ces dispositions sont devenues de plus en plus les traits caractéristiques de la nouvelle démocratie.

Notre objet, dans ce volume, n'est pas de tirer

l'horoscope des temps à venir; notre préoccupation n'a pas été, on l'a vu, de mettre à nu les causes assez profondes déjà et assez reculées qui ont, en cent ans, transformé complètement l'État, la nation et le pays. Nous avons eu un dessein différent : nous avons recherché plus haut que le mobile tableau du monde les causes premières, les causes maîtresses, qui ne changent point; nous les avons suivies dans leurs effets, qui échappent, eux aussi, aux variations des circonstances extérieures. Ces effets présentent cette particularité qu'ils se laissent suivre et retrouver dans le peuple, transformé en apparence, qui vient de commencer pour ainsi dire une nouvelle histoire. Ce que nous avons essayé de saisir, c'est le fond presque permanent de la race anglaise, ce qu'elle demeurera dans tous les temps, quelque forme qu'elle revête — démocratie ou oligarchie, monarchie ou république, pays de libre-échange ou de droits protecteurs. Par exemple, malgré les énormes différences de caractère qu'il présente d'un siècle à l'autre, le peuple anglais est resté et restera très individualiste, très peu capable de sympathie, très peu soucieux de celle des autres, très orgueilleux jusque dans l'humilité d'une dévotion intense, très dédaigneux des autres races et très impropre à se mélanger avec elles, incapable de comprendre, même de loin, la solidarité du monde civilisé, incliné à diviser les questions, à

les morceler même, indifférent à l'idée de les réunir dans l'harmonie d'une vaste synthèse, se servant de la logique plutôt pour faire après coup des apologies que pour découvrir des horizons nouveaux, plus disposé à suivre dans ses changements un illustre homme d'État qu'à s'attacher, pour le condamner, à la rigidité des principes, exempt de tout esprit révolutionnaire et pourtant fertile en personnalités originales. — Je m'arrête. J'en ai assez dit dans les pages qui précèdent pour qu'on puisse saisir, sous le masque changeant, les caractères durables qui composent la physionomie de l'Anglais. Ces caractères sont l'effet de causes qui dominent de très haut le jeu, d'ailleurs si intéressant, de l'histoire politique, administrative, économique et sociale, et qui pourtant ne laissent pas d'imprimer en partie le mouvement et même la direction à cette histoire. Ce sont elles qui ont fait dans le passé, qui feront encore dans le siècle qui vient, la riche originalité de l'Angleterre.

Novembre 1900.

1336-02. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 1-03.

